

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2016-2017

Séance plénière du vendredi 16 décembre 2016

Compte rendu

Sommaire

C.R. N° 43 (2016-2017)

- Projet de décret portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française
- Projet de décret portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles
- Projet de règlement portant abrogation du règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française

	Discussion générale conjointe
	(Orateur : M. Sevket Temiz, rapporteur)
	Discussion des articles
	Projet de décret portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion sépa- rée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française
	Projet de décret portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles
	Projet de règlement portant abrogation du règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française
	Projets d'ajustement du budget 2016 et de budget initial 2017 de la Commission communautaire française
	Discussion générale conjointe
	(Orateurs : M. Sevket Temiz, rapporteur, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Viviane Teitelbaum, Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. Fabian Maingain, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Claire Geraets)
	Projet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations organisant des ateliers créatifs
	Discussion générale
	(Orateurs : M. Amet Gjanaj, M. Pierre Kompany et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
	Discussion des articles
и	estions d'actualité
	Le cinéma Movy à Forest de Mme Evelyne Huytebroeck à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture
	(Oratrices : Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
	Le Codeco du mercredi 14 décembre et les points relatifs à la mise en œuvre de l'accord intra-belge sur le CETA de M. Alain Maron
	et question d'actualité jointe
	Les derniers dénouements relatifs au CETA de Mme Mathilde El Bakri
	à Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales
	(Orateurs : M. Alain Maron, Mme Mathilde El Bakri et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
K	amen des propositions et des projets de décret et de règlement
	Projets d'ajustement du budget 2016 et de budget initial 2017 de la Commission communautaire française
	Poursuite de la discussion générale conjointe
	(Orateurs : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Alain Maron)
	Discussion des articles, tableaux annexés et autres annexes

	•	Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	29
	•	Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	30
	•	Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	30
	•	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	31
	•	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	31
	•	Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	37
	•	Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	37
Re	emercier	ments	39
Vo	tes rése	ervés	
•	de la p	proposition d'ajustement du budget 2016 et proposition de budget initial 2017 du Parlement francophone bruxellois .	40
•		jet de décret portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée é de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française	40
•		jet de décret portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé Jestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles	40
•		jet de règlement portant abrogation du règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion è chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française	41
•		jet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année bud- 2016	41
•		jet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année taire 2016	41
•		jet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année taire 2016	42
•		jet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année taire 2016	42
•		jet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année taire 2017	42
•		jet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année taire 2017	43
•		jet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année taire 2017	43
•		ojet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour le budgétaire 2017	43
•	du pro	jet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations organisant des ateliers créatifs	44
	Clôture	9	44

C.R. N° 43 (2016-2017)

Annexes

•	Annexe 1 :	Projets de décret et de règlement ajustant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2016	
		Tableau annexé au décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	45
		Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	51
		Autres annexes du décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	69
		Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	87
		Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016	90
•	Annexe 2 :	Projets de décret et de règlement contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2017	
		Tableau annexe au décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	97
		Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	103
		Autres annexes du décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	122
		Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	142
		Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017	145
•	Annexe 3 :	Arriéré des travaux	153
•	Annexe 4 :	Réunions des commissions	154
•	Annexe 5 :	Cour constitutionnelle	156

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 09 h 35.

M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 2 décembre 2016 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence : M. Armand De Decker, Mme Corinne De Permentier, M. Alain Destexhe, M. Bea Diallo, M. Christos Doulkeridis, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Barbara Trachte et M. Rudi Vervoort, ministre.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 9 décembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 16 décembre 2016.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Alain Destexhe à Mme Cécile Jodogne;
- et M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Céline Fremault.

ARRIÉRÉ DES TRAVAUX

Mme la présidente.- L'arriéré des travaux des commissions figurera en annexe du présent compte rendu.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

RAPPORT

Mme la présidente.- Je vous informe que le compte 2015 du Parlement francophone bruxellois a été vérifié et apuré par la Commission spéciale du budget et du compte en sa réunion du 6 décembre dernier

Le rapport établi vous a été envoyé.

EXAMEN DES PROPOSITIONS ET DES PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2016 ET PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2017 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition d'ajustement du budget 2016 et de la proposition de budget initial 2017 du Parlement francophone bruxellois [doc. $63 (2016-2017) n^{os} 1$ et 2].

DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à Mme Désir, rapporteuse.

Mme Caroline Désir, rapporteuse.- Je me réfère à mon rapport écrit.

Mme la présidente.- Je profite de l'occasion pour réitérer mes remerciements au greffier et aux services du Parlement pour leur examen minutieux de l'ensemble des comptes. La Cour des comptes nous adresse d'ailleurs des remarques très positives à ce sujet.

Je remercie également tous les collègues qui posent mille et une questions en commission et qui nous permettent ainsi de nous approprier la proposition de budget.

DISCUSSION DES TABLEAUX

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des tableaux, sur la base de ce qui a été adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Dépenses ordinaires

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Dépenses extraordinaires

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Recettes ordinaires

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Recettes / Prélèvements sur les fonds propres

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

La discussion des tableaux est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif de l'ensemble de la proposition d'ajustement et de budget initial.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ABROGATION DU DÉCRET DU 12 DÉCEMBRE 2002 RELATIF À LA CRÉATION D'UN SERVICE À GESTION SÉPARÉE CHARGÉ DE LA GESTION DES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET PORTANT ABROGATION DU DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 RELATIF À LA CRÉATION D'UN SERVICE À GESTION SÉPARÉE CHARGÉ DE LA GESTION ET DE LA PROMOTION DE LA FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PME À BRUXELLES

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT ABROGATION
DU RÈGLEMENT DU 6 DÉCEMBRE 2002
RELATIF À LA CRÉATION D'UN SERVICE À GESTION SÉPARÉE
CHARGÉ DE LA GESTION DES BÂTIMENTS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de le gestion des bâtiments de la Commission communautaire française [doc. 67 (2016-2017) n° 1], du projet de décret portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles [doc. 68 (2016-2017) n° 1] et du projet de règlement portant abrogation du règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française [doc. 69 (2016-2017) n° 1] [Rapport : doc. 67-68-69 (2016-2017) n° 2].

DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Temiz, rapporteur.

M. Sevket Temiz, rapporteur. - Je me réfère à mon rapport écrit.

DISCUSSION DES ARTICLES

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base des textes adoptés en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Projet de décret portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française

Article 1er

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Le décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française est abrogé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

L'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 12 décembre 2002 relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable du service à gestion séparée « Service des bâtiments de la Commission communautaire française » est abrogé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif de l'ensemble du projet de décret.

Projet de décret portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles

Article 1er

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 127 de celle-ci.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Le décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles est abrogé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif de l'ensemble du projet de décret.

Projet de règlement portant abrogation du règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française

Article 1er

Le règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française est abrogé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif de l'ensemble du projet de règlement.

PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2016 ET DE BUDGET INITIAL 2017 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen des projets d'ajustement 2016 et de budget initial 2017 de la Commission communautaire française [doc. 64 (2016-2017) nos 1 à 8 et 65 (2016-2017) nos 1 à 8).

DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Temiz, rapporteur.

M. Sevket Temiz (rapporteur).- La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en ses réunions du 16 novembre et 2 décembre 2016, les projets de décret et de règlement ajustant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2016, d'une part, et contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2017, d'autre part.

Dans son exposé général, la ministre-présidente Fadila Laanan, en charge du Budget, est fière de présenter, avec l'ensemble des membres du Collège, un budget qui répond aux exigences de ce début de législature, afin de maintenir les engagements, malgré un contexte économique difficile.

En outre, le Gouvernement prendra ses responsabilités quant au dépassement utile et nécessaire de l'équilibre budgétaire, afin de financer de nouvelles infrastructures, notamment des nouvelles crèches, de nouvelles places d'accueil pour les personnes handicapées et de nouvelles places dans l'enseignement, conformément à l'accord de majorité.

S'agissant des matières gérées par la Commission communautaire française, la ministre-présidente met l'accent plus particulièrement sur la culture, qui est un levier important et un rempart contre les discours simplistes, voire populistes.

Ensuite, l'exposé de M. Jamotton, premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes, donne lieu à des échanges de vues avec les différents députés.

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a émis un avis favorable concernant les missions relatives aux compétences de Mmes Fadila Laanan, Cécile

Jodogne et Céline Fremault dans les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'autre part. Par conséquent, elle en propose l'adoption par huit voix pour, trois voix contre et une abstention.

En ce qui concerne la discussion générale et les échanges de vues avec les députés, je me réfère à mon rapport écrit.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous voilà déjà à la moitié de la législature. C'est l'occasion de nous pencher sur les avancées et sur ce qu'il reste à faire. Surtout, il n'est pas de meilleur moment que celui des budgets pour interroger la direction que prend la Commission communautaire française ainsi que son avenir.

Les recettes de la Commission communautaire française restent tributaires des différentes dotations qu'elle perçoit, à 54,79 % de la Région bruxelloise, à 29 % de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à 15,42 % du niveau fédéral. À ce titre, elle ne dispose d'aucun levier financier pour renforcer ses services. Connaissant le contexte difficile que tous les niveaux de pouvoir traversent, il serait normal de mentionner les efforts du Collège pour mener ses politiques avec des budgets limités. Certes, les budgets sont serrés, les politiques recentrées et les efforts redoublés. Mais où est donc la cohérence et où se traduisent vos priorités ? Depuis le début de la législature, le Collège occulte des difficultés grâce à quelques pirouettes. La vente du bâtiment du Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) en fut la plus célèbre.

C.R. N° 43 (2016-2017)

Les bijoux de famille à présent vendus, nous nous retrouvons face à une situation que nous pressentions tous. Nous sommes face à un déficit de près d'un million d'euros, et de huit millions si nous comptabilisons les montants d'investissement neutralisés, au premier rang desquels figurent les crèches. Les années à venir ne présagent malheureusement rien de bien meilleur. Vous l'avez dit vous-même : les dépenses augmentant naturellement avec l'indexation ou les évolutions barémiques. Elles ne suivent que très rarement l'augmentation des besoins. Cet écart sera d'autant plus problématique quand on confrontera ces dépenses à la pression démographique.

Nous sommes actuellement 1.118.000 Bruxellois et notre Région comptera un peu plus de 100.000 âmes de plus d'ici 2025. Comment colmaterons-nous les brèches dans dix ans si, aujourd'hui déjà, les politiques se mènent à coups de mastic et de rustines ? Mme la ministre-présidente, vous déclariez en commission que la dynamique budgétaire est connue et préoccupante, et que l'avenir de l'institution devrait bientôt être soumis à débat. Je ne peux que me joindre à vous dans vos remarques et vos inquiétudes légitimes. Comment améliorer la formation et l'emploi si rien n'est fait pour encourager l'entrepreneuriat ? Comment arguer faire de « la culture pour tous » et mettre en œuvre des droits culturels sur tout le territoire de la Région si les budgets sont étroitement orientés ? Comment espérer un avenir meilleur pour nos jeunes si l'enseignement présente des scores toujours plus préoccupants ?

Il est temps d'interroger l'ordre de nos priorités et la vision que vous portez sur l'évolution de notre Région. Une parfaite illustration de cette gestion en trompe-l'œil que nous rencontrons aujourd'hui au terme de l'analyse des budgets - et soulignée d'ailleurs par la Cour des comptes - est celle liée aux infrastructures de la petite enfance. Le taux de couverture ne couvre que 30% des besoins dans la Région. Depuis 2013, le financement de la Région bruxelloise pour la création de nouvelles places en crèches s'élevait à 28,8 millions d'euros, et ce, sans compter que l'encours actuel de la Commission communautaire française pour cette mission se chiffre à 24,3 millions d'euros. Concrètement, cela signifie qu'à peine 15 % de l'argent disponible a été dépensé et que la Commission communautaire française devrait recourir à ses fonds propres pour apurer cet encours, ce qu'elle ne fait pas. Quant à l'encours total pour l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française, celui-ci pourrait atteindre 70 millions d'euros au terme de l'année 2017 en cas d'utilisation intégrale des crédits budaétaires.

À reporter vos responsabilités, la charge finira par être trop lourde et les Bruxellois en seront les victimes.

Un autre exemple tout aussi symptomatique est celui des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA). Selon le décret de la Commission communautaire française, six BAPA devaient normalement être institués. À l'heure actuelle, nous en sommes à deux bureaux. Quelle signification retirer du slogan « Vivre ensemble » si, d'emblée, des milliers de personnes seront privées d'un accompagnement pour intégrer efficacement notre société, y trouver un travail et appréhender nos valeurs ?

Sur l'enseignement, où placez-vous votre logique lorsque les étudiants de la Haute école Lucia de Brouckère réclament des moyens et que nous constatons une diminution de 103.000 euros pour les subventions de fonctionnement ? Ces étudiants réclamaient également plus de matériel. Pourtant, votre budget de 2017 sur l'achat de biens meubles durables est resté, comme en 2016, de 201.000 euros.

Concernant la culture, tous connaissent l'offre culturelle diversifiée des maisons des cultures. Le budget qui leur est destiné a été multiplié par cinq. Cela peut être bien sûr considéré comme une bonne chose, mais je tiens à vous interroger sur les conséquences de cette largesse, qui pourrait hypothéquer gravement un certain nombre de projets qui perdraient des moyens qui leur étaient destinés préalablement.

Nous ne reviendrons pas, aujourd'hui, sur les statistiques consternantes du Baromètre bruxellois de la santé et du social. Nous ne vous rappellerons pas à quel point elles témoignent de la dégradation du modèle urbain qui est le nôtre.

Pour autant, si tout ce que nous pointions du doigt dans vos budgets et dans ceux de vos prédécesseurs était à ce point dénué de pertinence, comment expliquez-vous que nous en soyons arrivés à être l'une des Régions les plus fortement touchées par le chômage et comptant proportionnellement le plus de personnes précarisées en Europe ? Les Bruxellois aussi s'interrogent gravement.

Véritable levier de l'émancipation des personnes par le travail, les politiques de formation professionnelle se sont vues dotées de moyens nouveaux, c'est totalement vrai. Elles ont bénéficié de marges complémentaires, c'est exact, mais elles sont toujours insuffisamment outillées pour répondre aux défis de terrain. Couvrir 20.000 formations par an d'ici la fin de la législature, c'est à peine s'engager au profit de 25 % du total des usagers d'Actiris.

À nouveau, madame la ministre-présidente, c'est un triste constat. Certes, j'entends déjà le ministre Gosuin annoncer doctement que le chômage diminue et que cela va mieux dans la capitale, mais nos concitoyens sont las de ce disque rayé! Vous aviez détaillé l'ambition de vos idées, mais nous avons aujourd'hui un déficit de réalisations!

Attendu depuis belle lurette, le Plan de formation 2020 se révèle être une baudruche. Pas tant sur les idées. Elles ne sont évidemment pas imbuvables, loin de là ! Mais sans budgets suffisants, sans calendrier réaliste, sans synergies fortes entre les acteurs et, surtout, sans objectifs chiffrés, les Bruxellois sont exposés à nouveau à une logique « plan, plan, plan ». Autrement dit, dommage, dommage et encore dommage !

En cette moitié de législature, la cote d'exclusion n'est pas très loin. Les ambitions du Collège concernant les relations internationales pour notre institution sont bien en-deçà de ce que nous aurions pu espérer pour replacer la Commission communautaire française dans le paysage des institutions qui comptent et pèsent dans notre pays. La politique menée en la matière illustre tristement ce constat.

La Commission communautaire française, en matière de relations internationales, a pourtant deux cartes à jouer. Premièrement, elle est une institution francophone. De là découle toute son identité. Quel rôle joue-t-elle et quels partenariats noue-t-elle pour valoriser cette identité francophone ? Elle reste globalement aphone.

Deuxièmement, notre institution a son siège à Bruxelles, capitale de l'Europe. Ce n'est pas un détail. Il y a donc là matière à innover et à œuvrer. Ici aussi, les ambitions semblent absentes. Au-delà de la crédibilité de la Commission communautaire française sur le plan international, que l'on peut considérer comme secondaire, le Collège met en péril le rayonnement de notre institution en maintenant au plus bas niveau les moyens réservés à cette politique. La Commission communautaire française ne mérite-t-elle pas mieux que quelques mesurettes ? Sans nouvelle forme de recettes, la Commission communautaire française ne pourra jamais sortir ses politiques du marasme.

Malheureusement, le projet de l'exécutif ne recèle aucune piste concrète ni crédible ou innovante qui permettrait d'obtenir les quelques millions d'euros supplémentaires pour atteindre l'équilibre. Madame la ministre-présidente, vous aviez dit avoir souri lorsque je vous parlais en commission de politique d'arrosage. J'en retiens surtout votre regret de ne pas être en mesure, à l'instar du ministre de l'Emploi, d'alimenter les politiques « Commission communautaire françaiseiennes » par une casquette régionale. À tout le moins, cette nouvelle déclaration montre bien que chaque ministre mène une politique du sauve-qui-peut.

Nous aurions souhaité un plan de décloisonnement massif des moyens entre la Région et la Commission communautaire française. Les stratégies et politiques restent aux antipodes des besoins de terrain. Les besoins se feront plus nombreux et les budgets toujours plus réduits. Pourquoi donc ne pas explorer toutes les pistes possibles ? N'y a-t-il donc rien au menu, en termes de financement alternatif et participatif, qui nous fasse penser à autre chose qu'à la stratégie « petit bras » ?

En 2014, lorsque le recours à la bouée de secours « Cocofienne » s'est fait trop pressant, la stratégie était toute trouvée : une opération ponctuelle consistant à vendre le bâtiment du CIVA pour 13 millions d'euros. Et après ? Nous sommes deux ans plus tard et nous ne voyons pas de place faite aux stratégies de pérennisation. Inconséquence et flou glacials pour l'avenir.

De quoi la Commission communautaire française va-t-elle bien pouvoir se séparer dans les années à venir pour financer les projets à court terme du Collège ? Les budgets sont ce qu'ils sont et d'eux doivent découler un choix, de l'ambition, des actions et des politiques réalistes. Nous retenons de leur examen et des débats en commission que la Commission communautaire française va mal. En ces jours où les plus hautes autorités bruxelloises envisagent sa suppression, nous sommes légitimement inquiets du cap que vous prenez et de l'avenir des politiques que votre institution est censée mener en faveur du million de Bruxellois francophones.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je voudrais m'adresser brièvement à Mme la ministre-présidente, tout d'abord pour la féliciter d'avoir genré le budget. Sa démarche s'apparente plutôt à une amorce, mais il y a bel et bien une catégorisation. C'est un bon début. J'ai pour habitude de dire qu'un budget sensible au genre doit être progressif et qu'il faut avancer pas à pas. En l'occurrence, le pas franchi est très petit, mais c'est un premier pas et il me semble important de le saluer comme tel.

J'ai par ailleurs une suggestion très concrète à vous faire : il s'agit de faire bénéficier le gouvernement d'une formation en cette matière. D'autres gouvernements n'ont pas hésité à le faire, comme celui de François Hollande en France. La démarche me paraît intéressante et des expertes comme Caroline De Haas sont très compétentes en la matière.

Une telle formation éviterait peut-être à M. Vervoort de répondre à M. Van Goidsenhoven que le bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) ne nécessite pas de politique genrée ou féminine au motif que le public y est féminin. Un budget sensible au genre ne consiste évidemment pas à ne s'adresser qu'aux femmes. Il doit trouver un équilibre entre les hommes et les femmes et, même si les femmes sont aujourd'hui les principales victimes de discriminations, il devrait aussi permettre, un jour, de rectifier certaines discriminations qui écartent les hommes.

En conséquence, les BAPA figurent en catégorie 3 à genrer. Le jour où vous disposerez d'une note de genre en regard de ce type d'allocation budgétaire, madame la ministre-présidente, peut-être M. Vervoort comprendra-t-il pourquoi il ne doit pas donner ce genre de réponse.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- Nous sommes très nombreux à applaudir vos propos, Madame Teitelbaum. Toutefois, ainsi que nous l'avons encore répété hier à propos du budget de la commune d'Ixelles, les choses prennent du temps et nécessitent un apprentissage de la part de tous, y compris des collègues masculins.

La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Inutile de vous dire que mon discours ira logiquement dans un sens radicalement différent de celui que nous venons d'entendre.

J'aimerais apporter une correction par rapport à une forme de raccourci caricatural dans l'exposé de mon collègue : imputer le chômage bruxellois à la Commission communautaire française, c'est un peu rapide.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous semblez ne pas m'avoir beaucoup écouté.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Il est possible que j'aie mal compris.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Tout est affaire de nuance

Mme Catherine Moureaux (PS).- J'espère avoir mal compris!

Un autre élément me perturbe. Vous voulez que la Commission communautaire française se positionne ambitieusement dans la francophonie internationale. Je voudrais juste vous rappeler que si nous avions dû débloquer 56 millions d'euros – selon les calculs de la Fédération Wallonie-Bruxelles – pour organiser un sommet de la francophonie à Bruxelles, tous nos autres projets en auraient pâti.

Bref, je pense que nos priorités sont bien là où elles doivent être et je vais m'attacher à détailler cette affirmation.

Là où nous ne pouvons que partager votre analyse, c'est qu'il n'y a aucun doute à dire qu'aujourd'hui, c'est dans un contexte budgétaire difficile que le Collège de la Commission communautaire française a dû travailler. Nos débats d'aujourd'hui en attestent, de même que nos débats en commission en ont attesté.

Comme vous l'avez dit également, cette situation, d'autres niveaux de pouvoir la connaissent. Ce qui fait notre différence, c'est la manière dont nous avons géré cette difficulté. Nous considérons, au groupe socialiste, que le Collège a fait passer l'intérêt des citoyens bruxellois devant des considérations à caractère comptable aveugles. Je l'ai dit en commission et je le répète : pour nous, être le bon élève de la classe belge en respectant à tout prix l'équilibre budgétaire, ce n'est pas un objectif politique en soi. Et lorsqu'on fait face aux urgences que connaissent aujourd'hui notre Région et notre Commission communautaire, on ne peut pas se contenter d'un exercice comptable aveugle.

Le Collège a décidé de renforcer et d'amorcer le financement de politiques qui, pour nous socialistes, sont prioritaires pour le développement de la Région. Ces priorités démontrent que, là où nous sommes représentés, nous faisons les choses autrement. Nous n'appliquons pas une austérité aveugle qui va cher-

C.R. N° 43 (2016-2017)

cher l'argent chez ceux qui en ont le plus besoin, mais bien une politique responsable et consciente des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Permettez-moi de commencer par un chapitre que l'on aborde rarement en premier : la question purement budgétaire. On n'y attache peut-être pas suffisamment d'importance habituellement, mais mon groupe tient à saluer le renforcement de la gouvernance budgétaire de la Commission communautaire française. Mme Teitelbaum parlait de la budgétisation liée au genre, dont la mise en œuvre a débuté. C'est une très bonne chose, et nous vous en félicitons.

Ce n'est pas tout. Le renforcement de la gouvernance budgétaire à la Commission communautaire française, c'est une réforme comptable, l'implémentation du système systems, applications and products for data processing (SAP) et la réintégration des services à gestion séparée (SGS). Il s'agit d'un dur labeur et d'améliorations nécessaires, qui rendent aujourd'hui le budget de la Commission communautaire française plus lisible et plus conforme aux réalités qu'il illustre.

Enfin, last but not least, vous avez décidé de neutraliser 8,4 millions d'euros pour les investissements stratégiques en vue de répondre au boom démographique. Dans des infrastructures à destination de l'enseignement, de la petite enfance et des personnes handicapées, ce sont des choix politiques significatifs. Vous envoyez un message clair : haro sur le carcan du système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC), qui nous impose de comptabiliser en un an ce qui est bénéfique pour des générations.

Les règles comptables n'ont pas changé, mais vous avez le courage politique de mettre en concordance les réalités budgétaires avec nos priorités. N'en déplaise à certains, c'est déjà un acquis en soi.

En matière d'enseignement et de petite enfance, cette capacité d'investissement nouvelle permet d'augmenter de 300 le nombre de places dans l'enseignement spécialisé et sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA), avec la création d'une nouvelle école secondaire à pédagogie active.

Moins lourd budgétairement, mais tout à fait symbolique de votre volonté d'un enseignement gratuit, le budget 2017 permet d'offrir un pack de rentrée contenant le matériel scolaire de base aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire de la Commission communautaire française, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans l'enseignement spécialisé.

Concernant les investissements plus lourds, l'accord de majorité s'est fixé l'objectif ambitieux de créer 7.500 nouvelles places dans les milieux d'accueil de la petite enfance à Bruxelles. Deux appels à projets ont été entamés, tandis que la création et la rénovation de places sont en cours. En 2020, ce sont près de 2.000 places d'enseignement qui devraient être créées grâce — mais pas exclusivement, évidemment — aux apports financiers de la Commission communautaire française.

Mais attention : si la Commission communautaire française a pris ses responsabilités, aussi bien en matière d'accueil de la petite enfance que de création de places dans l'enseignement, et ce malgré le peu de moyens dont elle dispose, il reste à chaque institution bruxelloise à agir à son niveau. Il est évident que la seule Commission communautaire française ne pourra répondre au défi démographique bruxellois. Elle assume cependant bien sa part du travail.

En matière de culture, entre 2014 et 2016, les budgets affectés aux initiatives culturelles ont augmenté de 18 %, sans compter

les moyens complémentaires mis à disposition par la Région. Plus que jamais, pour nous, le soutien aux initiatives culturelles se doit d'être une priorité du Collège, et singulièrement pour garantir une offre culturelle à tous dès le plus jeune âge.

Cette année, les 490.000 euros destinés au projet « La Culture a de la classe » en sont un exemple. Citons également la création du label d'utilité publique pour certains spectacles, ainsi que l'augmentation de 150.000 euros du budget consacré à notre Plan culturel pour Bruxelles.

Contrairement à l'orateur précédent, nous nous réjouissons du développement de nos deux maisons des cultures. Ma commune, Molenbeek, se voit ainsi dotée d'un budget supplémentaire de 239.000 euros. Celle de Saint-Gilles reçoit 133.000 euros de plus. Ce sont des montants considérables qui marquent notre volonté d'ouvrir la culture à tous, d'aller dans tous les territoires et d'être au plus près des citoyens dans cette matière extrêmement importante pour Bruxelles.

J'en viens à une autre priorité : la formation professionnelle. Plus d'1,5 million d'euros ont été dégagés au profit de la formation professionnelle, ce dont il faut évidemment se féliciter. Le Plan formation 2020 est sans aucun doute l'élément le plus marquant des projets en matière de formation pour 2017. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Stratégie 2025. Bruxelles Formation n'a pas été oubliée et profite également de cette hausse des budgets avec, pour sa part, 410.000 euros additionnels par rapport à 2016.

Le groupe socialiste et moi-même ne pouvons que nous féliciter du respect de cette trajectoire au cours de l'année à venir. L'alliance emploi-formation glisse sur de bons rails, mais il reste encore du pain sur la planche. Nous aurons de quoi travailler, avec le renforcement de la formation en alternance et du tutorat, le chantier immense de la validation des compétences et la facilitation des passerelles entre enseignement et formation professionnelle, autant d'objectifs qui pourront être atteints dans un avenir plus lointain.

En matière d'affaires sociales, l'accord de majorité prévoyait une attention particulière à la pauvreté et à la pauvreté infantile. À la lecture du budget, plusieurs projets sont mis en place et nous saluons l'augmentation des crédits du programme dédié à l'action sociale. Nous saluons également le financement d'une nouvelle maison d'accueil – j'y reviendrai – et le renforcement des missions des maisons d'accueil, notamment en matière de post-hébergement.

Il faut bien comprendre le projet de nouvelle maison d'accueil destinée aux victimes de violences conjugales au regard de la réalité crue que vivent encore aujourd'hui un grand nombre de femmes. En Belgique, sept viols sont dénoncés par jour!

Ces chiffres sont alarmants et le groupe PS restera particulièrement attentif au plan d'action contre les violences conjugales mené conjointement avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La lutte contre les violences conjugales nécessite un travail coordonné, concerté et intégré sur plusieurs plans, comme la sensibilisation, l'accompagnement psychosocial des victimes et, évidemment, leur hébergement. Depuis ce 17 novembre, le numéro d'appel gratuit est opérationnel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle ligne garantissant l'anonymat est destinée à recevoir les appels des personnes qui souhaitent sortir du silence pour trouver réconfort et aide.

Ceci complète l'ouverture prochaine d'une maison d'accueil à l'attention de ce public. C'est une très bonne chose. Cette nou-

velle maison d'accueil comportera 25 places et devrait ouvrir d'ici la fin de l'année.

Une autre nouveauté importante présente dans ce budget est le financement d'un réseau de lutte contre les mutilations génitales. Là aussi, la Commission communautaire française vise le plus sordide dans le quotidien de certaines femmes. Il s'agit d'un montant de 32.000 euros débloqué sur la ligne budgétaire consacrée aux réseaux.

En matière de cohésion sociale, il est vrai que la Commission communautaire française connaît des difficultés financières. Il est vrai aussi que dans un tel contexte, ouvrir tous les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) rapidement est extrêmement difficile. Cependant, le budget de la cohésion sociale est en hausse par rapport à l'ajusté 2016, avec une augmentation d'1,3 million d'euros. Nous saluons le maintien des moyens budgétaires pour permettre le fonctionnement en année pleine des deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants agréés. L'effort pour l'ouverture des autres BAPA et le soutien aux politiques de cohésion sociale doivent continuer.

En matière de handicap, la Commission communautaire française investit annuellement — et c'est encore le cas à l'initial 2017 — près d'un tiers de son budget dans la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap. Il est primordial et urgent d'aboutir, avec tous les niveaux de pouvoir, à une politique coordonnée et efficace en matière de handicap.

Nous devons continuer d'œuvrer pour faire de notre société une véritable société inclusive pour et avec les personnes handicapées. Il est évident que les besoins dans ce secteur sont criants. Un autre défi important reste celui de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap. L'augmentation des compétences des personnes handicapées est indispensable pour améliorer leur potentiel d'insertion sur le marché du travail, quand ce n'est pas simplement un tremplin en termes de confiance en soi et d'autonomisation.

En matière de santé, dans votre note de politique générale accompagnant le budget, vous faites état au Collège de votre volonté de dépasser la consultation sectorielle pour entamer une véritable action intersectorielle.

Le groupe PS vous rejoint dans cet ambitieux projet. Nous serons particulièrement attentifs à ce que la concertation des acteurs, des experts, des services publics et des publics cibles eux-mêmes soit effective. C'est un sujet sur l'avancement duquel nous aimerions vous entendre davantage, pourquoi pas lors d'une prochaine séance de nos travaux en commission.

Au premier rang des grands chantiers de l'année 2017, vous nous annoncez la mise en œuvre intégrale du Plan de promotion de la santé. Nous sommes évidemment impatients que vous nous présentiez le premier fruit de votre travail, à la suite de l'approbation du décret relatif à la promotion de la santé.

Nous sommes tout aussi impatients d'assister à la mise en œuvre du deuxième gros chantier : les suites de l'adoption du nouveau décret relatif aux services ambulatoires. Vous nous annoncez en effet l'adoption, pour 2017, des arrêtés d'exécution. Dans ce dossier en particulier, nous serons attentifs à ce que vous mettiez en pratique vos intentions de concertation mentionnées ci-avant.

Nous saluons ensuite le fait que vous mettiez en avant la réduction des risques dans votre exposé général. Nous sommes, pour l'avoir appelée de nos vœux, attachés à la consécration de la réduction des risques dans le décret. Nous serons dès lors attentifs à sa traduction en termes concrets et au soutien effectif que vous apporterez aux opérateurs de ce secteur.

L'augmentation budgétaire qui lui est consacrée va dans le bon sens, comme nous soutenons de toute notre volonté politique le projet de salle de consommation à moindre risque sur le territoire de la Région bruxelloise.

Enfin, l'actualité sociale nous a rattrapés ces dernières semaines. Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de la dernière séance plénière. Le soutien au secteur non marchand est une nécessité, après les mesures injustes prises au niveau fédéral, notamment dans le secteur de la santé. Je pense en particulier, mais pas seulement, aux maisons médicales.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS tient à saluer cet exercice responsable, qui nous distingue de l'austérité aveugle que certains imposent à d'autres niveaux de pouvoir. Nous soutiendrons ces budgets avec enthousiasme, car ils continuent d'assurer les missions essentielles de la Commission communautaire française tout en finançant de nouvelles initiatives nécessaires.

Les prochaines années seront cruciales pour la Commission communautaire française. Sa capacité budgétaire à relever les défis qui lui sont lancés sera mise davantage encore sous pression. À l'instar de la réflexion initiée il y a quelques mois par le ministre-président régional, la lecture de ce budget et des contraintes futures nous impose de réfléchir quant à notre modèle bruxellois, aussi sur le plan budgétaire, afin que la pérennité des infrastructures de proximité que la Commission communautaire française met à disposition de l'ensemble de la population bruxelloise ne soit pas remise en cause. Ni aujourd'hui, ni demain.

C'est cela aussi, prendre la mesure de notre responsabilité politique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- La Commission communautaire française est depuis longtemps sous respirateur artificiel. Cela fait des années qu'on use d'artifices pour la maintenir en vie. Cette fois, sans la thésaurisation de l'encours crèches, sans les moyens régionaux du Plan crèches que nous ne dépensons pas ou très peu, sans sortie artificielle du périmètre de dépenses qui normalement devraient être comptabilisées en enseignement, personnes handicapée et crèches, le budget Commission communautaire française serait très largement dans le rouge.

Nous sommes donc sous respirateur artificiel, mais avec une machinerie bancale. Et si elle devait s'arrêter de fonctionner, l'asphyxie serait garantie pour les secteurs qui en dépendent et sont soumis aux risques budgétaires pris par l'institution. Quel paradoxe pour une Commission communautaire française qui vient d'hériter d'une toute nouvelle compétence à la suite de la sixième réforme de l'État : la prévention et la promotion de la santé ! On est loin du compte.

Je structurerai mon intervention en trois points : le problème de la politique de la petite enfance, la fragilisation des secteurs de la Commission communautaire française et le « bordel » institutionnel.

Depuis plusieurs années, en vain, nous revenons avec la problématique de l'encours des infrastructures crèches. Depuis plusieurs exercices, l'équilibre budgétaire de la Commission communautaire française est partiellement obtenu grâce à cet encours. Grosso modo, sur les sommes d'argent que la Commission communautaire française a reçues de la Région bruxelloise pour construire des crèches – presque 29 millions d'euros au titre de « dotation complémentaire pour les infras-

C.R. N° 43 (2016-2017)

tructures crèches » –, seuls 4,5 millions d'euros ont été dépensés à ce jour. En conséquence, il reste un encours de 24,3 millions d'euros. Ceci signifie que moins de 15 % de la masse disponible pour construire des crèches ont été dépensés. Le solde contribue donc à améliorer de façon artificielle le résultat budgétaire de la Commission communautaire française.

Vous avez fait encore plus fort cette année puisque, non seulement vous ne dépensez pas l'argent que vous recevez – ce qui vous permet d'améliorer l'équilibre budgétaire –, mais vous avez décidé d'immuniser budgétairement le peu que vous allez dépenser en présentant ce qui sort du budget comme étant un investissement stratégique.

Pour ma part, je n'ai pas un problème de fond avec les tours de passe-passe. Le problème, c'est que derrière tout cela, il règne un très fort immobilisme alors que les besoins sont criants.

Le taux de couverture reste à Bruxelles plus faible que dans les autres sous-régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, surtout lorsqu'il s'agit des places subventionnées dont le tarif est proportionné aux revenus. J'ai assisté hier au colloque de la Ligue des familles qui présentait son baromètre des familles réalisé par des groupes de travail. La Ligue des familles, par le biais d'un institut de sondage et avec l'aide de médias, a interpellé des centaines de parents à Wallonie et à Bruxelles pour faire l'état d'un certain nombre de questions liées à la parentalité.

Quelque 77 % des parents disent avoir des problèmes importants de conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie privée et, singulièrement, leur mission de parents.

En outre, 41 % des parents affirment avoir eu des difficultés à trouver des places en crèche ou dans un milieu d'accueil. Il va sans dire que ce pourcentage est agrégé Wallonie-Bruxelles et qu'il est encore supérieur à Bruxelles. On peut sans risque dire que plus de la moitié des parents bruxellois ont de très réelles difficultés à trouver des places dans des milieux d'accueil pour leurs enfants. Si on agrège encore les chiffres Wallonie et Bruxelles, 21 % des parents disent qu'ils ont dû limiter leur temps de travail pour compenser l'absence de manque de places d'accueil de la petite enfance, travailler moins que ce qu'ils escomptaient, changer de travail ou interrompre leur travail. Et là encore, cela signifie plus de 21 % à Bruxelles.

Madame la ministre, si l'on considère uniquement les femmes, vous entrevoyez ce que cela peut représenter : qui limite sa carrière, ses ambitions professionnelles ou ses revenus professionnels ? Quand des problèmes de garde d'enfant se posent, ce sont très majoritairement les femmes qui en pâtissent, comme le démontrent également l'étude et le baromètre de la Lique des familles.

Telle est la situation à Bruxelles : des milieux d'accueil difficilement trouvables, des parents – et singulièrement de mères – qui doivent renoncer à leur travail et perdre des revenus ou, pour ceux qui arrivent à trouver des places dans les milieux d'accueil, y consacrer des montants trop élevés par rapport à leurs revenus.

Les montants mensuels des crèches privées à Bruxelles, qui suppléent l'insuffisance de crèches publiques, s'élèvent à 600, 700, voire 750 euros par enfant et doivent être versés obligatoirement pendant douze mois par an dans un certain nombre de crèches. C'est la réalité de Bruxelles. Il s'agit d'un problème théorique, certes, mais aussi d'une problématique très concrète. Je vous ai posé la question en commission. Vous nous dites que vous avez lancé des appels à projets, mais que les communes et autres pouvoirs organisateurs n'y répondent pas assez rapidement et ne sont pas en mesure de générer des places.

La Commission communautaire française ne pourrait-elle alors pas s'en charger ? Vous m'avez répondu que vous alliez lancer une étude juridique pour voir si cela était faisable. Je vous en remercie, mais je souhaiterais aussi recevoir un engagement de votre part. En effet, après avoir interrogé quelques personnes autour de nous, il s'est avéré qu'aucune ne pouvait apporter de réponse définitive.

Par ailleurs, nous n'avons pas eu le temps de mener une étude juridique approfondie. Or, quasi toutes les personnes à qui l'on pose la question se demandent pourquoi la Commission communautaire française, qui crée des écoles et des centres culturels, ne pourrait pas mettre en place des crèches. Le cas échéant, j'aimerais un engagement de votre part sur le fait que nous allons bel et bien le faire. En effet, nous recevons de l'argent de la Région que nous devons dépenser, alors que des parents attendent des places dans des crèches.

J'en viens maintenant au financement des opérateurs et à la fragilisation des secteurs.

(Remarques de M. Didier Gosuin, ministre)

Au sujet du financement des opérateurs et la fragilisation des secteurs, on constate depuis plusieurs exercices que le fonctionnement par appel à projets a tendance à se multiplier et que les budgets d'initiatives sont en croissance.

Je citerai le secteur de la petite enfance où l'on est aussi passé au système des appels à projets.

Je vous donne d'autres exemples :

- le budget initiatives du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) pour la politique des personnes handicapées;
- en cohésion sociale, pour le vivre ensemble, M. Vervoort, avec des moyens supplémentaires, travaille par appel à projets;
- en matière de formation, un grand appel à projets de 600.000 euros pour l'innovation en formation;
- en sport avec l'appel à projets, Sport au féminin et handisport;
- l'appel à projets Soutien à la parentalité, et j'en passe.

(Rumeurs sur les bancs du Collège)

Un appel à projets, c'est beaucoup plus le fait du prince que des législations. Ce n'est pas la revendication des secteurs dépendant de la Commission communautaire française. Ils ne demandent pas à devoir répondre à d'incessants appels à projets. Ces secteurs sont déjà souvent subventionnés par différentes institutions. Ils doivent déjà remplir les critères liés à ces différentes institutions.

Souvent, les associations, par exemple, ou les pouvoirs locaux doivent répondre aux conditions imposées par la Commission communautaire française, mais aussi par la Communauté française, la Région bruxelloise ou d'autres financeurs publics et jongler avec tout cela pour faire avancer leurs projets. Si, en plus, au lieu de passer par des décrets et des financements structurels, le système impose des appels à projets, cela devient de plus en plus compliqué pour ces associations en termes de gestion, mais aussi de stratégie et d'orientation.

C'était d'ailleurs très clair dans la charte associative. La volonté était de sortir de ces systèmes d'appels à projets pour s'orien-

ter vers des financements qui soient plus structurels, mais cette charte associative aussi reste dans les limbes. Il y a donc une certaine forme de cohérence.

Néanmoins, deux points font exception à ce que je viens de dire à propos du budget et sont réjouissants. Le financement du secteur de la médiation de dettes vient d'être reconnu et, vu l'état de surendettement de la population bruxelloise, c'est très important. Des financements structurels supplémentaires sont en outre prévus pour les maisons d'accueil avec, notamment, le financement du post-hébergement. Les secteurs concernés ont porté ces revendications importantes et vos décisions prouvent que vous les avez entendues. Vous avez ainsi satisfait les secteurs et nous de même, par la même occasion.

D'autres exemples relatifs à la gouvernance peuvent être cités. Le secteur ambulatoire est toujours sans programmation, alors que celle-ci lui a été promise depuis plusieurs années. Et l'on sent bien qu'elle risque de ne jamais arriver. Des décisions sont donc prises par le cabinet qui, en l'absence de programmation, applique ses propres critères alors que des études de programmation sont promises depuis longtemps. En termes de gouvernance, la situation n'est donc pas non plus idéale.

Nous avons par ailleurs hérité de la compétence de la promotion de la santé et nous sommes donc censés disposer d'un plan de promotion de la santé afin d'allouer les moyens disponibles. L'on se fixe d'abord des objectifs, l'on se demande comment on va les atteindre et l'on attribue ensuite les moyens nécessaires. Pourtant, alors que ce plan n'existe même pas, les décisions sont déjà prises et les thématiques prioritaires sont déjà sélectionnées. Vous choisissez donc vos priorités avant même qu'un plan ait fait l'objet d'une concertation avec le secteur.

Mon point suivant concerne le « bordel » institutionnel et les interdépendances absurdes entre les institutions. Je citerai quelques exemples.

La Commission communautaire française souffre d'un carcan budgétaire important et a peu bénéficié du refinancement de Bruxelles. Elle subit l'effet ciseau, sans compter la répartition 80/20 avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie en cas de financement par la Région.

S'agissant des interdépendances, le pouvoir fédéral vient de voter une loi sur le droit de séjour qui, d'une certaine manière, va nous obliger à veiller à ce que l'ensemble des primo-arrivants, mais aussi des migrants qui ne relèvent pas nécessairement de la définition de primo-arrivant, puissent bénéficier d'un parcours d'accueil. S'ils ne le suivent pas, ils courent en effet un risque de plus en plus important de perdre leur droit de séjour. Il s'agit là de décisions prises par le gouvernement fédéral, sans aucune concertation avec les entités fédérées et avec vous.

Par ailleurs, la Commission communautaire commune, dans laquelle la plupart d'entre vous siégez également, a décidé d'instaurer une obligation de suivi du parcours d'accueil. Or, la Commission communautaire française est financièrement exsangue et ne peut consacrer un kopeck supplémentaire à cette politique. On en reste donc à deux bureaux d'accueil, alors que le décret en prévoyait six. Le manque criant de places d'accueil pour les primo-arrivants à Bruxelles va donc être exacerbé par les décisions du pouvoir fédéral et de la Commission communautaire commune.

La Commission communautaire française n'a pas de moyens et n'a même pas prévu d'entamer les procédures pour ouvrir ne serait-ce qu'un seul bureau d'accueil supplémentaire. En outre, il faut savoir qu'à partir du moment où la décision de créer un bureau d'accueil supplémentaire est prise, il faut encore compter au moins un an pour son ouverture, étant donné la nécessité de disposer de locaux, d'un projet et de personnel.

La somme de 1,7 million d'euros que la Commission communautaire française attribue à M. Madrane à la suite d'un petit jeu sur les clés de financement et de dotation entre la Communauté française et la Commission communautaire française est un autre vase communiquant absurde. M. Madrane doit consacrer cette somme à Bruxelles. Il finance ainsi le projet mixity.brussels 2017, l'année thématique consacrée à la diversité en Région bruxelloise.

Pourquoi la Commission communautaire française ne fait-elle pas cela elle-même ? Pourquoi donne-t-elle près de 2 millions d'euros à la Communauté française pour que cette dernière mette en place des dispositifs que la Commission communautaire française, voire la Région, devrait gérer elle-même ? Cela n'a strictement aucun sens, si ce n'est de permettre à M. Rachid Madrane de disposer de compétences (petitement) à la mesure de ses ambitions.

Et ce ne sont pas les seuls exemples d'imbroglio institutionnel. Prenons le dernier appel à projets régional sur le vivre ensemble. Il passe en fait par les commissions communautaires, Commission communautaire française et Vlaamse Gemeenschapscommissie mais la Région sert de boîte aux lettres. Une somme d'1,6 million d'euros est provisionnée pour la Commission communautaire française, sans aucune clarté sur le budget : va-t-elle être entièrement utilisée ou pas ? Quel sera le montant perçu par la Commission communautaire française et redistribué ensuite aux opérateurs de la Commission communautaire française ? Quel est le montant qui partira à la Vlaamse Gemeenschapscommissie ? On n'en sait rien à ce stade

Plus grave encore, aucune action bicommunautaire ne peut être soutenue puisque, pour le vivre ensemble, on doit s'adresser finalement soit à la Commission communautaire française, soit à la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Bref, il faut se revêtir, avec de l'argent régional, d'une étiquette francophone ou néerlandophone pour bénéficier de ces moyens, ce qui est absurde quand on parle de promouvoir le vivre ensemble. Par ailleurs, le tout se fait en l'absence totale d'articulation avec les politiques de cohésion sociale mises en place par M. Vervoort au sein de la Commission communautaire française depuis très longtemps.

D'ailleurs, en matière de cohésion sociale, une modification de décret est en préparation. Là encore, il semble n'y avoir aucune concertation, sauf peut-être entre camarades. Les communes et les coordinations communales, les associations et les organismes de coordination ne sont au courant de rien. Le texte est en préparation, mais ils ne sont pas consultés. D'ailleurs, M. Vervoort a assumé ce positionnement, puisqu'il a annoncé, lorsqu'il était questionné à ce propos, qu'il allait se concerter avec les acteurs après le passage du texte au gouvernement, soit lorsque tout sera bouclé.

Je m'en voudrais de conclure sans mentionner le budget miraculeux de 800.000 euros pour les maisons des cultures. Celle de Saint-Gilles existe depuis longtemps. À l'époque, nous avions pensé aux briques, mais pas aux moyens de fonctionnement. Elle a donc vivoté longtemps en portant très peu de projets. Celle de Molenbeek fonctionne bien depuis longtemps et elle bénéficie encore de moyens supplémentaires.

Mais le budget pour les maisons des cultures vise également celle qui sera implantée sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA). Il est exact que la salle Jacques Brel est sous-utilisée et que nous pourrions l'exploiter. Nous verrons toutefois si un

tel projet peut s'inscrire dans un campus qui n'est pas naturellement fréquenté par les Bruxellois et qui ne se situe pas au milieu d'un quartier.

Je dois vous reconnaître, Mme Laanan, un certain talent de négociatrice, à voir le nombre d'investissements en infrastructures réalisés en 2017 sur le campus du CERIA, situé à Anderlecht, je le rappelle. Vous savez y jouer en intercabinets, et je vous en félicite. Toutefois, nous pouvons nous demander si ce site est le plus opportun. Une évaluation sera donc utile.

(Remarques de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

La Commission communautaire française subit un carcan budgétaire de plus en plus important. Elle n'a plus de réserves, elle est à l'os, avec un équilibre budgétaire qui devient impossible à trouver. On se retrouve devant une institution désargentée, désarmée, déshabillée après le transfert de compétences. Mais fi de tout cela! Vous souhaitez la maintenir à tout prix. Très bien, mais où sont les pistes de financement? Où est votre stratégie? Madame Laanan, permettez-moi l'expression, mais la reine est nue.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- La quoi ?

M. Alain Maron (Ecolo).- La reine est nue ! Vous naviguez à vue, dans un brouillard complet. Certes, l'ouate peut être agréable, mais votre passion communautaire vous fait perdre toute vision. On dirait que concernant l'avenir, vos sens sont endormis. Peut-être connaissez-vous l'adage arabe qui dit : « L'amour rend aveugle et muet ».

Nous aimerions que vous retrouviez très vite l'usage de la parole, sous peine de souffrir un jour de cécité complète.

La Commission communautaire française a un besoin vital d'un bol d'air frais et de perspectives d'avenir, que vous ne semblez pas capable d'apporter. Vous êtes une communautariste, selon vos dires, et vous avez affirmé en commission que vous alliez réfléchir à des pistes de financement, avec une sorte d'aveu d'impuissance donc.

Or, ce qui compte, ce n'est pas la Commission communautaire française, ce sont les secteurs qui en dépendent et qu'elle soutient : la politique de cohésion sociale, de santé et de la petite enfance. Bruxelles a un besoin criant de développement de ces secteurs et de moyens budgétaires à cet effet. Votre amour de l'institution et vos desseins francophiles constituent de plus en plus un frein à ce développement.

Votre amour de la Commission communautaire française et des carcans institutionnels et budgétaires y afférents est de plus en plus synonyme, soit d'un amour vache, soit d'un désamour de ces secteurs. En d'autres termes, si vous estimez que les politiques sociales et de santé sont stratégiques et importantes, il conviendra d'accepter d'envisager, à un moment donné, de les faire sortir d'une sorte de mariage forcé. L'avenir de ces secteurs devra forcément être régional et le budget de la Commission communautaire française de cette année le démontre une fois de plus.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- Monsieur Van Goidsenhoven, je vous répéterai ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire lors de la discussion de la déclaration de politique générale : dénoncer la pauvreté dans le cadre du budget de la Commission com-

munautaire française et soutenir le Gouvernement fédéral à la Chambre, c'est non seulement inconséquent, mais c'est surtout indécent.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Une fois de plus, votre discours consiste à frapper sur le gouvernement fédéral, simplement parce que vous participez à un gouvernement qui vous fait avaler des couleuvres. Gardez vos lecons pour vous!
- M. Michel Colson (DéFI).- Monsieur Maron, vous dénoncez le « bordel » institutionnel. Je vous reconnais une grande cohérence : il est vrai qu'Ecolo a participé à tous les mauvais coups institutionnels qui visaient à affaiblir les institutions communautaires de ce pays, que ce soit la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Commission communautaire française.
- M. Alain Maron (Ecolo).- Nous ne sommes pas les seuls : vous devez aussi adresser votre critique à vos partenaires de majorité, PS et cdH, et même au MR!
- M. Michel Colson (DéFI).- Il y a une exception : Christos Doulkeridis, alors ministre-président du Collège de la Commission communautaire française, avait un jour prétendu, sans rire, que la Commission communautaire française était le moteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- M. Alain Maron (Ecolo).- Nous avons surtout participé au refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'époque. Sans nous et d'autres, dont vous ne faites pas partie, il n'y aurait pas eu de refinancement. Ce n'est pas grâce à vous que nous l'avons obtenu!

(Rumeurs)

M. Michel Colson (DéFI).- Je salue le Gouvernement francophone bruxellois qui, dans un contexte difficile, a réussi à maintenir les engagements pris en début de législature dans des politiques qui touchent la vie quotidienne des Bruxelloises et des Bruxellois.

Contrairement à l'année dernière, la majorité assumera en effet que le budget ne respecte pas l'équilibre budgétaire pour l'année 2017. Ce n'est qu'un léger déficit puisque, après neutralisation des dépenses en investissement, il s'élève à un million d'euros, soit 0,2 % du budget global. C'est un pourcentage très limité par rapport à certains autres niveaux de pouvoir.

Bref, ce projet se caractérise par une grande rigueur et par un volontarisme certain. C'est aussi et surtout un budget qui refuse d'entrer dans le cercle insidieux de l'austérité. Le budget de 2017 prévoit une politique de la fonction publique dynamique, moderne et ambitieuse, des investissements nécessaires à l'ouverture de places d'accueil dans les crèches, la pérennisation du financement des bureaux d'accueil pour les primo-arrivants, le soutien des maisons médicales, le renforcement des moyens liés à la formation – j'y reviendrai – et bien d'autres projets encore. Tout cela s'inscrit dans le renforcement d'une bonne gouvernance budgétaire, notamment par la réforme de la comptabilité et l'implémentation du logiciel systems, applications and products for data processing (SAP).

Le groupe DéFI salue tout d'abord le travail réalisé par le Gouvernement francophone bruxellois dans le domaine de la fonction publique : en 2014, adoption d'un règlement de travail que plus personne n'attendait, à l'exception, probablement, des syndicats et des travailleurs; en 2015, mise en œuvre du règlement de travail et instauration de la commission des horaires et du règlement de travail; en 2016, plan de formation et descrip-

tions de fonctions. L'évaluation de ces mesures sera réalisée en 2017.

Nous saluons également les prémices des négociations relatives au télétravail et à son financement ainsi que la préoccupation manifestée par le Gouvernement francophone bruxellois en matière de bien-être au travail, plus particulièrement dans le cadre de la lutte contre le burn-out, à l'égard de l'ensemble du personnel de la Commission communautaire française.

En matière d'enseignement, le groupe DéFI se réjouit de la priorité accordée par le gouvernement au suivi de la construction de nouvelles places, tant sur le site de l'Institut Alexandre Herlin, qui voit sa capacité d'accueil augmenter de 300 places dans l'enseignement spécialisé, que sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA), par la création d'une nouvelle école secondaire à pédagogie active.

Enfin, en matière pédagogique, nous nous félicitons tout particulièrement du renforcement du projet de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire grâce à l'arrivée de personnel financé par le Fonds social européen (FSE), sans pour autant que ne soit écartée la piste du mentorat.

En matière d'infrastructures sportives privées, nous partageons les priorités du gouvernement, à savoir :

- favoriser la promotion de l'activité sportive au sens large, et ouverte à tout public;
- stimuler particulièrement les projets sportifs à destination d'un public fragilisé;
- soutenir l'offre sportive accessible et encadrée;
- faciliter financièrement l'accès au sport;
- promouvoir le rôle éducatif du sport sans oublier de mettre en exerque ses valeurs éthiques inhérentes.

En matière de culture, le groupe DéFI soutient une politique de proximité et d'encouragement aux initiatives émergentes qui privilégient la cohésion sociale et la diversité culturelle. Oui, nous voulons une culture inclusive qui réussit en s'enracinant dans l'espace public et social et dans les quartiers.

J'en viens à présent à la formation. Dans son exposé général, la ministre-présidente a précisé qu'en raison du contexte économique général et des moyens limités de la Région, la solidarité régionale s'était focalisée sur cet aspect du budget. Nous le savons et nous partageons largement l'objectif poursuivi.

En effet, la formation est un levier essentiel à actionner pour relever le défi social bruxellois, et la Stratégie 2025 l'a d'ailleurs confirmé. En rassemblant dans les mêmes mains le portefeuille de l'Emploi en Région et de la Formation en Commission communautaire française, ce qui – reconnaissez-le – était l'une de nos vieilles revendications, nous avons réussi à décloisonner les politiques. C'est ce qui explique le financement de cet aspect de nos politiques depuis le début de la législature, que ce soit par des augmentations fortes du Fonds social européen – plus particulièrement la garantie pour la jeunesse –, via les efforts de la Commission communautaire française elle-même – 4.400.000 millions d'euros en augmentation depuis 2014 –, ou encore, via le soutien de la Région à travers la commande de formations

L'ensemble des orientations qui ont guidé l'action du gouvernement se structurent désormais dans le Plan de formation 2020 qui a été adopté lors de la séance du gouvernement thématique du 6 décembre dernier. Nous nous en réjouissons.

Rappelons que ce plan est soutenu par quatre stratégies adoptées par l'ensemble des gouvernements : le développement de l'alternance, le développement des autres formules de stage en entreprise, la validation des compétences et les pôles formations d'emploi ainsi que l'action sectorielle emploi/formation à Bruxelles.

Dans le contexte budgétaire déjà largement décrit, le Gouvernement francophone bruxellois a augmenté de plus de 1,7 million d'euros le financement de l'ensemble de la mission 26 pour le porter à plus de 62 millions d'euros.

Ceci permettra de donner la priorité à la validation des compétences et aux organismes d'insertion socioprofessionnelle, d'accentuer nos politiques en faveur de la formation des classes moyennes et de poursuivre le soutien à Bruxelles Formation comme régisseur des partenariats.

Dans le domaine de l'aide aux personnes, et plus particulièrement en matière de cohésion sociale, nous constatons la stabilité du budget affecté, qui prévoit les moyens suffisants pour permettre le fonctionnement en année pleine des deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA).

En matière d'accueil de la petite enfance, aspect sur lequel reviendra M. Maingain, le groupe DéFI soutient l'ambition du Gouvernement francophone bruxellois en termes de créations de places au regard des défis de notre Région en la matière, et salue la contribution, à sa mesure, de la Commission communautaire française.

Dans le domaine de la famille, nous soutenons la politique du gouvernement notamment en matière de maisons d'accueil pour les sans-abri, de services d'accueil de jour pour personnes âgées, de centres d'action sociale globale, de centres de planning familial ou encore de services d'aides à domicile. À cet égard, nous encourageons le gouvernement à poursuivre le travail entamé relatif à l'ancienneté des travailleurs — c'est un métier pénible —, de même que la concertation avec le secteur afin d'envisager une seconde augmentation du contingent.

Mais le Gouvernement n'est pas en reste à l'égard des politiques à destination des personnes en situation de handicap, puisque le budget de 2017 prévoit une augmentation en liquidation de 3,8 millions d'euros. DéFI y voit un signe de l'importance d'investir dans cette politique, ce qui permettra de renforcer le soutien au service d'accompagnement, de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement et d'assurer davantage l'octroi d'aides individuelles et de primes à l'intégration afin de poursuivre le soutien aux entreprises de travail adapté.

Je terminerai par le passage en revue des différentes politiques prévues par ce budget dans le domaine de la santé. Rappelons que le budget de 2017 prévoit l'indexation des subventions organiques allouées aux centres et services, ce qui permet de couvrir les frais de rémunération et de fonctionnement de plus de 150 associations. L'action politique pourra ainsi se fonder sur la collaboration avec un tissu associatif particulièrement riche et diversifié, et s'articuler dans une vision bruxelloise cohérente avec d'autres niveaux de pouvoir exerçant également des compétences en matière de santé, que ce soit la Commission communautaire commune à travers le Plan de santé bruxellois (PSB) ou l'autorité fédérale via les conférences interministérielles (CIM) de la santé publique.

Le groupe DéFI se réjouit particulièrement du fait que dans le domaine de la promotion de la santé, une attention toute particulière est accordée à la réduction des inégalités sociales de santé. Ce principe, inscrit dans le nouveau décret, se voit déjà concrétisé en 2017 avec le premier plan de promotion de la santé que l'on nous annonce.

Nous soutiendrons également le Gouvernement dans un autre dossier porté par la ministre en charge de la Santé, à savoir un nouveau décret relatif aux transports médicaux sanitaires.

Voilà les raisons pour lesquelles le groupe DéFI soutient le Gouvernement francophone bruxellois dans ses efforts d'ajuster les budgets 2016 et d'inscrire le budget 2017 dans le contexte économique que nous avons tous eu l'occasion de décrire. Ce qui compte pour nous, c'est que ce budget permette de tenir les engagements pris en début de législature.

Qui plus est, le groupe DéFI y retrouve sa marque, non seulement dans les politiques de formation et de santé, mais également dans les autres politiques menées par les ministres francophones bruxellois unis qui, ensemble, ont décidé de gérer avec responsabilité, sans toutefois entrer dans le cycle insidieux de l'austérité imposé par une certaine Europe et le gouvernement fédéral.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI).- Je voulais revenir sur un point qui retient particulièrement toute mon attention et celle du groupe DéFI : le soutien à l'accueil de la petite enfance.

Comme je l'avais fait en commission, je tiens tout d'abord à souligner le volontarisme du Gouvernement francophone bruxellois dans cette politique. En effet, ce sont six millions d'euros de crédits d'engagement qui sont prévus en 2017 et qui viennent s'ajouter au montant déjà très volontaire pris lors des années précédentes.

J'ai également à cœur d'exprimer une inquiétude : l'augmentation de l'encours évoquée par M. Maron et la nécessité, pour notre gouvernement, pour arriver à concrétiser ce volontarisme par des réalisations concrètes.

Quelles sont les mesures concrètes que vous comptez mettre en œuvre ?

Qu'en est-il de la possibilité pour la Commission communautaire française de prendre le levier pour réaliser cette politique et cette ambition ?

Enfin, même si nos séances de la Commission communautaire française ne sont pas toujours très suivies, je souhaite lancer un appel aux communes et aux partenaires publics pour venir aider la Commission communautaire française à réaliser la concrétisation de cet encours et de cette politique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFI et cdH)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je ne laisserai pas planer le suspense, notre groupe politique votera le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2017.

(Sourires)

M. Alain Maron (Ecolo).- J'apprécie que d'autres que moi blaguent également.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je tiens à saluer le travail fourni par le Gouvernement pour le maintien d'un budget engagé et solide dans des circonstances qui restent pour le moins difficiles. Malgré ce contexte, notre institution reste dans les clous de la trajectoire budgétaire, telle qu'autorisée par le Conseil supérieur des finances et la Cour des comptes, qui va jusqu'à 1,4 million d'euros dans le négatif. Or, nous sommes bien audessous de ce montant.

Certains collègues considèrent que la neutralisation d'un certain nombre d'investissements est un artifice. Je peux l'entendre, mais ce budget est engagé selon nous. Ce choix politique est important, et je m'étonne que vous le considériez comme un artifice et que vous ne souteniez pas la démarche de la majorité actuelle. Tout d'abord, il conviendrait de se réjouir de ces investissements, qui sont des moyens nouveaux qui répondent à une demande présente et reconnue par tous les Bruxellois dans les différents secteurs : l'enseignement, la petite enfance et les personnes handicapées. Depuis le début de la législature, la majorité est constante et vise à offrir plus de places et plus de services, et à moderniser ces services.

Je reviens à ce que vous définissez comme un artifice. Il s'agit d'un choix budgétaire, politique et donc d'un engagement. Je pense qu'Ecolo partage cette demande selon laquelle l'Europe devrait assouplir ses règles de comptabilité budgétaire. Ce n'est pas que les investissements ne sont pas dans le budget – ils y sont bel et bien présents, Monsieur Maron – mais nous estimons qu'ils n'ont pas à être intégrés dans le calcul du solde de financement. Il s'agit d'investissements d'intérêt général, qui s'inscrivent dans la durée puisqu'ils vont porter leurs fruits pendant des années voire des décennies. C'est donc un message politique que notre institution et les autres entités fédérées de ce pays portent ensemble. C'est ainsi que nous pourrons, demain, espérer faire bouger les lignes en Europe.

- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Pour l'accueil de la petite enfance, vous inscrivez bien la recette dans le solde à financer mais pas la dépense.
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je me rappelle un colloque qui s'est tenu il y a quelques semaines ici. Je pense d'ailleurs que votre groupe y a assisté. Ce colloque, organisé par le président du parlement régional, portait sur l'avenir des finances publiques dans le carcan budgétaire européen.

La discussion fut très bonne et il régnait une grande unanimité quant à la nécessité d'assouplir le cadre et le carcan budgétaire européen pour sortir les investissements d'intérêt régional du calcul du solde de financement. J'attends d'ailleurs les initiatives dont vous avez parlé. Soyez conséquent avec ce que vous dites et ce que vous avez défendu lors de ce colloque. Nous le faisons et nous espérons pouvoir compter sur votre soutien politique pour faire bouger les lignes au niveau européen.

(Remarques de Mme Zoé Genot, députée)

- M. Alain Maron (Ecolo).- Nous avons déposé un texte portant spécifiquement sur cette question afin que les choses soient claires. À votre demande, ce texte est gelé.
- **M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).-** Si vous êtes cohérent, soutenez ce budget.
- M. Alain Maron (Ecolo).- Il y a d'autres éléments dans ce budget qui nous ennuient, Monsieur Fassi-Fihri, comme le fait que vous usiez de plusieurs autres artifices.
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Au-delà des solutions conjoncturelles que ce Gouvernement trouve et je m'en félicite et du débat de fond que la situation engendre il faut le reconnaître

aussi –, la situation de la Commission communautaire française reste compliquée en matière structurelle. Il faut en convenir. Nous devons trouver des solutions, comme nous le faisons depuis un certain nombre d'années, pour être toujours plus créatifs au niveau financier, au niveau comptable mais aussi au niveau institutionnel.

M. Van Goidsenhoven parlait de ruser avec les compétences. Nous rusons aussi avec les compétences. La ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées et qui est par ailleurs ministre du Logement utilise les compétences de ces deux institutions différentes pour trouver des solutions, notamment pour le budget acquisitif en matière de logement. Pour les personnes handicapées, elle se base sur des garanties du Fonds du logement régional. Donc, oui, nous rusons avec nos compétences et il faut le faire davantage!

Il faut peut-être aller plus loin dans la créativité institutionnelle pour apporter des solutions budgétaires plus durables, c'est-à-dire un budget qui tienne la route et un budget engagé. Nous le voyons d'ailleurs dans les priorités politiques que ce soit l'action sociale, la cohésion sociale, la formation, le handicap, la culture. Tous ces domaines de compétences voient leurs moyens augmenter. Je vais rapidement les passer en revue.

Concernant l'action sociale, nous nous réjouissons de ce que les subventions aux maisons d'accueil soient en constante augmentation depuis le début de cette législature. Ce crédit destiné à subventionner quinze maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française vise la réduction du nombre de sans-abri à Bruxelles, via une politique d'accès au logement durable et d'inclusion sociale. Le cdH restera vigilant et attentif aux synergies entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune pour répondre à ce phénomène structurel bruxellois du sans-abrisme.

Pour faire face à une paupérisation de plus en plus importante de la population, nous saluons les efforts budgétaires concernant le subventionnement des services de médiation des dettes, qui est en constante augmentation depuis le début de cette législature et enregistre une hausse de plus de 40% de ses moyens en l'espace de trois ans.

L'aide à domicile au profit des personnes âgées est également renforcée et nous attendons avec impatience la présentation du nouveau plan pour la qualité de vie des personnes âgées ainsi que l'ouverture de deux nouveaux centres de jour. Ces initiatives ont pour objectif de maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Toujours dans ce domaine, nous saluons aussi les moyens supplémentaires consacrés aux services de télévigilance pour les personnes âgées.

Par ailleurs, la maltraitance des personnes âgées est un phénomène alarmant, qui montre le degré de folie dont est parfois atteinte notre société. Ces maltraitances touchent les personnes les plus fragilisées. Même si des crédits budgétaires en tant que tels ne peuvent mettre un terme à ce type de phénomène, ils y contribuent à tout le moins. Des moyens supplémentaires sont ainsi consacrés aussi à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales. La maison d'accueil destinée aux familles monoparentales, qui s'ouvrira d'ici début 2018, en est un exemple. Les mariages forcés ou encore les mutilations génitales féminines sont également des fléaux de nos sociétés que nous espérons éradiquer en prévoyant des moyens financiers.

Le programme EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) voit ses moyens sensiblement augmenter, puisqu'ils passent de 300.000 à 500.000 euros en l'espace de deux ans. Cela traduit un engagement politique fort de ce gouvernement

qui ne se contente pas d'étoffer des comptes en banque, mais prend aussi des options politiques, par exemple, en progressant dans le projet de labellisation mené avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ou en intégrant un relais EVRAS pour les personnes handicapées, comme le souhaite et le demande le secteur et en tout cas, un de nos collègues ici présents qui s'en est fait le porte-parole enthousiaste, n'est-ce pas Monsieur Temiz ? Il s'en réjouit donc avec nous.

Comme vous le savez, le cdH a toujours accordé une place importante aux personnes porteuses de handicap et à leurs proches. Ce Collège est très volontariste sur ce sujet et obtient des résultats. Depuis le début de cette législature, là encore, les moyens sont en constante progression – plus de 2 millions et demi d'euros supplémentaires –, ce qui permet au secteur de respirer et de voir ses demandes davantage rencontrées. Ce faisant, nous répondons progressivement à cette condamnation dont la Belgique avait été l'objet il y a quelques années. Un tournant important a été pris dans cette politique du handicap.

Outre la cohésion et l'action sociale, la santé doit également constituer une priorité vitale pour nos concitoyens. À ce niveau, nous pensons qu'il faudra continuer le soutien aux structures existantes, en accordant une attention particulière aux maisons médicales qui souffrent de décisions prises ailleurs.

Mais nous pensons qu'il faut aussi stimuler la promotion et la prévention de la santé, d'autant que le gouvernement fédéral – n'en déplaise à notre collègue Van Goidsenhoven – sacrifie très clairement le volet curatif de la politique de santé dans notre pays.

En théorie, nous ne sommes pas là pour pallier les manquements des autres niveaux de pouvoir et en payer les conséquences budgétaires. Mais la promotion de la santé redouble d'importance, à l'heure où le niveau fédéral creuse une séparation entre le volet « cure » et le volet « care » et que la ministre Maggie De Block impose des restrictions budgétaires dévastatrices pour les patients.

Nous saluons la reconnaissance de la réduction des risques liés aux drogues qui, cette fois, est inscrite dans le décret ambulatoire. Nous suivrons toutefois avec une attention prudente l'évolution de ce dossier, notamment le volet qui concerne l'expérience pilote des salles de consommation encadrée. À cet égard, nous attendons le débat qui aura lieu au sein du gouvernement, puis au parlement. Nous y reviendrons, bien sûr.

M. Alain Maron (Ecolo).- D'abord au sein du parlement, et ensuite au gouvernement!

(Sourires)

Puisque le Parlement a déjà entamé le débat, qu'il continue sur sa lancée.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- La balle est dans le camp du gouvernement, qui doit d'abord se prononcer sur le budget de l'expérience pilote afin qu'il soit ensuite voté.

Mme la présidente.- En tout cas, le parlement semble prêt et i'en prends acte.

- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Visiblement, divers groupes de la majorité le sont aussi, et je m'en réjouis.
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Nous sommes donc bien sur la même longueur d'onde.

En matière culturelle, Madame la ministre-présidente, nous constatons une belle augmentation de près de deux millions

d'euros du budget global, soit une progression de 20 % des moyens qui seront consacrés à des pans importants de la politique culturelle, à savoir la culture de proximité et la culture envisagée dans ses aspects inclusifs.

Lors du débat qui a suivi la déclaration de politique générale, j'ai consacré l'essentiel de mon intervention à ces questions. Dans un contexte où les identités se tendent et entrent en conflit, à l'heure où certains prennent un malin plaisir à jeter de l'huile sur le feu, la culture demeure le ciment de notre société. Soutenons-la en lui apportant des moyens, certes modestes, mais dont elle a plus que jamais besoin.

Je termine par la formation professionnelle, qui constitue la priorité du gouvernement et de la législature. Là encore, des moyens nouveaux sont prévus pour des formations supplémentaires, y compris via la Région, et les commandes d'Actiris ne manqueront pas d'alimenter l'offre de formation proposée par la Commission communautaire française.

Le Plan de formation sera évidemment essentiel, notamment avec son volet alternance, et nous le suivrons avec attention. De manière générale, le lien avec le monde économique et avec le monde de l'entreprise se voit renforcé par des moyens supplémentaires octroyés de manière transversale dans les politiques de formation.

Envisager la formation sans le lien avec l'économie et l'entreprise serait une hérésie et le gouvernement l'a bien compris. Des moyens nouveaux ont été prévus, notamment pour le recrutement de prospecteurs, qui iront chercher dans les entreprises des places de stage, des places pour des formations en alternance, des places pour renforcer la formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI). Le bilan est donc très positif et nous nous en réjouissons.

Je note également le renforcement de la politique de validation des compétences, qui disposera d'un nouveau cadre dans le courant de l'année 2017, et le redéploiement annoncé et attendu de tout le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, qui voit également ses moyens augmenter. Là encore, le bilan nous paraît très positif.

J'en terminerai par un mot sur la sphère internationale. Monsieur Van Goidsenhoven, comme d'autres de nos collègues, vous êtes attentif au sujet de la francophonie. Mais il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre. Nous sommes nombreux à vouloir faire rayonner Bruxelles comme ville francophone à l'international, et nous avons différents outils pour ce faire. Et vous voulez la même chose que nous, mais vous ne voyez pas les résultats que nous obtenons et qui sont pourtant là!

Depuis quelques années, on trouve au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, qui rassemble la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française, du personnel financé par la Commission communautaire française pour faire rayonner les politiques de celles-ci dans la capitale mondiale de la francophonie. Et ce personnel n'est pas là à se tourner les pouces ! Deux colloques, notamment, ont été organisés dans notre centre parisien : l'un, l'année dernière, concernait l'action sociale et la diversité, le second était consacré à l'égalité hommes-femmes et aux questions de genre. Des représentants bruxellois francophones de ces secteurs s'étaient déplacés pour présenter leur expertise, tirer des leçons de ce qui se fait ailleurs et faire rayonner nos politiques, nos talents, notre monde associatif. Au-delà de la polémique, il faut s'en réjouir ! Je suis d'accord avec vous : il y a toujours moyen de faire plus. Mais des moyens ont été ajoutés et nous nous en réjouissons. Le gouvernement continue à aller dans ce sens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- En commission, nous avons entendu à plusieurs reprises que la Commission communautaire française était exsangue.

Bruxelles est la troisième région la plus riche d'Europe, après Londres et Luxembourg-Ville, mais un enfant sur trois y vit sous le seuil de risque de pauvreté. La population bruxelloise augmentera de 100.000 habitants dans les dix prochaines années, soit en moyenne 10.000 personnes par an. Les besoins de cette population sont immenses. Je ne prendrai que deux exemples qui me tiennent à cœur : les crèches et les personnes handicapées.

S'agissant des crèches, l'encours augmente d'année en année. Dans la déclaration de politique générale de 2014, il nous avait été promis 7.500 nouvelles places au 1er janvier 2020; dans celle de 2015, 2.214 places dans un avenir proche; dans celle de 2016, 1.986 places jusqu'en 2020, chiffre confirmé en commission par la ministre-présidente.

Nous sommes à mi-législature et l'on constate que les promesses sont revues à la baisse chaque année.

En commission, la ministre a promis d'étudier juridiquement la possibilité que la Commission communautaire française devienne elle-même opérateur pour la création de places de crèche. C'est une excellente idée, et il y a urgence à la concrétiser.

L'encours est de 24,3 millions d'euros. Les pouvoirs publics doivent prendre les choses en main, faute de quoi c'est le secteur privé commercial qui s'en chargera. Il en va de même pour les places en maison de repos à Bruxelles et les places de crèche à Anvers, où la multinationale Babilou vient de s'implanter, entraînant la dégradation des conditions de travail du personnel et l'augmentation des coûts pour les parents. À Bruxelles, Babilou exploite déjà sept crèches et perçoit de la Ville de Bruxelles 14 euros de subside par jour et par enfant.

Aux Pays-Bas, la privatisation du secteur des crèches a mené à des faillites qu'on pourrait qualifier de frauduleuses. Il est inacceptable que la carence des places d'accueil pour les tout-petits serve au profit des actionnaires des multinationales.

Quant au secteur du handicap, nous attendons avec impatience les chiffres concernant l'état des lieux des personnes avec trouble spectre autistique (TSA), promis avec le Plan transversal autisme en avril dernier. Mais ce ne sera pas suffisant : pour évaluer les besoins, il faut un état des lieux de toutes les personnes en grande dépendance. Ce n'est qu'à partir ce moment-là qu'on pourra élaborer un plan de réponse aux besoins. En effet, l'aide apportée ne pourrait paraître qu'un saupoudrage, comme l'illustre la mise en œuvre du Plan transversal autisme, qui fut présenté comme une initiative nouvelle. Or, 50.000 euros sont prévus pour ce plan et, si l'on prend comme prévalence une personne sur 100 ou sur 160, on obtient 7.500 à 12.000 personnes atteintes du TSA à Bruxelles, et donc 4 à 6,60 euros d'aide par personne. Je n'appelle pas ça une initiative nouvelle, mais de la poudre aux yeux.

À nouveau, il est plus que temps que les pouvoirs publics prennent des initiatives publiques, pour l'accueil des personnes handicapées. Il ne doit pas seulement s'agir du soutien financier aux initiatives prises par les personnes privées, le plus souvent les parents eux-mêmes, qui ont bien d'autres préoccupations.

En effet, si ce ne sont pas les pouvoirs publics qui se chargent de combler un si grand besoin, les initiatives commerciales ne tarderont pas à occuper le terrain, comme ce fut le cas pour les maisons de repos et les crèches. Ce n'est pas la vision de société du PTB.

(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO!)

Mme la présidente.- Je suspens la discussion générale conjointe que nous poursuivrons cet après-midi. La ministre-présidente répondra au nom du Collège après les questions d'actualité qui sont programmées à 14 heures.

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISANT DES ATELIERS CRÉATIFS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations organisant des ateliers créatifs [doc. 66 (2016-2017) n° 1 et 2].

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

Mme Véronique Jamoulle, la rapporteuse, m'a fait savoir qu'elle ne pouvait pas être présente et qu'elle se référait à son rapport écrit.

La parole est à M. Gjanaj.

M. Amet Gjanaj (PS).- Nous nous réjouissons tous, je pense, de l'arrivée de ce projet de règlement. Comme mon groupe a pu le souligner lors des débats en commission, ce règlement permet, d'une part, de faire la lumière sur un secteur d'activités qui fait un travail remarquable avec des publics très différents et d'autre part, de clarifier la façon dont le subside est octroyé, un souci de transparence qui vous est cher.

Fidèle à l'accord de majorité, c'est une politique de proximité et une accessibilité de la culture et des arts à tous que vous prônez. En effet, le projet prévoit de nombreuses primes, notamment en faveur des associations qui travaillent en synergie. Ce mécanisme positif, je l'espère, encouragera davantage les associations et les personnes à se rencontrer. Mon groupe vous en félicite.

Les associations sont de plus en plus nombreuses à organiser des ateliers créatifs, et le soutien de la Commission communautaire française en la matière est indispensable. Mon groupe se réjouit d'ailleurs que cette nouvelle réglementation ne fera pas perdre des montants aux associations.

Par ailleurs, je souhaite rappeler toute l'importance du soutien apporté au secteur culturel et associatif qui fait un travail remarquable et essentiel auprès des Bruxellois, jeunes et moins jeunes.

Ce projet de règlement se démarque également par l'attention particulière qu'il accorde aux publics les plus fragilisés.

Vous dégagez les moyens nécessaires pour que ces projets prennent forme et je vous en félicite. Les ateliers créatifs sont des lieux d'expression privilégiés qu'il faut continuer à encourager dans nos politiques culturelles car elles sont également des lieux de partage essentiels à notre société.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme la présidente.- La parole est à M. Kompany.

M. Pierre Kompany (cdH).- Comme vous l'avez signalé lors des différentes commissions budgétaires, ce projet de règlement a pour objectif de favoriser la culture à Bruxelles, outil essentiel d'éducation et d'émancipation de nos concitoyens. Une allocation budgétaire a été dédiée au financement de cette politique.

Les ateliers créatifs représentent des outils de médiation culturelle et d'éducation permanente, et offrent un espace pour pratiquer un art et stimuler la créativité.

Nous saluons le texte présenté et l'évolution qu'il représente afin de proposer davantage de structure aux associations concernées. Nous apprécions également le travail fourni concernant le site relatif aux ateliers créatifs. Il constitue un outil de travail intéressant.

Nous saluons tout autant la future indexation des subventions : elles correspondront ainsi mieux aux nouvelles réalités de vie. Trop souvent, ce sont les associations qui pâtissent de cette non-indexation. Or, les efforts fournis aujourd'hui permettront au vivre ensemble d'être l'idéal de cette capitale de l'Europe qu'est Bruxelles-Capitale, notre Région.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je remercie MM. Gjanaj et Kompany pour leurs interventions. Les critères qui régissent le secteur des ateliers créatifs, qui se compose de 53 ASBL, datent en effet d'environ douze ans. Il était donc temps de joindre le geste à la parole et de revoir de fond en comble le règlement qui définit et encadre le soutien accordé aux ateliers créatifs.

Cette révision permettra également d'objectiver et de soutenir ces ateliers de manière accrue, en fonction de plusieurs éléments dont le nombre d'ateliers réalisés, la volonté de développer une démarche qui favorise la mixité et la citoyenneté, mais aussi la transversalité entre les ateliers au niveau des actions et de leur localisation dans des zones prioritaires.

Par souci d'exhaustivité, je rappelle qu'une allocation budgétaire a été dédiée à cette politique, ce qui démontre l'importance que nous accordons à ce secteur. La volonté étant de soutenir cette politique de proximité et d'accessibilité plus particulièrement dans les communes fragilisées. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un budget de 200.000 euros a été proposé pour 2017, ce qui équivaut à un doublement des moyens existants.

Ce règlement est donc une avancée car il garantit à de nombreuses associations un traitement équitable, plus juste et plus transparent pour chaque demande de subvention.

Je vous remercie d'ores et déjà du soutien que vous lui apporterez

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

DISCUSSION DES ARTICLES

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1er

Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

 Atelier créatif : un lieu ouvert à tous les publics qui désirent s'exprimer librement à travers la création artistique ou artisanale durant leur temps de loisirs.

La démarche créative doit être encouragée par l'atelier en favorisant l'apprentissage et le perfectionnement d'une ou de plusieurs techniques artistiques permettant l'expression libre de la personne.

L'atelier contribue à l'ouverture vers d'autres horizons culturels et au renforcement de l'esprit de citoyenneté ainsi que la prise de conscience de l'importance de l'art dans le respect de l'autre.

- b) Association organisant des ateliers créatifs : des ateliers créatifs organisés au sein d'une ASBL, d'une association de fait ou qui est rattachée à une structure porteuse notamment les universités, les bibliothèques, les centres culturels.
- Séance d'atelier : la durée d'une séance d'atelier est de minimum 1 heure et de maximum 3 heures.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Une subvention peut être octroyée annuellement aux associations organisant des ateliers créatifs suivant les règles et les conditions fixées par le présent règlement.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Pour être subsidiées, les associations organisant des ateliers créatifs doivent remplir les conditions suivantes :

- exercer leurs activités sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et la langue utilisée dans leur gestion et l'accueil du public doit être la langue française;
- b) disposer de locaux conformes aux normes de sécurité reprises le cas échéant dans le règlement d'ordre intérieur propre à chaque ASBL, pour le déroulement des activités;
- c) disposer d'animateur(s). L'animateur doit fournir la preuve d'une qualification (diplôme, brevet, formation ou expérience professionnelle) pour le travail qu'il exécute; cette qualification s'apprécie tant sur le plan des techniques mises en œuvre qu'au niveau des méthodes pédagogiques;
- d) organiser au moins 48 séances d'atelier par an;
- e) permettre la participation d'au moins 5 personnes par séance d'atelier.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

- § 1°. Le montant de la subvention annuelle octroyée aux associations organisant les ateliers créatifs de manière régulière pendant l'année, est déterminé selon la catégorie à laquelle les associations appartiennent à savoir :
- 800 euros pour une association de catégorie 1 organisant au moins 48 séances d'atelier par an;
- 1.400 euros pour une association de catégorie 2 organisant au moins 132 séances d'atelier par an;
- 2.400 euros pour une association de catégorie 3 organisant au moins 252 séances d'atelier par an;
- 3.700 euros pour une association de catégorie 4 organisant au moins 372 séances d'atelier par an.
- § 2. Dans les limites des crédits budgétaires, quatre autres critères permettent d'augmenter ces forfaits de base :
- le public spécifique : permettre l'accès à tout public tout en visant le décloisonnement par la mixité sociale, culturelle et de genre, en organisant des rencontres ponctuelles avec d'autres publics que le public habituel des ateliers. Un forfait de 500 euros est attribué à ce critère;
- la démarche de citoyenneté responsable : travail sur une thématique d'éducation permanente, valorisation du rôle social et culturel de la démarche créative. Un forfait de 500 euros est attribué à ce critère;
- le partenariat : à savoir les actions menées conjointement par plusieurs structures associatives distinctes afin de développer un projet créatif commun, une mise en commun de matériel, un échange de savoirs et de pratiques, un décloisonnement des disciplines ... Un forfait de 500 euros est attribué à ce critère;
- le bonus : si les trois critères précédents sont rencontrés, un forfait supplémentaire de 500 euros est accordé.
- § 3. Si le local de l'atelier créatif est situé dans une commune considérée comme prioritaire en fonction de critères démographiques et socio-économiques, une majoration de 20 % de la subvention annuelle est opérée.
- § 4. Les forfaits visés au présent article sont indexés annuellement (selon l'indice santé) et ce, pour la première fois à partir du 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

La demande de subvention doit être faite au moyen du formulaire ad hoc qui peut être retiré auprès de la Direction de la Culture et du Tourisme – Service des affaires socioculturelles de la Commission communautaire française ou téléchargé sur le site internet des Services du Collège.

Le formulaire doit être renvoyé, dûment complété à la Direction d'Administration de la Culture et du Tourisme – Service des affaires socioculturelles pour le 31 mars de chaque année.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Les subventions sont destinées à l'organisation des ateliers créatifs sur l'année civile et aux frais de fonctionnement y afférant

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Toute association organisant des ateliers créatifs subventionnée doit faire mention dans ses publications et lors de ses activités du soutien de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

En cas de non-respect des dispositions du présent règlement, l'association bénéficiaire de la subvention est tenue de rembourser intégralement à la Commission communautaire française la subvention reçue.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Le présent règlement entre en vigueur au 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Le vote de l'ensemble aura lieu à l'heure convenue.

La séance est suspendue à 11 h 19.

La séance est reprise à 14 h 05.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

LE CINEMA MOVY À FOREST

DE MME EVELYNE HUYTEBROECK

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Le cinéma Movy, de Forest, est un cinéma de quartier que tout le monde connaît. Aujourd'hui fermé, ce joyau patrimonial est implanté dans un quartier qui connaît un renouveau : une nouvelle maison de quartier vient de s'ouvrir en face et des rénovations sont en cours dans le quartier. La fermeture de ce cinéma a été un choc et c'est donc avec une grande joie que nous avons appris, voici quelques mois, le rachat de ce lieu mythique par la Région.

Cette semaine, M. Vervoort a annoncé qu'une table ronde sera chargée de concevoir un projet pour la reconversion de cet ancien cinéma. Il s'agit de réunir plusieurs partenaires, parmi lesquels la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie ainsi que, bien entendu, la commune de Forest.

J'aimerais donc savoir si une réflexion est déjà menée concernant l'affectation de ce bâtiment, qui, je l'espère, demeurera un lieu culturel. On pourrait imaginer conserver une activité cinématographique dans cette partie de Bruxelles et prévoir également d'autres fonctions pour ce lieu.

Quelles sont vos réflexions à ce sujet ? Je crois que des partenaires privés qui ont déjà une activité dans le secteur cinématographique à Bruxelles et qui connaissent donc déjà un petit peu son fonctionnement pourraient se retrouver autour de la table. Je voudrais connaître l'état des réflexions, même si la table ronde ne va se réunir que prochainement.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame Huytebroeck, le Movy club est évidemment un lieu mythique et je me souviens d'y avoir visionné de nombreux films. C'est un lieu de mémoire à vocation patrimoniale et il est d'ailleurs inscrit sur la liste de sauvegarde depuis 1997. Nous souhaitons préserver cette dimension patrimoniale et respecter ce lieu.

Étant donné que la Région a dégagé des moyens permettant de racheter cet espace, son utilisation va faire l'objet d'une analyse. La Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et la commune de Forest sont partenaires à cet égard et sont représentées dans un groupe de travail et de réflexion sur le projet à développer dans cet espace, ainsi que sur son financement.

Je ne m'avancerai pas quant à sa vocation strictement cinématographique, car l'idée de ce groupe de travail est de faire appel à un acteur privé ou à un autre partenaire qui, pour assurer la réalisation du projet, souhaitera peut-être l'élargir à des activités culturelles à plus large spectre.

Dans les prochains mois, nous aurons sans doute l'occasion de découvrir un projet mieux ficelé. Pour l'heure, l'espace est d'ores et déjà sauvé et les entités communautaires en sont des partenaires théoriques. Nous verrons par la suite quel type de projet retenir et comment le financer. Permettez-moi de ne pas m'avancer plus loin à ce stade.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Un projet qui préserve en partie la fonction cinématographique serait idéal. Ce pourrait aussi devenir un projet mixte porté en collaboration avec d'autres partenaires culturels du quartier, comme le Brass et le Wiels. C'est un site patrimonial majeur.

Vous évoquez une échéance de quelques mois, ce qui me rassure, parce que ce genre d'endroits se dégrade très rapidement. Ne traînez pas onze ans, comme l'a fait la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Pathé Palace, qui ouvrira seulement à nouveau ses portes dans un an.

(Applaudissements sur tous les bancs)

LE CODECO DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE ET LES POINTS RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD INTRABELGE SUR LE CETA

DE M. ALAIN MARON

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

LES DERNIERS DÉNOUEMENTS RELATIFS AU CETA

DE MME MATHILDE EL BAKRI

À MME CELINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mme la présidente.- La ministre-présidente Fadila Laanan répondra aux questions d'actualité.

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Il y a un mois et demi, dans des conditions un peu rocambolesques, notre parlement a dégagé à la suite d'un débat une majorité pour que la Commission communautaire française accorde les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour signer le CETA (Comprehensive economic and trade agreement, Accord économique et commercial global). Vous nous aviez dit à l'époque avoir obtenu des engagements importants liés à ce traité international, allant même jusqu'à parler d'un « nouveau CETA », tandis que le Premier ministre assurait que pas une virgule du texte n'avait été changée. On s'interrogeait donc pour savoir lequel des deux mentait ou dans quelle mesure l'un et l'autre disaient une part de vérité.

Parmi les points importants et figurant parmi les acquis, on trouvait l'engagement, à la requête de la Belgique, de demander à la Cour de justice de l'Union européenne un avis sur la légalité, aux regards des normes européennes, des ISDS (investor-state dispute settlement, mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États). Par la suite, le gouvernement fédéral a argué du fait qu'il avait une autre interprétation de l'accord intrabelge, et que celle-ci était – se basant sur une partie de phrase de l'accord – qu'il fallait attendre un autre avis de la Cour de justice de l'Union européenne, qui n'avait pas grand-chose à voir puisqu'il concernait la mixité ou non du traité avec Singapour et non la légalité des mécanismes de règlement des différends qui y étaient contenus.

À la suite de cela, vous et d'autres membres du PS et du cdH en Wallonie et à Bruxelles avez déclaré qu'il serait tout à fait déloyal de lire l'accord intrabelge ainsi. Mme Fremault m'a répondu ici qu'en aucun cas l'avis de la Cour sur le traité avec Singapour ne pourrait être une condition de saisine par rapport à la demande d'avis sur le CETA, et qu'il y avait lieu de demander l'avis sans délai.

Vous avez donc pu discuter de tout cela en Comité de concertation ce mercredi puisque la mise en œuvre du CETA était l'un des points à l'ordre du jour.

Je souhaiterais que vous nous éclairiez sur ce qui a été obtenu. La Belgique va-t-elle demander, oui ou non, sans délai l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne ?

J'insiste sur le « sans délai » – c'est-à-dire tout de suite – car, à défaut, ce sera trop tard. Cela rendra alors inopérants les acquis que vous avez (soi-disant) obtenus.

Avez-vous des assurances à cet égard, tant sur les modalités d'introduction de cette demande d'avis que sur son contenu ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Bakri pour sa question d'actualité jointe.

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO !).- Il y a deux semaines, nous interrogions Mme Fremault sur le même sujet : le risque de ne pas pouvoir demander l'avis de la Cour européenne de justice sur le principe des tribunaux privés pour les multinationales. Il était question de savoir également si le PS et le cdH ne s'étaient en fin de compte pas fait rouler dans la farine au cours des négociations, le nouveau CETA qui nous était alors présenté étant plutôt un écran de fumée destiné à éviter tout débat démocratique.

Il y a deux semaines, Mme Fremault affirmait que nous n'avions pas d'inquiétudes à avoir et qu'il n'était pas question de devoir attendre l'avis concernant l'accord avec Singapour. Ce mercredi, un Comité de concertation réunissant les entités fédérées et fédérales a eu lieu. M. Magnette en serait sorti apaisé. Pour reprendre les mots de sa porte-parole : « La saisine pourrait être introduite jusqu'à la ratification complète de l'accord et ne doit pas l'être à tout prix avant le vote au Parlement européen ».

Par ces propos, doit-on comprendre que votre stratégie consisterait à attendre la toute dernière minute pour introduire la saisine ? Il convient de souligner que, parallèlement, la Commission de l'emploi du Parlement européen a appelé majoritairement à voter contre le CETA, se référant à plusieurs études et invoquant précisément le risque de la suppression de plus de 200.000 emplois. Ces études pointent les risques et désavantages économiques du CETA.

Dès lors, j'aimerais savoir ce que vous voulez dire lorsque vous déclarez « être apaisée » à l'idée que nous puissions attendre la fin du processus de ratification ? Peut-on ou non introduire la saisine dès aujourd'hui ? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui vous empêche de le faire immédiatement ? Dans la négative, quels avantages avez-vous à retarder l'introduction de cette saisine ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Mme Fremault m'a demandé de répondre en son nom et au nom du Gouvernement.

Vous le savez, la saisine de la Cour européenne de justice concernant la compatibilité de la clause d'arbitrage (dite ICS) avec le droit européen figurait dans la déclaration unilatérale de la Belgique concernant la signature du CETA. Cette déclaration a été adoptée en même temps que le texte de l'accord, la déclaration interprétative et les différentes annexes.

Il y a deux semaines, lorsque vous avez soulevé cette question, ma collègue Mme Fremault a eu l'occasion d'expliquer notre position, qui a toujours été extrêmement claire : le Gouvernement fédéral devra procéder à la saisine de la Cour européenne de justice et s'assurer que cette partie du traité soit compatible avec le droit européen. Ce positionnement est partagé par toutes les entités fédérées, ainsi que par le pouvoir fédéral.

En plus des contacts réguliers que le cabinet entretient avec le département des Affaires étrangères, nous avons envoyé, Mme Fremault et moi-même, un courrier au nom du gouvernement francophone bruxellois demandant où en étaient les travaux en la matière. Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères a également assuré par lettre officielle au gouvernement wallon à la mi-novembre que les préparatifs étaient en cours.

La semaine dernière, lors des discussions communes entre le niveau fédéral et les entités fédérées, toutes les parties étaient d'accord de saisir la Cour européenne de justice concernant ce fameux mécanisme ICS, sans tarder, mais aussi en préparant la

demande de manière adéquate. Cela a été rappelé clairement au Comité de concertation par MM. Magnette et Prévot.

Le Gouvernement fédéral a assuré que la demande d'avis serait remise en temps et en heure, mais également d'une manière correcte en termes de contenu. Il a également tenu à associer l'ensemble des entités fédérées concernées au processus, ainsi qu'à la rédaction de la demande d'avis.

Pour rappel, la demande d'avis doit être, conformément à l'article 218 sur le fonctionnement de l'Union européenne, déposée avant que l'accord sur le CETA ne soit conclu par le Conseil, c'est-à-dire avant que le dernier État membre n'ait ratifié l'accord. Il convient de rappeler que le vote au parlement européen ne conclut pas le CETA.

Par ailleurs, le cabinet du ministre des Affaires étrangères a rédigé une demande d'avis juridique auprès des services de la Commission européenne concernant le calendrier de la conclusion de l'accord. Nous souhaitons bien entendu tous avancer au plus vite, mais il n'y a pas lieu de travailler dans l'urgence. Un groupe de travail est chargé de rédiger la demande en bonne et due forme, notamment d'un point de vue juridique.

Il a également été clarifié que le gouvernement fédéral n'attendrait pas l'avis de la Cour européenne de justice concernant l'accord avec Singapour pour formuler sa demande d'avis. La Cour de justice devra être saisie dès que le dossier sera constitué. Nous nous en tenons donc aux remarques des réunions officielles, et non à d'autres considérations.

En conclusion, la demande d'avis de la Cour de justice de l'Union européenne concernant le mécanisme ICS est une condition *sine qua non* à la ratification du traité par les pouvoirs fédérés, dont la Commission communautaire française.

Rappelons aussi que les précautions ont bien été prises en la matière et que les entités fédérées belges peuvent donc décider de sortir de l'application provisoire du CETA, dont le mécanisme ICS ne fait pas partie, et de ne pas ratifier l'accord, si besoin. La clause de suspension du traité existe et si nous devons y avoir recours dans l'intérêt des citoyens francophones bruxellois, nous n'hésiterons pas à le faire. Nous restons donc vigilants, mais nous sommes aussi des partenaires sérieux dans le cadre de la coopération avec le pouvoir fédéral.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- L'élément positif est que l'on n'attendra pas l'avis sur l'accord avec Singapour pour formuler la demande d'avis. Par contre, aucun calendrier n'a été fixé. Nous ne savons toujours pas quand la Belgique déposera ladite demande d'avis. Ce point figure pourtant dans l'accord intra-belge depuis un mois et demi. Tout le monde sait donc qu'elle devra le faire.

(Remarques de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

Vous dites que vous y travaillez, mais vous ne pouvez toujours pas fixer de date. Or une demande d'avis ne constitue pas en soi un exercice de haute voltige juridique et n'exige pas la remise de très nombreux documents.

Nous avons exigé qu'une demande d'avis soit déposée suffisamment tôt pour que la Cour de justice y réponde avant que nous ayons à nous prononcer. Mais l'accord intra-belge ne se limite pas à cela. Il exprime aussi la position des entités francophones. Or vous avez annoncé que vous n'étiez pas d'accord avec le mécanisme de règlement des différends et que s'il était maintenu, vous ne donneriez pas votre assentiment.

Votre position est-elle toujours aussi claire et a-t-elle été réaffirmée auprès de l'État fédéral ? Elle signifie en effet que si rien n'est modifié, nous ne pourrons pas approuver le CETA.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo et du PTB*PVDA-GO!)

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Bakri.

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO !).- Si le dossier n'était pas aussi grave, j'aurais presque envie de sourire. Dans votre réponse, vous parlez de « faire les choses en temps et en heure ». Vous nous dites que « les choses seront faites au plus vite mais qu'il n'y a pas d'urgence », que « la saisine sera déposée dès que possible, sans tarder », etc.

Tout ceci me rappelle le débat que nous avons eu il y a un mois et demi. Ici-même, vous nous aviez alors forcés la main pour signer en urgence des textes sur lesquels, précisément, aucun juriste n'avait eu le temps de se pencher. Vous nous avez donc « vendu » un nouveau CETA qui, par miracle, avait été négocié en moins de 48 heures. Subitement, il était devenu extrêmement urgent de se prononcer immédiatement. Nous avions donc reçu les documents et été convoqués moins de 24 heures plus tôt.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Vous savez très bien qu'au Parlement de Wallonie, il y a eu des dizaines de réunions avec des groupes de travail.

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO!).- Pas sur le tout dernier CETA!

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Peut-être êtesvous très cloisonnés au sein du PTB, mais chez nous, on se parle beaucoup, y compris avec nos collègues parlementaires wallons. Ne dites pas n'importe quoi, Madame El Bakri!

Mme Mathilde El Bakri (PTB*PVDA-GO!).- Et vous, ne mentez pas, Madame Laanan! Il est donc intéressant de vous entendre dire à mon collègue qu'il n'est pas juriste alors que nous avons été les premiers à vous demander de prendre un minimum de temps afin de pouvoir nous retourner vers les milieux syndical et associatif pour récolter l'avis des experts. Avis que ni vous ni moi ne sommes capables de donner sur des textes pareils, d'une complexité à ce point aiquë.

Madame Laanan, je me demande si vous n'êtes pas dans un cirque politique pour gagner un maximum de temps. Vous vous renvoyez la patate chaude d'une semaine à l'autre.

Je trouve assez spectaculaires les simagrées qui entourent ce dossier. Qui seront finalement les dindons de la farce ? Ce seront les travailleurs et travailleuses de ce pays car nous nous dirigeons vers la fin du processus de ratification du CETA. Nous connaîtrons à nouveau des échéances en urgence et des retards dus au dépôt de cette saisine. Nous serons alors une fois de plus mis au pied du mur car vous n'aurez pas pris les mesures nécessaires pour assurer les engagements que vous nous aviez promis il y a moins d'un mois et demi.

(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO!)

M. Alain Maron (Ecolo).- Le groupe des Verts et la Gauche unie européenne (GUE) ont produit moult documents pour demander qu'il y ait un avis de la Cour européenne de justice.

Donc, si vous avez besoin de documents juridiques, adressezvous à eux !

PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2016 ET DE BUDGET INITIAL 2017 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

POURSUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- C'est la troisième fois que je viens devant vous présenter le budget de notre institution. Croyez-moi, c'est toujours un moment particulier, car l'exercice a beau ressembler à celui des années précédentes, il est chaque fois bien différent.

Il est différent parce que Bruxelles change et évolue. Oui, Bruxelles est une métropole en constante évolution et sa population a des besoins et des attentes qui nécessitent une constante adaptation. L'exercice est aussi différent, car Bruxelles a été, comme d'autres, durement éprouvée par les actes abominables d'une nébuleuse de la terreur. Le Bruxelles de 2017 ne sera pas entièrement celui d'aujourd'hui et il n'est plus exactement celui de 2015.

Vous l'aurez compris, réaliser un budget raisonné, raisonnable et adapté, tout en étant ambitieux et novateur, n'est pas une mince affaire. En effet, il faut savoir jauger les besoins et paramétrer nos actions en fonction de nos marges et de nos lignes budgétaires, tout en veillant à répondre au mieux aux besoins des citoyens.

C'est une pratique qui relève parfois de l'orfèvrerie ou de la mécanique de précision. Elle est exercée par des femmes et des hommes qui ont la responsabilité de pourvoir aux besoins de plus d'un million de personnes. Car aujourd'hui, il s'agit de poser les jalons des mesures et des actions qui répondront à la réalité des Bruxellois pour l'année à venir.

Il s'agit aussi de renforcer et de soutenir le maillage et les liens que notre institution a noués avec les autres institutions et avec le tissu associatif bruxellois, car c'est à proprement parler un capital inestimable et une richesse sans commune mesure.

Au vu des nombreuses et riches interventions qui ont émaillé la matinée, je m'aperçois que vous l'avez tous bien compris. Dialogue, solidarité, initiative, mais aussi protection et audace sont, comme toujours, les balises qui ont guidé l'action de mon gouvernement lors de la confection du budget. Vous pourrez d'ailleurs le constater lors des réponses que je m'apprête à formuler à l'ensemble des questions que vous avez posées.

La neutralisation des investissements, Monsieur Maron, est effectivement une position politique adoptée et assumée par mon gouvernement pour faire face aux enjeux majeurs liés au défi démographique bruxellois. Le peu d'intérêt du ministre qui avait la charge de la petite enfance et des bâtiments scolaires lors de la précédente législature à la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait vous en convaincre.

(Remarques de Mme Françoise Bertieaux, députée)

Je me réjouis de constater que nous sommes sur la même longueur d'onde, Madame Bertieaux.

Depuis le début de la législature, notre objectif en matière de formation professionnelle est d'améliorer significativement la qualification des Bruxellois pour l'emploi. La Stratégie 2025 l'a confirmé : la formation est un levier essentiel pour relever le

défi social bruxellois. Depuis le début de la législature, la formation a été financée via les fortes augmentations du Fonds social européen (FSE), pour un total de près de 153.500.000 euros sur sept ans. Ce financement a permis que la Commission communautaire française engage le même montant sur ses propres budgets.

Par ailleurs, par le biais des efforts consentis par la Commission communautaire française (4,4 millions d'euros d'augmentation depuis 2014) et le soutien de la Région bruxelloise au travers de la commande de formations, l'ensemble des orientations qui ont guidé notre action depuis deux ans se structure désormais dans le Plan formations 2020 adopté lors du gouvernement thématique du 6 décembre 2016.

Il s'agit du premier Plan formations dans l'histoire de la Région. Il prévoit principalement de développer et réorienter, avant tout qualitativement, mais aussi quantitativement, l'offre de formations, afin qu'elle soit réellement adaptée pour répondre aux besoins des chercheurs d'emploi bruxellois et à leur parcours.

Le but est également de le faire correspondre aux caractéristiques de l'économie bruxelloise, de façon concertée et cohérente entre les opérateurs. Monsieur Van Goidsenhoven, ne me faites pas la leçon par rapport à vos collègues du niveau fédéral et à leurs priorités de création d'emplois, car ils n'en sont pas tout à fait responsables.

Ce plan intègre les quatre stratégies prioritaires adoptées par les gouvernements :

- le développement de l'alternance;
- le développement des autres formules de stage en entreprises;
- la validation des compétences;
- les pôles formation-emploi et l'action sectorielle emploi-formation à Bruxelles.

Le Plan formation 2020 est le fruit d'une démarche partagée avec les partenaires sociaux et préparée par la Task force emploi-formation-enseignement-entreprises. Non seulement les entreprises ont été étroitement associées à la concertation menant au Plan formation, mais elles sont également actrices de sa mise en œuvre à travers les différentes formes de stages.

Afin de soutenir ce plan dans un contexte budgétaire encore plus difficile que l'an passé, la Commission communautaire française a augmenté de 1,5 million d'euros, par rapport à 2016, le financement de l'ensemble de la mission 26 consacrée à la formation professionnelle pour se porter à un montant total à 62 millions d'euros. Comme vous l'avez lu dans les documents budgétaires, l'effort de la Région envers les opérateurs publics de formation va encore s'amplifier et venir en soutien des financements consentis par les Communautés.

Il s'agira bien entendu de concentrer prioritairement nos moyens budgétaires sur les chercheurs d'emploi peu ou pas qualifiés inscrits chez Actiris, mais également sur les jeunes Bruxellois sortant de leur formation initiale pour aborder le marché du travail. Les trois programmes de la mission 26 bénéficient d'une forte hausse de leurs budgets.

Je passe à présent au secteur des crèches. Afin de répondre aux besoins de la population bruxelloise, vous le savez, l'accord de majorité s'est fixé l'objectif ambitieux de créer 7.500 nouvelles places d'accueil à Bruxelles. Deux appels à projets ont été lancés en 2013 et 2014. La création de nouvelles places est

donc en cours, en même temps que la rénovation des places existantes, lorsque cela s'avère nécessaire.

Grâce aux outils de monitoring mis en place par l'administration, il nous est possible de montrer l'évolution des projets subsidiés et de disposer en permanence d'une vision de la gestion pluriannuelle des budgets d'engagement et de liquidation. Les budgets, tant à l'ajusté 2016 qu'à l'initial 2017, ont également été établis sur la base de ces tableaux de suivi, afin de répondre aux besoins réels des porteurs de projets, qu'ils émanent du monde associatif ou du secteur public.

En tant que pouvoir subsidiant, et non porteur de projets, les données que nous manipulons restent des projections et des estimations, que ce soit au niveau des montants ou du calendrier. Cela ne nous empêche cependant pas d'en garder la maîtrise, grâce aux mises à jour continues et rigoureuses de ces outils par l'administration.

L'arrêté d'exécution relatif à la modification du décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance a été adopté par le gouvernement ce 8 décembre. Il est donc dorénavant possible, pour la Commission communautaire française, de participer financièrement à la création de nouvelles places en dehors du cadre d'un appel à projets. Nous n'avons pas perdu de temps, puisqu'il est déjà prévu d'accorder une subvention de plus de 4 millions d'euros encore en 2016.

D'après mes informations, ce seront donc près de 2.000 places qui seront créées à l'horizon 2020, en partie grâce aux apports financiers de la Commission communautaire française, car celles-ci sont réparties sur la quasi-totalité du territoire bruxellois. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre de l'étude juridique que nous allons lancer, début 2017, pour analyser la possibilité pour la Commission communautaire française de créer de places.

À l'initial 2017, malgré les difficultés financières auxquelles fait face la Commission communautaire française, je suis heureuse et fière d'annoncer que le budget de la cohésion sociale est stable, voire en légère hausse par rapport à l'ajusté 2016 : plus 1,3 million d'euros. Cette année 2017 sera la deuxième année du quinquennat de cohésion sociale. Les montants alloués aux opérateurs de cohésion sont donc indexés, comme le veut le décret

De plus, nous avons les moyens pour permettre le fonctionnement en année pleine des deux bureaux d'accueil pour primoarrivants agréés. Il en va de même pour les formations linguistiques y afférentes. C'est donc un budget qui permet de mettre en œuvre notre politique et qui rencontre les objectifs fixés par le gouvernement.

J'en viens au sport. L'année 2017 verra se déployer une politique sportive toujours plus moderne, plus accessible et plus proche des gens, avec des budgets toujours plus importants. Force est de constater que nous nous donnons les moyens de nos objectifs. La promotion de projets sportifs qui comportent des aspects pédagogiques et des éléments de socialisation figurent parmi les objectifs de 2017. Les initiatives prônant le vivre ensemble, l'intégration, l'émancipation et la tolérance au travers du sport seront mises en avant. Cela constituera un axe fort de notre politique sportive. Par ailleurs, des moyens seront à nouveau injectés dans la lutte contre la violence et le racisme, et dans la promotion du fair-play. Les projets viseront à sensibiliser le monde du sport au danger du racisme et ce, à travers diverses activités ludiques et sportives.

En matière de fonction publique, le déploiement des projets informatiques pour accompagner la modernisation de l'administration, induit des simplifications et la mise en place des procédures est essentielle. Le nouveau schéma directeur informatique permettra de réaliser des projets liés, notamment, au plan stratégique. Il aura un coût tant en matériel informatique et technologique qu'en logiciels et en frais de rémunération des développeurs des technologies de l'information.

Nous nous attelons à poursuivre l'exécution de l'accord sectoriel conclu en 2016. Pour 2017, les échelles barémiques qui n'auront pas été allongées en 2016 le seront progressivement. Les négociations sur le télétravail et le financement de cette nouvelle modalité de prestation en termes d'équipements et de connexions seront finalisées. Le texte sera soumis à la négociation syndicale dans les prochaines semaines.

Le budget de la santé concerne essentiellement des subventions organiques allouées aux centres et services et permettent de couvrir des frais de rémunération et de fonctionnement de plus de 150 associations. Le maintien de l'emploi et l'indexation des rémunérations (en fonction des prévisions du Bureau fédéral du plan) sont garantis pour l'année 2017.

L'élaboration du Plan de promotion de la santé sera l'occasion de mobiliser de manière large les acteurs concernés. Cela implique d'y consacrer le temps nécessaire. Sa mise en œuvre permettra également de développer une large concertation intersectorielle. La nouvelle mission de réduction des risques, introduite dans le décret « ambulatoire » pourra désormais être reconnue pour des services actifs en matière de toxicomanies. Il s'agira de mettre en place les outils concrets pour que cette mission soit remplie efficacement.

En vue de répondre aux enjeux démographiques majeurs auxquels les Bruxellois sont confrontés, j'ai pris l'initiative, avec mon gouvernement, de réaliser des investissements importants en matière d'infrastructures, que ce soit pour les écoles ou pour les crèches. J'ai eu l'occasion longuement de vous parler de ces initiatives en commission, qu'il s'agisse des 300 places nouvelles à l'Institut Herlin dans l'enseignement spécialisé ou de la politique de construction et de rénovation des infrastructures du campus du CERIA pour les autres institutions d'enseignement dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur, ou du transfert de Pierre Paulus. Et je suis désolée que cela se passe à Anderlecht, le CERIA a toujours été situé à Anderlecht. Dorénavant, il faudra peut-être s'assurer que les ministres ne soient pas issus de la même localité, sous peine de jeter une suspicion sur eux, ce qui est franchement malheureux.

(Remarques de Mme Catherine Moureaux, députée)

Mme la présidente.- Madame la ministre-présidente, M. Van Goidsenhoven est justement très attentif : il pourrait envoyer une information que vous regretteriez peut-être.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Puisque nous sommes une institution de proximité, dans un souci de garantir le principe de la gratuité de l'enseignement inscrit dans la Constitution, j'ai décidé de dégager des moyens en vue de mettre à la disposition des enfants du premier degré de l'enseignement secondaire, à l'instar de ce qui se pratique d'ailleurs dans l'enseignement spécialisé, un pack de rentrée gratuit. C'est d'autant plus essentiel que le public de nos écoles est majoritairement fragilisé et précarisé.

Toujours dans cette optique de lutte contre les inégalités sociales à l'école et de promotion de la réussite, j'ai renforcé les projets de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire. J'en arrive à l'action sociale. Dans ce domaine, la nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences conjugales va s'ouvrir dans les tout prochains jours. Les travaux sont désormais terminés et l'agrément de cette nouvelle structure passera prochainement au gouvernement. Pour rappel, il s'agit d'un refuge à adresse secrète.

Pour ce qui est de la formation à l'attention des personnes en situation de handicap, je tiens également à rappeler que la compétence de la formation professionnelle telle qu'exercée par le gouvernement francophone bruxellois concerne tous les publics. La pédagogie est adaptée et cette formation s'adresse également aux personnes fragilisées, que ce soit pour des raisons sociales, culturelles ou de genre. Parmi ces publics fragiles, les personnes atteintes d'une déficience mentale, psychique, sensorielle ou motrice doivent faire l'objet d'une attention toute particulière et d'aménagements raisonnables.

Le Gouvernement soutient la formation professionnelle par l'orientation à la Cité des métiers, dans l'inclusion des formations ordinaires via le projet Tremplin, via des formations spécialisées dispensées par la ligue Braille notamment, ainsi que par le projet pilote Cap inclusion. Ce dernier vise à orienter et à favoriser l'ouverture des formations professionnelles aux personnes en situation de handicap, en vue de maximiser leurs chances d'accéder à l'emploi.

Un groupe de travail handistreaming-formation professionnelle et emploi est en place. Par ailleurs, toujours dans le cadre de la politique d'aide aux personnes handicapées, le gouvernement poursuit les avancées réalisées en 2016. Il va également renforcer, en 2017, tout ce qui touche au plan transversal autisme, par le biais du projet Sinpa, de la cellule Au travail de nos Pilifs, et de deux projets pilotes soutenus par Cap 48 et initiés par le service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme (SUSA).

Monsieur Van Goidsenhoven, je tiens à mettre en exergue le fait qu'un des grands objectifs de la politique de la Commission communautaire française en matière de relations internationales est évidemment l'affirmation de la culture francophone à Bruxelles, ainsi que la mise en valeur des savoir-faire bruxellois à l'étranger. Outre le Centre européen de langue française (CELF), la Commission communautaire française subventionne également l'Institut pour la coopération audiovisuelle francophone (ICAF), qui assure la visibilité de la francophonie et la valorisation du français par le biais des émissions du magazine Espace francophone, diffusées sur France 3, France 0 (Outre-Mer), TV5 Québec, BX1 et une trentaine de chaînes africaines et asiatiques.

Depuis l'année dernière, une personne du Service des relations internationales de la Commission communautaire française, Mme Mylène Laurent, est détachée partiellement pour suivre et participer aux travaux de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles, qui représente également Wallonie-Bruxelles international (WBI) au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Cette collaboratrice se rend en moyenne une semaine par mois à Paris pour renforcer le travail de visibilité de nos artistes, nos associations, nos administrations et tous les aspects qui relèvent des politiques de la Commission communautaire française.

Comme l'a rappelé M. Fassi-Fihri, afin d'affirmer la présence de la Commission communautaire française, et donc de Bruxelles, au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles, la délégation tient un grand colloque, désormais annuel, dans ses bureaux. Ce colloque réunit les secteurs associatifs bruxellois francophone et parisien sur une thématique. Cette année, le colloque portant sur l'émancipation de la femme a été un véri-

table succès, tant sur le plan intellectuel qu'au niveau de la mise en réseau des secteurs associatifs.

Céline Fremault et moi-même avons pu assister à la clôture de ce colloque pour y apporter nos conclusions. Nous y avons vu des participants réellement enthousiastes.

Donc, oui, la Commission communautaire française s'affirme internationalement et tend à se déployer au niveau de la francophonie par les différents moyens évoqués.

J'en viens maintenant à la culture. Il faut savoir que, malgré les coups de boutoir que Bruxelles a subis, malgré les tentatives de déstabilisation et les secousses, nous avons décidé, envers et contre tout, de faire le pari de la culture et d'y investir massivement. L'ambition de faire rayonner notre belle métropole et de concrétiser nos promesses sera toujours notre grille de lecture. Cette volonté nous a conduits à polariser de manière encore plus efficiente les 14 millions d'euros qui seront investis en 2017 dans la culture.

Mesdames et messieurs, d'aucuns prétendent que la culture n'a pas de prix, mais qu'elle a un coût. Permettez-moi de vous dire que cette analyse réductrice, je ne la partage pas. J'en veux pour preuve que chaque euro investi dans la culture engendre 1,6 euro dans le reste de l'économie. Je dirais donc que la culture nourrit la société sur le plan humain, mais aussi qu'elle rapporte sur le plan économique. Le soutien au secteur culturel est donc un investissement. Investir ou désinvestir dans la culture, c'est ce qui fait la différence entre les décideurs myopes et les décideurs efficaces et ambitieux, Monsieur Maron.

(Remarques de M. Alain Maron, député)

Je n'ai pas peur de le dire, le Gouvernement francophone bruxellois a de l'ambition pour Bruxelles! Bruxelles doit capitaliser sur ses atouts de métropole internationale dotée d'un patrimoine culturel reconnu, d'un sens de l'accueil, d'un savoir-faire notoire et d'un rayonnement culturel important.

Bruxelles doit aussi être la vitrine du vivre et surtout du faire ensemble. Bruxelles doit être la promotrice des initiatives culturelles de proximité, mais elle doit aussi être l'ambassadrice du dialogue interculturel, du soutien à la diversité et de la cohésion sociale. Déjà renforcés en 2016, les moyens affectés aux politiques culturelles de proximité et d'inclusion ont encore été renforcés. Ceux-ci se répartissent essentiellement entre les maisons des cultures dont les moyens ont été multipliés par cinq, mais participent aussi à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles et au soutien renforcé à BX1 pour la transition numérique.

Monsieur Van Goidsenhoven, le budget des maisons des cultures a été augmenté via une dotation de 800.000 euros de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui n'entrave bien entendu pas les autres institutions bénéficiaires des budgets. Il ne faut pas confondre cette augmentation nette avec la somme de 1,6 million d'euros que j'ai inscrite en provision en ministre-présidence qui provient également de la Région de Bruxelles-Capitale pour les mesures post-attentats, mais qui fait l'objet d'une répartition entre la Région, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française, bien que cette somme s'adresse aux francophones, partant à la Commission communautaire française.

La simplification administrative est toujours plus aboutie et la création de nouvelles allocations budgétaires nominatives se poursuit, le but étant de renforcer la lisibilité des politiques mises en œuvre. Citons par exemple la nouvelle allocation budgétaire en faveur du Théâtre des Martyrs et la nouvelle allocation budgétaire dédiée aux cafés-théâtres qui a été créditée de

150.000 euros. À cet égard, je tenais à préciser que le festival qui leur est consacré sera relancé en 2017, puisque mon objectif est de rendre à ce secteur ses lettres de noblesse.

Par ailleurs, les secteurs danse, musique, théâtre, littérature et audiovisuel font également l'objet d'un soutien amplifié. Enfin, le règlement « théâtres, ateliers créatifs et ludothèques » est réactualisé à compter de l'année 2017. Parallèlement, des moyens nouveaux sont prévus pour la mise en œuvre des règlements de théâtre et pour le secteur des ludothèques. L'objectif est ici de tenir compte de l'actualisation des montants dont vous avez pu prendre connaissance en commission.

Simultanément aux votes du budget, nous avons également concrétisé les conventions en faveur des maisons des cultures et de l'asbl Brussels art melting pot (BAMP). Par ailleurs, de nouvelles conventions seront adoptées en 2017 en faveur de la Maison de la francité, de CFC-Éditions, du Centre international de formation en arts du spectacle (Cifas), de Cinemamed, de l'Espace Magh et de l'asbl Article 27. Dès que le budget sera voté, nous pourrons tous déployer plus avant la politique culturelle ambitieuse que nous voulons pour Bruxelles.

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer haut et fort qu'avec ce budget, nous rencontrons la priorité du Gouvernement francophone bruxellois : soutenir et défendre les intérêts des acteurs et institutions qui représentent les francophones.

Vous l'aurez compris, je suis fière d'être à la tête d'une équipe gouvernementale qui ne recule devant rien pour concrétiser ses engagements, qui mène des projets porteurs d'avenir pour les citoyens bruxellois francophones toujours plus nombreux.

Je suis ravie d'être entourée par cette équipe, ainsi que par l'ensemble des élus de ce parlement qui ont une vision constructive et positive pour l'avenir de notre institution et des francophones de Bruxelles. Ravie également de la présence de notre présidente, vive et réactive, ainsi que des services publics qui nous aident tous les jours à réaliser nos projets.

Je suis venue devant vous défendre ce budget avec ferveur et conviction, car j'ai Bruxelles dans la peau et j'ai à cœur d'en défendre les intérêts. Surtout, j'ai conscience que les Bruxellois méritent des actions concrètes, profitables et ambitieuses. 2017 sera une année lors de laquelle nous redoublerons d'efforts. Alors, comme le précisait notre regrettée Anne-Sylvie Mouzon lors d'un précédent débat budgétaire, bouclons nos ceintures, rabattons nos tablettes, éteignons nos Gsm et au travail!

Mais avant de quitter la tribune, je voudrais lancer un petit clin d'œil à M. Maron. Avec vos proverbes, vous m'avez fait penser vous aussi à un proverbe arabe, puisqu'il y avait une référence culturelle...

M. Alain Maron (Ecolo).- Ç'aurait pu être un proverbe d'où vous voulez, vraiment!

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Vous avez voulu faire une référence culturelle qui me touche particulièrement.

M. Alain Maron (Ecolo).- Non, non, pas du tout. Ç'aurait pu être un proverbe chinois, je vous assure!

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Mais c'était arabe, et ça tombait bien! J'en ai un autre pour vous qui dit : « Le grillon tient dans le creux de la main, mais on l'entend dans toute la prairie. » Vous me faites vraiment penser à ça.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je prends cela pour un compliment, en fait!

(Applaudissements)

C'est un proverbe Ecolo!

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je voudrais que vous preniez le temps des vacances pour y réfléchir et on en discutera à la rentrée.

(Rumeurs)

Ou encore : « Quelle que soit la longueur du jet de l'urine, les dernières gouttes retombent toujours entre les cuisses. ».

Un autre encore : « Celui qui n'a pas traversé la rivière ne se moque pas de celui qui est trempé après l'avoir fait. ».

Et un dernier : « Quand un arbre tombe, on l'entend. Quand la forêt pousse, pas un bruit ». C'est ce que nous essayons de faire au niveau du Gouvernement !

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Sans abuser de la patience de mes collègues, je voudrais leur faire part de mon relatif étonnement. L'état d'esprit qui ressort des propos tenus par la ministre-présidente il y a quelques instants tranche radicalement avec l'essence des débats que nous avons menés avec une plus grande franchise en petit comité, c'est-à-dire en commission.

À cette occasion, j'ai entendu, au moins à deux ou trois reprises, la ministre-présidente exprimer sa légitime inquiétude quant à l'avenir de la Commission communautaire française. Vous vous souviendrez sans doute d'ailleurs qu'elle disait qu'il était nécessaire d'entamer un débat sur le futur de notre institution.

Cet après-midi, Madame la ministre-présidente, vous vous êtes montrée très volontariste et optimiste, en laissant penser que, *grosso modo*, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je crois très sincèrement que c'est là une vision tronquée de la réalité.

Certes, tout n'est pas noir, mais des questions fondamentales se posent néanmoins sur l'avenir de notre institution et, plus globalement, sur certains enjeux fondamentaux pour l'avenir de notre Région. Des questions se posent aussi sur notre capacité à faire fonctionner correctement nos institutions au bénéfice des quelque 1.100.000 Bruxellois.

Je vous fais donc part de mon étonnement, car j'ai l'impression que, cet après-midi, nous avons fait montre d'un optimisme et d'un volontarisme exagérés en faisant fi de certains constats alarmants qui devraient pourtant nous inciter à davantage de lucidité. Il ne s'agit pas de verser dans un pessimisme tragique, mais bien de poser un diagnostic exact de l'état de la situation.

Ce diagnostic a manqué dans votre discours, alors qu'il était présent dans votre analyse lors des débats menés en commission. Je regrette cette attitude, parce que c'est en portant un regard objectif et sans concession que nous pourrons relever les nombreux défis qui se présenteront d'ici la fin de cette législature, mais aussi, plus fondamentalement, dans les années à venir.

Au cours de ces années, nous connaîtrons en effet une Région bruxelloise très bousculée par le choc démographique, par les défis de la cohésion sociale, par ceux de l'emploi, bref par les multiples défis que nous avons identifiés au cours de cette journée

La réponse apportée ne semble pas en parfaite adéquation avec la réalité des faits, qui est certes parfois cruelle, mais qui émane du terrain. C'est cette réalité-là dont les travaux menés en commission avaient voulu rendre compte, par un examen précis de l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Monsieur Colson, vous avez affirmé ce matin qu'Ecolo avait été dans tous les mauvais coups. Je voudrais rappeler que nous n'avions pas été seuls dans les « mauvais coups » en question. J'imagine que vous faisiez référence aux différentes réformes institutionnelles dont votre partin'a jamais été.

Je voudrais juste vous rappeler que parmi les réformes institutionnelles pour lesquelles nous avons pris des risques – et c'est le moins qu'on puisse dire –, il y a eu les réformes de la Saint-Michel au niveau fédéral, que nous avons soutenues avec Groen, et celles de la Saint-Quentin. Ces réformes visaient un objectif important et prioritaire : sauver l'enseignement et la culture au profit de tous les Wallons et de tous les Bruxellois. C'est pourquoi nous les avons soutenues à l'époque.

Monsieur Colson, je ne pense pas que vous puissiez dire que c'était là un mauvais coup, ou alors, je ne comprends plus rien à la posture du FDF, maintenant devenu DéFI.

Madame la ministre-présidente, quant au fait de sortir du périmètre un certain nombre de dépenses, je vous entends. Simplement, nous ne sommes pas d'accord avec les règles du système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC). Nous l'avons dit à plusieurs reprises, déposé des résolutions, écrit des cartes blanches et démontré l'absurdité de ces règles, y compris au niveau local.

Vous dites poser un geste politique en sortant des investissements du périmètre autorisé au regard des règles européennes. Mais pourquoi ne pas l'avoir fait les années passées ? En agissant de la sorte pour une série de vos priorités, vous ouvrez la porte à la discussion sur d'autres dossiers. Par exemple, une pression considérable est en passe de s'exercer sur l'accueil des primo-arrivants, avec les nouvelles obligations émanant du niveau fédéral et de la Commission communautaire commune. Pourquoi, dès lors, ne pas réaliser des investissements dans ce domaine, qui auraient pu être extraits du solde à financer ? Les exemples peuvent être multipliés à l'envi.

Peut-être des montants ont-ils été sortis du périmètre budgétaire pour obtenir un équilibre budgétaire de façade, lequel risque d'être remis en cause ultérieurement par le niveau fédéral, voire l'Europe.

S'agissant de l'accueil de la petite enfance, je salue le lancement de l'étude juridique. Nous espérons qu'elle aboutira dans des délais relativement courts, car la question est simple : la Commission communautaire française est-elle compétente pour jouer le rôle de pouvoir organisateur d'une crèche en Région bruxelloise ? Le cas échéant, à quelles conditions ? Dans l'affirmative, j'espère que cette idée sera rapidement concrétisée.

Sur la petite enfance, vous avez cru bon d'attaquer un ancien ministre du gouvernement de la Communauté française. Je vais donc défendre le gouvernement olivier de la Communauté française de la législature précédente. J'espère que cela ne vous dérangera pas !

Je voudrais juste rappeler que pour la première fois, un Plan cigogne, puis un contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), a intégré dans le calcul de répartition des investissements entre les sous-Régions et y compris entre la Wallonie et Bruxelles, un certain nombre de paramètres favorables à Bruxelles. Pour la toute première fois, une clé navetteur a également été intégrée, qui n'existait pas auparavant. C'est le cas également de l'intégration de l'essor démographique et du calcul du taux de couverture, y compris en tenant compte des places et du pourcentage de places qui étaient subventionnées. Ce n'était pas le cas précédemment, puisqu'on tenait strictement compte du taux de couverture.

Toutes ces clés ont été intégrées, sans doute plus grâce à certains qu'à d'autres, par le précédent gouvernement de la Communauté française. Il a pris des décisions équilibrées – ou qu'il a estimées équilibrées – entre la Wallonie et Bruxelles. Ces décisions étaient, de toute évidence, plus favorables que les décisions qui avaient pu être prises auparavant dans le cadre de plans cigogne antérieurs. Les Bruxellois ont donc partiellement été entendus.

(Remarques de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

Le Gouvernement actuel de la Communauté française ne concrétise pas davantage les choses et ne les améliore pas non plus !

Par ailleurs, madame la ministre-présidente, j'attire votre attention sur le fait que si vous dites que la Communauté française est incapable d'intégrer les préoccupations des Bruxellois et de rencontrer leurs besoins, vous faites, par l'absurde, un plaidoyer pour la régionalisation de cette compétence. On peut en discuter, mais je vous invite à un minimum de prudence sur cette question.

Sur les aspects de gouvernance, vous ne m'avez pas tout à fait répondu, ou partiellement. Je voudrais juste souligner que vous m'avez dit que vous travailliez sur la charte associative et qu'elle serait réalisée. Je constate cependant qu'à l'instar de l'outil de programmation, la charte associative semble bel et bien dans les limbes. C'est un peu gênant pour le pilotage des secteurs culturel et sociaux qui nous tiennent énormément à cœur.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

DISCUSSION DES ARTICLES, TABLEAUX ANNEXÉS ET AUTRES ANNEXES

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base des textes et tableaux tels qu'ils ont été adoptés en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2016, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

en milliers d'euros

pour les recettes en capital	426.639,00
pour les recettes courantes pour les recettes en capital	426.639,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

CHAPITRE 1er Dispositions générales

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2016 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'euros)

	Crédits	Crédits
	d'engagement	d'ordonnancement
Crédits non dissociés		
Initiaux	436.432,00	427.936,00
Redistribution	0,00	0,00
Premier ajustement	- 1.271,00	-4.087,00
Ajustés	435.161,00	423.849,00
TOTAUX	435.161,00	423.849,00
Initiaux	436.432,00	427.936,00
Ajustés	435.161,00	423.849,00
Redistribution	0,00	0,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991.

L'AB 21 00 01 02 peut être redistribuée vers les AB rémunérations et frais de gestion : 21 00 11 03; 21 00 11 04, 21 00 12 03; 21 00 11 01; 21 00 11 02; 23 32 11 01; 25 00 11 04; 29 02 11 01; 29 03 11 07 et 21 00 11 08.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Les allocations de base suivantes :

21 00 11 01: Rémunérations du personnel contractuel enga-

gé dans le cadre de projets FSE pour le PHARE

21.00.11.02: Rémunérations du personnel contractuel enga-

gé dans le cadre de projets FSE pour le SFPME

21.00.11.07: Charges et provisions de pensions des agents

transférés de l'ex-IFPME

Peuvent être payé selon la procédure des dépenses fixes.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

CHAPITRE II Services à gestion séparée

Article 5

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2016 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2016 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2016 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2016 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

CHAPITRE III Organisme d'intérêt public

Article 9

Est approuvé le budget ajusté de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2016.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

Article 1er

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2016, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

en milliers d'euros

pour les recettes courantes pour les recettes en capital	14.346
soit ensemble	14.346

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

Article 1er

Le présent règlement règle une matière visée à l'article 166, § 3, 1°, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2016 sont ajustés comme suit :

(en milliers d'euros)

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits dissociés	40.007	47.050
Initiaux	18.327	17.858
Redistribution	0	0
Premier ajustement	3.152	2.744
Ajustés	21.479	20.602
TOTAUX		
Initiaux	18.327,00	17.858,00
Ajustés	21.479,00	20.602,00
Redistribution	0	0

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991.

L'allocation de base 10 00 01 01 peut être redistribuée vers les allocations de base rémunérations et frais de gestion suivantes : 10 00 11 03; 10 00 11 04 et 10 00 12 02.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1er, alinéa 1er, 116, paragraphe 1er, 121, paragraphe 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2017, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

en milliers d'euros

pour les recettes courantes pour les recettes en capital	432.004
Total des recettes	432.004

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décrétal et réglementaire. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent décret entre en vigueur au 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

SECTION lère Dispositions générales

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2017, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'euros

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits dissociés	463.881	446.843
TOTAUX	463.881	446.843

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 EUR HTVA.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 EUR HTVA.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 EUR HTVA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 EUR HTVA.

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.000.00.01).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 8.500 EUR (hors TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.000.00.24 et 21.000.00.31.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

De la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.001.00.05.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.000.00.08, 21.000.00.09, 21.000.00.11, 21.000.00.30, 22.003.02.00, 22.005.00.01. 22.005.00.02, 22.005.00.03, 22.005.00.04, 22.005.00.05, 23.005.00.00, 22.006.00.02. 24.000.00.10, 25.000.00.00. 28.000.00.01, 29.002.00.00, 29.002.00.02, 29.003.00.01. 29.003.00.03, 29.003.00.06, 29.003.00.07, 29.003.00.02, 29.003.00.16 et 30.002.00.00 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget :

31.001.08.01	Dépenses (secteur pri		ubvention	crèches	existantes
31.001.08.02	Dépenses	- S	ubvention	crèches	existantes

31.001.08.03 Dépenses Affaires Sociales

(secteur public)

31.001.08.04 Terrains d'accueil pour les gens du voyage

31.001.08.05 Dépenses Crèche – Appel à projet infrastructures petite enfance secteur public

31.001.08.06 Dépenses Crèche – Appel à projet infrastructures	Si personne r	ne demande la parole, l'article 10 est adopté.	
petite enfance secteur privé		Article 11	
31.001.08.07 Dépenses – Subventions dans les Infras Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)			
31.001.08.08 Dépenses Subvention Infrastructures de santé	21.000.00.39	Provision pour la gestion des risques pour des	
31.002.08.01 Dépenses Bâtiments Administratifs		dépenses de toutes natures	
31.002.08.02 Dépenses – Construction et équipement halte garderie Étoile Polaire	21.000.00.00	Accord Non Marchand Gestion Embauche com- pensatoire (BEC et Réduire et Compenser)	
31.008.08.03 Dépenses – Tourisme social	21.000.00.02	Accord non marchand (ACS)	
31.002.08.04 Dépenses – Centre Sportif de la Woluwé	21.000.00.04	Accord Non Marchand Embauche Compensatoire	
31.002.08.05 Dépenses – Complexe sportif d'Anderlecht	04 000 00 05		
31.002.08.06 Dépenses – Enseignement	21.000.00.05	Frais de fonctionnement de la cellule communi- cation	
Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	21.000.00.29	Dotation au Service social	
Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.	22.001.00.03	Subventions à des organismes d'aide sociale	
Article 7	22.001.00.04	Subventions aux centres de service social et	
Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du Budget,		d'action social globale	
les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.00.01 et 26.003.00.00 peuvent être redistribué entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.	22.001.00.05	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique	
Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	22.001.00.06	Subvention à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	
Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.		·	
Article 8	22.001.00.08	Subventions aux services d'aide aux justiciables	
Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.000.00.02 « Accords du non-marchand (ACS) » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les	22.001.00.09	Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	
différentes allocations de base concernées du budget décrétal de la Commission communautaire française.	22.001.00.11	Subventions aux services de médiation de dettes	
Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	22.001.00.12	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	
Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.	22.001.00.13	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	
Article 9	22 002 00 00	Dénomos de teute meture reletives à l'amplies	
Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits aux allocations de base 21.000.00.39 et 29.003.00.21 peuvent être redistribuées, par arrêté du Collège, respectivement vers les différentes allocations de base concernées du	22.002.00.00	Dépenses de toute nature relatives à l'applica- tion de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	
budget décrétal division 21 et division 29 de la Commission communautaire française.	22.002.00.02	Subvention pour le centre régional pour le déve- loppement de l'alphabétisation et de l'apprentis- sage du français pour adultes	
Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	22.002.00.03	Cofinancement du FIPI associatif	
Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.	22.002.00.04	Subventions aux associations visant à l'intégra-	
Article 10		tion sociale des communautés locales et leur cohabitation	
Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.	22.002.00.05	Subventions à l'ASBL « Centre bruxellois d'actions interculturelles »	
Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	22.002.00.06	Subventions au Centre Régional d'appui	

C.R. N° 43 (2016-2017)

22.002.00.07	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.01.00.07	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé
22.002.00.08	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	23.001.00.09	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6° réforme)
22.002.00.09	Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale	23.001.00.08	Accords de Coopération
22 002 00 10			Subvention aux services de santé mentale
22.002.00.10	22.002.00.10 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants		Subvention aux centres d'Accueil téléphonique
22.002.00.11	Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	23.002.00.02	Subvention au service intégré de soins à domicile
22.002.00.15	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés	23.002.00.03	Subventions aux centres de soins de jours
	Cofinancement du FIPI – communal	23.002.00.04	Subventions aux associations en matières de soins palliatifs et continués
22.002.00.13	Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	23.002.00.05	Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile
22.002.00.14	Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal	23.002.00.06	Subventions aux Associations de santé intégrées (maisons médicales)
22.003.02.01	Dotation au SGS – Centre Étoile Polaire	23.002.00.07	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies
22.003.03.02	Dotation au SGS – Service bruxellois franco- phone des personnes handicapées (SBFPH)	23.002.00.08	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire
22.004.00.00	Subventions aux services d'aide à domicile	23.002.00.09	Subventions aux réseaux et partenariats d'ac-
22.004.00.01	Subventions aux centres de planning familial		teur en santé
22.004.00.02	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	23.00.00.02	Services de support, d'appui et d'accompagne- ment en promotion de la santé
22.004.00.03	Centre de formation d'aides familiaux	23.003.00.03	Opérateurs assuétudes
22.004.00.04	Subvention aux Services Espace – Rencontres	23.003.00.04	Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)
22.004.00.05	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3° âge	23.003.00.05	Opérateurs cardiovasculaires
22.004.00.06	Subventions au service d'aide aux personnes âgées maltraitées	23.003.00.06	Opérateurs traumatismes
22.004.00.07	Mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	23.003.00.07	Opérateurs de promotion de la santé et initiatives
22.005.00.06	Subventions aux communes pour achat et amé-	23.003.00.09	Médecine préventive
	nagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage	23.003.00.10	Soins de santé
22.006.00.01	Subventions en matières d'infrastructures de	23.003.00.08	Dépenses relatives aux accords de coopération
	crèche	24.000.00.07	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)
23.001.00.03	Subventions pour des projets innovants, récur- rents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé	24.000.00.08	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)
23.001.00.04	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale	24.000.00.09	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes
23.01.00.05	Subvention à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.001.00.00	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
23.01.00.06	Subventions pour des initiatives en matière de santé	26.001.00.04	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions d'insertion professionnelle

26.001.00.06	Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	27.006.00.01	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
26.001.00.07	Initiatives de formation pour appointés et sala- riés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	28.000.00.00	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1er avril 1977)
26.001.00.08	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle	29.003.00.00	Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant
26 001 00 09	Subventions à la FeBISP	29.003.00.20	Études relatives à l'essor démographique
	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrées	29003.00.21	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
26.001.00.11	Financement de l'embauche compensatoire	29.003.00.14	Subvention aux centres de technologies avancées du CERIA
00 004 00 40	dans le secteur de l'insertion professionnelle	29.003.00.22	Initiatives transversales sur le site du CERIA
26.001.00.13	Financement de la délégation syndicale in- tercentres du secteur de l'insertion socio-profes- sionnelle	29.003.00.15	Subventions de fonctionnement à la Haute École Lucia de Brouckère
26.001.00.19	Certifications en matière de validation des com- pétences	30.000.00.04	Subventions aux associations (Relations internationales)
26.10.33.14	Centre de formation d'aides familiaux	30.000.00.05	Actions francophonie
26.001.00.16	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	30.000.00.08	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques
26.001.00.17	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	30.000.00.06	Transfert au WBI
		30.001.00.02	Subventions de politique générale
26.001.00.18	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et	30.001.00.03	Subvention destinée à soutenir la politique d'égalité des chances
	des Qualifications	30.001.00.04	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant
26.002.00.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.	31.002.08.06	Dépenses – Enseignement
26.002.00.02	Subventions à Skills Belgium	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	
26.002.00.03	Subside de fonctionnement à l'Institut de forma- tion permanente pour les classes moyennes et	Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté. Article 12	
	les petites et moyennes entreprises		
26.02.00.04	Dotation au SGS – Service Formation PME	Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas d'application pour l'année 2017.	
26.003.00.00	Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	
		Si personne ne demande la parole, l'article 12 est adopté.	
			Article 13
26.003.00.01	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés	Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale (site Palais) pour l'année 2017.	
26.003.00.02	Subvention à l'institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	
27.001.00.01	Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois	Si personne ne demande la parole, l'article 13 est adopté. Article 14	
27.006.00.00	Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, le contrôle interne ne sera pas d'application pour l'année 2017.	

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 14 est adopté.

Article 15

Par dérogation à l'article 12 du décret du 24 avril 2014, le Collège dépose le projet de décret budgétaire à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 15 est adopté.

SECTION III

Dispositions spécifiques relatives aux Organisme Administratifs Publics

Article 16

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 16 est adopté.

Article 17

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 17 est adopté.

SECTION IV

Dispositions spécifiques relatives aux Services Administratifs à Comptabilité Autonome

Article 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée — Service bruxellois francophone des personnes handicapées — pour l'année budgétaire 2017 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 18 est adopté.

Article 19

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2017 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 19 est adopté.

Article 20

En vertu du décret 2016/812 portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission

communautaire, le SGS Bâtiment est réintégré à l'administration centrale.

L'encours sera redistribué sur les nouveaux centres financiers respectifs en division 31 au premier janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 20 est adopté.

Article 21

En vertu du décret 2016/814 portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion du service Formation PME, le service à gestion séparée Formation PME est réintégré à l'administration centrale. L'encours sera redistribué sur les nouveaux centres financiers respectifs en division 26, au premier janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 21 est adopté.

Article 22

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 22 est adopté.

SECTION V

Dispositions spécifiques relatives aux autres engagements de l'Entité francophone bruxelloise

Article 23

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 23 est adopté.

Article 24

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 24 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

Article 1er

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, paragraphe 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2017, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

en milliers d'euros

pour les recettes courantes	14.809,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	14.809,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décrétal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur au 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adop-

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

SECTION lère Dispositions générales

Article 1er

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 1er est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2017, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'euros

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits dissociés	20.554,00	20.341,00
TOTAUX	20.554,00	20.341,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 EUR (hors TVA).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux 11.001.02.03 Subventions aux associations actives en matière fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les de théâtre langue française de Bruxelles avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 EUR. 11.001.02.05 Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étran-11.001.02.06 Soutien aux cafés théâtre (appel à projets) pour gers peuvent également se faire par avance de fonds, pour le jeune public autant qu'elles n'excèdent pas 8.500 EUR HTVA. 11.001.03.01 Subventions aux associations Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer des créances n'excédant pas 8.500 EUR (TVAC) 11.001.03.02 Subventions aux bibliothèques et associations à l'aide d'avances de fonds imputées aux allocations de s'occupant de la lecture base 10.000.00.09 et 11.002.01.01. 11.001.03.03 Subvention à l'ASBL Centre de Littérature de Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) jeunesse de langue française de Bruxelles Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté. 11.001.03.09 Subventions à l'ASBL Maison de la Francité Article 4 11.001.03.04 Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la 11.001.03.07 Subvention d'investissement aux bibliothèques Commission communautaire française. et associations s'occupant de la lecture Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non) 11.001.03.08 Subvention d'investissement au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté. 11.001.03.05 Subventions d'investissement aux bibliothèques Article 5 communales Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonction-11.001.03.06 Subventions d'investissement aux bibliothèques nement et d'investissement à charge des allocations de base communales pour l'achat de livres en langue figurant dans le règlement et reprises ci-après : étrangère 10.000.00.12 Dotation au Service social 11.001.04.01 Subventions aux associations 11.001.01.02 Subventions aux associations (secteur privé) 11.001.05.01 Subventions aux associations 11.001.05.02 Subventions à l'ASBL CIVA 11.001.01.13 Soutien à la création de maisons locales des cultures 11.001.05.03 Subvention aux associations dans le cadre de 11.001.01.03 Subventions en faveur des arts du cirque parcours d'artistes en Région de Bruxelles-Capitale 11.001.01.04 Subvention à l'ASBL CFC Éditions 11.001.05.04 Subventions à l'ASBL ISELP 11.001.01.05 Support de la politique culturelle en général -Subvention à l'ASBL « Promouvoir les cultures 11.001.06.02 Subventions aux associations à Molenbeek - PCM ASBL (Métropole Culture Wallonie-Bruxelles 2014) 11.001.06.03 Subvention Télé-Bruxelles 11.001.07.00 Subventions aux Centres culturels reconnus 11.001.01.06 Support de la politique culturelle en général subvention dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel 11.001.07.01 Subventions aux Halles de Schaerbeek 11.001.01.17 Subvention aux CC dans le cadre de l'organisa-11.001.07.02 Concertations des centres culturels bruxellois tion des fêtes du 27 septembre 11.002.01.03 Subventions aux associations en matière de jeu-11.001.01.08 Subventions aux associations (secteur public) nesse 11.001.01.09 Soutien à la création de maisons locales des 11.002.01.04 Subventions aux associations en matière de cultures ludothèques 11.001.01.10 Subventions aux communes (Fêtes du 27 sep-11.002.01.04 Subventions aux mouvements volontaires de tembre) ieunesse 11.001.01.11 Infrastructures culturelles - subventions pour 11.002.01.08 Subvention ludothèques communales amortissements 11.002.01.05 Subventions pour aménagement ou améliora-11.001.02.02 Subventions aux associations tion des installations

11.002.01.09	Jeunesse-ludothèques – Subventions aux ludothèques communales
11.002.02.01	Subventions aux associations
11.002.02.02	Subventions aux clubs sportifs
11.002.02.03	Subvention à l'association de gestion du Centre sportif de la Woluwe
11.002.02.04	Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin
11.002.03.02	Subventions aux associations
11.002.03.03	Subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)
11.002.04.03	Subventions aux associations (secteur privé)
11.003.00.04	Subventions aux associations (secteur privé)
11.004.01.01	Subventions aux associations en matière d'éducation permanente
11.004.01.02	Subventions aux associations d'éducation permanente
11.004.01.03	Subventions ateliers créatifs
11.006.01.03	Subventions aux associations
Mass la surási	dente. Ouelautus demande tille serele 2 (Nes)

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits au crédit financier : 10.000.00.16 peut être redistribuée vers les centres financiers 10.000.00.00 et 10.000.00.01.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

En vertu du décret 2016/812 portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments, le service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments est réintégré à l'administration centrale. L'encours du SGS bâtiment sera transféré aux nouveaux centres financiers 11.001.01a.18. et 11.001.01a.19.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créées par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas d'application pour l'année 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera, en 2017, d'application uniquement pour l'administration centrale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, le contrôle interne ne sera pas d'application pour l'année 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 12 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adop-

Le vote de l'ensemble des projets aura lieu à l'heure convenue.

REMERCIEMENTS

Mme la présidente.- Je remercie les différents services du parlement, les MP, l'équipe du greffe qui fait un travail magnifique, ainsi que tous mes collègues y compris ceux du gouvernement et du cabinet qui font fonctionner cette institution.

Madame Teitelbaum, cela vous fait rire. Tant mieux ! Nous arrivons à faire fonctionner la démocratie dans une certaine bonne humeur. Madame la ministre-présidente, je tiens également à vous en remercier.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Traditionnellement, je présente également mes vœux à l'ensemble de mes collègues. Je voudrais remercier l'ensemble du greffe qui s'est mobilisé autour de nous pour que les travaux budgétaires puissent se dérouler de la meilleure façon possible.

Ils nous ont accompagnés tout au long de l'année. Qu'ils en soient remerciés. Je pense à l'ensemble des services, les MP, mais aussi nos collaborateurs qui, une fois de plus, ont œuvré pour que nous puissions être à la hauteur des exigences et du travail.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année afin de revenir, en 2017, francs sur la balle : il y a bien des choses à faire et la Commission communautaire française aura besoin d'un parlement dynamique et particulièrement mobilisé.

(Applaudissements)

VOTES RÉSERVÉS

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2016 ET LA PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2017 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition d'ajustement du budget 2016 et la proposition de budget initial 2017 du Parlement francophone bruxellois.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 54 répondent oui.
 - 4 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren et Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2016 et la proposition de budget initial 2017 du Parlement francophone bruxellois est adopté.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ABROGATION DU DÉCRET
DU 12 DÉCEMBRE 2002 RELATIF À LA CRÉATION
D'UN SERVICE À GESTION SÉPARÉE CHARGÉ
DE LA GESTION DES BÂTIMENTS DE
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif du projet de décret portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé

de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 41 répondent oui.
 - 13 répondent non.
 - 4 s'abstiennent.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren et Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Se sont abstenus : Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant abrogation du décret du 12 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ABROGATION DU DÉCRET
DU 17 JUILLET 2003 RELATIF À LA CRÉATION
D'UN SERVICE À GESTION SÉPARÉE CHARGÉ
DE LA GESTION ET DE LA PROMOTION
DE LA FORMATION PERMANENTE POUR
LES CLASSES MOYENNES ET LES PME À BRUXELLES

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote du projet de décret portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 41 répondent oui.
 - 13 répondent non.
 - 4 s'abstiennent.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery,

Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren et Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Se sont abstenus : Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant abrogation du décret du 17 juillet 2003 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les PME à Bruxelles est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT ABROGATION
DU RÈGLEMENT DU 6 DÉCEMBRE 2002
RELATIF À LA CRÉATION D'UN SERVICE À GESTION SÉPARÉE
CHARGÉ DE LA GESTION DES BÂTIMENTS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote du projet de règlement portant abrogation du règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 41 répondent oui.
 - 13 répondent non.
 - 4 s'abstiennent.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren et Mahinur Ozdemir.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel,

Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Se sont abstenus : Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement portant abrogation du règlement du 6 décembre 2002 relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments de la Commission communautaire française est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 35 répondent oui.
 - 23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016. Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 35 répondent oui.
 - 23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 35 répondent oui.
 - 23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux,

Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.
 - 35 répondent oui.
 - 23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.

35 répondent oui.

23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.

35 répondent oui.

23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron,

Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.

Il est procédé au vote.

- 58 membres sont présents.

35 répondent oui.

23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017.

Il est procédé au vote.

58 membres sont présents.

35 répondent oui.

23 répondent non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milquet.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISANT DES ATELIERS CRÉATIFS

VOTE NOMINATIF

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif du projet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations organisant des ateliers créatifs.

Il est procédé au vote.

58 membres sont présents.

45 répondent oui.

13 s'abstiennent.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique

Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Joëlle Milquet, Céline Delforge, Isabelle Durant, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

Se sont abstenus : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven,

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations organisant des ateliers créatifs est adopté.

Il sera soumis à l'autorité de tutelle.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15 h 17.

Membres du Parlement présents à la séance : Françoise Bertieaux, Eric Bott, Jacques Brotchi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Philippe Close, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Anne Charlotte d'Ursel, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Joëlle Milquet, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Martine Payfa, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwhede

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne, Didier Gosuin et Céline Fremault.

ANNEXE 1

Projets de décret et de règlement ajustant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 (en milliers d'euros)

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

Recettes	_								COCOF
Allocations de base	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	THOM DE								
MISSION 01: DOTA	ATION RE	GION-B	XL						
Programme 100: droit de	tirage								
Activité 01: Dotation générale									
Droit de tirage sur le budget de		ruxelles-Ca _l	pitale (art.	86 de la loi	spéciale du	16.07.,1993 visant à ach	ever la structure fédérale	de l'Etat)	
01.100.01.01.49359	****				E L	190.275 190.275	-	-	190.27 190.27
Tot	aux Programm	e 100			E	190.275			190.27
					L	190.275	-	-	190.27
Programme 102: financem	ient enseigne	ment							
Activité 01: Dotation générale									
Dotation spéciale destinée au fir	nancement de l'	enseigneme	nt						
01.102.01.01.49359	****				E	35.263	-	-	35.26
T-4	D	- 102			L	35.263	-	-	35.26
Tota	aux Programmo	e 102			E L	35.263 35.263	-	-	35.26 35.26
D 102. E	4			14					
Programme 103: financem	ient missions	ex-provii	ices nors	culture					
Activité 01: Dotation générale									
Dotation spéciale destinée au fii 01.103.01.01.49359	nancement des	missions ex-	provincial	es (hors cu	lture) E	10.338			10.33
01.105.01.01.49559					L	10.338	-	-	10.33
Tota	aux Programm	e 103			E	10.338	-	-	10.33
					L	10.338	-	-	10.33
TO	TAUX MISSIO	N 01			E L	235.876 235.876	-	-	235.87 235.87
Totaux par mission	n, répartis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
-	-	-		code écon		205 977			
Totaux par mission TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE	L'INTÉRIEUR I	-		code écono	omique E L	235.876 235.876	:	:	
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA	L'INTÉRIEUR I S ATION DE	DU SECTEU	VR DES		E L	235.876	-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem	L'INTÉRIEUR I S ATION DE	DU SECTEU	VR DES		E L	235.876	-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale	L'INTÉRIEUR I S ATION DE	DU SECTEU	VR DES		E L	235.876	-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement	L'INTÉRIEUR I S ATION DE	DU SECTEU	VR DES		E L	235.876	-	140	3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale	L'INTÉRIEUR I	DU SECTEU	VR DES		E L	235.876	-	140 140	
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COM	VR DES		E L E L E	3.660 3.660	- - -	140 140	3.800 3.800
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COM	VR DES		E L FRANCA	235.876 JISE 3.660 3.660		140	3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COM	VR DES		E L E L E	3.660 3.660		140 140	3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar	L'INTÉRIEUR I	LA COMment	VR DES		E L E L E	3.660 3.660 3.660		140 140	3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tot: Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale	L'INTÉRIEUR I	LA COMment	VR DES		E L E L	3.660 3.660 3.660 3.660		140 140	3.80 3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102	VR DES		E L FRANCA	3.660 3.660 3.660 3.660		140 140	3.80 3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102	VR DES		E L E L	3.660 3.660 3.660 3.660	-	140 140	3.80 3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102	MMUN.	AUTE 1	E L E L E L E L	3.660 3.660 3.660 3.660 850 850	-	140 140	3.80 3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102	MMUN.	AUTE 1	E L E L E L E L	3.660 3.660 3.660 3.660 850 850	-	140 140	3.80 3.80 3.80
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249 Tota Programme 201: dotation Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communicativité 01: Dotation générale	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102 ançaise e 104 ibuant cer (art,7&1 à	MMUN.	AUTE 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	3.660 3.660 3.660 850 850 850 amunauté française	- - - - -	140 140 140 - - -	3.80 3.80 3.80 85 85 85
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249 Tota Programme 201: dotation Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communicativité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communicativité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communicativité 01: Dotation générale	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102 ançaise e 104 ibuant cer (art,7&1 à	MMUN.	AUTE 1	E L E L E L Communauté	235.876 3.660 3.660 3.660 3.660 850 850 850 nmunauté française française du 19,07,1993	- - - - -	140 140 140 - - - - - - - - - - - -	3.806 3.806 3.806 856 856 856
TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249 Tota Programme 201: dotation Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communicativité 01: Dotation générale	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102 ançaise e 104 ibuant cer (art,7&1 à	MMUN.	AUTE 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	3.660 3.660 3.660 850 850 850 amunauté française	- - - - -	140 140 140 - - -	3.800 3.800 3.800 3.800 850 850 850 850 850 850
MISSION 02: DOTA Programme 102: financem Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tot: Programme 104: Non mar Activité 01: Dotation générale Outation Non Marchand de la Co 02.104.01.01.49249 Tot: Programme 201: dotation Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Co munautaire attribuant l'ex 02.201.01.01.49249	L'INTÉRIEUR I	LA COMment e 102 ançaise e 104 ibuant cer (art,7&1 à anes compéte	MMUN.	AUTE 1	E L E L E L Communauté	235.876 3.660 3.660 3.660 3.660 850 850 850 amunauté française française du 19,07,1993	- - - - - et du décret III du 22/07	140 140 140 - - - - 7/1993 de l'Assemblée de 263	3.80 3.80 3.80 85 85 85 85

				,				COCOF
Allocations de base	Code	Fonds	Genre	Types de	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	organiques		credit			, , ,	3
Programme 202: rémunéra	tion personnel trans	féré						
Activité 01: Dotation générale								
Dotation liée à la rémunération e	t aux frais de fonctionne	ement du per	sonnel tra		1.015			1.00
02.202.01.01.49249	***			E L	1.917 1.917	<u>-</u>	3 3	1.920 1.920
Totau	ıx Programme 202			E L	1.917 1.917		3 3	1.920 1.920
Programme 203: relations i	nternationales							
Activité 01: Dotation générale								
Dotation Relations International 02.203.01.01.49249	es *****			E	310	_	_	310
				L	310	-	-	31
Totau	ix Programme 203			E L	310 310	-	-	310 310
Programme 204: décompte	dotation							
Activité 01: Dotation générale								
Décompte de la dotation spéciale	de la Communauté fran	ıçaise		-				
02.204.01.01.49249	****			E L	328 328	-	241 241	569 569
Totau	ıx Programme 204			E L	328 328	-	241 241	569 569
Programme 205: Transfert	Saint Emilie							
Activité 01: Dotation générale								
Transfert Sainte Emilie-Cocof (a Commission communautaire frai		lu 11/04/2014	relatif au	ıx compétence	s de la Communauté f	rançaise dont l'exercice e	st transféré à la Région wa	allonne et à la
02.205.01.01.49249	*****			E	11.217	-	70	11.287
Totav	w Buoguamma 205			L 	11.217 11.217	-	70 70	11.287
1 otau	ix Programme 205			E	11.21/	-		
				L	11.217	-	70	11.287
Programme 206: Dotation c	complémentaire			L	11.217	-		
Programme 206: Dotation c	complémentaire			L	11.217	-		
		rançaise		L	11.217	-		
Activité 01: Dotation générale		rançaise		E	359	-		359
Activité 01: Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249	ire de la Communauté f	rançaise		E L E	359 359 359			359 359 359 359
Activité 01: Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau	ire de la Communauté f ***** ux Programme 206	rançaise		E L E L	359 359 359 359 359		- - - -	359 359 359 359
Activité 01: Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau	ire de la Communauté f *****	rançaise		E L E	359 359 359	-		
Activité 01: Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau	ire de la Communauté f ***** ux Programme 206		code écono	E L E L	359 359 359 359 117.363	-	- - - - 717	359 359 359 359 118.080
Activité 01: Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie	r chiffre du d	code écono	E L E L	359 359 359 359 117.363	-	- - - - 717	355 359 359 318.086 118.086
Activité 01: Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission,	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie	r chiffre du d	code écono	E L E L L omique	359 359 359 359 117.363 117.363	-	70	355 359 359 318.086 118.086
Activité 01: Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L LDMINISTRATIONS PUBLIQUES	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie 'INTÉRIEUR DU SECTE TION REGION	r chiffre du d	code écono	E L E L L omique	359 359 359 359 117.363 117.363	-	70	35: 35: 35: 35: 118.08(118.08)
Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L ADMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 03: DOTA Programme 104: Non marc	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie 'INTÉRIEUR DU SECTE TION REGION	r chiffre du d	code écono	E L E L L omique	359 359 359 359 117.363 117.363	-	70	35: 35: 35: 35: 118.08(118.08)
Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L IDMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 03: DOTA Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie 'INTÉRIEUR DU SECTE FION REGION hand wallonne	r chiffre du d	code écono	E L E L Domique	359 359 359 379 117.363 117.363	-	70	355 359 359 318.086 118.086
Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L ADMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 03: DOTA Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale	ire de la Communauté f ***** EX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie **INTÉRIEUR DU SECTE FION REGION hand	r chiffre du d	code écono	E L E L Domique E L	359 359 359 317,363 117,363 117,363	-	70	359 359 359 318.089 118.089
Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L LIDMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 03: DOTA Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région 03.104.01.01.49349	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie 'INTÉRIEUR DU SECTE FION REGION hand wallonne	r chiffre du d	code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E E L E E L E E E L E	359 359 359 317,363 117,363 117,363 117,363	-	70	11.28° 35° 35° 35° 118.08° 118.08° 118.01 118.01 118.01 118.01 118.01
Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L ADMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 03: DOTA' Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région 03.104.01.01.49349 Totau	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie 'INTÉRIEUR DU SECTE FION REGION hand wallonne *****	r chiffre du d	code écono	E L E L E L E L E E L	359 359 359 317.363 117.363 117.363 117.363	-	70	11.28° 359 359 318.080 118.08 118.08 150 150 150 150
Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L IDMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 03: DOTA Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région 03.104.01.01.49349 Totau TOTA	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie 'INTÉRIEUR DU SECTE FION REGION hand wallonne ***** IX Programme 104	er chiffre du o		E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	359 359 359 317,363 117,363 117,363 117,363	-	70	11.28° 359 359 318.080 118.08 118.08 150 150 150 150
Dotation générale Dotation complémentai 02.206.01.01.49249 Totau TOTA Totaux par mission, TRANSFERTS DE REVENUS À L IDMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 03: DOTA Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région 03.104.01.01.49349 Totau TOTA	ire de la Communauté f ***** IX Programme 206 AUX MISSION 02 répartis selon le premie ***** ITION REGION hand wallonne ***** IX Programme 104 AUX MISSION 03 répartis selon le premie	er chiffre du o		E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	359 359 359 317.363 117.363 117.363 117.363	-	70	11.28° 359 359 359 118.080 118.08 118.08 150 150 150

Recettes								COCOF
Allocations de base	Code	Fonds		Types de				
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	organiques	Genre	credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
MISSION 04: DOT	ATION FEDER	ALE						
WIISSION 04: DOI	ATION FEDER	ALL						
Programme 300: loterie	nationale							
Activité 02: recettes fiscales gé	nérales							
Recettes Loterie Nationale								
04.300.02.01.49409	****			E	1.295	-	-	1.29
				L	1.295	-	-	1.29
To	otaux Programme 300			E	1.295	-	-	1.29
				L	1.295	-	-	1.29
Programme 301: dotation	n spéciale							
Activité 01: Dotation générale								
otation spéciale à charge du	budget fédéral en fave	ur de la commiss	ion comm	unautaire frar	ıçaise			
04.301.01.01.49409	****			E	63.423	-	450	63.87
				L	63.423	-	450	63.87
To	otaux Programme 301			E L	63.423 63.423	-	450 450	63.8° 63.8°
Tr.	OTALIN MISSION AA					-		
10	OTAUX MISSION 04			E L	64.718 64.718	-	450 450	65.16 65.16
Totaux par missi	on, répartis selon le pr	emier chiffre du	code écono	omique				
TRANSFERTS DE REVENUS	À L'INTÉRIEUR DU CI	CTEUD DEC		Е	64.718		450	65.1
DMINISTRATIONS PUBLIQU		CIEURDES		L	64.718	-	450	65.1
MISSION 05: VEN	TES DE BIENS							
Programme 400: Ventes	immobilières							
-								
Activité 03: recettes non fiscale	rs générales							
Activité 03: recettes non fiscale Ventes terrains								
	es générales ****			Е	200	-	-	20
ventes terrains 05.400.03.01.76309	****			L	200	-	-	20
ventes terrains 05.400.03.01.76309				L 	200 200	<u>:</u>	<u> </u>	20
Ventes terrains 05.400.03.01.76309	***** otaux Programme 400			L E L	200 200 200	-		20 20 20
Tentes terrains 05.400.03.01.76309	****			L 	200 200	-	-	20 20 20
Ventes terrains 05.400.03.01.76309 To	***** otaux Programme 400	emier chiffre du	code écono	E L E L	200 200 200 200			20 20 20 20
Ventes terrains 05.400.03.01.76309 To	***** otaux Programme 400 OTAUX MISSION 05 on, répartis selon le pr	emier chiffre du	code écono	E L E L	200 200 200 200	-		20

	, ,	1	Т	т	T	COCOF
Allocations de base Code Fonds organiques M. P. A. NO. CE.		Гуреs de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
MISSION 06: RECETTES DIVERSES						
Programme 500: recettes diverses						
Activité 03: recettes non fiscales générales						
Recettes diverses (Décret) 06.500.03.02.0600 *****		E L	700 700	-	- -	700 700
Recettes du Complexe Sportif 06.500.03.03.16129 *****		E L	300 300	- -	- -	300 300
Remboursement de traitements 06.500.03.04.1111 *****		E	100	-	-	100
Remboursement solde des comptables extraordinaires		L	100	- _	<u>-</u>	100
06.500.03.05.1211 *****		E L	500 500	-	-	500 500
Recettes propres à l'IPHOV 06.500.03.07.16129 *****		E	50	-	-	50
Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile Polair	e	L	50	-	- _	50
06.500.03.08.1111 *****		E L	786 786	-	-	786 786
Totaux Programme 500		E L	2.436 2.436	-		2.436 2.436
TOTAUX MISSION 06		E	2.436	-	-	2.436
		L	2.436	-	-	2.436
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du	ı code économ	ique				
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES		E	700	-	-	
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICE	ES	L E	700 1.736	-	-	
		L	1.736	-	-	
MISSION 07: LOYERS						
rrogramme oud: lovers						
•						
Activité 03: recettes non fiscales générales		E I.	42 42			42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire"		L E	42 42	- - -		42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 *****		L	42	- - -	- - - -	42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07		E L E L	42 42 42	-	-	42 42 42
Totaux Programme 600	u code économ	E L E L	42 42 42 42	-	-	42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07		E L E L	42 42 42 42	-	-	42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du		L E L E L ique	42 42 42 42 42 42	-	-	42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du .DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICE MISSION 08: INTERETS FINANCIERS		L E L E L ique	42 42 42 42 42 42	-	-	42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICE MISSION 08: INTERETS FINANCIERS Programme 700: intérêts financiers Activité 03: recettes non fiscales générales		L E L E L ique	42 42 42 42 42 42	-	-	42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICE MISSION 08: INTERETS FINANCIERS Programme 700: intérêts financiers Activité 03: recettes non fiscales générales		L E L E L L E L E L E L E E L E E E E E	42 42 42 42 42 42 42	-	-	42 42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du **** MISSION 08: INTERETS FINANCIERS Programme 700: intérêts financiers Activité 03: recettes non fiscales générales Intérêts financiers (Décret)		E L E L E L E L E L E L E L E E L E E L E E	42 42 42 42 42 42 42 100 100	- - - -	- - - -	42 42 42 42 42 100 100
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du .DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICE MISSION 08: INTERETS FINANCIERS Programme 700: intérêts financiers Activité 03: recettes non fiscales générales Intérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 *****		L E L E L Sique E L	42 42 42 42 42 42 42 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	- - - - - - - - -	- - - - - - - -	100 100 100 100
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICE MISSION 08: INTERETS FINANCIERS Programme 700: intérêts financiers Activité 03: recettes non fiscales générales Intérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 ***** Totaux Programme 700	ES	L E L E L E L L E L L E L E L E L E L	42 42 42 42 42 42 42 40 100 100 100	- - - - - -	- - - - -	42 42 42 42 42
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire" 07.600.03.01.1212 ***** Totaux Programme 600 TOTAUX MISSION 07 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICE MISSION 08: INTERETS FINANCIERS Programme 700: intérêts financiers Activité 03: recettes non fiscales générales Intérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 ***** Totaux Programme 700 TOTAUX MISSION 08	ES	L E L E L E L L E L L E L E L E L E L	42 42 42 42 42 42 42 40 100 100 100	- - - - - -	- - - - -	100 100 100 100

			,			1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		nds iiques Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
MISSION 09: REMBOU	URSEMENT DE D	OTATION					
D							
Programme 800: Remboursem	nent de dotation						
Activité 03: recettes non fiscales généi							
Remboursement Dotation SGS Bâtir	, ,						
09.800.03.01.89139	****		E L	-	-	4.407 4.407	4.40 4.40
Totaux P	Programme 800		E	-	-	4.407	4.40
	8		L	-	-	4.407	4.40
Programme 801: remboursem	ent préfinancement						
_	•						
ctivité 03: recettes non fiscales génér		nous CEDME -4	l'Engaigne	•			
Remboursement du préfinancement 09.801.03.01.89139	*****	pour SFFME et	E Enseigneme	180	_	=	18
07.001.00.01.07107			L	180	-	-	18
Totaux P	Programme 801		E	180	-	-	18
			L	180	-	-	18
TOTAU	X MISSION 09		E L	180 180	-	4.407 4.407	4.58 4.58
Totaux par mission, rép	oartis selon le premier chiff	re du code écon	omique				
			E L	180 180	-	4.407 4.407	
OCTROIS ET REMBOURSEMENTS IQUIDATIONS DE PARTICIPATION TOTAUX GÉNI		NANCIERS			:		4.5; 4.5; 426.6; 426.6;
IQUIDATIONS DE PARTICIPATION TOTAUX GÉNI	IS; AUTRES PRODUITS FIN	ES .	E L	421.065 421.065	- - - -	4.407 5.574	4.5
IQUIDATIONS DE PARTICIPATION TOTAUX GÉNI	ÉRAUX RECETTE KRECETTES, répartis selo	ES .	E L iffre du code é	421.065 421.065 conomique	- - - -	4.407 5.574	4.5 426.6 426.6
TOTAUX GÉNI TOTAUX GÉNI TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES ET RECETTES NON VE	ÉRAUX RECETTE KRECETTES, répartis selo	SS n le premier ch	E L	421.065 421.065 conomique	- - - - - -	4.407 5.574	426.6 426.6
TOTAUX GÉNI TOTAUX GÉNI TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES ET RECETTES NON VE DÉPENSES ET RECETTES COURAI INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PRO	ÉRAUX RECETTE KRECETTES, répartis selo ENTILÉES NTES POUR BIENS ET SER OPRIÉTÉ	SS In the premier ch	E L diffre du code ée E L E	421.065 421.065 conomique	- - - - - - - - -	4.407 5.574	4.5 426.6 426.6
QUIDATIONS DE PARTICIPATION TOTAUX GÉNÍ TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES ET RECETTES NON VE DÉPENSES ET RECETTES COURAI INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROTINGENTES DE REVENUS À L'IN:	ÉRAUX RECETTE KRECETTES, répartis selo ENTILÉES NTES POUR BIENS ET SER OPRIÉTÉ	NANCIERS CS In the premier ch	E L diffre du code ée E L E L E L E	700 700 1.778 1.778 1.00 418.107	- - - - - - - - - -	4.407 5.574 5.574	426.6 426.6 1.7 1.7 1.7 1.4 19.2
QUIDATIONS DE PARTICIPATION TOTAUX GÉNÍ TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES ET RECETTES NON VE. DÉPENSES ET RECETTES COURAI INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROTINTE PER L'ANSFERTS DE REVENUS À L'INI DMINISTRATIONS PUBLIQUES	ÉRAUX RECETTE ÉRAUX	NANCIERS CS In the premier ch	E L diffre du code éd E L E L E L E L	700 700 1.778 1.778 1.00 418.107 418.107	- - - - - - - - - - - -	4.407 5.574 5.574	426.0 426.0 1.1 1.1 419.2 419.2
QUIDATIONS DE PARTICIPATION TOTAUX GÉNÍ TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES ET RECETTES NON VE. DÉPENSES ET RECETTES COURAI INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROTECTION PUBLIQUES À L'INCOMINISTRATIONS PUBLIQUES	ÉRAUX RECETTE ÉRAUX	NANCIERS CS In the premier ch	E L iffre du code é	700 700 700 1.778 1.778 1.00 418.107 418.107 200	- - - - - - - - - - - - - - -	4.407 5.574 5.574	426.6 426.6 1.7 1.7 1.7 1.9 419.2 419.2
QUIDATIONS DE PARTICIPATION TOTAUX GÉNI TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES ET RECETTES NON VE. DÉPENSES ET RECETTES COURAI	ÉRAUX RECETTE RECETTES, répartis selo ENTILÉES NTES POUR BIENS ET SER OPRIÉTÉ TÉRIEUR DU SECTEUR DI	VANCIERS CS In the premier ch VICES	E L diffre du code éd E L E L E L E L	700 700 1.778 1.778 1.00 418.107 418.107	- - - - - - - - - - - - - - -	4.407 5.574 5.574	4.6.6 426.6 426.6 1.7

Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

Dépenses		1							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 01: CABI	Code Fonctionnel				Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Programme 000: F. Laana		KESIDI	LNI DU	COLL	EGE F. I	LAANAN			
Fraitements et indemnités du p		binet							
01.000.00.00.1111	0111			3	E L	308 308	-	-	30 30
Frais de fonctionnement du cab 01.000.00.01.1211	oinet 0111			1	E L	13 13	15 15	- -	2 2
Dépenses patrimoniales du cabi 01.000.00.02.7422	0111			1	E L	27 27	15- 15-	- -	1 1
Tota	aux Programm	e 000			E L	348 348	-	-	34 34
TO	FAUX MISSIC	ON 01			E L	348 348	-	-	34 34
Totaux par mission	ı, répartis selo	n le premier	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	JR BIENS E	T SERVICE	S	E	321	15		-
INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMEN	TTS			L E L	321 27 27			- - -
MISSION 02: CABI	NET DILA	(FMRR	F DII C	OLLEG					
Programme 000: R. Vervo		IEMBK	E DC C	OLLEC	JE K, VE	KVOOKI			
Traitements et indemnités du p	ersonnel du ca	binet							
02.000.00.00.1111	0111			3	E L	160 160	-	-	16 16
Frais de fonctionnement du cab 02.000.00.01.1211	oinet 0111			1	E L	28 28	- -	-	2 2
Dépenses patrimoniales du cabi 02.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	-	-	1 1
Tota	aux Programm	e 000			E L	206 206		-	20 20
TO	TAUX MISSIC	ON 02			E L	206 206			20 20
Totaux par mission	ı, répartis selo	n le premier	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	JR BIENS E	T SERVICE	S	Е	188	-		-
I.INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMEN	TTS			L E	188 18	-		- -
					L	18	-		-
MISSION 03: CABI		MEMBR	E DU C	OLLE	GE C. JO	DOGNE			
Programme 000: C. Jodog									
Traitements et indemnités du p 03.000.00.00.1111	oersonnel du ca 0111	binet		3	E L	165 165	-	-	16
Frais de fonctionnement du cal 03.000.00.01.1211	0111			1	Е	25	5 5	-	. 3
Dépenses patrimoniales du cab					L	25		<u> </u>	3
03.000.00.02.7422	0111			1	E L	13 13	5- 5-	<u> </u>	
Tot	aux Programn	ne 000			E L	203 203	-	-	20 20
ТО	TAUX MISSIO	ON 03			E L	203 203	-	-	20 20
Totaux par mission	ı, répartis selo	n le premier	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	JR BIENS E	T SERVICE	S	Е	190			-
'.INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMEN	TS			L E	190 13			- -
					L	13			-

Dépenses				1			-	1	COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genic	credit	ilitiai 2010	Redistributions 2010	r er ajust. 2010	Ajuste 2010
MISSION 04: CABIN	ET DU M	EMBR	E DU C	OLLEC	GE D. GOS	SUIN	•	<u>'</u>	
Programme 000: D. Gosuin									
raitements et indemnités du pe		inet			-	1.00			
04.000.00.00.1111	0111			3	E L	168 168	-	-	168 168
Frais de fonctionnement du cabi				,	F	25			2
04.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	-	-	2: 2:
Dépenses patrimoniales du cabin				,	F	10			1,6
04.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	-	-	18 18
Total	ıx Programme	000			E L	211 211	-	-	211 211
тот	AUX MISSIO	N 04			E	211	-	-	21:
					L	211	-	-	21
Totaux par mission,	répartis selon	le premie	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COU	RANTES POU	R BIENS E	T SERVICE	S	E	193	-	-	
INVESTISSEMENTS ET DÉSINV	TOTICCEMENT	nc			L	193	-	-	
INVESTISSEMENTS ET DESINV	ESTISSEMENT	. 2			E L	18 18	-	-	
MISSION 05: CABIN	ET DU M	EMBR	E DU C	OLLEC	GE C. FRE	CMAULT			
Programme 000: C. Frema	ult								
raitements et indemnités du pe		inet							
05.000.00.00.1111	0111			3	E L	213 213	-	-	21: 21:
rais de fonctionnement du cabi					-	10			
05.000.00.01.1211	0112			1	E L	19 19	-	-	19 19
Dépenses patrimoniales du cabin				,	Е	4			
05.000.00.02.7422	0112			1	L L	4 4		- -	2
Total	ıx Programme	000			E L	236 236	-	-	230 230
тот	AUX MISSIO	N 05			E	236	-	-	230
m.,	, , ,		1.00 1	1. /	L	236	-	-	230
Totaux par mission,	repartis seion	ie premiei	r chittre du	code econ	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COU	RANTES POU	R BIENS E	T SERVICE	S	E L	232 232	-	-	
INVESTISSEMENTS ET DÉSINV	ESTISSEMENT	TS.			E	4	-	-	
					L	4	-	-	
MISSION 06: PARL	EMENT F	RANCO	OPHON	E BRU	XELLOIS				
Programme 000: Subsistan	ce								
Ootation à l'Assemblée 06.000.00.00.0101	0112			1	Е			3.850	3.850
00.000.00.00.0101	0112			1	L	-	-	3.850	3.850
Total	ıx Programme	000			E L	-	-	3.850 3.850	3.850 3.850
тот	AUX MISSIO	N 06			E	-	-	3.850	3.850
Totany nay missian	ránartic colon	la nramia	e chiffre des	code ásc=	L	-	-	3.850	3.850
Totaux par mission,	reparus seion	те ргетие	cumre du	coue econ	omique				
					-			2.050	3.85
DÉPENSES ET RECETTES NON	VENTILEES				E L	-	-	3.850 3.850	

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016

MISSION 07: CABINETS

Programme 000: Subsistance

Provisions pour sortie de charge						
07.000.00.00.0101 0112	4	E	-	-	-	-
		L	-	-	-	- 1
Totaux Programme 000		E	-	-	-	-
		L	-	-	-	-
TOTAUX MISSION 07		E	-	-	-	-
		T				

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

MISSION 21: ADMINISTRATION

Programme 000: Subsistance

Accord non marchand gestion er	• '	C, réduire et comp	enser)				
21.000.00.00.0101	0131	3	E	72	-	2	7-
			L	72	-	2	7-
Accord non marchand ACS							
21.000.00.02.0101	0131	3	E	760	-	-	76
			L	760	-	-	76
Dépenses de toute nature relativ							
21.000.00.03.1211	0131	1	E	50	-	-	5
			L	50	-	-	5
Accord non marchand embauch	•						
21.000.00.04.0101	0131	3	E	4.700	42	-	4.74
			L	4.700	6	106-	4.60
Frais de fonctionnement de la ce							
21.000.00.05.1211	0131	3	E	30	-	-	3
			L	30	-	-	3
Accord non marchand volet bien							
21.000.00.06.0101	0131	3	E	350	-	-	35
			L	338	36	-	37
Accord non marchand primes sy							
21.000.00.07.0101	0131	3	E	150	-	-	15
			L	150	-	9-	14
Rémunerations du personnel sta	tutaire						
21.000.00.08.1111	0131	3	E	17.287	-	356-	16.93
			L	17.287	-	376-	16.91
Rémunerations du personnel cor	ntractuel						
21.000.00.09.1111	0131	3	E	4.569	-	178-	4.39
			L	4.569	-	198-	4.37
Frais liés au personnel							
21.000.00.10.1111	0131	3	E	982	-	-	98
			L	982	-	-	98
Charges et provisions de pension	ns des agents provenant de l'e	x-CFC.					
21.000.00.11.1120	0131	4	E	1.577	-	-	1.57
			L	1.577	-	-	1.57
Charges et provisions de pension	ns des agents de l'ex-province	de Brabant.					
21.000.00.12.1120	0131	4	E	4.003	21-	21	4.00
			L	4.003	21-	21	4.00
Quote-part dans les pensions des	s agents de l'ex-FBFISPPH						
21.000.00.14.1120	0131	4	E	80	-	-	8
			L	80	-	-	8
Dépenses relatives aux pensions	des agents de l'ex-province de	e Brabant admis à	la retraite avan	t le 1/1/95			
Dépenses relatives aux pensions 21.000.00.15.1120	des agents de l'ex-province de	e Brabant admis à	la retraite avan E	416	-	-	41
21.000.00.15.1120	0131				- -	- -	
= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	0131		E	416	-	-	
21.000.00.15.1120	0131		E L E	416 416	-	: :	41
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco	0131 Durs	4	E L	416 416	- - -	: :	4
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211	0131 Durs	4	E L E	416 416	-	-	4
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211	0131 Durs	4	E L E L	416 416 36 36 36	-		42
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211 Frais de gestion du personnel	0131 Durs 0131	1	E L E L	416 416 36 36	<u>:</u>	- - - - -	42
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211 Frais de gestion du personnel 21.000.00.18.1211	0131 Durs 0131 0131	1	E L E L	416 416 36 36 36	-	- - - - -	42
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211 Frais de gestion du personnel	0131 Durs 0131 0131	1	E L E L	416 416 36 36 36	-	- - - - -	41
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211 Frais de gestion du personnel 21.000.00.18.1211 Frais de formation du personnel	0131 Durs 0131 0131	I 1	E L E L	416 416 36 36 36 422 422	-	- - - - - - 20-	41 3 3 42 42
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211 Frais de gestion du personnel 21.000.00.18.1211 Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211	0131 0131 0131 0131	I 1	E L E L	416 416 36 36 36 422 422	-		4. 4.
21.000.00.15.1120 Dépenses liées aux frais de parco 21.000.00.17.1211 Frais de gestion du personnel 21.000.00.18.1211 Frais de formation du personnel	0131 0131 0131 0131	I 1	E L E L	416 416 36 36 36 422 422		- - - - - 20-	4. 4.

Allocations de base							1		COCOF
M. P. A. NO. CE.	Code onctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Application général e-sub 21.000.00.21.1211	0131			4	E L	- 106	- -	<u>-</u>	106
Application budgétaire et comptab 21.000.00.22.1211	0131			1	E L	200 200	-		200 200
Mission du Service interne de Prév 21.000.00.23.1211	ention et de 0721	Protection	du Travail	l (SIPP)fon		127 127	-	- 10-	127 117
Frais de fonctionnement 21.000.00.24.1211	0133			1	Е	1.400	4-	200	1.596
Frais de location simple (leasing op 21.000.00.26.1213	oerationnel) 0133			1	E E	1.400	70-	-	1.310
Politique d'égalité des chances pour 21.000.00.27.1211	r l'accés à la 0133	a fonction p	ublique	3	E E	- 69	21	-	21
Frais de fonctionnement pour la mi 21.000.00.28.1211	ission de cor	ntrôle des s	ubsides	1	E E	5		-	5
Dotations au Service social 21.000.00.29.3300	0131			1	E E	912	<u>-</u> -	666-	246
Dotations au SGS Bâtiments 21.000.00.30.6131	****			1	E E	1.019	<u>-</u> -	-	1.019
Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422	0133			1	E E	989	4	45-	944
Achat de matériel informatique et l 21.000.00.32.7422	bureautique	e		1	E E	180	70	36	156 216
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P. 21.000.00.33.7422	0133			1	L E	180	- -	36	216
Rémunération du personnel contra 21.000.00.36.1111	octuel engag	é dans le ca	dre du pro	jet FSE po	L ur Phare E	95	<u>-</u>	<u>-</u>	95
Rémunération du personnel contra 21.000.00.37.1111		é dans le ca	dre du pro	jet FSE po	L	95 350	<u> </u>	-	95 350
Charges de pensions des agents pro		ex-IFPME		3	L E	350	<u> </u>	<u> </u>	350
Provision pour la gestion des risque	es pour des	dépenses de	e toutes nat		L	-	-	-	-
	0131 Programm	e 000		1	E L E L	1.300 1.300 42.490 42.574	42- 42- -	1.258- 1.258 2.079- 2.529-	40.411 40.045
Programme 001: Dotation spo					attribuant l'a	varaisa da cartainas can	anotonoos à la Pagion wa	llanna at à la Cammissian	gammunautaira
française et des arrêtés et convention 21.001.00.00.2130			. 11 uu 17 ju	4	E L	-	- -	-	- -
Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130	0170			4	E L	- -	- -	- - -	-
Totaux	Programm	e 001			E L	-	-	-	-
TOTAL	UX MISSIO	N 21			E L	42.490 42.574		2.079- 2.529-	40.411 40.045
Totaux par mission, ré	partis selon	ı le premier	chiffre du	code écono	omique				
A DÉDENGEG ET DEGETTEG NON L	ENTILÉES				E	7.332	-	1.256-	6.076
O.DEPENSES ET RECETTES NON V			r cenuce	c	L E	7.320 32.943	70-	1.371- 127-	5.949 32.746
	ANTES POU	JR BIENS E	I SERVICE.	5	L	33.069	4-	549-	32.516
0.DÉPENSES ET RECETTES NON V. 1.DÉPENSES ET RECETTES COUR. 3.TRANSFERTS DE REVENUS À DE D'AUTRES SECTEURS 6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'IN	STINATION	ET EN PRO	OVENANCE		L E L E	33.069 912 912 1.019	4- - -	549- 666- 666-	32.516 246 246

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action Sociale

Prestations de tiers, frais d'étu		ir ais ue imssions (uep					a i administration	_
22.001.00.00.1211	1070		1	E L	35 35	18 18	-	5 5
Promotion, publication, diffusi	o.m			L	33	10		
			2	F	25	1.4		
22.001.00.01.1211	1070		3	E L	25 25	14- 14-	-	1
Subventions à des organismes	d'aide sociale	<u> </u>						
22.001.00.03.3300	1070	FACULTA	3	E	468	346	_	81
		TIF	-	L	468	276	-	74
ubventions aux centres de ser	vice social et	d'action sociale globa	ıle					
22.001.00.04.3300	1070		3	E	3.202	12	-	3.21
				L	3.127	82	-	3.20
Subventions aux services de tél	évigilance et	frais de raccordemen	t, de placemer	t et de locaion d'	un appareil téléphonique			
22.001.00.05.3442	1070		3	E	157	-	-	15
				L	157	-	-	15
Subventions à l'ASBL "fonds s		•	ıs sociales et d		lles-Capitale"			
22.001.00.06.3300	1070	FACULTA	1	E	42	-	-	4
		TIF		L	42	-	-	4
ubventions aux Maisons d'acc	ueil							
22.001.00.07.3442	1070		3	E	11.252	389-	149	11.01
				L	10.753	382-	190	10.56
Subventions aux associations s	ervant de cen	• •	re de politique	es d'action social	e et de famille			
22.001.00.09.3300	1070	FACULTA	3	E	74	-	-	7
		TIF		L	74	-	-	7
Subventions aux réseaux en ac	tion sociale							
22.001.00.10.3300	1070		3	E	126	2-	-	12
				L	125	3-	-	12
Subventions aux services de m	diation de d	ettes						
22.001.00.11.3300	1070	FACULTA	3	E	400	-	-	40
		TIF		L	393	-	-	39
Subventions à l'organisme inte	rsectoriel de	coordination						
22.001.00.12.3300	1070		3	E	89	1-	-	8
				L	89	1-	-	8
Subventions pour l'informatisa								
22.001.00.13.5310	1070	FACULTA	1	E	120	30	-	15
		TIF		L	120	24	-	14
Tot	aux Progran	nme 001		E	15.990	-	149	16.13
				L	15.408		190	15.59

Programme 002: Cohabitation des communautés locales

22.002.00.00.1211	1070	3	E	888	_	_	888
22.002.00.00.1211	1070	3	L.	750	-	-	750
épenses de toute nature en m	atière d'integration sociale	des communautes loc	ales et leur cohab				
22.002.00.01.1211	1070	3	E	99	-	44-	55
			L	99	-	44-	55
Subventions pour le Centre rég	gional pour le développeme	nt de l'alphabétisation	et l'apprentissag	e du français pour adultes			
22.002.00.02.3300	1070	3	E	877	7	-	884
			L	877	7	-	884
Cofinancement du Fipi Associa	tif						
22.002.00.03.3300	1070	3	E	97	367	-	464
			L	97	340	-	437
Subventions aux associations v	isant à l'intégration sociale	des communautés loc	ales et leur cohab	itation			
22.002.00.04.3300	1070	3	E	649	9-	-	640
			I	649	9_	_	640

Dépenses		•					ı		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Subventions à l'ASBL "Centre I	Bruxellois d'Ac	tions Inter	culturelles"					<u> </u>	
22.002.00.05.3300	1070			3	E L	170 170	-	-	170 170
Subventions au centre régional o	l'appui								
22.002.00.06.3300	1070			3	E L	244 244	2 2	- -	246 246
Subventions pour contrats régio	naux de cohési	on sociale							
22.002.00.07.3300	1070			3	E L	1.648 1.648	-	10-	1.648 1.638
Subventions pour contrats comm	nunaux de coh	ésion social	le					<u> </u>	
22.002.00.08.3300	1070			3	E L	6.589 6.589	-	-	6.589 6.589
Subventions pour " Lissage" en	matière de cor	itrats com	nunaux de	cohésion so		0.00			
22.002.00.09.3300	1070			3	E L	614 614	-	-	614 614
Subventions pour le renforceme	nt des politiqu	es d'accueil	et d'accom	pagnemen					011
22.002.00.10.3300	1070			3	E	449	30-	-	419
					L	449	24-	-	425
Subventions pour le dispositif d'		compagnen	nent des pr						
22.002.00.11.3300	1070			3	E L	5.100 4.854	101-	1.000- 983-	4.100 3.770
Financement du FIPI communa	<u> </u>					11001	101	,,,,	3.770
22.002.00.12.4320	1070			3	E	466	575	-	1.041
					L	466	608	-	1.074
Subventions pour infrastructure		e cohésion	sociale et p						
22.002.00.13.5210	1070			1	E L	79 79	50 40	-	129 119
Subventions pour infrastructure	s dans le cadro	e du financ	ement du F	IPI commi			40	-	119
22.002.00.14.6321	1070		cincin du 1	3	E	23	143	-	166
					L	23	207	-	230
Fonds d'Impulsion à la Politique		;							
22.002.00.15.3300	1070			3	E L	1.280 1.219	1.105- 1.070-	-	175 149
Tota	ux Programm	e 002			E	19.272	1.070-	1.044-	18.228
1011	ux 110gramm	. 002			L	18.827	-	1.037-	17.790
Programme 003: Personne	s handicapé	es							
Activité 02a: Service à gestion sép	arée centre Et	oile Polaire							
Rémunération du personnel de l									
22.003.02a.00.1111	1012			3	E L	800 800	-	50- 50-	750 750
Dotations au S.G.S. Centre Etoil	e Polaire								
22.003.02a.01.6131	****			1	E	668	-	-	668
					L	668	-	-	668
Activité 03a: Service à gestion sép									
Contrat de maintenance évolutiv					_				
22.003.03a.01.1211	1012			1	E L	155	-	-	155
Dotations au S.G.S. SBFPH.					-				
					Е	142.504		824-	141.680
22.003.03a.02.4103	1012			1	E	142.504	-		
	1012 ux Programm			1	L E	142.504 142.504 143.972	-	824- 824- 874-	141.680 143.098

Dépenses							-	1	COCOF
Allocations de base	Code Fonctionnel	Subside	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	roncuonner	lacultative	organiques		credit				-
Programme 004: Famille									
Subventions aux services d'aide à 22.004.00.00.3442	domicile 1040	ORGANIQ UE		3	E L	28.344 27.467	- -	213 445	28.557 27.912
Subventions aux centres de plann 22.004.00.01.3300	ing familial 1040	ORGANIQ UE		3	E L	7.482 7.273	4- 3-	- 59-	7.478 7.211
Subventions aux services d'accuer 22.004.00.02.3300	il de jour pou 1040	ORGANIQ		teur privé) 3	E	264	3	-	267
Centres de formations d'aides far 22.004.00.03.3300	niliaux 1040	UE ORGANIQ		3	E	264	2		267
Subventions à des organismes d'a	ido on motiv	UE	ua familial	o e du 2àu	L a âga	201	1	-	202
22.004.00.05.3300	1040	FACULTA TIF		3	E L	317 314	-	- -	317 314
Subventions aux services d'aide a 22.004.00.06.3300	ux personnes 1040	s âgées malt ORGANIQ UE		3	E L	57 57	1- 1-	- -	56 56
Subventions pour la mise en oeuv 22.004.00.07.3300	re de l'éduca 1040	ition à la vie ORGANIQ UE		lle affectiv	e et sexuelle (e E L	evras) 400 380	-	-	400 380
Subventions à la ligne d'écoute vi 22.004.00.08.3300	olences conju	igales FACULTA		2	E	300	<u> </u>	<u> </u>	380
Totau	x Programm	TIF ne 004			E L	37.065 35.956	- - -	213 386	37.278 36.342
Programme 005: Crèches ex									
Dotation au SGS Bâtiments - Pers 22.005.00.01.6131	sonnes Hand ****	icapées		1	E L	1.229 1.229	- -	61 332-	1.290 897
Dotation au SGS Bâtiments - mili 22.005.00.03.6131	ieu d'accueil	de l'enfance	- places exi	stantes	Е	1.500		820	2.320
				1	L	1.000		500-	500
Dotation au SGS Bâtiments - Affa 22.005.00.04.6131	aires sociales ****			1	E L	782 759	- -	23- 425-	759 334
Terrains d'accueil pour les gens d 22.005.00.06.6321	lu voyage 1070			1	E L	13 13	- -	-	13 13
Totau	x Programm	ie 005			E L	3.524 3.001	- -	858 1.257-	4.382 1.744
Programme 006: Soutien a l									
Honoraires, frais d'étude, et docu 22.006.00.00.1211	mentation er 1090	n matière d'	infrastructı	ires de crè	ches E	60	-	-	60
Soutien aux initiatives d'accueil d	e la netite en	fance			L	60	-	30-	30
22.006.00.01.3300	1090			3	E L	70 66	-	-	70 66
Dotation au SGS Bâtiments - Mili 22.006.00.02.6131	ieux d'accuei *****	l de l'enfanc	ce - nouvelle	es places	E L	6.000 4.620	-	820- 920-	5.180 3.700
Totau	x Programm	ie 006			E L	6.130 4.746	-	820- 950-	5.310 3.796
TOTA	AUX MISSIC	ON 22			E L	225.953 222.065	- -	1.518- 3.542-	224.435 218.523
Totaux par mission,	répartis seloi	n le premier	chiffre du	code écono	omique				
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	RANTES POU	JR BIENS E	T SERVICES	S	E L	1.907 1.924	4 4	94- 124-	1.81° 1.80°
3.TRANSFERTS DE REVENUS À D	DESTINATION	N ET EN PRO	OVENANCE		E L	70.662 68.660	802- 883-	638- 417-	69.22 67.36
D'AUTRES SECTEURS							575	824-	142.72
D'AUTRES SECTEURS 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L	'INTÉRIEUR	DU SECTEU	UR DES		E	142.970			
				D'AUTRES	L	142.970 142.970 199	608 80	824-	142.75

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	mitiai 2010	redistributions 2010	r or ajust. 2010	rijusie 2010
MISSION 23: SANTI	E					-	ļ.		
Programme 001: Support o	lo lo nolitau	o gánáral							
Prestations de tiers, frais d'étude 23.001.00.00.1211	-	is de l'adm FACULTA		et des pers 3	onnes etrangè E	ères à l'administration 25			2
23.001.00.00.1211	0700	TIF			L	25	-	-	2
Promotion, publication, diffusion					_	_			
23.001.00.01.1211	0711	FACULTA TIF		3	E L	5	-	-	
Subventions pour des projets inn	novants, récur	rents ou l'e	xtension de	projets da	ns le domaine	e de la santé			
23.001.00.03.3300	0750	FACULTA TIF		3	E L	91 91	-	-	9
Subventions pour des projets in	ovants, récur		xtension de	projets en					
23.001.00.04.3300		FACULTA		3	E	70	-	.	7
		TIF			L	70	-	6-	
Subventions a l'ASBL "Fonds so 23.001.00.05.3300		oriel pour in FACULTA		ociales et d	le santé de Br E	uxelles-Capitale" 89	_	_	8
23.001.00.03.3300	0740	TIF		1	L	89	-	-	8
Subventions pour des initiatives									
23.001.00.06.3300	0740	FACULTA TIF		3	E L	871 871	-	4	87 87
Subventions pour des initiatives	en matière de	Promotion	de la Santé	;					
23.001.00.07.3300	0740	FACULTA TIF		3	E L	95 95	-	- 4-	<u>g</u>
Accords de coopération		H			L	93	<u> </u>	4-	ç
23.001.00.08.4140	0740	FACULTA		4	E	40	-	-	2
		TIF	*****		L	40	-	-	
Subventions à des structures sub 23.001.00.09.3300		uparavant FACULTA		11 (6eme re 4	torme) E	7.701	_	_	7.70
20100110010910000	07.0	TIF			L	7.701	-	-	7.70
Tota	ux Programm	e 001			E L	8.987 8.987	-	- 6-	8.98 8.98
					L	0.507		0-	0.50
Programme 002: Services a	mbulatoire	s							
Subventions aux services de sant	é mentale								
23.002.00.00.3442	0720	ORGANIQ UE		3	E L	15.248 14.687	-	113- 117	15.13 14.80
Subventions aux centres d'accue	il téléphonique				L	14.067		117	14.00
23.002.00.01.3300		ORGANIQ		3	E	792	-	18	81
		UE			L	792	-	17-	77
Subventions aux centres de soins	•	OBCANIO		3	Е	(1			
23.002.00.03.3300	0720	ORGANIQ UE		3	L L	64 64	-	22-	4
Subventions aux associations en				és					
23.002.00.04.3442	0720	ORGANIQ UE		3	E L	1.575 1.477	-	253- 125-	1.32 1.35
Subventions aux centres de coor	dination de so		e à domicil	e		1.1//		123-	1.55
23.002.00.05.3442	0720	ORGANIQ		3	E	1.524	-	-	1.52
Subventions our A	aamtá ! '	UE (maisans r	nádia-1\		L	1.522	-	60-	1.46
Subventions aux Associations de 23.002.00.06.3300	_	e (maisons i ORGANIQ		3	Е	3.628	-	2-	3.62
	20	UE			L	3.520	-	5	3.52
Subventions aux services actifs e				_	_				
23.002.00.07.3300	0720	ORGANIQ UE		3	E L	4.779 4.622	-	-	4.77 4.62
Subventions aux services de proi	motion et de d		nt sanitair	e		,22			1102
23.002.00.08.3300		FACULTA		3	E	720	-	300	1.02
Subventions Df-	lomowi-t- 11	TIF	5		L	720	-	196	91
Subventions aux Réseaux et part 23.002.00.09.3300		eur en sant ORGANIQ		3	E	713	_	_	71
20100210010710000		UE			L	711		1-	71
	- n	. 002			E	29.043		50-	28.99
Tota	ux Programm	e 002			L	28.115	-	93	28.20

Dépenses	1			1					COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genic	credit	Initial 2010	Redistributions 2010	1 Cr ajust. 2010	Ajuste 2010
Programme 003: Promotio	n de la Sant	é, matière	es transfé	rées de la	Commu	nauté Française		'	
Jetons de présence, frais de par	cours								
23.003.00.01.1211	0740	FACULTA TIF		1	E L	5	-	-	5 5
Service de support, d'appui et d	'accompagnem		motion de l	a santé	L				
23.003.00.02.3300		FACULTA		3	E	471	100-	-	371
		TIF			L	456	85-	-	371
Opérateurs assuétudes	0740	EACH EA		2	F	202	22		226
23.003.00.03.3300	0740	FACULTA TIF		3	E L	303 289	33 28	-	336 317
Opérateurs SIDA et EVRAS (éc	lucation à la vi	ie relationno	elle, affecti	ve et sexuel	le)				
23.003.00.04.3300	0740	FACULTA		3	Е	957	41	-	998
0.7.1		TIF			L	891	34	-	925
Opérateurs cardiovasculaires 23.003.00.05.3300	0740	FACULTA		3	E	343	35-		308
23.003.00.03.3300	0740	TIF		3	L	316	22-	-	294
Opérateurs traumatismes									
23.003.00.06.3300	0740	FACULTA		3	E	97		-	97
Opérateurs de promotion de la :	santá at initiati	TIF			L	90	1	-	91
23.003.00.07.3300		FACULTA		3	Е	871	85	_	956
		TIF			L	830	71	-	901
Dépenses relatives aux accords	•								
23.003.00.08.4110	0740	FACULTA TIF		1	E L	90 90	7	-	97 90
Opérateurs de prévention et de	dénistage	- 111				70			70
23.003.00.09.3300		FACULTA		3	E	778	-	3-	775
		TIF			L	763	-	3-	760
Opérateurs transversaux - Serv		-			F	216	21		205
23.003.00.10.3300	0740	FACULTA TIF		3	E L	316 317	31- 27-	-	285 290
Tota	ux Programm	e 003			E	4.231	-	3-	4.228
	_				L	4.047	-	3-	4.044
Programme 005: Infrastru	ctures								
Dotation au SGS Bâtiments									
23.005.00.00.6131	****	FACULTA		1	Е	467	-	139	606
		TIF			L	453	-	76-	377
1 012	ux Programm	e 005			E L	467 453	-	139 76-	606 377
TO	TAUX MISSIO	N 23			E	42.728	-	86	42.814
Totaur	. uśwawi1	n lo nv!	ahiff	ando fre	L	41.602	-	8	41.610
Totaux par mission	, repartis seloi	a ac prenner	cmare du	coue econe	mique				
1.DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	JR BIENS E	T SERVICE	S	E L	35 35	-		-
3.TRANSFERTS DE REVENUS À	DESTINATION	ET EN PRO	OVENANCI	Ε	E	42.096	7-	53-	42.036
D'AUTRES SECTEURS					L	40.984	-	84	41.068
4.TRANSFERTS DE REVENUS À 4DMINISTRATIONS PUBLIQUE.		DU SECTEU	UR DES		E L	130 130	7	-	
~		M CECTELI	D DEC					120	(0)
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L	INTERIEUR L	O SECTEU	K DES		E	467	-	139	606

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	C	Types de	I-:::-1 2016	D. distribustions 2016	1	A in-ref 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
MISSION 24: TOUR	ISME				l			I	
Programme 000: Subsistano	re								
Prestations de tiers, frais de miss 24.000.00.01.1211	ons (depiacer 0473	nents, sejo	urs,) des 1	nembres a	e radministi E	ration et des personnes e 2	trangeres a Fadministrat	ion -	2
					L	2	-	-	2
Promotion, publication, diffusion					-	20			20
24.000.00.02.1211	0473			1	E L	39 39	-	-	39 39
Subventions d'investissement en	tourisme socia	al (secteur)	privé)						
24.000.00.07.5211	0473			1	E	670 670	-	-	670
Subventions d'équipement touris	tique (secteur	nrivé)			L	670	<u> </u>	<u> </u>	670
24.000.00.08.5112	0473	prive)		1	Е	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Dotation au SGS Bâtiments	****			1	F	102			103
24.000.00.10.6131	****			1	E L	183 183	-	-	183 183
Totau	ıx Programm	e 000			E	894	-	-	894
					L	894	-	-	894
TOTA	AUX MISSIO	N 24			E L	894 894	-	-	894 894
					L	074			054
Totaux par mission,	répartis selon	le premiei	r chiffre du	code écono	omique				
				_					
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	RANTES POU	R BIENS E	T SERVICE	S	E L	41 41	-	-	
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DA	ESTINATION I	ET EN PRO	VENANCE	D'AUTRES		670	-	-	
SECTEURS	n ménterin n	anamnı	ID DEG		L	670	-	-	
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'A ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		U SECIEU	K DES		E L	183 183	-	-	
MISSION 25: TRANS	SPORT SO	COLAH	RE						
Programme 000: Subsistano		COLITI							
Rémunération du personnel d'ac		. t							
25.000.00.00.1111	0960			3	Е	2.945	-	-	2.945
					L	2.945	-	-	2.945
Frais de transport	00.50				F	0.500		200	0.000
25.000.00.01.1211	0960			1	E L	8.588 8.361	-	300- 261-	8.288 8.100
Dépenses de toute nature relative	es aux transpo	rts scolaire	es						
25.000.00.02.1211	0960			1	Е	87	-	17-	70
Frais de location simple de bus					L	87	-	17-	70
25.000.00.03.1211	0960			1	Е	30	-	-	30
					L	30	-	-	30
Rémunération Superviseurs	00.72			-	-				
25.000.00.07.1111	0960			3	E L	80 80	-	-	80 80
Achat de véhicules pour les super	rviseurs								
25.000.00.08.7422	0960			1	E	-	-	-	-
200 4	w Duog	. 000			L 	- 11 730	-	- 215	- 11 /12
Totat	ıx Programm	. 000			E L	11.730 11.503	-	317- 278-	11.413 11.225
TOT	AUX MISSIO	N 25			E	11.730	-	317-	11.413

11.730 11.503

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

11.413 11.225

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Danista in a same de la compaction							
Projets innovants de promotion	o950	ient pedagogique	Е	953	105	298-	460
26.001.00.00.3300	0930	3	E L	953 953	195- 195-	306-	45
Prestations de tiers, frais de mi	ssions (dénlacement séiours) des membres de l				300	
26.001.00.01.1211	0950	1	E	6	-	_	(
20100110010111211	0,50	•	L	6	_	-	
Promotion, publication, diffusi	on						
26.001.00.02.1211	0950	3	E	25	-	_	25
			L	25	-	-	25
Intervention dans la mise en oc	uvre et l'évaluation et de la	communication des p	orogrammes eur	opéens des objectifs "Conver	gence" et "Compétitivite	e et emploi" du F.S.E. et	des initiatives
communautaires							
26.001.00.03.1211	0950	3	E	15	11	-	20
			L	15	11	<u> </u>	20
Promotion d'activités et soutier				•		1.5	
26.001.00.04.3300	0950	3	E L	80 80	-	15- 25-	65 55
Décret ISP:OISP agrées: finan-	coment de l'équine de base		<u> </u>	00		23	
26.001.00.05.3300	0950	3	Е	6.647		100	6.747
20.001.00.03.3300	0730	3	L	6.392	-	64	6.456
Subventions aux associations d	'amateurs agrées du sectour	agricole et soutien o			nt dans l'agriculture urb		
26.001.00.06.3300	0950	agricole et soutien a	E	25		10-	15
2010011001001000	2,20	J	L	25	-	22-	3
Initiatives de formation pour a	ppointés et salariés hors IBF	FP, notamment les i	ndemnités de pr	omotion sociale			
26.001.00.07.3300	0950	3	E	4	-	_	4
			L	4	-	2-	2
Subventions d'initiatives de dif	fusion et d'information liées	aux activités d'inser	tion socio-profes	sionnelle			
26.001.00.08.3300	0950	3	E	32	-	9-	23
			L	33	-	11-	22
Subventions à la FEBISP							
26.001.00.09.3300	0950	3	E	88	-	-	88
			L	89	-	1-	88
Subventions pour financer la fo		nel des organismes a	-				
26.001.00.10.3300	0950	4	E L	222 222	-	- 44-	222 178
		1 11: 4: 6		222	-	***	176
Financement de l'embauche co	0950	de l'insertion profess	E E	1.554	11	144	1 200
26.001.00.11.3300	0930	4	E L	1.554 1.495	11- 11-	144- 156-	1.399 1.328
Frais de gestion liés à l'embauc	he compensatoire dans le se	rteur de l'insertion se			11	150	1.520
26.001.00.12.3300	0950	4	E E	38	_	_	38
20100110011210000	0,50	•	Ĺ	39	-	1-	38
Financement de la délégation s	yndicale intercentre du secte	eur de l'insertion soci	io-profesionnelle	;			
26.001.00.13.3300	0950	4	E	12	-	5-	7
			L	13	-	6-	7
Subventions à Skills Belgium							
26.001.00.14.4523	0950	3	E	25	-	-	25
			L	25	-	-	25
Contribution financière de la C							
26.001.00.16.4523	0950	4	E	110	-	-	110
0 . 11 . 1 . 0	G		L	110	-	•	110
Contribution de la Commission				-	mation tout le long de la	vie	• •
26.001.00.17.4523	0950	4	E L	16 16	-	<u>-</u>	16 16
Contribution de la CCF au ser	vice franconhone des Mético	s at qualifications	ь	10	<u> </u>	<u> </u>	10
26.001.00.18.4523	0950	s et quantications	Е	53			53
20.001.00.10.4525	0930	4	L L	53	-	-	53
Certifications en matières de va	alidation des compétences						
26.001.00.19.3300	0950	3	Е	50	195	_	245
20.001.00.17.0000	0,50	J	L	50	195	49-	196
Tot	aux Programme 001		E	9.955	-	381-	9.574
	0					559-	9.086

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Programme 002: Classes	Moyennes						'		
Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
ubventions en matière de forn	nation des indéj	pendants et	des classes	moyennes	11				
26.002.00.01.1211	0412			3	E L	465 465	-	464- 457-	
Subventions à Skills Belgium									
26.002.00.02.3300	0412			3	E L	25 25	-	-	2: 2:
Subventions de fonctionnemen		la formatio	n permanen	te pour les		•	•		
26.002.00.03.4140	0412			1	E L	49 74	49- 74-	-	
Dotation SGS (Service Formati	ion PME)				L	/4	/4-	<u> </u>	
26.002.00.04.4140	****			3	E L	8.733 8.733		649 566	9.382 9.299
Subventions à l'OFFA									
26.002.00.06.4140	0412			3	E L	-	49 74	- 25-	4
Autres frais pour projets pédag	gogiques du cen	tre y comp	ris projets e	uropéens					
26.002.00.07.3300	0412			4	E	_			
				4		=	-	-	
		002		4	L	- 0.252			0.455
	taux Programm				E L	9.272 9.297		185 84	
Tot Programme 003: Institut Subventions à l'Institut pour so tyec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140	taux Programm Bruxellois Fr	ancophor	-	a formati	L E L ion profession p	9.297 onnelle s le cadre de la gestion 36.695	-	84	9.38 s et la collaboration 36.69
Programme 003: Institut l Subventions à l'Institut pour so avec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140	Bruxellois Front fonctionnements	ent et ses ac	ctions de for	a formations of	L E L ion profession rganisées dans E L	9.297 onnelle s le cadre de la gestion 36.695 36.695	- paritaire(y compris la so - -	84	9.38 s et la collaboration 36.69
Programme 003: Institut Subventions à l'Institut pour se avec les secteurs professionnels	Bruxellois Front fonctionnements	ent et ses ac	ctions de for	a formations of	L E L ion profession rganisées dans E L	9.297 onnelle s le cadre de la gestion 36.695 36.695	- paritaire(y compris la so - -	84	9.38 s et la collaboration 36.69: 36.42
Programme 003: Institut l Subventions à l'Institut pour se vec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Insti	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ***** tut pour les acti *****	rancophor ent et ses ac	ctions de for	a formati mations of 3 anisées dan 3	L E L ion professions ganisées dans E L is le cadre de E L L	9,297 onnelle s le cadre de la gestion 36,695 36,695 partenariat avec des ac 2,420	- paritaire(y compris la so - -	84	9.381 s et la collaboration 36.693 36.693
Programme 003: Institut but Subventions à l'Institut pour so twee les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Institute 26.003.00.01.4140	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ****** tut pour les acti *****	rancophor ent et ses ac	ctions de for	a formati mations of 3 anisées dan 3	L E L ion professions ganisées dans E L is le cadre de E L L	9,297 onnelle s le cadre de la gestion 36,695 36,695 partenariat avec des ac 2,420	- paritaire(y compris la so - -	84	9.38i s et la collaboration 36.69: 36.69: 2.420 2.420
Programme 003: Institut Subventions à l'Institut pour se vec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Insti 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour le 26.003.00.02.4140	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ***** tut pour les acti *****	ent et ses ac ions de forr mation dan	ctions de for	a formations of 3 anisées dan 3 u New Des	L E L ion profession rganisées dans E L ns le cadre de E L al E	9.297 onnelle s le cadre de la gestion	- paritaire(y compris la so - -	84	9.38 s et la collaboration 36.69: 36.69: 2.42(2.42(2.64(41.75:
Programme 003: Institut Subventions à l'Institut pour se vec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Insti 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour le 26.003.00.02.4140	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ***** ***** ***** ***** ***** ****	ent et ses actions de forr mation dan	ctions de for	a formations of 3 anisées dan 3 u New Des	L E L ion professions and the second	9,297 onnelle 36.695 36.695 partenariat avec des ac 2,420 2,420 2,640 2,640 41,755	paritaire(y compris la so - - - - - - - - - - - - -	us-traitance avec des tiers	9.38 s et la collaboration 36.69: 36.69: 2.42(2.42(2.644) 41.75: 41.75:
Programme 003: Institut Subventions à l'Institut pour se vec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Insti 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour le 26.003.00.02.4140	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ***** tut pour les acti ***** es actions de for ****** taux Programm	ent et ses actions de forr mation dan e 003	ctions de for mations orga is le cadre d	a formations of 3 anisées dan 3 u New Dea 3	L E L ion profession granisées dans E L as le cadre de E L al E L E L E L	9.297 onnelle s le cadre de la gestion	paritaire(y compris la so - - cteurs privés oupublics - - - - - -	us-traitance avec des tiers	9.38i s et la collaboration 36.69: 36.69: 2.42(2.42(2.64(2.64(41.75: 41.75:
Programme 003: Institut 1 Subventions à l'Institut pour so tivec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Insti 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour le 26.003.00.02.4140 Tot	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ***** tut pour les acti ***** es actions de for ***** taux Programm TAUX MISSIO n, répartis selon	ent et ses actions de forr mation dan e 003	nations organistic cadre d	a formati mations of 3 anisées dan 3 u New Dea 3	L E L ion profession rganisées dans E L ns le cadre de E L al E L E L comique E	9,297 onnelle 36,695 36,695 partenariat avec des ac 2,420 2,640 2,640 41,755 41,755 60,982 60,697	paritaire(y compris la so	196-475-	9.38 s et la collaboration 36.69: 36.69: 2.42(2.42(2.64(2.64(41.75: 41.75: 60.78(60.22:
Programme 003: Institut Subventions à l'Institut pour se vec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Insti 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour le 26.003.00.02.4140 Tot TO Totaux par missio	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ***** tut pour les acti ***** es actions de for ***** taux Programm TAUX MISSIO n, répartis selor	ent et ses actions de forr mation dan e 003 NN 26 In le premier	extions de formations organistics de cadre d	a formati mations of 3 anisées dan 3 u New Dea 3	L E L ion profession granisées dans E L ns le cadre de E L L E L E L E L E L E L E L	9,297 onnelle 36,695 36,695 partenariat avec des ar 2,420 2,420 2,640 41,755 41,755 60,982 60,697	paritaire(y compris la so	1s-traitance avec des tiers	9.38 s et la collaboration 36.69: 36.69: 2.42(2.42(2.64(41.75: 41.75: 60.78(60.22:
Programme 003: Institut 1 Subventions à l'Institut pour se vec les secteurs professionnels 26.003.00.00.4140 Subventions accordées à l'Insti 26.003.00.01.4140 Subventions à l'Institut pour le 26.003.00.02.4140 Tot Totaux par missio	Bruxellois Fr on fonctionneme s) ***** tut pour les acti ***** es actions de for ***** taux Programm TAUX MISSIO n, répartis selor	ent et ses actions de forr mation dan e 003 NN 26 In le premier	extions de formations organistics de cadre d	a formati mations of 3 anisées dan 3 u New Dea 3	L E L ion profession rganisées dans E L ns le cadre de E L al E L E L comique E	9,297 onnelle 36,695 36,695 partenariat avec des ac 2,420 2,640 2,640 41,755 41,755 60,982 60,697	paritaire(y compris la so	196-475-	9.457 9.381 5 et la collaboration 36.695 36.695 2.420 2.640 2.640 41.755 41.755 60.788 60.222

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genic	credit	Illitiai 2010	Redistributions 2010	i ci ajust. 2010	Ajuste 2010
MISSION 27: DET	TES				<u> </u>				
rogramme 001: bâtime	nts scolaires								
rais de fonctionnement									
27.001.00.00.1211	0112			1	E L	119 119	-	-	11 11
Ootation à la Spabs					L	117			
27.001.00.01.2110	0171			1	E L	-	-	-	
Te	otaux Programme	e 001			E	119			11
	_				L	119	-	-	11
Programme 002: charges	s financières								
ntérêts-charges financières					_				
27.002.00.01.2160	0112			1	E L	40 40	-	-	4
Te	otaux Programme	e 002			E	40	-	-	
					L	40	-	-	
Programme 006: infrasti	ructurses socia	les							
nfrastructures sociales: subv	•	oirs locaux	(intérêts)						
27.006.00.00.2110	0171			1	E L	2 2	-	-	
nfrastructures sociales: subv	entions aux pouv	oirs locaux	(amortissei	ments)					
27.006.00.01.9110	0172			1	E L	84 84	-	-	
To	otaux Programme	e 006			E	86	-	-	
					L	86	-	-	8
Programme 007: dettes b	oâtiments rue o	des palais							
Dettes Bâtiments Rue des Pal	` /								
27.007.00.00.2110	0171			1	E L	763 763	-	-	70 70
Dettes Bâtiments Rue des Pal	ais 42 (amortisser	nents)							
27.007.00.01.9110	0172			1	E L	935 935	-	-	93 93
Te	otaux Programme	e 007			E	1.698	-	-	1.69
					L	1.698	-	-	1.69
To	OTAUX MISSIO	N 27			E L	1.943 1.943	-	-	1.94 1.94
Totaux par missi	on, répartis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES C	OURANTES POU	R BIENS ET	SERVICES	S	E	119	-	-	
INTÉRÊTS ET REVENUS DE	I A DD∩DDIÉTÉ				L E	119 805	-	-	
.iiviekeis ei kevenus De	LA FROPKIETE				E L	805 805	-	-	
DETTE PUBLIQUE					E	1.019	-	-	
					L	1.019	-	-	

Dépenses	1							1	COCOF
Allocations de base	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE. MISSION 28: INFRA									
Programme 000: Subsistar		UKESS	, OKII	VES II	XI V EES				
nvestissements en matière d'in		portives pri	ivées(A.R.	01/04/1977).				
28.000.00.00.5210	0810			1	E L	148 123		60 60	208 183
Ootation au SGS Bâtiments 28.000.00.01.6131	****			1	Е	45			45
				1	L	45		-	45
	ux Programm				E L	193 168	- -	60 60	253 228
TO	TAUX MISSIO	N 28			E L	193 168		60 60	253 228
Totaux par mission	, répartis selon	ı le premier	chiffre du	code écon	omique				
TRANSFERTS EN CAPITAL À 1	DESTINATION I	ET EN PRO	VENANCE	D'AUTRES	S E	148	-	60	208
ECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL À L	'INTÉRIEUR D	U SECTEU	R DES		L E	123 45	-	60	183
ADMINISTRATIONS PUBLIQUE		o secreo	K DLS		L	45	-	-	
MISSION 29: ENSE	IGNEMEN	NT							
Programme 002: complexe	sportif et H	all sporti	f						
Rémunération du personnel 29.002.00.00.1111	0131			3	Е	1.054	_	74	1.128
					L	1.054	-	226	1.280
Dépenses de fonctionnement 29.002.00.01.1211	0131			3	Е	375 275	-	-	375
Ootation au SGS Bâtiments					L	375		<u>-</u>	375
29.002.00.02.6131	****			1	E L	500 485	-	72 83	572 568
Complexe sportif à Anderlecht - 29.002.00.03.7422	- Achat de mate 0810	ériel		1	Е	24	-	-	24
	ux Programm	o 002			L 	24 1.953	-	146	24 2.099
100	ux 110gramm	C 002			L	1.938	-	309	2.247
Programme 003: enseigne	ment								
Dépenses de toutes natures rela 29.003.00.00.1211		isation de l' FACULTA	_	ent 3	Е	126			126
Rémunération du personnel ens		TIF			L	293			293
29.003.00.01.1111	0940	iaute-Ecole		3	E	4.281	95	-	4.376
Rémunération du personnel ens	-	Iaute-Ecole	:		L	4.281	95	-	4.376
29.003.00.02.1111	0940			3	E L	92 92	-	32- 32-	60 60
Rémunération des animateurs e 29.003.00.03.1111	t coordinateur	s des activi	tés parasco	olaires 3	Е	10	-	-	10
Frais liés au personnel					L	10	-	-	10
29.003.00.04.1111	0940			1	E L	474 474	200 200		674 674
Quote-part dans les pensions du 29.003.00.05.1120	personnel ense	eignant sub	ventionné	issu de l'ex					420
		wa Hanto E	'aala		L L	420	-	-	420
Rémunération du personnel noi 29.003.00.06.1111	0940	o s maute-E	core	3	E L	12.357 12.357	-	57- 57-	12.300 12.300
Rémunération du personnel noi	-	la Haute-I	Ecole				<u> </u>		
29.003.00.07.1111	0940			3	E L	2.315 2.315	-	65- 65-	2.250 2.250
Frais relatifs aux missions inter 29.003.00.09.1120	nationales 0940			1	Е	10	-	-	10
Dépenses de fonctionnement des	activités para	scolaires			L	10	-	-	10
29.003.00.11.1211	0940			3	E L	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement des		ommission	communa		caise, hors Ha				
29.003.00.12.1211	0940			3	E L	7.560 7.350	-	-	7.560 7.350

Dépenses					, ,		,	1	COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ai+(2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	Ilitiai 2016	Redistributions 2010	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Frais de gestion du personnel									
29.003.00.13.1212	0131			1	Е	3	-	-	3
			ACDI		L	3	-	-	3
Subventions aux centres de techn 29.003.00.14.3300	-	ees au Ceri FACULTA		3	Е	40	10-		30
29.003.00.14.3300	0940	TIF		3	L	40	10-	-	30
Subventions de fonctionnement a	la H.E.Lucia	de Brouck	ère						
29.003.00.15.1211	0940			3	E	794	-	-	794
					L	794	-	-	794
Dotation au SGS Bâtiments									
29.003.00.16.6131	****			1	E L	12.943 10.100	-	42- 228-	12.901 9.872
Achat de biens meubles pour les	Stablissamant	s de la Com	mission co	mmunauta			<u>-</u>	220-	7.672
29.003.00.17.7422	0940	s uc ia con	imission co	1	E E	1.166	_	_	1.166
				-	L	1.016	-	-	1.016
Achat de biens meubles durables	pour la Haut	e-Ecole					<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
29.003.00.18.7422	0940			1	E	201	-	-	201
					L	201	-	-	201
Achat de biens meubles durables	-	ités parasc	olaires.						
29.003.00.19.7422	0940			1	E L	6 13	-	-	6
Honoraires, frais d'études et doct	ımentation en	matière d'	enseignem	ent					
29.003.00.20.1211		FACULTA	_	3	Е	-	-	-	-
		TIF			L	13	-	-	13
Provisions pour la gestion des ris		dépenses d	le toute nat	ure					
29.003.00.21.0101	0940			1	Е	1.300 1.300	295- 295-	1.005- 1.005-	-
Initiatives transversales sur le sit	o du CEDIA				L	1.300	293-	1.003-	
29.003.00.22.3300		FACULTA		3	Е	150	_	100-	50
2).003.00.22.3300	0740	TIF		3	L	150	-	100-	50
Subventions au Centre de Valida	tion des Com	pétences du	CERIA as	bl					
29.003.00.23.4160	****	FACULTA		3	E	-	2	2-	-
		TIF			L	-	2	2-	
Aides à l'investissement à l'ASBI	centre de val	lidation des	compéten						
29.003.00.24.6161	****			1	E L	-	8 8	- 1-	8 7
Totau	x Programme	e 003			E	44.248	-	1.303-	42.945
1000					L	41.232	-	1.490-	39.742
TOTA	AUX MISSIO	N 29			E	46.201	-	1.157-	45.044
					L	43.170	-	1.181-	41.989
Totaux par mission,	répartis selon	le premier	chiffre du	code écono	omique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON	VENTILÉES				E	1.300	295-	1.005-	0
1 DÉDENGES EM DESEMBLS CONTRA	n avere ner	in nierio =	r centrac-	c c	L	1.300	295-	1.005-	0
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	KANTES POU	K BIENS E	i SERVICE.	·	E L	29.871 29.841	295 295	80- 72	30.086 30.208
3.TRANSFERTS DE REVENUS À L	ESTINATION	ET EN PRO	OVENANCE	7	E	190	10-	100-	80
D'AUTRES SECTEURS					L	190	10-	100-	80
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L	'INTÉRIEUR I	DU SECTEU	UR DES		Е	-	2	2-	0
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	nachter 2	II GEGTET	n DEG		L	-	2	2-	0
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'I ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	NIERIEUR D	U SECTEU	K DES		E L	13.443 10.585	8	30 146-	13.481 10.447
					-	10.363	8	140-	10.44/
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINV	ESTISSEMEN	TS			E	1.397	_	_	

Dépenses		_							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
MISSION 30: RELA	TIONS IN	NTERN <i>A</i>	TIONA	LES(M	ATIERES	S TRANSFERE	ES) ET POLITIQU	UE GENERALE	
rogramme 000: Subsistan				•			,		
rais liés à l'immeuble à Paris									
30.000.00.01.0400	0112			4	E L	35 35	-	-	3 3
rais de mission et de réception		du collège e	t des membi			20		_	
30.000.00.02.1211	0112			3	E L	30 30	-	5 5	3
restations de tiers, missions, fr	ais d'étude, co	lloques							
30.000.00.03.1211	0112			3	E L	30 30	-	-	3
ubventions aux associations									
30.000.00.04.3300	0112	FACULTA TIF		3	E L	35 35	-	5- 5-	3 3
actions francophonies 30,000,00,05,3300	0112	EACH EA		2	F	50			
30.000.00.05.3300	0112	FACULTA TIF		3	E L	50 50	-	-	5 5
ransfert à WBI									
30.000.00.06.4523	0181			3	E L	232 232	-	-	23 23
ubventions aux associations po	ur frais d'env	oi ou d'accu	eil d'experts	dans le c		ues			
30.000.00.08.3300	0112	FACULTA TIF		3	E L	20 20	-	-	2
Tota	ux Programn				E	432	-		43
Programme 001: politique	générale				L	432	-	-	43
Tableaux de bord									
30.001.00.00.1211	0112			1	E L	5	-	-	
romotion, publication et diffus	ion								
30.001.00.01.1211	0112			3	E L	100 100	78- 78-	-	2 2
Subventions de politique genera	le				L	100	76-		
30.001.00.02.3300	0112	FACULTA TIF		3	E L	414 414	78 78		49 49
ubventions destinées à soutenir	r la politique d	l'égalité des	chances						
30.001.00.03.3300	0112	FACULTA TIF		2	E L	90 92	-	-	9
Contribution au fonctionnemen		ission nation	ale des droi						
30.001.00.04.4140	0112			3	E L	3 3	-	-	
articipation au Plan Magellan									
30.001.00.05.6511	****			3	E L	1.060 1.060	-	-	1.06 1.06
romotion, publication, étude d	ans le cadre d	e l'égalité de	s chances		L	1.000			1.00
30.001.00.06.1211	0112			2	E	10 10	-	-	1 1
Tota	ux Programn	1e 001			E L	1.682		<u> </u>	1.68
					L	1.684	-	-	1.68
ТОТ	TAUX MISSIC	ON 30			E L	2.114 2.116	-	-	2.11 2.11
Totaux par mission	, répartis selo	n le premier	chiffre du c	code écono	omique				
DÉPENSES ET RECETTES NO!	N VENTILÉES				Е	35		-	
DÉPENSES ET RECETTES COU	IRANTES PO	IIR RIFNS E	r services	,	L E	35 175		- 5	1
					L	175	78-	5	1
TRANSFERTS DE REVENUS À	DESTINATION	N FT FN PR	OVENANCE.		E	609	78	5-	6

E L

E L

Е

3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES

A.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

78 78

609 611

235 235

1.060 1.060

436.432 427.936

682 684

435.161 423.849

5 5 5-5-

1.271-4.087-

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
TOTAUX GÉNÉRA	UX DÉPENS	ES, réparti	is selon le pi	remier chi	ffre du code	économique		'	
O.DÉPENSES ET RECETTES NON	VENTILÉES				E L	8.667 8.655	295- 295-	1.589 1.474	9.961 9.834
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E L	78.456 78.342	182 248	1.077- 1.331-	77.561 77.259
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA	PROPRIÉTÉ				E L	805 805	-	-	805 805
3.TRANSFERTS DE REVENUS À L D'AUTRES SECTEURS					E L	124.199 120.777	752- 826-	1.843- 1.663-	121.604 118.288
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		DU SECTE	UR DES		E L	194.076 194.101	584 610	177- 285-	194.483 194.426
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DI SECTEURS	ESTINATION .	ET EN PRO	OVENANCE .	D'AUTRES	E L	1.017 992	80 64	60 60	1.157 1.116
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'I ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		U SECTEU	R DES		E L	26.432 21.627	151 215	207 2.444-	26.790 19.398
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINV	ESTISSEMEN	TS			E L	1.761 1.618	50 16-	30- 102	1.781 1.704
9.DETTE PUBLIQUE					E L	1.019 1.019	-	-	1.019 1.019

Autres annexes au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

BUDGET ETOILE POLAIRE: RECETTES: AJUSTEMENT 2016

		2016 Initial	Ajust. +	Ajust	2016 Ajusté
.01	01 DOTATION COCOF	00,000.899	0,00	00'0	00,000.899
01.00	1.00 Dotation COCOF	668.000,00			00,000.899
0.02	.02 RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	280.000,00	0,00	00'0	280.000,00
12.01	2.01 Recettes prestations forfaitaires	280.000,00			280.000,00
70.0	AUTRES RECETTES	50.000,00	0,00	00'0	50.000,00
17.01	7.01 Autres recettes	50.000,00			50.000,00
	TOTAL DES RECETTES (en euros)	998.000,00	0,00	00'0	00,000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE: DEPENSES: AJUSTEMENT 2016

			2016 Initial	2016 Ajusté
8.01	DEPENSES DU PERSONNEL	CO	795.000,00	795.000,00
		CE	795.000,00	795.000,00
8.01.00	Dépenses du personnel	CO	795.000,00	795.000,00
		CE	795.000,00	795.000,00
8.02	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	124.000,00	124.000,00
		CE	124.000,00	124.000,00
8.02.01	Dépenses de Fonctionnement	CO	124.000,00	124.000,00
		CE	124.000,00	124.000,00
8.03	GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LO	CO	50.000,00	50.000,00
		CE	50.000,00	50.000,00
8.03.01	Grosses réparations et aménagement des locaux	CO	50.000,00	50.000,00
		CE	50.000,00	50.000,00
8.04	ACHATS PATRIMONIAUX	CO	20.000,00	20.000,00
		CE	20.000,00	20.000,00
8.04.01	Achats patrimoniaux	CO	20.000,00	20.000,00
		CE	20.000,00	20.000,00
8.07	REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGIS	CO	9.000,00	9.000,00
		CE	9.000,00	9.000,00
8.07.00	Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00	1.000,00
		CE	1.000,00	1.000,00
8.07.01	Annulation de créances	CO	8.000,00	8.000,00
		CE	8.000,00	8.000,00
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	СО	998.000,00	998.000,00
		CE	998.000,00	998.000,00

HELDB - BUDGETS 2016

HELDB - BUDGETS 2016		
PRODUITS	puaget 2016 initial/budget COCOF	budget 2016 ajusté
		ајазес
Produits Allocation de fonctionnement COCOF	704 000 00	704 000 00
Allocation de fonctionnement PBW	794.000,00 74.400,00	794.000,00 74.400,00
		·
Allocation globale FWB - Part fonctionnement	0,00 8.063.000,00	0,00
Allocation globale FWB - Part personnels Droits d'inscription		8.169.295,14
Solde allocation de fonctionnement	320.000,00	320.000,00
Recettes diverses	87.000,00	271.939,00
	87.000,00	165.713,59
Autres produits d'exploitation (-) Produits financiers	2 200 00	89.298,00
Services à la collectivité	3.300,00	3.300,00 108.000,00
Biens durables	108.000,00	
Personnel mis à la disposition de la HELDB	201.000,00	201.000,00
	2.407.000,00	2.310.000,00
Total Produits	12.057.700,00	12.506.945,73
CHARGES	BUDGET 2016	
Frais de route, de séjour, voyage	96.000,00	73.000,00
Voyages séjours	16.000,00	33.000,00
Remboursement déplacement	80.000,00	40.000,00
Honoraires, jetons de présence	72.625,00	199.483,00
Honoraires avocats	5.000,00	20.000,00
Honoraires expert-comptable	12.500,00	16.130,00
Honoraires reviseurs	10.125,00	18.353,00
Honoraires autres (professeurs invités indépendants,)	45.000,00	145.000,00
Fonctionnement administratif	288.600,00	574.148,42
Frais de téléphone, fax	30.000,00	30.000,00
Frais postaux	20.000,00	20.000,00
Frais de photocopieuse	81.100,00	118.100,00
Papier	5.000,00	20.000,00
Frais informatique	20.000,00	162.048,42
Fournitures de bureau	18.000,00	28.000,00
Cartouches encre	13.000,00	20.000,00
Publicité média	20.000,00	50.000,00
Mailings	0,00	5.000,00
Merchandising	5.000,00	10.000,00
Brochures info	10.000,00	15.000,00
Participation salons	14.000,00	22.500,00
Divers pub	0,00	10.000,00
Dépenses à caractère social	0,00	0,00
Autres frais administratifs	20.000,00	26.000,00
Imprimerie	2.500,00	7.500,00
Frais internet	30.000,00	30.000,00
Fonct. Technique général	244.600,00	444.790,94
Matières premières alimentaires	17.000,00	20.000,00
Réparations	7.000,00	30.000,00
Contrats entretien mat. Didactique	12.000,00	21.419,00
Conférence, recyclage, formations prof	12.500,00	37.500,00
Trousse de secours, sécurité	700,00	1.700,00
Frais de réception	35.000,00	60.000,00
Frais de bibliothèque	40.000,00	50.000,00
Distribution des prix	2.500,00	7.500,00
Voyages didactiques - visites	15.000,00	36.226,00
Achat matériel didactique	53.500,00	116.365,00
Assurances étudiants	11.000,00	11.000,00
Assurances personnel	800,00	800,00
Habillement et blanchisserie	4.000,00	4.000,00
Autres fonct. technique général	25.000,00	31.280,94
Assurances matériel	8.600,00	17.000,00
Fonctionnement bâtiment	12.100,00	12.100,00
Entretien bâtiment	11.000,00	11.000,00
Sécurité	1.100,00	1.100,00

frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00
Personnel intérimaire	0,00	0,00
Rémunérations, charges sociales	10.943.657,29	10.673.792,22
Personnels invités et/ou contractuels	291.000,00	331.000,00
Personnel Haute Ecole (Cocof)	2.407.000,00	2.310.000,00
Personnel FWB (CMBP)	8.165.757,29	7.896.392,22
Cot Onss Patronales	63.000,00	79.500,00
Autres frais de personnel	4.000,00	4.000,00
Déplacement maison/travail	1.400,00	41.400,00
Assurances loi	5.500,00	5.500,00
Service médical	500,00	500,00
Secretariat social	5.500,00	5.500,00
Autres charges d'expoitation	85.000,00	91.000,00
Remboursement DI	85.000,00	85.000,00
Dons	0,00	0,00
Divers - Tutorat	0,00	6.000,00
Charges Financières	2.750,00	2.750,00
Différence de paiement	0,00	0,00
Frais bancaires	2.750,00	2.750,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	2.900,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	2.900,00
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00
Report 2017		123.713,59
Services à la collectivité	108.000,00	108.000,00
Total Charges	12.057.232,29	12.506.678,17
Résultat (Produits - Charges)	467,71	267,56
Prélèvements sur les reserves		
Produits - Charges après prélèvements	467,71	267,56

BUDGET SFPME

A.B.	sc	Libellé	а	b	b-a
GENRE			2016 initial	2016 ajusté	Ecarts
CHAPITR	es p	our le fonctionnement du service : Sommes dues à des tiers pour ournitures, travaux, etc.			
521	се	Locaux et matériel (R. Stalle)	41	41	0
1	СО	, ,	41	41	0
522	се	Frais de bureau (R. Stalle)	56	56	0
1	СО		56	56	0
523	се	Promotion	40	40	0
1	CO		40	40	0
524	се	Remboursement de recettes indues enregistrées	0	4	4
1	СО		0	4	4
525	се	Charges financières	0	0	0
1	СО		0	0	0
526	се	Autres prestations et travaux par des tiers	50	50	0
1	СО		50	50	0
528	се	Informatique	0	0	0
1	CO		0	0	0
529	се	Divers (cantine R. Stalle)	7	7	0
1	CO		7	7	0
Total 52	се	Depenses pour le fonctionnement du service	194	198	4
1	СО		194	198	4
CHAPITR de biens	patri	: Sommes dues pour l'acquisition imoniaux Mobilier et equipement de bureau (R. Stalle)	5	20	15
1	CO		5	20	15
Total 55	се	Acquisition de biens patrimoniaux	5	20	15
1	СО		5	20	15

A.B.	sc	Libellé	а	b	b-a
GENRE			2016 initial	2016 ajusté	Ecarts
II Dánan		nour la formation des indépendents			
ii. Depens	362 <u>l</u>	oour la formation des indépendants			
CHAPITR	E 53	: Sommes dues à des tiers suite à			
l'exercice	des	sa mission statutaire			
			1.000	4.040	
531		Frais de personnel du centre	4.983	4.319	43
3 532	CO	Centre - Frais de fonctionnement	4.983 2.179	4.319 3.044	43 115
3	ce	Centre - i rais de fonctionnement	2.179	2.978	38
533/01	се	Equipement du centre	100	346	246
3	СО	— qp	136	350	214
533/04	се	Autres frais pour projets pédagogiques du centre	550	570	20
3		y compris projets européens	550	570	20
533/09	се	Rétrocession frais de dossiers	0	3	3
3	СО		0	3	3
534/00 a)	се	Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments	0	0	0
3	СО		0	0	0
534/00 b)	се	Extension, transformation ou aménagement des	108	65 65	0
3	CO	bâtiments existants	108	65	0
534/01 a)	се	Charges immobilières du centre (capital)	368	368 368	0
3 534/01 b)	co	Charges immobilières du centre (intérêts)	368 96	96	0
3	co	Charges inimobilieres du centre (interets)	96	96	0
534/02	се	Locations immobilières (y compris charges et	48	48	0
3		frais d'aménagement)	48	48	0
534/03		Réfections immobilières	0	0	0
3	СО		0	0	0
538	се	Consortium de validation des compétences	16	16	0
3	СО	·	16	16	0
539	се	Frais exceptionnels	0	228	228
3	СО		0	228	228
Total 53		Depenses pour la formation des independants	8.448	9.103	655
3	СО		8.495	9.041	546
CHAPITR	E 54	: Fonds social européen			
E40/04		Appropriate and at compagnopped	17	17	
540/01		Apprentissage et compagnonnage	17 17	17 17	0
3 540/02	co cnd	Orientation et évaluation dans la formation en alternance	17	17	0
3	cna	One nation of cyalication datio is formation on alternation	17	17	0
540/03		ALTER + : projet 557282	5	5	0
3	CO	· · - · · · · · · · · · · · · · · ·	5	5	0
540/04		COVA1	Ö	0	0
3	СО		0	0	0
540/05		COVA2	0	40	40
3	СО		0	40	40
540/06	cnd	Dépenses exceptionnelles	0	0	0
3	СО		0	0	0
Total 54	се	Fonds social europeen	39	79	40
3	СО		39	79	40
		TATAL NES NEDENISI S	0.000	0.400	72.1
	се	TOTAL DES DEPENSES	8.686	9.400	714
	СО		8.733	9.338	605

BUDGET SFPME

A.B. / GENRE		Libellé	а	b	b-a
A.D. / GE	\\L		2016 initial	2016 ajusté	Ecarts
		RECETTES			
		: Produits résultants de l'exercice			
<u>de sa mis</u>	sior	<u>ı statutaire</u>			
-					
411	1	Recettes indues enregistrées	0	0	0
412/01	1	Frais de dossiers (part service)	0	0	0
412/01	1	Frais de dossiers (part centre)	0	0	0
413	1	Revenus financiers	0	0	0
414	1	Recettes exceptionnelles	0	0	0
		Total 41	0	0	0
<u>CHAPITR</u>	E 42	: Fonds d'origine européenne			
420/01		Apprentissage et compagnonnage	0	0	0
420/02	3	Orientation et évaluation dans la formation en alternance	0	0	0
420/03		ALTER + : projet 557282	0	0	0
420/04		COVA1	0	0	0
420/05		COVA2	0	39	39
420/06	3	Recettes exceptionnelles	0	0	0
		Total 54	0	39	39
		: Intervention de la Commission			
communa	autai	<u>re française</u>			
451/01	3	Dotation AB 26 002 00 04 (anc. 26.20.41.31)	8.733	9.299	566
		Total 45	8.733	9.299	566
	!				
		TOTAL DES RECETTES	8.733	9.338	605
	l.				

		ajust 2016 Total		260.000,00 470.000,00	892.000,00	877.000,00	127.000,00	-45.000,00 67.000,00	1.	300.000,000 300.000,00	00.000.000	200.000,00 200.000,00		-425.000,00 334.000,00	1.580.000,00 5.180.000,00	2.772.000,00	-2.400.000,00	-920.000,00 928.000,00	1.	-332.000,00 897.000,00			139.000,00 606.000,00	-76.000,00 377.000,00	58.000,00	58.000,00	125.000,00	125.000,00	45.000,00	45.000,00	72.000,00 572.000,00	83 000 00 268 000 00		12.
		redistrution aju	20	260				-45	820	-300		-200	-23	-425	1.580		-2.400	-920	61	-332			139	9/-							72	83		-42
		Initial 2016/Adm redis	420.000,00	210.000,00	892.000,00	877.000,00	127.000,00	112.000,00	900:000:006	00'000'009	000000009	400.000,00	782.000,00	759.000,00	3.600.000,00	2.772.000,00	2.400.000,00	1.848.000,00	1.229.000,00	1.229.000,00			467.000,00	453.000,00	58.000,00	58.000,00	125.000,00	125.000,00	45.000,00	45.000,00	500.000,00	485.000,00		12.943.000,00
		Type de crédit Initial													3	2	2	1	1	1														12
		Туре	ээ	00	ts ce	8	Э	ls co	cueil - ce	00	cueil - ce		ээ	00	cueil - ce	8	cueil - ce	00	ociales ce		t halte ce	8	eg		es de ce	00	Э	8	ey		eg	echt co		9
	Dépenses	Libellé		Dépenses - division culture	Dépenses - frais de gestion bâtiments	administratifs		Dépenses - bâtiments administratifs	Subvention infrastructures milieux d'accueil	places existantes - (secteur privé)	Subvention infrastructures milieux d'accueil -	places existantes - (secteur public)		Dépenses affaires sociales	Subvention infrastructures milieux d'accueil -	nouvelles places- (secteur public)	Subvention infrastructures milieux d'accueil -	nouvelles places- (secteur privé)	Dépenses - Subventions dans les infra. Sociales	pour personnes handicapées (secteur privé)	Dépenses – Construction et équipement halte	garderie Etoile Polaire		Dépenses - subventions infrastructures de santé	Dépenses - fonctionnement des auberges de	jeunesse		Dépenses - Tourisme social		Dépenses - Centre sportif de Woluwé		Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht		
		ıcier genre		00 1		01 1		02 1		00 1		04 1		01 1		05 1		1 90		1 1		03 1		1 00		00 1		01 1		00 1		00 1		
		centre financier		36 001 01 00		36 002 01 01		36 002 01 02		36 002 02 00		36 002 02 04		36 002 02 01		36 002 02 05		36 002 02 06		36 002 02 07		36 002 02 03		36 002 03 00		36 002 04 00		36 002 04 01		36 002 08 00		36 002 09 00		
		Intitulé		6.11.11.01		6.21.00.01		6.21.00.02		6.22.50.01		6.22.50.04		6.22.50.05		6.22.60.01		6.22.60.02		6.22.50.02		6.22.50.06		6.23.50.01		6.24.00.01		6.24.00.02		6.28.00.01		6.29.02.01		
		ajust 2016	470.000,00	470.000,00	892.000,00	877.000,00	127.000,00	67.000,00	1.720.000,00	300.000,00	00'000'009	200.000,00	759.000,00	334.000,00	5.180.000,00	2.772.000,00		928.000,00	1.290.000,00	897.000,00			00'000'909	377.000,00	58.000,00	58.000,00	125.000,00	125.000,00	45.000,00	45.000,00	572.000,00	568.000,00	12,901,000,00	
iments initial 2016		ntant initial 2016	420.000,00 €	210.000,00 €	892.000,00 €	877.000,00 €	127.000,00 €	112.000,00 €	900'000'00€	€00.000,00	€00.000,00 €	400.000,00 €	782.000,00 €	759.000,00 €	3.600.000,00 €	2.772.000,000 €	2.400.000,00 €	1.848.000,00 €	1.229.000,00 €	1.229.000,00 €	3 -	÷ .	467.000,00 €	453.000,000 €	58.000,00 €	58.000,00 €	125.000,00 €	125.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	€ 200,000,00	485.000,00 €	12 943 000 00 £	2000000
SGS Bâtir		ncier Mon		€ 00	3	ŧ	÷	€ 00	€	€ 00	€	€ 00	3	01 €	3	05 €	3	05 €	3	04 €	ψ	9 €	ŧ	€ 00	3	€	3	€ 00	÷	€ 00	ŧ	€ 00	÷	,
		centre financier		37 001 01 00				37 002 01 00		37 002 02 00		37 002 02 00		37 002 02 01		37 002 02 02		37 002 02 02		37 002 02 04		37 002 02 05		37 002 03 00				37 002 04 00		37 002 08 00		37 002 09 00		
	Recettes	Intitulé		7.11.11.01				7.21.00.01		7.22.50.03		7.22.50.03		7.22.50.05		7.22.60.01		7.22.60.01		7.22.50.01		7.22.50.06		7.23.50.01				7.24.00.01		7.28.00.01		7.29.02.01		
		Libellé	Dotation au SGS	bâtiments			Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments			Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	bâtiments	Dotation au SGS	
		Ajust 2016	€ 470,00	€ 470,00	€ 1.019,00	€ 944,00			€ 2.320,00	€ 500,00			€ 759,00	€334,00		€ 5.180,00	€ 3.700,00		€ 1.290,00	€897,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 606,00	€377,00	€183,00	€ 183,00			€ 45,00	€ 45,00	€572,00	€ 568,00	€ 12 901 00	00(10011)
		Montant (milliers d'€) 2016	€ 420,00	€ 210,00	€ 1.019,00	€ 989,00			€ 1.500,00	€ 1.000,00			€ 782,00	€ 759,00		€ 6.000,00	€ 4.620,00		€ 1.229,00	€ 1.229,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 467,00	€ 453,00	€ 183,00	€ 183,00			€ 45,00	€ 45,00	€ 500,00	€ 485,00	€ 12 943 00	2000
	ration	centre financier		11 001 01 12				21 000 00 30				22 005 00 03		22 005 00 04		22 006 00 02		22 006 00 02		22 005 00 01		22 005 00 05		23 005 00 00				24 000 00 10		28 000 00 01		29 002 00 02		
	Administration	cer		11.11.61.35				21.00.61.35				22.50.61.37		22.50.61.38 2		22.60.61.31 2		•		22.50.61.35 2		22.50.61.39		23.50.61.35				24.00.61.35		28.00.61.35		29.02.61.35		

BUDGET Phare: AJUSTEMENT 2016: DEPENSES

			2016 Initial	Redistrib. +/ -	Ajust. +/-	2016 ajusté
		со	2.809.000,00	200.000,00	439.000,00	3.448.000,00
AB	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CE	3.993.000,00	200.000,00	439.000,00	4.632.000,00
9.01.02	Community and in	СО	6.000,00	4.000,00		10.000,00
8.01.02	Examens complémentaires	CE	6.000,00	4.000,00		10.000,00
0.01.02		СО	300.000,00			300.000,00
8.01.03	Frais de déplacement	CE	300.000,00			300.000,00
0.01.04		CO	2.000.000,00	100.000,00	439.000,00	2.539.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CE	3.110.000,00	100.000,00	439.000,00	3.649.000,00
0.01.05		CO	243.000,00	-4.000,00		239.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CE	317.000,00	-4.000,00		313.000,00
	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement	CO	260.000,00	100.000,00		360.000,00
8.01.06	spécialisé	CE	260.000,00	100.000,00		360.000,00
		со	137.165.000,00	-1.110.000,00	-10.000,00	136.045.000,00
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CE	136.665.000,00	-1.110.000,00	-10.000,00	135.545.000,00
8.02.01	Colonarian Mantarian and CDE	СО	0,00			0,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CE	0,00			0,00
0.02.02		СО	0,00			0,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CE	0,00			0,00
0.02.02		CO	6.860.000,00		-90.000,00	6.770.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CE	6.860.000,00		-90.000,00	6.770.000,00
8.02.04	Cultural Michael Carlo	СО	165.000,00		-10.000,00	155.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CE	165.000,00		-10.000,00	155.000,00
8.02.05	Interventions done to a fearure fruit and the absence equiples due tours: Have ETA	CO	26.640.000,00	-151.000,00		26.489.000,00
8.02.03	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CE	26.640.000,00	-151.000,00		26.489.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	СО	425.000,00	151.000,00		576.000,00
8.02.00	Suoventions a i investissement aux e i A	CE	425.000,00	151.000,00		576.000,00
8.02.08	Cultivantians and control do journet and control dll. (h. accounts	СО	100.910.000,00	-1.110.000,00		99.800.000,00
6.02.06	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CE	100.410.000,00	-1.110.000,00		99.300.000,00
9.02.00		СО	200.000,00		10.000,00	210.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CE	200.000,00		10.000,00	210.000,00
0.02.10	Dr. d	CO	5.000,00			5.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'interface Grande Dépendance	CE	5.000,00			5.000,00
0.02.11	Dépenses relatives à des projets innovants et à des projets de répit pour les familles en attente	CO	1.350.000,00		80.000,00	1.430.000,00
8.02.11	de places	CE	1.350.000,00		80.000,00	1.430.000,00
0.02.12	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du Fonds de gestion du plan tandem bruxellois -	CO	0,00			0,00
8.02.12	Fonds Old Timer	CE	0,00			0,00
0.00.12		CO	610.000,00			610.000,00
8.02.13	Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation	CE	610.000,00			610.000,00

		со	1.540.000,00	0,00	-15.000,00	1.525.000,00
III	DEPENSES EN INITIATIVES	CE	1.540.000,00	0,00	-15.000,00	1.525.000,00
		СО	1.220.000,00	0,00	-15.000,00	1.205.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CE	1.220.000,00		-15.000,00	1.205.000,00
		СО	120.000,00		13.000,00	120.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CE	120.000,00			120.000,00
		СО	200.000,00			200.000,00
8.03.03	Soutien aux Entreprises de travail adapté	CE	200.000,00			200.000,00
		co	0,00	0,00	0,00	0,00
IV	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	CE	0,00	0,00	0,00	0,00
		co	0,00	0,00	0,00	0,00
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CE	0,00			0,00
		CO	152.000,00	0,00	-60.000,00	92.000,00
v	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CE	152.000,00	0,00	-60.000,00	92.000,00
		co	0,00	0,00	-00.000,00	0,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CE	0,00			0,00
		CO	22.000,00			22.000,00
8.05.02	Dépenses de fonctionnement relatives aux missions du SGS	CE	22.000,00			22.000,00
		CO				
8.05.03	Frais de mission SGS (fusionné avec l'AB 8.05.02)		0,00			0,00
		CE	0,00			
8.05.04	Frais de documentation (fusionné avec l'AB 8.05.05)	CO	0,00			0,00
		CE	0,00		20,000,00	0,00
8.05.05	Promotion, publication, documentation	CO	65.000,00		-30.000,00	35.000,00
		CE	65.000,00		-30.000,00	35.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	65.000,00		-30.000,00	35.000,00
		CE	65.000,00		-30.000,00	35.000,00
8.05.07	Mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies	CO	0,00			0,00
		CE	0,00			0,00
8.05.09	Frais bancaires (fusionné avec l'AB 8.05.02)	CO	0,00			0,00
		CE	0,00	0.00	2.22	0,00
VI	TRANSFERT DE REVENUS	co	0,00	0,00	0,00	0,00
		CE	0,00	0,00	0,00	0,00
XIII	DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	co	2.160.000,00	688.000,00	0,00	2.848.000,00
		CE	2.670.000,00	688.000,00	0,00	3.358.000,00
8.08.01	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « inclusion et maintien dans l'emploi ordinaire »	CO	1.640.000,00	688.000,00		2.328.000,00
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	CE	2.100.000,00	688.000,00		2.788.000,00
8.08.02	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « cellules d'accueil en ETA » et « appui à à la formation professionnelle »	CO	520.000,00			520.000,00
	на и сольшой риссовоннейе //	CE	570.000,00			570.000,00
IX	ANNULATION DE CREANCES	со	0,00	222.000,00	0,00	222.000,00
		CE	0,00	222.000,00		222.000,00
8.09.09	Annulation de créances	CO	0,00	222.000,00		222.000,00
		CE	0,00	222.000,00		222.000,00
		со	143.826.000,00	0,00	354.000,00	144.180.000,00
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	CE	145.020.000,00	0,00	· ·	145.374.000,00

BUDGET Phare AJUSTEMENT 2016 Recettes

AB		2016 Initial	2016 +	2016 ajusté
7.01.00	Prestations individuelles	3.000,00	8.000,00	11.000,00
7.02.00	Prestations collectives	700.000,00		700.000,00
7.03.00	Initiatives	50.000,00		50.000,00
7.04.00	Accords de coopération	0		0,00
7.07.00	Dotation	142.504.000,00		141.680.000,00
7.08.00	Fonds social européen	567.000,00	1.170.000,00	1.737.000,00
7.09.00	Dons et legs	0		0,00
7.10.00	Autres produits	2.000,00		2.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)	recettes PHARE	143.826.000,00	1.178.000,00	144.180.000,00

Ajustement 2016 – Programme 3 – Personnes Handicapées Annexe Dotation PHARE

A.B. 41.03 - Dotation au Service à gestion séparée

Crédit proposé : en CE et en CO : 141.680.000 €

Ce montant permet d'équilibrer le budget du service à gestion séparée Service Phare (Service Bruxellois Francophone des Personnes handicapées) dont les dépenses et les recettes se justifient comme mentionné dans l'annexe.

Justifications des Dépenses :

- article 8.01.04 (aides individuelles à l'intégration)

Les crédits tiennent compte de demandes en aides individuelles en 2016 et en engagement. Le montant initial a été augmenté via un transfert de 100.000 EUR et à l'ajustement de 439.000 EUR afin de répondre à l'augmentation des demandes introduites auprès du service PHARE. De plus, le secteur de l'aide individuelle a réduit le délai de paiement de 4 mois à 1 mois ce qui justifie l'ajustement

article 8.02.03 (subventions aux services d'accompagnement)

Le montant ajusté a été revu en regard des avances et soldes de l'exercice en cours.

- article 8.02.04 (subventions aux services d'interprétation

Le montant ajusté a été revu en regard des avances et soldes de l'exercice en cours.

article 8.02.09 (Conventions prioritaires et nominatives)

Ce montant permet de couvrir pleinement les conventions prioritaires et nominatives dans les centres agréés par le SGS PHARE et une situation particulière en Wallonie.

article 8.02.11 (Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places)

L'augmentation du montant permet de couvrir une pérennisation du projet répit INTERMAIDE à Berchem.

article 8.03.01 (Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées)

Le montant ajusté a été revu légèrement en regard des décisions prises au cours de l'exercice.

- article 8.05.05 (Promotion, publication, documentation)

Ce crédit permet de couvrir les diverses actions à mener afin de garantir de meilleurs outils d'informations et de représentation, tels que le site Phare et brochures d'information ou de représentation. Il pourrait couvrir également l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de colloques ou de conférences. La diminution de 30.000€ de ce crédit répond aux prévisions ajustées.

- article 8.05.06 (Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap)

Ce montant permet la réalisation d'études et d'enquêtes. Il couvre également les coûts de publication de ses travaux et leur diffusion. La diminution de 30.000€ de ce crédit répond aux prévisions ajustées.

Justifications des Recettes

- article 7.01.00 (Prestations individuelles)

Ce montant est ajusté aux réalisations déjà enregistrées et supérieures aux prévisions initiales.

- article 7.07.00 (dotation)

Ce montant doit au minimum équilibrer la balance les dépenses et les recettes du budget du service Phare (SBFPH). Le montant initial subit une diminution justifiée par la variation de toutes les postes détaillés ci-avant.

article 7.08.00 (Fonds Social Européen)

Ce montant est ajusté aux réalisations déjà enregistrées et supérieures aux prévisions initiales. Le service PHARE a en effet perçu les recettes des Fonds FSE en regard des dépenses 2011 à 2014.

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2016

26/09/2016

I. CHARGES

		BUDGET 2016	JUSTEMENT
Services et biens divers	61	178 870,00	195 629,00
617000 ART.60		7 000.00	6 000.00
615360 VÉRIFICATEUR AUX COMPTES		2 500.00	1 694,00
611104 ENTRETIEN ET RÉPARATION		3 500,00	3 200,00
612110 EAU		1 500,00	1 700,00
611107 ÉLECTRICITÉ		11 000.00	13 000.00
611106 GAZ		16 000,00	9 000,00
611109 DÉMÉNAGEMENT - AMÉNAGEMENT		3 500,00	3 200.00
611110 SURVEILLANCE		1 000,00	1 000,00
612300 DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX		3 500,00	2 600,00
612400 FOURNITURES DE BUREAU		1 500,00	4 170,00
612500 LOCATION PHOTOCOPIEUR		4 200,00	3 700,00
612501 PETIT MOBILIER DE BUREAU		1 000,00	1 550,00
612601 PETIT MATERIEL		1 500.00	2 500.00
612602 TÉLÉPHONE		1 560,00	500,00
616400 INTERNET		360,00	1 050,00
612900 FRAIS INFORMATIQUE		5 000,00	3 000,00
612800 COTISATIONS		,	50,00
612950 MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE		7 800,00	8 000,00
615300 HONORAIRES COMPTABLES		5 500,00	4 550,00
613310 FRAIS DE GESTION SECRÉTARIAT SOCIAL		2 500,00	3 000,00
613320 FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS		800,00	910,00
613330 FRAIS DE GESTION ECO CHEQUES		·	0,00
613351 ASSURANCE INCENDIE		850,00	650,00
613360 ASSURANCES TOUS RISQUES		700,00	1 600,00
613530 ASSURANCE RC		600,00	550,00
613550 ASSURANCE-DIVERS		500,00	550,00
614200 AFFICHAGE - PROMOTION - DIFFUSION		15 000,00	22 820,00
614201 GRAPHISME		6 250,00	3 650,00
614202 IMPRIMEUR		15 000,00	23 250,00
615000 CARTES STANDARDS SODEXO		100,00	125,00
615100 DÉPLACEMENTS		3 500,00	3 700,00
614150 FRAIS DE LIVRAISON		1 000,00	950,00
615101 RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE		800,00	1 300,00
615102 HÉBERGEMENT		1 000,00	150,00
615200 PUBLICITE LEGALE FACEBOOK			3 000,00
615350 HONORAIRES DIVERS		10 000,00	16 610,00
615400 ÉVÈNEMENTS - RÉCEPTIONS - VERNISSAGES		14 000,00	14 650,00
615410 CADEAUX-FLEURS		250,00	150,00
615450 ATELIERS D'ÉCRITURES		2 500,00	1 500,00
615500 PRIX EN NUMÉRAIRE		5 900,00	10 500,00
615600 RÉUNIONS INTERNES		3 000,00	3 500,00
615750 CONTRÔLE QUALITÉ		800,00	700,00
615800 FRAIS DE DISTRIBUTION		0,00	1 000,00
616100 POSTE		2 500,00	500,00
616700 RÉUNIONS ET CONTACTS EXTÉRIEURS		3 000,00	2 000,00
612600 FORMATIONS		1 000,00	500,00
616950 DEFRAIMENT BÉNÉVOLE		8 000,00	6 700,00
616960 RPI - DÉFRAIEMENT ARTISTES		400,00	650,00
616800 RELECTEURS DE TEXTES		1 000,00	0,00

unérations; charges sociales et pensions	
620200 EMPLOYÉS	
620300 OUVRIERS	
620400 ANIMATEURS	
621000 COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	
621100 ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE DE VACANCES	
623100 DÉPLACEMENTS DOM-LIEU DE TRAVAIL	
623200 MÉDECINE DU TRAVAIL	
623500 FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	
623600 CHEQUES-REPAS	
623650 ECO-CHEQUES	
623700 ASSURANCE LOI	
620250 PRIME DE FIN D'ANNÉE	,
625000 PROVISION PECULE VACANCES	

	BUDGET	<u>AJUSTEMENT</u>
62	343 237,30	377 647,25
	215 088,66	234 421,41
	41 145,46	35 048,48
Ī	5 000,00	4 400,00
Ī	57 350,36	67 062,95
-		4 014,14
-	588,00	833,00
-	550,00	850,00
-	1 295,16	1 445,16
-	9 237,80	12 133,34
-		0,00
-	4 109,70	4 411,84
-	8 872,16	9 554,10
	39 098,72	39 098,72

	_		
625100 UTILISATION ET REPRISE PROVISION PECULE VACANCES		-35 625,89	-35 625,89
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur			
immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	3 344,55	3 533,29
630100 DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO CORPO	1	_	188,74
630200 DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO		3 344,55	3 344,55
Réductions de valeur sur stocks; sur commandes en cours d'exécution et			
sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)(-)	634	-2 532,75	-2 532,75
			_ 00_,. 0
634100 REPRISES SUR PROVISIONS	1	-2 532,75	-2 532,75
		,-	, ,
Autres charges d'exploitation (-)	640/8	323,06	223,06
640000 PRÉCOMPTE MOBILIER		200.00	100.00
640100 PRECOMPTE MOBILIER 640100 FRAIS DE PUBLICATIONS LÉGALE	1	123.06	100,00 123,06
0401001111110 DE 1 OBEIOTHORO ELOTE		120,00	120,00
Charges financières	65	150,00	150,00
65700 CHARGES FINANCIÈRES DIVERSES		150,00	150,00
TOTAL DES CHARGES	1 -	525 924,91	574 649,85
		,-	,,,,,,,

II. REVENUS

		BUDGET	<u>AJUSTEMENT</u>
Chiffre d'affaires	70	64 450,00	63 100,00
700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS	7 [10 700,00	9 500,00
703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION		2 500.00	3 000.00
701000 ANIMATION ATELIERS	-	500,00	0 000,00
702000 FORFAITS DIVERS	-	1 000.00	800,00
704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS		2 400,00	2 500,00
704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS		47 100,00	47 100,00
705000 VENTES BROCHURES		250,00	200,00
Cotisations; dons; legs et subsides	73	457 293,40	508 249,98
737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT		222 700,00	333 000,00
737600 SUBSIDE COCOF ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJETS (plan culture)		50 000,00	0,00
737700 SUBSIDE COCOF CONTINUITÉ PROJETS INNOVANTS (plan culture)		45 000,00	0,00
737800 SUBSIDE COCOF PROJETS SPÉCIFIQUES SGFB		25 000,00	0,00
737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES		9 150,00	8 500,00
737900 SUBSIDE JEUX DE LANGAGE + INTERFRANCOPHONIE		2 000,00	2 000,00
737950 SUBSIDE PARLEMENT FWB		43 296,00	44 162,00
737100 SUBSIDES ACS		59 627,40	59 954,15
SUBSIDE FRANCITE			0,00
SUBSIDE COCOF - BXL Je T'AIME			25 000,00
SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL			35 000,00
738000 REDUC PP AIP		520,00	633,83
Autres produits d'exploitation	74	2 202,18	2 569,23
748100 RÉCUPÉRATION CHEQUES-REPAS		2 202,18	2 569,23
Produits financiers		500.00	252,06
<u>Produits imanciers</u>	/5	500,00	252,06
7503 PRODUITS FINANCIERS		500,00	252,06
Produits exceptionnels	76	1 500,00	500,00
764000 RECETTES DIVERES		1 500,00	500,00
TOTAL REVENUS	1 _	525 945,58	574 671,27
Résultat prévisionnel		20,67	21,42

					BUD	GET 2016						
NOM	I DE	L'OP	ERATE	UR:		CIFAS ASBL						
												TOTAUX
DIEE	EDE	NCE	ENITDE	CHVDCI	EC ET F	PRODUITS	Frais généraux	Ateliers	Signal	Klaxon	Géographie	0.006
DIFF	EKE	INCE	ENIKE	CHARGI	E3 E1 F	PRODUITS	generaux				subjective	0,00 €
		E6.	CHAR	GES	Code		102.457,00 €	41.516,00 €	55.699,00 €	5.705,00 €	70.000,00 €	205.377,00 €
	.00		UIIAI	CLO	SEC		102.437,00 €	41.510,00 €	33.033,00 €	3.7 03,00 €	70.000,00 €	203.377,00 €
61						SERVICES ET BIENS DIVERS						
	610					INFRASTRUCTURES PERMANENTES						6.600,00€
				610000	12.12	3 1	3.500,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				610100 610200	12.12 12.11	Loyers non permanents - Salles de répétition Eau	0,00 € 0,00 €	2.380,00 € 0,00 €	720,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
				610300	12.11	Energies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				610400	12.11		0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				610500	12.11	Entretien et réparations	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
	611			044400	10.11	MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT						6.360,00 €
				611100 611200	12.11 12.11	Location Cambio Carburant	200,00 € 0,00 €	60,00 € 0,00 €	120,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
				611300	12.11	Réparations et entretiens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				611400	12.11	Assurances Transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				611500	12.11	Transports publics, trains, trams, bus	300,00 €	0,00€	1.000,00 €	0,00€	4.800,00 €	
				611600	12.11	Transports aériens et maritimes	0,00 €	2.250,00 €	1.500,00 €	0,00€	0,00 €	
				611700 611800	12.11 12.11	Remboursement frais de transport pour mission Autres frais de transport, taxis, parkings	0,00 € 700,00 €	0,00 € 60,00 €	0,00 € 170,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	612			011000	12.11	ADMINISTRATION ET GESTION	700,00 €	00,00 €	170,00 €	0,00 €	0,00 €	8.920.00 €
				612000	12.11	Frais postaux	250,00 €	2.400,00€	1.200,00 €	0,00€	0,00 €	
				612100	12.11	Téléphonie - Abonnements et communications	900,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				612101	74.22	3	400,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				612102 612200	12.11 12.11	Internet - site et abonnement Fournitures de bureau	400,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				612300	12.11	Photocopies	200,00 € 150,00 €	100,00 € 0,00 €	125,00 € 60,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
				612400	12.11	Petit mobilier	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				612500	12.11	Secrétariat social	1.600,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				612501	12.11	Service médical	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				612550 612700	12.11 12.11	Moniteur belge Assurances	125,00 € 810,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	613			012700	12.11	PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES	810,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30.451,00 €
				613000	12.11		0,00 €	4.800,00 €	2.900,00 €	0,00€	8.000,00 €	
				613100	12.11	Périodiques	0,00 €	0,00€	0,00 €	1.500,00€	0,00€	
				613300	12.11	Achat espace publicitaire	181,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				613400 613500	12.11 12.11	Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant Per diem	200,00 € 0,00 €	5.568,00 €	2.192,00 € 672,00 €	0,00€	3.000,00 € 1.700,00 €	
				613600	12.11	Hôtels, hébergements	3.000,00 €	1.248,00 € 5.550,00 €	2.640,00 €	0,00 € 0,00 €	3.400,00€	
				613800	12.11	Frais de missions pour promotion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	614					DOCUMENTATION GENERALE						1.050,00 €
				614000	12.11	Documentation	100,00 €	300,00€	100,00 €	50,00€	0,00€	
				614100 614200	12.11 12.11	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00 € 200,00 €	0,00 € 300,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
				614300	12.11	Etudes culturelles, colloques	200,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
	616					PRODUCTION	.,	.,	.,	.,,,,,	-,,	4.600,00 €
				616000	12.11	Matériel artistique - décors	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				616010	12.11	Matériel artistique - costumes	0,00 €		0,00 €	0,00€	0,00 €	
				616020 616060	12.11 12.11		0,00 €		0,00 €	0,00€	0,00 € 4.100,00 €	
				616100	12.11		0,00 € 0,00 €	800,00 € 0,00 €	2.000,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	4.100,00 €	
				616300	12.11	Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	1.200,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	
	619					RETRIBUTIONS						68.705,00 €
				619100	12.11	Volontaires	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				619100	1211	RPI Direction artistique - Centre des Arts scéniques	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	
				619300 619500	12.11 12.11	Direction artistique - Centre des Arts sceniques Comptabilité, rédacteurs	12.000,00 € 1.500,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 1.155,00 €	0,00 € 0,00 €	
				619700	12.11		0,00€	12.250,00 €	21.500,00 €	0,00€	42.000,00 €	
				619900	12.11		1.500,00 €	0,00€	15.800,00 €	3.000,00€	3.000,00 €	

62				REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES			1			
02	620			REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES						54.500,00 €
	020	620200	11.11							34.300,00 €
			1	Coordination	39.000,00€	1.500,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	
				Conseiller artistique	8.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		620201	11.11		0,00€	0,00 €	2.000,00€	0,00 €	0,00€	
	101	620202	11.11		4.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	40 750 00 6
	621	(21200	44.00	COTISATIONS PATRONALES						16.750,00 €
		621200	11.20	Cotisations patronales du personnel administratif Coordination	11.000,00€	750,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
				Conseiller artistique	2.800,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		621201	11.20		0,00€	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	
		621202	11.20	Cotisations patronales du personnel ponctuel	1.800,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	623			AUTRES FRAIS DE PERSONNEL						4.523,00 €
		623000			555,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	
		623200 623500			180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	
		623600			0,00 € 588,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €	
		625900			3.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		62590			0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	
		625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
,,				AMODICCEMENTO ET DESCUSO						
63	(20	+		AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						0.050.00.5
	630	02000		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Amortissements immebilications	0.050.00					2.350,00 €
		63000		Amortissements immobilisations Amortissements immobiliers incorporels	2.350,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
		03000		Amortissements inmobiliers incorporeis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
64				AUTRES CHARGES						510,00 €
		640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
		644000	12.11	Cotisations vers des associations	510,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
65				CHARGES FINANCIERES						
	657	05700	04.00	CHARGES DES DETTES						0,00 €
	659	657000	21.60	Différences de paiements CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	58,00 €
	009	659000	21.60		58,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	
		003000	21.00	Trais ballcalles	56,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66				CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	l I									
	660			CHARGES D'EXCEPTIONNELLES						0,00€
	660	660000	1		0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	660	660000		CHARGES D'EXCEPTIONNELLES	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00€
		66000		CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	,
CL				CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles		-	·	-	-	0,00 € 205.377,00 €
		66000		CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	,
CL/	ASSE 7	66000		CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	205.377,00 €
		: PRODUITS		CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES	0,00 € 196.877,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	,
	701	66000		CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	205.377,00 € 5.700,00 €
	ASSE 7	: PRODUITS	49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS	0,00 € 196.877,00 €	0,00 €	0,00 € 900,00 €	0,00 €	0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 €
	701	: PRODUITS	49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier"	0,00 € 196.877,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 €
	701	701200 702900	49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 €
	701 702	701200	49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels	0,00 € 196.877,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 €
70	701 702	701200 702900	49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 €
	701 702	701200 702900	49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702	701200 703000	49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 800,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 €
70	701 702	701200 703000 703000 703000	49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 800,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702	701200 703000	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions de la Communauté française	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 800,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702	701200 702000 703000 737200 737500	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions de la Cormunauté française Subventions Actiris	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702	701200 702000 703000 737200 737500 737600	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions de la Communauté française Subventions Actiris Subventions d'autres opérateurs publics	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702 703	701200 702000 703000 737200 737500 737600	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702	701200 702000 703000 703000 737500 737600 737900	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions de la Cormmunauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS FINANCIERS	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 2.000,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702 703	701200 702000 703000 737200 737500 737600 737900	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions de la Cocof Subventions de la Coromunauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS ENANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 €
70	701 702 703 751	701200 702000 703000 703000 737500 737600 737900	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions Actiris Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes d'épargne	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 2.000,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 €
70	701 702 703	701200 702000 703000 703000 703000 703000 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 €
70	701 702 703 751	701200 702000 703000 737200 737500 737600 737900	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS PINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 2.000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 €
70	701 702 703 751	701200 702000 703000 703000 703000 703000 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 €
73	701 702 703 751	701200 702000 703000 703000 703000 703000 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500 7037500	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION Différences de paiements	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 €
73	701	701200 702000 703000 703000 703000 7037500 737600 751100 751200 757000	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 12.50 12.50	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions Actiris Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION Différences de paiements PRODUITS EXCEPTIONNELS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 €	0,00 € 5.600,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 0,00 € 13.000,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 € 200,00 €
73 75 76	701	701200 702000 703000 703000 703000 7037500 737600 737900 751100 751200	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 12.50 12.50	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION Différences de paiements PRODUITS EXCEPTIONNELS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels Produits exceptionnels Produits des années antérieures	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 € 0,00 €	0,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 0,00 € 21.400,00 € 35.000,00 € 0,00 € 13.000,00 € 0,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 € 0,00 €
73	701	701200 702000 702900 703000 703000 737500 737600 751100 751200 763000	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 12.50 12.50	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION Différences de paiements PRODUITS EXCEPTIONNELS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels Produits exceptionnels Produits exceptionnels	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 € 0,00 €	0,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 0,00 € 21.400,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 € 200,00 €
73 75 76	701	701200 702000 703000 703000 703000 7037500 737600 751100 751200 757000	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 12.50 12.50	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes courants REGULARISATION Différences de paiements PRODUITS EXCEPTIONNELS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels Produits exceptionnels Produits des années antérieures	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 € 0,00 €	0,00 € 4.800,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 600,00 € 0,00 € 21.400,00 € 0,00 € 13.000,00 € 0,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 € 0,00 €
70 73 75 76	701	701200 702000 702900 703000 703000 737500 737600 751100 751200 763000	49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 49.11 12.50	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Charges des années antérieures CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES Vente animations, ateliers, stages PRODUITS DE BIENS CULTURELS Editions "papier" Autres biens culturels COPRODUCTIONS Apports reçus en coproduction SUBSIDES ET SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS SUBVENTIONS Subventions de la Cocof Subventions de la Communauté française Subventions d'autres opérateurs publics PRODUITS FINANCIERS PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EN ACTIFS CIRCULANTS Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes d'épargne Intérêts sur comptes de paiements PRODUITS EXCEPTIONNELS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits des années antérieures PRELEVEMENTS Prélèvement sur le résultat reporté	0,00 € 196.877,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 129.000,00 € 8.000,00 € 44.160,00 € 3.000,00 € 0,00 €	0,00 € 4.800,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 900,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 70.000,00 € 0,00 € 0,00 € 21.400,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	205.377,00 € 5.700,00 € 0,00 € 800,00 € 186.160,00 € 0,00 €

Bruxelles Formation Budget Ajusté 2016

	innation Budget Ajuste 2010	а	b	b-a
Dépenses		2016 initial	2016 ajusté	Ecarts
811	Salaires et charges sociales	32.085.546,58	31.194.878,78	-890.667,80
8111xxxx	Charges salariales	32.085.546,58	31.194.878,78	-890.667,80
812	Achats de biens non durables et de services	20.666.238,61	20.125.253,84	-540.984,77
812110xx	Matières premières et outillages	313.803,00	300.677,00	-13.126,00
812111xx	Entretien et location matériel	617.043,00	673.325,36	56.282,36
812112x0	Petits Entretiens des bâtiments	1.746.293,00	1.726.891,47	-19.401,53
812112x1	Gros Entretiens des bâtiments	786.936,00	635.413,45	-151.522,55
812113xx	Fournitures diverses	1.684.064,00	1.675.582,95	-8.481,05
8121140x	Experts	1.344.340,00	1.517.733,72	173.393,72
8121145x	Frais de communication	669.450,00	1.115.783,85	446.333,85
812115xx	Frais assurances	92.047,00	79.664,00	-12.383,00
812116xx	Autres frais stagiaires	76.600,00	101.461,00	24.861,00
812117xx	Partenariat secteur privé	9.834.557,87	8.673.204,28	-1.161.353,59
812118xx	Autres frais du personnel	271.285,00	273.969,01	2.684,01
812119xx	Autres fournitures	77.500,00	81.000,00	3.500,00
812120xx	Loyers et charges des bâtiments	1.932.942,00	1.915.980,00	-16.962,00
812210xx	Partenariat secteur public	1.219.377,74	1.354.567,75	135.190,01
823	Intérêts imputés en débit	906.792,59	1.191.732,56	284.939,97
823000xx	Charges financières	906.792,59	1.191.732,56	284.939,97
834	Transferts de revenus aux ménages	4.936.520,54	4.705.824,11	-230.696,43
834310xx	Avantages stagiaires	4.936.520,54	4.705.824,11	-230.696,43
845	Transfert de revenus à d'autres groupes institutionnels	281.562,00	339.745,00	58.183,00
845000xx	Taxes et impôts directs et indirects	281.562,00	339.745,00	58.183,00
874	Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels	1.321.800,70	1.726.653,30	404.852,60
874220xx	Biens d'investissement hors informatique	496.418,70	610.299,30	113.880,60
874400xx	Logiciels Informatiques	92.440,00	210.807,00	118.367,00
874530xx	Matériel Informatique	732.942,00	905.547,00	172.605,00
885	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur	0,00	100,00	100,00
885200xx	Organismes sécurité sociale		100,00	100,00
		60.198.461,02	59.284.187,59	-914.273,43

Danattaa		а	b	b-a
Recettes		2016 initial	2016 ajusté	Ecarts
916	Ventes de biens non durables et de services	1.087.078,00	1.172.875,00	85.797,00
916100xx	Formations payantes	1.087.078,00	1.172.875,00	85.797,00
938	Autres transferts de revenus des entreprises,	267.504,34	255.974,93	-11.529,41
938000xx	Récupération diverses	208.403,34	190.284,93	-18.118,41
938110xx	Loyers	59.101,00	65.690,00	6.589,00
946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel:	41.755.000,00	41.755.000,00	0,00
946100xx	Allocations de Base	41.755.000,00	41.755.000,00	0,00
946120xx	Subsides de la Cocof	0,00	0,00	0,00
949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	6.574.938,68	8.149.936,71	1.574.998,03
949300xx	Récupération auprès d'OIP	179.450,00	765.450,00	586.000,00
949400xx	PAC	1.920.000,00	1.920.000,00	0,00
949600xx	ACS Actiris	171.000,00	165.000,00	-6.000,00
949610xx	Subsides RBC	4.250.367,68	5.079.489,71	829.122,03
949700xx	Récupération précompte immobilier	54.121,00	219.997,00	165.876,00
959	Transferts en capital de l'Etranger :	10.513.940,00	8.950.401,00	-1.563.539,00
959100xx	FSE	10.513.940,00	8.950.401,00	-1.563.539,00
977	Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels	600.000,00	0,00	-600.000,00
977xxxxx	Vente Patrimoine	600.000,00	0,00	-600.000,00
		60.798.461,02	60.284.187,64	-514.273,38

Résultat	600.000,00	1.000.000,05
----------	------------	--------------

Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

Allocations de base								COCOF
Anocanons de base	Code	Fonds	Typ	es de	T., W., 1 201 C	D. distribution 2015	1	A: // 2015
		rganiques		edit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
MISSION 01: DOTAT	TON REGION-BY	KL						
101 6		14						
Programme 101: financemen	it missions ex-provin	ces cuitur	re					
ctivité 01: Dotation générale								
Ootation spéciale destinée au finan- 01.101.01.01.49359	*****	orovinciales		Е	3.987	_	_	. 3
01.101.01.01.47037				L	3.987	-		. 3
Totaux	Programme 101			E L	3.987 3.987	-	-	. 3
TOTAL	UX MISSION 01			E	3.987	-	-	. 3
				L	3.987	-	-	- 3
Totaux par mission, ré	épartis selon le premier c	hiffre du c	ode économiaı	ue				
	- p		1.					
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II	NTÉRIEUR DU SECTEUI	R DES		E	3.987	-		-
DMINISTRATIONS PUBLIQUES				L	3.987	-		-
MICCION 02. DOTAT	TON DE LA CON	ATRACTINI A	TITE ED A	NOA	ICE			
MISSION 02: DOTAT	ION DE LA CON	IMUNA	UILFKA	INCA	ISE			
Programme 200: loi spéciale	relative aux instituti	ons bruxe	elloises					
Activité 01: Dotation générale								
Dotation de la Communauté frança	aise (art 82 &2 de la loi s	péciale du 1	12 janvier 1989	9 relativ	e aux institutions bruxe	lloise)		
02.200.01.01.49249	****	-	-	E	10.101	-	-	- 10
	D 400			L	10.101	-	-	- 10
Totaux	x Programme 200			E L	10.101 10.101		-	· 10
TOTAL	UX MISSION 02			E	10.101	-	-	
				L	10.101	-	-	- 10
Totaux par mission, ré	épartis selon le premier c	hiffre du c	ode économiqu	ue				
-								
.TRANSFERTS DE REVENUS À L'II				E	10.101	-		<u>-</u>
.TRANSFERTS DE REVENUS À L'II					10.101 10.101	-		<u>-</u>
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II				E		:		-
-				E		-]
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II	NTÉRIEUR DU SECTEUI			E		:		-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET	NTÉRIEUR DU SECTEUR TES DIVERSES			E		:		:
.TRANSFERTS DE REVENUS À L'II DMINISTRATIONS PUBLIQUES	NTÉRIEUR DU SECTEUR TES DIVERSES			E		-		:
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II. DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes div. Activité 03: recettes non fiscales gén	TES DIVERSES			E		-		-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes divi	TES DIVERSES rerses			E L	10.101	-		-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes div. Activité 03: recettes non fiscales gén	TES DIVERSES			E L	10.101	:		-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes divi	TES DIVERSES rerses nérales *****			E L	10.101	-	-	-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes dive Activité 03: recettes non fiscales gén Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.0600	TES DIVERSES rerses nérales *****			E L E	10.101 160 160	-	<u>-</u>	- -
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes div. detivité 03: recettes non fiscales gén Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.0600 Recettes du Service de prêt de mate 06.500.03.06.0600	TES DIVERSES rerses nérales *****			E L E L	10.101 160 160 60 60	-	- - -	-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes div. detivité 03: recettes non fiscales gén Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.0600 Recettes du Service de prêt de mate 06.500.03.06.0600	TES DIVERSES rerses nérales *****			E L E L	10.101 160 160 60 60 220	-	-	-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes div. Activité 03: recettes non fiscales gén Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.0600 Recettes du Service de prêt de mate 06.500.03.06.0600	TES DIVERSES rerses nérales *****			E L E L	10.101 160 160 60 60	-	- - -	-
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.0600 Recettes du Service de prêt de mate 06.500.03.06.0600 Totaux	TES DIVERSES rerses nérales ***** tériel ***** ** Programme 500			E L E L	10.101 160 160 60 60 220 220	- - - - - - -	- - - - - - -	
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes divente de l'entre de l	TES DIVERSES verses nérales ***** tériel ***** tériel ***** tériol UX MISSION 06	R DES		E L E L E L	10.101 160 160 60 60 220 220 220	- - - - - -	- - - - - - -	
MISSION 06: RECET Programme 500: recettes diverses (Règlement) 06:500.03.01.0600 Totaux	TES DIVERSES rerses nérales ***** tériel ***** ** Programme 500	R DES		E L E L E L	10.101 160 160 60 60 220 220 220	- - - - - - -	- - - - - - -	
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IL DMINISTRATIONS PUBLIQUES MISSION 06: RECET Programme 500: recettes dive Activité 03: recettes non fiscales gén Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.0600 Recettes du Service de prêt de mate 06.500.03.06.0600 Totaux	TES DIVERSES verses nérales ***** tériel ***** tériel ***** terogramme 500 UX MISSION 06 épartis selon le premier o	R DES	ode économiqu	E L E L E L	10.101 160 160 60 60 220 220 220		- - - - - -	

Recettes									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
MISSION 08: INTER	RETS FIN	ANCIEF	RS		•				

Programme 700: intérêts financiers

Activité 03: recettes non fiscales générales Intérêts financiers (Règlement)					
08.700.03.01.26109 *****	E L	- -	-	-	-
Totaux Programme 700	E	-	-	-	-
TOTAUX MISSION 08	E	-	<u> </u>	-	-
	L	-	-	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

MISSION 09: REMBOURSEMENT DE DOTATION

Programme 800: Remboursement de dotation

Programme 800: Remboursement de dotation					
Activité 03: recettes non fiscales générales					
Remboursement Dotation SGS Bâtiment (Règlement)					
09.800.03.02.89139 *****	E	-	-	38	38
	L	-	-	38	38
Totaux Programme 800	E	-	-	38	38
	L	-	-	38	38
TOTAUX MISSION 09	E	-	-	38	38
	L	-	-	38	38
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code éco	omique				
8.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS; PARTICIPATIONS ET	E	-	-	38	38
LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS; AUTRES PRODUITS FINANCIERS	L	-	-	38	38
	_				
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES	E L	14.308 14.308	-	38 38	14.346 14.346
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premier cl	iiffre du code écon	nomique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E ī	220 220	-	-	220 220
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	14.088			14.088
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	14.088	-	-	14.088
8.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS; PARTICIPATIONS ET	E	_	-	38	38
LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS; AUTRES PRODUITS FINANCIERS	L	-	-	38	38

Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

COCOF

Depenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques		credit			,	,
MISSION 10: ADMIN	ISTRAT	ION				•		•	
rogramme 000: Rémunérat	tion								
Rémuneration du personnel statut	taire								
10.000.00.00.1110	0131			3	E	2.840	-	-	2.840
					L	2.840	=	30-	2.810
émuneration du personnel contr 10.000.00.01.1110	0131			3	E	453		53-	400
10.000.00.01.1110	0131			3	L	453	-	53-	400
rais liés au personnel									
10.000.00.02.1111	0131			1	E L	119 119	-	-	119 119
harges et provisions de pension o	des agents pr	ovenant de	l'ex-CFC			11)		-	117
10.000.00.03.1120	0131			4	E	1.577	-	-	1.577
					L	1.577	-	-	1.577
ensions pour cause d'inaptitude 10.000.00.04.1120	1012			1	E	93		13-	80
10.000.00.04.1120	1012			1	L	93	-	13-	80
épenses liées aux frais de parcou	irs								
10.000.00.05.1211	0131			1	E	4 4	-	-	4
rais de gestion du personnel					L	4	-	<u> </u>	4
10.000.00.06.1211	0131			1	E	47	-	-	47
					L	47	-	-	47
rais de formation du personnel 10.000.00.07.1211	0131			3	E	16			16
10.000.00.07.1211	0131			3	L	16	-	-	16
rais liés à l'informatisation de l'a	dministratio	n							
10.000.00.08.1211	0133			1	E L	12 12	-	-	12 12
rais de fonctionnement					L	12	<u> </u>	<u> </u>	12
10.000.00.09.1211	0133			1	E	313	-	-	313
					L	313	-	-	313
rais de location (loyers) 10.000.00.10.1212	0133			1	Е	222			222
10.000.00.10.1212	0133			1	L	222	-	-	222
rais de location simple (photocop	oieurs)								
10.000.00.11.1213	0131			1	E L	20 20	-	-	20 20
otation au Service Social					L	20			20
10.000.00.12.3300	0131			1	E	101	-	-	101
					L	101	=	=	101
épenses patrimoniales 10.000.00.13.7422	0133			1	E	9			9
10.000.00.13.7422	0133			1	L	9	-	-	9
chat de matériel informatique et	bureautique	:							
10.000.00.14.7422	0133			1	E L	5	-	-	5
rovision pour gestion de risques	(en matière d	le nersonn	el)		L	3	-	<u> </u>	3
10.000.00.16.0101	0133	p	,	1	E	247	-	247-	-
					L	247	-	247-	-
Totaux	x Programmo	e 000			E L	6.078 6.078	-	313- 343-	5.765 5.735
TOTA	UX MISSIO	N 10			E	6.078	-	313-	5.765 5.735
					L	6.078	-	343-	
Totaux par mission, r	répartis selon	i le premie	r chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES NON 1	VENTILÉES				E	247	-	247-	
	ANTECDO	ID RIEMS F	T SEDVICE	ç	L E	247 5.716	-	247- 66-	5.650
	MINIES POU	A DIENS E	1 SERVICE	,	E L	5.716	-	96-	5.620
DEPENSES ET RECETTES COUK									
TRANSFERTS DE REVENUS À DI	ESTINATION	ET EN PR	OVENANCE	7	E	101	-	-	
DÉPENSES ET RECETTES COUK TRANSFERTS DE REVENUS À DI 'AUTRES SECTEURS INVESTISSEMENTS ET DÉSINVE			OVENANCE	ī.	E L E	101 101 14	- -	-	

Dépenses

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016

MISSION 11: JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 001: Culture

Article (Also Summer de la melici							
Activité 01a: Support de la politic							
Dépenses de promotion, diffusion	-	_	-				
11.001.01a.00.1211	0820	3	E L	38 38	- 9-	-	38 29
Subventions aux associations (so	ecteur privé)			30			
11.001.01a.02.3300	0820	3	E	550	250	99	899
			L	400	424	100	924
Subventions en faveur des arts	du cirque						
11.001.01a.03.3300	0820	3	E	166	-	_	166
			L	141	2	-	143
Subventions à l'asbl CFC Edition	ons						
11.001.01a.04.3300	0820	3	E	313	-	-	313
			L	313	12-	-	301
Support de la politique culturel	le en général - Subventions dan	s le cadre de la r	nise en oeuvre du	Plan Culturel			
11.001.01a.06.3300	0820	3	E	785	-	-	785
			L	740	114-	-	626
Infrastructures culturelles: sub	ventions pour interêts						
11.001.01a.07.2110	0820	3	E	6	-	-	6
			L	6	2-	-	4
Subventions aux associations (se	• /						
11.001.01a.08.4320	0820	3	E	82	-	-	82
			L	82	-	-	82
Soutien à la création de maisons							
11.001.01a.09.4320	0820	3	E	223	20	-	243
			L	223	9		232
Subventions aux communes (Fê		_	_				
11.001.01a.10.4320	0820	3	E	39	- 7-	-	39
T.C. 1 1 11 11			L	34	/-	-	27
Infrastructures culturelles: sub	-	2	F	27			27
11.001.01a.11.9110	0820	3	E L	27 27	-		27 27
Dotation au SGS Bâtiments				2,			
11.001.01a.12.6131	****	1	Е	420	270-	320	470
11.001.01a.12.0131		1	L	210	160-	420	470
Soutien à la création de maisons	des cultures (secteur privé)						
11.001.01a.13.3300	0820	3	E	100	_		100
11.001.014.12.2200	0020	5	Ĺ	100	-	_	100
Support de la politique culturel	le en général - prestations de tie	ers, frais de réun	ion,frais de boucl	he.iurvs			
11.001.01a.14.1211	0820	3	E	4	_	_	4
			L	2	-	-	2
Support de la politique cultrure	lle en général- transfert en cap	ital aux ASBL da	ans le cadre d'inv	estissement			
11.001.01a.15.5211	0820	3	E	50	-	-	50
			L	50	21-	-	29
Soutien à la mise en œuvre de l'	année thématique 2017						
11.001.01a.16.3300	0820	3	E	-	-	-	
			L	-	-	-	
Subventions pour l'organisation	des fêtes du 27/09 (secteur pri	vé)					
11.001.01a.17.3300	0820	3	E	60	-	-	60
			L	60	12-	-	48
Activité 02h. Dance Musica T	h á âtua						
Activité 02b: Danse, Musique, Ti Prostations do tions, frais do mis		dos mombros 1-	l'administrati	at das narsannas átranci	à l'administration		
	sions (déplacements,séjours,) 0820	des membres de 3	E E	-	a i auministration		3
	0820	3	E L	3 2	-	-	3 2
11.001.02b.00.1211					-	-	
11.001.02b.00.1211	n publication		L				
11.001.02b.00.1211 Dépenses de promotion, diffusion	-	2					7
	on, publication 0820	3	Е	7	- 4-	-	7 3
11.001.02b.00.1211 Dépenses de promotion, diffusio 11.001.02b.01.1211	-	3			- 4-		7 3
11.001.02b.00.1211 Dépenses de promotion, diffusion	-	3	Е	7		-	

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds		Types de				
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel		organiques	Genre	credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Subventions aux associations act 11.001.02b.03.3300	tives en matièr 0820	e de théâtre	e pour le je	une public	Е	171		_	171
11.001.020.03.3300	0820			3	L	171	14	-	185
Subventions allouées dans le cad	lre des règleme	ents relatifs	aux secteu	rs de la da	nse et du théâ	itre.			
11.001.02b.04.3300	0820			3	E	150	-	-	150
					L	150	-	-	150
Soutien aux initiatives de création		en lien avec	les CPAS	2		1.50			25
11.001.02b.05.3300	0820			3	E L	150 125	115- 125-	-	35
Soutien aux cafés théâtre (appel	à projet)					120	123		
11.001.02b.06.3300	0820			3	Е	150	_	_	150
					L	125	5-	-	120
Activité 03b: Livre, Littérature et	langua franca	isa							
Dépenses de promotion, diffusio		ise							
11.001.03b.00.1211	0820			3	E	15	_	_	15
					L	15	-	-	15
Subventions aux associations									
11.001.03b.01.3300	0820			3	E	200	22	-	222
					L	200	72	-	272
Subventions aux bibliothèques e		s'occupant	de la lectur						
11.001.03b.02.3300	0820			3	E L	61 61	-	14	61 75
Subventions à l'ASBL Centre Li	ittérature de ie	eunesse de l	anone fran	caise de Br		V1			,,,
11.001.03b.03.3300	0820	unesse de i	angue man	3	Е	37	_	_	37
					L	36	1-	-	35
Subventions de fonctionnement	aux bibliothèq	ues commu	nales.						
11.001.03b.04.4320	0820			3	E	364	-	-	364
					L	364	-	51	415
Subventions d'investissement au	-	es communa	ıles.	2		222			222
11.001.03b.05.5111	0820			3	E L	332 332	-	55	332 387
Subventions d'investissement au	x bibliothèque	es communa	les pour l'a	ichat de liv					
11.001.03b.06.5111	0820			3	E	40	-	<u>-</u>	40
					L	41	-	-	41
Subventions d'investissements a	-	ies et associ	ations s'occ	-		5.4			5.1
11.001.03b.07.5211	0820			3	E L	54 54	-	7	54 61
Subventions d'investissements a	u Centre de lit	térature de	iennesse d	e Bruvelles				,	V1
11.001.03b.08.5211	0820	iciaiuic uc	jeunesse u	3	Е	10	_	_	10
					L	10	2	-	12
Subventions à l'ASBL Maison d	e la Francité								
11.001.03b.09.3300	0820			3	E	333	-	-	333
					L	333	66-	-	267
Activité 04a: Histoire, patrimoine	immatériel et	traditions pe	opulaires						
Dépenses de promotion, diffusio	n, publication								
11.001.04a.00.1211	0820			3	E	-	-	-	-
					L	-	-	-	-
Subventions aux associations	0077			-					
11.001.04a.01.3300	0820			3	E L	30 31	12	-	30 43
						31	12		
Activité 05: Arts plastiques, musé									
Dépenses de promotion, diffusio	-			-					
11.001.05.00.1211	0820			3	E L	10 10	- 1-	-	10 9
Subventions aux associations					L	10	1-	-	9
11.001.05.01.3300	0820			3	E	428	24	_	452
					L	428	5		433
Subventions à l'ASBL CIVA									
11.001.05.02.3300	0820			3	E	-	-	-	-
					L	<u> </u>	-	-	
Arts plastiques - Subvention aux		lans le cadr	e de parcoi		_	-			
11.001.05.03.3300	0820			3	E L	100 100	17- 24-	-	83 76
					L	100	24-	<u> </u>	/0

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Subventions à l'ASBL ISELP									
11.001.05.04.3300	0820			3	E L	150 150	30-		150 120
Activité 06: Audio-visuel									
Dépenses de promotion, diffusion	-				_				
11.001.06.00.1211	0830			3	E L	18 18	-	-	18 18
Frais de fonctionnement du servi	ice de prêt de n	natériel							
11.001.06.01.1211	0830			3	E L	30 30	-	-	30 30
Subventions aux associations									
11.001.06.02.3300	0830			3	E L	409 409	- 11		409 420
Subventions a Télé-Bruxelles									
11.001.06.03.3300	0830			3	E L	583 564	-	3.050 2.440	3.633 3.004
Audiovisuel-achat de biens dural	-	vice prêt r	natériel auc						
11.001.06.04.7422	0830			3	E L	29 29	-	-	29 29
Subventions à l'ASBL CINEMA!	MED								
11.001.06.05.3300	0830			3	E L	102 102	- 19-	-	102 83
Subsides en matière d'investissen	nent à Télé-Br	uxelles				102	- 17		0.5
11.001.06.06.5211	0830			3	E L			100 100	100 100
Activité 07: Centres culturels Subventions aux Centres Culture 11.001.07.00.3300	els reconnus 0820			3	E L	363 363			363 363
Subventions aux Halles de Schae	rbeek					303			202
11.001.07.01.3300	0820			3	E L	85 85	-	-	85 85
Subventions ASBL Concertration	n des centres c	ulturels br	uxellois						
11.001.07.02.3300	0820			3	E L	150 150	- 11-	-	150 139
Totat	ux Programme	001			E L	8.777 8.271	-	3.569 3.187	12.346 11.458
Programme 002: Sports et .	Jeunesse				L	0.271	_	3.107	11.430
Activité 01b: Jeunesse, ludothèque									
Autres dépenses de promotion, d		sse							
11.002.01b.00.1211	0840			3	E L	6	-	-	6
	iffusion ludoth	èques							
				3	E	10	6-	-	4
Autres dépenses de promotion, d 11.002.01b.01.1211	0840				L	10	7-	-	3
11.002.01ь.01.1211	0840	nesse					7-	-	3
11.002.01ь.01.1211	0840	nesse		3	L E	10 253	4-	<u> </u>	249
11.002.01b.01.1211 Subventions aux associations en 1 11.002.01b.03.3300	0840 matière de jeur 0840				L	10		- - -	249
Subventions aux associations en a	0840 matière de jeur 0840				E E	253 253 253	4- 10- 12	- - -	249 243 84
11.002.01b.01.1211 Subventions aux associations en 1 11.002.01b.03.3300 Subventions aux associations en 1	0840 matière de jeur 0840 matière de lude 0840	othèques	llations	3	E L	253 253	4- 10-	- - - -	3 249 243 84 77

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds		Types de	1 :: 12016	D 11 4 7 4 2016	1 2016	4: // 2016
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative		Genre	credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Jeunesse, ludothèques – Dépens	-	es-Ludothè	que de la C						
11.002.01b.06.7422	0840			3	E L	6	2-	-	6 4
Subventions aux mouvements v		unesse							
11.002.01b.07.3300	0840			3	E L	44 44	- 29	-	44 73
Subventions ludothèques comm	unales				L	44	29	-	73
11.002.01b.08.4320	0840			3	E	-	-	-	-
Inunessa ludathàques Cubyen	tions one ludot	hàanaa aam			L	-	-	-	
Jeunesse, ludothèques – Subven 11.002.01b.09.6321	0840	neques con	illiuliales	3	Е	20	2-	_	18
					L	17	-	-	17
Activité 02c: Sports									
Dépenses de promotion, publica									
11.002.02c.00.1211	0810			3	E L	50 50	30- 30-	-	20 20
Subventions aux associations					L	30	30-	-	20
11.002.02c.01.3300	0810			3	E	407	280	-	687
					L	494	188	-	682
Subventions aux clubs sportifs 11.002.02c.02.3300	0810			3	Е	189	_	_	189
	0010				L	189	-	-	189
Association de gestion du Centr	-	Voluwe							
11.002.02c.03.3300	0810			3	E L	103 103	-	-	103 103
Subventions aux associations ac	tives dans le do	maine du s	port fémin	in					
11.002.02c.04.3300	0810			3	E	180	-	-	180
Mise en œuvre du plan Sport					L	180	20	-	200
11.002.02c.05.0101	0810			3	Е	250	250-	_	_
					L	200	200-	-	-
Activité 03c: Petite enfance									
Prestations de tiers, frais de mis	sions (dénlacer	nents séini	ırs) des r	nembres d	e l'administra	tion et des nersonnes é	trangères a l'administrat	ion	
11.002.03c.00.1211	0911	icino, sejot	,	3	Е	10		-	10
					L	4	-	-	4
Dépenses d'organisation, promo 11.002.03c.01.1211	otion, diffusion, 0911	publicatio	n	3	Е	11			11
11.002.036.01.1211	0911			3	L	11	-	-	11
Subventions aux associations									
11.002.03c.02.3300	0911			3	E L	224 213	-	-	224 213
Petite enfance – Participation d	e la COCOF à l	a subventio	n à la Can	ımission n		213	ENDE)	-	213
11.002.03c.03.4110			ли а на Соп	11111331011 11	ationale pour	les droits de l'enfant (C			
11.002.050.05.4110	0911		л а та Соп	3	Е	2	-	-	2
					-		- - -	- -	2 2
Conception, impression et diffu	sion de "Grand	ir à Bruxel		3	E L	2 2	- -	- - - 5-	2
		ir à Bruxel			Е	2	- -	5-	36
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211	sion de "Grand 0911	ir à Bruxel		3	E L	2 2	-	5-	36
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la culti	sion de "Grand 0911 ure		lles"	3	E L E L	2 2 41 14		-	36
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la culti	sion de "Grand 0911 ure		lles"	3	E L E L	2 2 41 14 tion et des personnes é		-	36 14
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la cult Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211	o911 oure 0860	nents, séjou	lles" urs,) des r	3 nembres d 3	E L E L e l'administra E L	2 2 41 14 tion et des personnes é		-	36 14
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la cult Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211	o911 oure 0860	nents, séjou	lles" urs,) des r	3 nembres d 3	E L E L e l'administra E L l'appel "La cu	2 2 41 14 14 tion et des personnes é 11 11 lture a de la classe"		-	2 36 14 11 11
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la culti Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211 Marché relatif à l'accompagnen 11.002.04b.01.1211	ogen de "Grand 0911 ure ssions (déplacer 0860 nent pédagogiq 0860	nents, séjou ue pour les	lles" urs,) des r projets sou	3 nembres d 3 ntenus via 3	E L E L e l'administra E L L'appel "La cu E L	2 2 41 14 tion et des personnes é 11 11 lture a de la classe"	trangères à l'administrat - - - - - -	-	36 14
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la culti Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211 Marché relatif à l'accompagner 11.002.04b.01.1211	o911 ure 0860 nent pédagogiq 0860 otion, de diffus	nents, séjou ue pour les	lles" urs,) des r projets sou	3 nembres d 3 ntenus via 3	E L E L e l'administra E L l'appel "La cu E L publication p	2 2 41 14 tion et des personnes é 11 11 lture a de la classe"	trangères à l'administrat - - - - - -	-	2 36 14 11 11 50
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la culti Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211 Marché relatif à l'accompagnen 11.002.04b.01.1211	ogen de "Grand 0911 ure ssions (déplacer 0860 nent pédagogiq 0860	nents, séjou ue pour les	lles" urs,) des r projets sou	3 nembres d 3 ntenus via 3	E L E L e l'administra E L L'appel "La cu E L	2 2 41 14 tion et des personnes é 11 11 lture a de la classe"	trangères à l'administrat - - - - - -	-	2 36 14
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la cult. Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211 Marché relatif à l'accompagner 11.002.04b.01.1211 Dépenses d'impression, de pron 11.002.04b.02.1211 Subventions aux associations (s	ure sion de "Grand 0911 ure sions (déplacen 0860 nent pédagogiq 0860 notion, de diffus 0860 ecteur privé)	nents, séjou ue pour les	lles" urs,) des r projets sou	3 nembres d 3 ntenus via 3 d'achats de 3	E L E L e l'administra E L l'appel "La cu E L publication p E L	2 2 2 41 14 14 14 15 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	trangères à l'administrat - - - - - -	-	2 36 14 11 11 50
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la cult. Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211 Marché relatif à l'accompagnen 11.002.04b.01.1211 Dépenses d'impression, de pron 11.002.04b.02.1211	o911 ure ssions (déplacen 0860 nent pédagogiq 0860 notion, de diffus	nents, séjou ue pour les	lles" urs,) des r projets sou	3 nembres d 3 ntenus via 3	E L E L C l'administra E L L'appel "La cu E L publication p E L	2 2 2 41 14 tion et des personnes é 11 11 lture a de la classe" 50 our l'éducation à la cu 1 1 490	trangères à l'administrat - - - - - -	-	2 36 14 11 11 50 1 1
Conception, impression et diffu 11.002.03c.04.1211 Activité 04b: Education à la culte Prestations de tiers, frais de mis 11.002.04b.00.1211 Marché relatif à l'accompagner 11.002.04b.01.1211 Dépenses d'impression, de pron 11.002.04b.02.1211 Subventions aux associations (s 11.002.04b.03.3300	ure sion de "Grand 0911 ure sions (déplacen 0860 nent pédagogiq 0860 notion, de diffus 0860 ecteur privé)	nents, séjou ue pour les sion,d'infor	lles" urs,) des r projets sou	3 nembres d 3 ntenus via 3 d'achats de 3	E L E L e l'administra E L l'appel "La cu E L publication p E L	2 2 2 41 14 14 14 15 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	trangères à l'administrat - - - - - -	-	2 36 14 11 11 50

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Redistributions 2016	1 er ajust. 2016	Ajusté 2016
Programme 004: Education a	à la Cultur	·e							
Activité 01:									
Autres dépenses de promotion, dif 11.004.01.00.1211	fusion, public 0860	cation		3	E L	5 5	-	-	5 5
Subventions aux associations en m		cation pern	anente	2	E		-	-	
11.004.01.01.3300 Subsides aux associations d'éducat	0860	nto.		3	L	165 165	-	-	165 165
11.004.01.02.3300	0860	ente		3	E L	376 379	-	99- 50-	277 329
Subventions aux ateliers créatifs 11.004.01.03.3300	0860			3	E	125	-	-	125
Totaux	Programme	e 004			E L	125 671 674	<u>-</u>	50- 99- 100-	75 572 574
Programme 006: Activités Pa	ara-Scolair	res à cara	ctère péd	agogique		0/4		100-	3/4
Activité 01:									
Dépenses de fonctionnement du Co 11.006.01.01.1211	entre bruxell 0960	lois de docu	mentation	pédagogiq 3	E	13	9-	-	4
Subventions aux associations					L	13	9-	-	4
11.006.01.03.3300	0960			3	E L	374 374	-	-	374 374
Activités para-scolaires à caractère 11.006.01.04.7422	e pédagogiqu 0960	ie - Dépens	es d'investi	ssements d	lu Centre bri E	ixellois de documentation 17	on pédagogique (CBDP)		26
11.000.01.04.7422	0900			3	L	17	9	-	26
Totaux	Programme	e 006			E L	404 404		-	404 404
TOTA	UX MISSIO	N 11			E L	12.249 11.780		3.465 3.087	15.714 14.867
Totaux par mission, r	épartis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES NON V	VENTILÉES				Е	250	250-	-	
DÉPENSES ET RECETTES COUR	ANTES POU	R BIENS E	SERVICE.	S	L E	200 283	200- 45-	5-	233
INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA P	PROPRIÉTÉ				L E	297	60-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS À DE	ESTINATION	ET EN PRO	OVENANCE	Z.	L E	9.978	2- 538	3.050	13.56
D'AUTRES SECTEURS L'TRANSFERTS DE REVENUS À L'I	NTÉRIEUR L	DU SECTEU	JR DES		L E	9.762 710	431 20	2.454	12.64
DMINISTRATIONS PUBLIQUES	compare a constant			D. / / F / F P P P P P	L	705	2	51	753
TRANSFERTS EN CAPITAL À DES ECTEURS	STINATION E	ET EN PRO	VENANCE	D'AUTRES	E L	503 504	18-	100 162	603 648
Í.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'IN IDMINISTRATIONS PUBLIQUES	NTÉRIEUR D	U SECTEU	R DES		E	440	272-		488
IDMINISTRATIONS PUBLIQUES I.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVE	STISSEMENT	TS			L E	227 52	160- 9	420	48′
DETTE BURLIOUE					L	52	7	-	
O.DETTE PUBLIQUE					E L	27 27	- -	-	
TOTAUX GÉN	NÉRAUX	K DÉPE	NSES		E L	18.327 17.858	- - -	3.152 2.744	21.479 20.602
TOTAUX GÉNÉRAU	JX DÉPENSI	ES, réparti	s selon le p	remier chi	ffre du code é	économique			
D.DÉPENSES ET RECETTES NON V	VENTILÉES				E	497	250-		
DÉPENSES ET RECETTES COUR	ANTES POU	R BIENS E	SERVICE.	S	L E	447 5.999	200- 45-	71-	5.883
.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA P	PROPRIÉTÉ				L E	6.013	60-	-	5.857 6
TRANSFERTS DE REVENUS À DE D'AUTRES SECTEURS	ESTINATION	ET EN PRO	OVENANCE	7	L E L	6 10.079 9.863	2- 538 431	3.050 2.454	13.667 12.748
TRANSFERTS DE REVENUS À L'I	NTÉRIEUR I	DU SECTEU	JR DES		E	710	20	2. 4 34 -	730
IDMINISTRATIONS PUBLIQUES TRANSFERTS EN CAPITAL À DES				D'AUTRES		705 503	2	51 100	758 603
ECTEURS .TRANSFERTS EN CAPITAL À L'IN	TÉRIEI D. D.	II SECTEII	R DEC		L E	504 440	18- 272-		64
IDMINISTRATIONS PUBLIQUES			n DES		L	227	160-		483 487
'.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVE	STISSEMENT	TS			E L	66 66	9 7	-	7: 73
D.DETTE PUBLIQUE					E	27	-	-	27
					L	27	-	-	2

ANNEXE 2

PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT CONTENANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 (EN MILLIERS D'EUROS)

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017

MISSION 01: DOTATION REGION-BXL

Activité 01: Dotation générale				
~	n de Bruxelles-Capitale (art.86 de la loi spéciale du 16.07.,1993 visant	à achever la structure fédé	rale de l'Etat)	
01.100.01.01.49359	****	E	190.275	194.262
		L	190.275	194.262
	Totaux Programme 100	E	190.275	194.262
		L	190.275	194.262
Programme 102: financement ens	eignement			
Activité 01: Dotation générale				
Dotation spéciale destinée au financemer	t de l'enseignement			
01.102.01.01.49359	****	E	35.263	35.970
		L	35.263	35.970
	Totaux Programme 102	E	35.263	35.970
		L	35.263	35.970
Programme 103: financement mis	sions ex-provinces hors culture			
C	sions ex-provinces hors culture			
Activité 01: Dotation générale	sions ex-provinces hors culture at des missions ex-provinciales (hors culture)			
Activité 01: Dotation générale	•	E	10.338	10.227
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemer	t des missions ex-provinciales (hors culture)	E L	10.338 10.338	10.227 10.227
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemer	t des missions ex-provinciales (hors culture)			
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemer	at des missions ex-provinciales (hors culture) *****	L	10.338	10.227 10.227
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemer	at des missions ex-provinciales (hors culture) *****	L E	10.338 10.338	10.227 10.227 10.227
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemer	t des missions ex-provinciales (hors culture) ***** Totaux Programme 103	L E L	10.338 10.338 10.338	10.227
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemer 01.103.01.01.49359	t des missions ex-provinciales (hors culture) ***** Totaux Programme 103	E L E	10.338 10.338 10.338 235.876	10.227 10.227 10.227 240.459
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemer 01.103.01.01.49359 Totaux par mission, répartis s	Totaux Programme 103 TOTAUX MISSION 01	E L E	10.338 10.338 10.338 235.876	10.227 10.227 10.227 240.459

COCOF

Recettes	I	1	, ,		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 	1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 02: DOTATION D	L E LA COMMU	NAUTE FI	RANCAISE				
rogramme 102: financement enseig	nement						
ctivité 01: Dotation générale							
Recettes liées à l'enseignement	****				-	2.660	4.400
02.102.01.01.49249	****				E L	3.660 3.660	4.400 4.400
	Totaux Programme	102			E L	3.660 3.660	4.400 4.400
rogramme 104: Non marchand					_		
activité 01: Dotation générale							
otation Non Marchand de la Communauté	française						
02.104.01.01.49249	****				E L	850 850	850 850
	Totaux Programme 1	104			E	850	850
	Totaux Trogramme	104			L	850	850
rogramme 201: dotation spéciale att	tribuant certaines	compétence	de la commun	auté français	se		
A <i>ctivité 01: Dotation générale</i> Dotation spéciale de la Communauté françai	ise (art 7&1 à 6 du dé	cret II de la Cor	nmunauté france	nise du 19 07 19	193 et du décret II	I du 22/07/1993 de l'Assemblée d	le la Commission
otation speciale de la Communaute françai Communautaire attribuant l'exercice de cert	taines compétences de		пинаисе птапçа	ust ud 17,0/,19	oo et au uceret II	. aa 22/07/1995 uc 1 Assemblee (ic ia Cominission
02.201.01.01.49249	****				E L	98.722	99.112
	T. (D.)	101				98.722	99.112
	Totaux Programme 2	201			E L	98.722 98.722	99.112 99.112
rogramme 202: rémunération perso	onnel transféré						
<i>ctivité 01: Dotation générale</i> otation liée à la rémunération et aux frais d	le fanctionnement du	nersonnel trans	féré				
02.202.01.01.49249	*****	personnei trans	siere		E	1.917	1.962
					L	1.917	1.962
	Totaux Programme 2	202			E L	1.917 1.917	1.962 1.962
rogramme 203: relations internation	nales						
ctivité 01: Dotation générale							
otation Relations Internationales	****				-	210	210
02.203.01.01.49249	****				E L	310 310	310 310
	Totaux Programme 2	203			E L	310 310	310 310
Programme 204: décompte dotation					_	-	
ctivité 01: Dotation générale							
Décompte de la dotation spéciale de la Comm	nunauté française						
02.204.01.01.49249	****				E	328	981
	T. (D. (20.4			L E	328	981
	Totaux Programme 2	204			L L	328 328	981 981
Programme 205: Transfert Saint Em	ilie						
Activité 01: Dotation générale							
Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à 7 Commission communautaire française)	7 du Décret du 11/04/2	2014 relatif aux	compétences de l	a Communauté	é française dont l'	exercice est transféré à la Région	n wallonne et à la
02.205.01.01.49249	****				E	11.217	11.529
	Totaux Programme 2	205			L E	11.217 11.217	11.529 11.529
	g				L	11.217	11.529
rogramme 206: Dotation compléme	ntaire						
ctivité 01: Dotation générale							
Dotation complémentaire de la Co							
02.206.01.01.49249	****				E L	359 359	368 368
	Totaux Programme 2	206			E	359	368
	TOTAUX MISSION	02			E E	359 117.363	368 119.512
					L	117.363	119.512
	n la muaretere el ter	n oods t	****				
Totaux par mission, répartis seloi	n le premier chiffre d	u code économic	que				
			•	s	E L	117.363 117.363	119.512 119.512

Recettes

Recettes	•						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 03: DOTATION R	EGION						
Programme 104: Non marchand							
Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wallonne 03.104.01.01.49349	****				E	150	150
	Totaux Programme 1	104			L 	150 150	150 150
					L	150	150
	TOTAUX MISSION	03			E L	150 150	150 150
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économic	que				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	IR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	IONS PUBLIQUE	S	E L	150 150	150 150
MISSION 04: DOTATION F	EDERALE						
Programme 300: loterie nationale							
Activité 02: recettes fiscales générales							
Recettes Loterie Nationale 04.300.02.01.49409	****				E L	1.295 1.295	1.157 1.157
	Totaux Programme 3	300			E	1.295	1.157
D 201 1 4 4 4 4 1					L	1.295	1.157
Programme 301: dotation spéciale							
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale à charge du budget fédéra		nission commu	nautaire français	e			
04.301.01.01.49409	****				E L	63.423 63.423	66.156 66.156
	Totaux Programme 3	301			E L	63.423 63.423	66.156 66.156
Programme 302: Provisions							
Activité 03: recettes non fiscales générales							
Recettes Provision 04.302.03.01.06009	****				Е	_	1.600
04.502.00.01.00005	T-4 P	202			L E	-	1.600
	Totaux Programme 3	502			L L	- -	1.600 1.600
	TOTAUX MISSION	04			E L	64.718 64.718	68.913 68.913
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économi	que				
A DÉDENCES ET RECETTES MAN VENTU ÉS	70				E		1,000
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE				_	L	-	1.600 1.600
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	IONS PUBLIQUE	S	E L	64.718 64.718	67.313 67.313
MISSION 05: VENTES DE E	BIENS						
Programme 400: Ventes immobilière	es						
Activité 03: recettes non fiscales générales							
Ventes terrains 05.400.03.01.76309	****				E	200	200
	Totaux Programme	100			L 	200	200 200
	TOTAUX MISSION				L E	200	200
	TOTAL MISSION	-			L	200	200
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économi	que				
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMI	ENTS				E	200	200
					L	200	200

Recettes							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 06: RECETTES I	DIVERSES					I	
Programme 500: recettes diverses							
Activité 03: recettes non fiscales générales							
Recettes diverses (Décret) 06.500.03.02.0600	****				E	700	700
D # 1 C 1 C #					L	700	700
Recettes du Complexe Sportif 06.500.03.03.16129	****				E	300	330
Remboursement de traitements					L	300	330
06.500.03.04.1111	****				E L	100 100	50 50
Remboursement solde des comptables extr	aordinaires				L	100	30
06.500.03.05.1211	****				E L	500 500	400 400
Recettes propres à l'IPHOV							
06.500.03.07.16129	****				E L	50 50	50 50
Remboursement des dépenses du personne		ire					
06.500.03.08.1111	****				E L	786 786	814 814
	Totaux Programme	500			E	2.436	2.344
	TOTAUX MISSION	06			L E	2.436 2.436	2.344
					L	2.436	2.344
Totaux par mission, répartis sel	lon le premier chiffre di	u code economic	que				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉ	ČES				E L	700 700	700 700
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES I	POUR BIENS ET SERVI	CES			E	1.736	1.644
					L	1.736	1.644
MISSION 07: LOYERS							
Programme 600: loyers							
Activité 03: recettes non fiscales générales							
Loyers et charges locatives du bâtiment "F 07.600.03.01.1212	Etoile Polaire" *****				Е	42	46
***************************************					L	42	46
	Totaux Programme (500			E L	42 42	46 46
	TOTAUX MISSION	07			E L	42 42	46 46
Totaux par mission, répartis sel	lon le premier chiffre d	u code économic	que		_		
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES I	POUR BIENS ET SERVI	CES			E L	42 42	46 46
MISSION 08: INTERETS F	INANCIEDO						
Programme 700: intérêts financiers							
Activité 03: recettes non fiscales générales Intérêts financiers (Décret)							
08.700.03.02.26109	****				E L	100 100	50 50
	Totaux Programme	700			E L	100 100	50 50
	TOTAUX MISSION	08			E	100	50
Totalian in the control of the contr					L	100	50
Totaux par mission, répartis sel	ion ie premier chiffre di	u code economiq	que				
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	ŻΤÉ				E	100	50
					L	100	50

Recettes				1		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 09: REMBOURSE	EMENT DE DOTATIO	DN		1		
Programme 800: Remboursement de	e dotation					
Activité 03: recettes non fiscales générales						
Remboursement Dotation SGS Bâtiment (D	· ·					
09.800.03.01.89139	****			E L	-	-
	Totaux Programme 800			E L		-
Programme 801: remboursement pr	éfinancement					
Activité 03: recettes non fiscales générales						
Remboursement du préfinancement "Fond 09.801.03.01.89139	s Social Européen" pour SFPM *****	E et l'Enseignement		E	100	220
09.801.03.01.89139	<i>~ ~ ~ ~ ~</i>			E L	180 180	330 330
	Totaux Programme 801			E	180	330
	TOTAUX MISSION 09			L 	180	330
	101110111111111111111111111111111111111			Ĺ	180	330
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du code éc	onomique				
B.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CR. AUTRES PRODUITS FINANCIERS	ÉDITS; PARTICIPATIONS ET LI	IQUIDATIONS DE PART	ICIPATIONS;	E L	180 180	330 330
AUTRES FRODUITS FINANCIERS				L	180	330
TOTAUX GÉNÉRAU	X RECETTES			E	421.065	432.004
				L	421.065	432.004
TOTAUX GÉNÉRAUX RECE	ETTES, répartis selon le premie	r chiffre du code économ	ique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES			E	700	2.300
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVICES			L E	700 1.778	2.300 1.690
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	TÉ			L E L	1.778 100 100	1.690 50 50
A.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	UR DU SECTEUR DES ADMINIS	STRATIONS PUBLIQUES		E L	418.107 418.107	427.434 427.434
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS			E E	200	200
O OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CR	ÉDITS, DARTICIDATIONS ET L	IOUID ATIONS DE PART	ICIDATIONS:	L	200	200
8.OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CR. 4UTRES PRODUITS FINANCIERS	edits; pakticipations et Li	IQUIDATIONS DE PART	CIPATIONS;	E L	180 180	330 330

Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 01: CABINET DU	PRESIDENT D	U COLLE	GE F. LAA	NAN		I	
Programme 000: F. Laanan							
Fraitements et indemnités du personnel du 01.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	308 308	315 315
rais de fonctionnement du cabinet 01.000.00.01.1211	0111			1	E L	13 13	13 13
tépenses patrimoniales du cabinet 01.000.00,02.7422	0111			1	Е	27	27
	Totaux Programme 0	000			E E	27 348	27 355
	TOTAUX MISSION	01			E .	348 348	355 355
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économic	que		L	348	355
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	321	32
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM.	ENTS				L E	321 27	32 2
					L	27	2
MISSION 02: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E R. VERVO	OORT			
Programme 000: R. Vervoort							
raitements et indemnités du personnel du 02.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	160 160	164 164
rais de fonctionnement du cabinet 02.000.00.01.1211	0111			1	E L	28 28	28 28
Dépenses patrimoniales du cabinet 02.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	18 18
	Totaux Programme 0	000			E L	206 206	210 210
	TOTAUX MISSION	02			E L	206 206 206	210 210 210
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économic	que				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	188	19
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM.	ENTS				L E L	188 18 18	19 1 1
					L	10	1
MISSION 03: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E C. JODOG	GNE			
Programme 000: C. Jodogne							
Fraitements et indemnités du personnel du 03.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	165 165	169 169
rais de fonctionnement du cabinet 03.000.00.1.1211	0111			1	E L	25 25	25 25
Dépenses patrimoniales du cabinet 03.000.00.02.7422	0111			1	E	13	13
	Totaux Programme 0	000			L E	13 203	13 20 7
	TOTAUX MISSION	03			E E	203 203 203	207 207 207
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économic	que		L	203	207
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	190	19
.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM.	ENTS				L E	190 13	194 11
					L	13	1.

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 04: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	D. GOSUI	N			
Programme 000: D. Gosuin							
Craitements et indemnités du personnel du 04.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	168 168	172 172
rais de fonctionnement du cabinet 04.000.00.11.1211	0111			1	E L	25 25	25 25
Dépenses patrimoniales du cabinet 04.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	18
	Totaux Programme (000			E L	211 211	215
	TOTAUX MISSION	04			E L	211 211 211	21: 21: 21:
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre de	ı code économic	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	POUR BIENS ET SERVI	CES			E L	193 193	19 19
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	TENTS				E L	18 18]
MISSION 05: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	C. FREMA	AULT			
Programme 000: C. Fremault							
Fraitements et indemnités du personnel du 05.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	213 213	21; 21;
Frais de fonctionnement du cabinet 05.000.00.01.1211	0112			1	E L	19 19	1:
Dépenses patrimoniales du cabinet 05.000.00.02.7422	0112			1	Е	4	2
	Totaux Programme (000			E E	236	241
	TOTAUX MISSION	05			L E	236	24
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre di	ı code économic	jue		L	236	24
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	-				E	232	23
,		CES			L	232	23
.INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEM	ENIS				E L	4 4	
MISSION 06: PARLEMENT	T FRANCOPHO	NE BRUXI	ELLOIS				
Programme 000: Subsistance							
Dotation à l'Assemblée 06.000.00.0101	0112			1	Е	-	
					L E	-	
	Totaux Programme (000					
	Totaux Programme (E L	<u>-</u> - -	
Totaux par mission, répartis selo	TOTAUX MISSION	06	jue		L E	<u> </u>	
Totaux par mission, répartis sele MISSION 07: CABINETS	TOTAUX MISSION	06	que		L E	<u> </u>	
	TOTAUX MISSION	06	que		L E	<u> </u>	
MISSION 07: CABINETS	TOTAUX MISSION	06	que	4	L E L	<u>-</u> :	
MISSION 07: CABINETS Programme 000: Subsistance Provisions pour sortie de charge	TOTAUX MISSION on le premier chiffre du	06 1 code économic	que	4	L E L		

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Dépenses								COCOF
	Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017

MISSION 21: ADMINISTRATION

Programme 000: Subsistance

Programme 000: Subsistance					
Accord non marchand gestion embauche co	mpensatoire (BEC, réduire et compenser)				
21.000.00.00.0101	0131	3	E	72	73
			L	72	73
Accord non marchand ACS	0121	2	F	7(0	7.00
21.000.00.02.0101	0131	3	E L	760 760	760 760
Dépenses de toute nature relatives à la réfor	me de la comptabilité de l'Etat				
21.000.00.03.1211	0131	1	E	50	40
			L	50	40
Accord non marchand embauche compensa	toire				
21.000.00.04.0101	0131	3	E	4.700	4.954
			L	4.700	4.944
Frais de fonctionnement de la cellule COMM 21.000.00.05.1211	MUNICATION 0131	3	Е	30	20
21.000.00.05.1211	0131	3	L L	30	30 30
Accord non marchand volet bien être					
21.000.00.06.0101	0131	3	E	350	350
			L	338	350
Accord non marchand primes syndicales					
21.000.00.07.0101	0131	3	E L	150 150	150 150
Rémunerations du personnel statutaire			L	130	130
21.000.00.08.1111	0131	3	E	17.287	18.758
		-	L	17.287	18.758
Rémunerations du personnel contractuel					
21.000.00.09.1111	0131	3	E	4.569	4.758
F . P.			L	4.569	4.758
Frais liés au personnel 21.000.00.10.1111	0131	3	Е	982	1.050
21.000.00.10.1111	0131	,	L	982	1.050
Charges et provisions de pensions des agent	s provenant de l'ex-CFC.				
21.000.00.11.1120	0131	4	E	1.577	1.577
			L	1.577	1.577
Charges et provisions de pensions des agents		4	F	4.002	4.150
21.000.00.12.1120	0131	4	E L	4.003 4.003	4.159 4.159
Quote-part dans les pensions des agents de l	'ex-FBFISPPH				
21.000.00.14.1120	0131	4	E	80	82
			L	80	82
	le l'ex-province de Brabant admis à la retraite				
21.000.00.15.1120	0131	4	E L	416 416	416 416
D/ 11/ 6 1 1			L	410	410
Dépenses liées aux frais de parcours 21.000.00.17.1211	0131	1	Е	36	37
21.000.00.17.1211	0131	1	Ĺ	36	37
Frais de gestion du personnel					
21.000.00.18.1211	0131	1	E	422	375
21.000.00.10.1211	0131				
	V131		L	422	375
Frais de formation du personnel					
	0131	3	Е	175	220
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211	0131	3			
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211	0131	3	Е	175	220
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211 Frais liés à l'informatisation de l'administra	0131		E L	175 195	220 195
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211 Frais liés à l'informatisation de l'administra 21.000.00.20.1211 Application général e-sub	0131 tion 0131	1	E L E L	175 195	220 195
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211 Frais liés à l'informatisation de l'administra 21.000.00.20.1211	0131		E L E L	175 195 1.070 1.070	220 195 1.200 1.200
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211 Frais liés à l'informatisation de l'administra 21.000.00.20.1211 Application général e-sub 21.000.00.21.1211	0131 tion 0131	1	E L E L	175 195	220 195
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211 Frais liés à l'informatisation de l'administra 21.000.00.20.1211 Application général e-sub	0131 tion 0131	1	E L E L	175 195 1.070 1.070	220 195 1.200 1.200

Dépenses				•			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Mission du Service interne de Prévention et	de Protection du Trav	ail (SIPP)fonct.	•				
21.000.00.23.1211	0721			1	E L	127 127	127 127
Frais de fonctionnement						·	<u> </u>
21.000.00.24.1211	0133			1	E L	1.400 1.400	1.400 1.400
Frais de location simple (leasing operationne	el)						
21.000.00.26.1213	0133			1	E L	69 69	89 89
Politique d'égalité des chances pour l'accés à	à la fonction publique						
21.000.00.27.1211	0133			3	E L	-	21 21
Frais de fonctionnement pour la mission de	contrôle des subsides						2.
21.000.00.28.1211	0133			1	E L	5 5	5 5
Dotations au Service social							
21.000.00.29.3300	0131			1	E L	912 912	926 926
Dotations au SGS Bâtiments							
21.000.00.30.6131	****			1	E L	1.019 989	-
Dépenses patrimoniales							
21.000.00.31.7422	0133			1	E L	86 86	92 92
Achat de matériel informatique et bureautic	que						
21.000.00.32.7422	0133			1	E L	180 180	180 180
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.							
21.000.00.33.7422	0133			1	E L	18 18	18 18
Rémunération du personnel contractuel eng	agé dans le cadre du p	orojet FSE pour	Phare				
21.000.00.36.1111	0131			3	E L	95 95	105 105
Rémunération du personnel contractuel eng	agé dans le cadre du p	orojet FSE pour	SFPME		L	93	103
21.000.00.37.1111	0131			3	E L	350 350	375 375
Charges de pensions des agents provenant d	le l ex-IFPME						
21.000.00.38.1120	0131			3	E L	-	340 340
Provision pour la gestion des risques pour d	es dépenses de toutes i	natures					310
21.000.00.39.0101	0131			1	E	1.300	-
Frais de fonctionnement bâtiments adminis	tratifs				L	1.300	-
21.000.00.40.1211	0133			1	E	-	805
DI A					L	-	805
Bien-être 21.000.00.41.1211	0133			3	E	-	-
					L	-	-
Provision pour Accord Non Marchand 21.000.00.42.0101	0131			3	E	-	-
				-	L	-	
Annulation droits constatés 21.000.00.43.0101	0131			1	Е	_	10
210000000000101	0.51				L	-	10
	Totaux Programme 0	000			E L	42.490 42.574	43.682 43.761
					L	44.374	43./01

Dépenses								COCOF
	Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017

Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté Française

0170	4	E	-	-
		T		
		L	-	-
0170	4	E	-	-
		L		-
Γotaux Programme 001		E	-	-
		L	-	-
TOTAUX MISSION 21		E	42.490	43.682
		L	42.574	43.761
le premier chiffre du code économique				
		E	7.332	6.297
		L	7.320	6.287
UR BIENS ET SERVICES		E	32.943	36.169
		L	33.069	36.258
N ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS		E	912	926
		L		926
DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		E		
		L		
VTS		E		290 290
	Totaux Programme 001 FOTAUX MISSION 21 le premier chiffre du code économique UR BIENS ET SERVICES N ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES NTS	Totaux Programme 001 TOTAUX MISSION 21 le premier chiffre du code économique UR BIENS ET SERVICES N ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	Totaux Programme 001 E L TOTAUX MISSION 21 E L le premier chiffre du code économique E L UR BIENS ET SERVICES NET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS L DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES E L	L -

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action Sociale

Prestations de tiers, frais d'étude, colloque,	frais de missions (déplacements, séjours,) des m	embres de l'administ	tration et des personnes	étrangères a l'administration	
22.001.00.00.1211	1070		1	E	35	35
				L	35	35
Promotion, publication, diffusion						
22.001.00.01.1211	1070		3	E	25	25
				L	25	25
Subventions à des organismes d'aide sociale	•					
22.001.00.03.3300	1070	FACULTATIF	3	E	468	468
				L	468	537
Subventions aux centres de service social et	d'action sociale gl	obale				
22.001.00.04.3300	1070		3	E	3.202	3.307
				L	3.127	3.271
Subventions aux services de télévigilance et	frais de raccorde	nent, de placement et de locaio	ı d'un appareil télépl	onique		
22.001.00.05.3442	1070		3	E	157	211
				L	157	211
Subventions à l'ASBL "fonds social interse	ctoriel pour institu	tions sociales et de santé de Bro	ıxelles-Capitale"			
22.001.00.06.3300	1070	FACULTATIF	1	E	42	42
				L	42	42
Subventions aux Maisons d'accueil						
22.001.00.07.3442	1070		3	E	11.252	11.628
				L	10.753	11.645
Subventions aux associations servant de cer	itres d'appui en m	atière de politiques d'action soc	iale et de famille			
22.001.00.09.3300	1070	FACULTATIF	3	E	74	74
				L	74	74
Subventions aux réseaux en action sociale						
22.001.00.10.3300	1070		3	E	126	158
				L	125	158
Subventions aux services de médiation de d	ettes					
22.001.00.11.3300	1070	FACULTATIF	3	E	400	415
				L	393	474

Salventifies poor Pinformatisation ca matrice d'action occiale	Dépenses	1						COCOF
2.000 JAN 1.23509 1070 3 8 10 80 10 80 10 80 10 80 10 80 10 80 10 80 10 80 10 80 10 1	Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel			Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Salventifies pour l'Informalisation en matière d'action sociale	Subventions à l'organisme intersectoriel de	coordination						
	22.001.00.12.3300	1070			3			90 90
Totals Programme 001	Subventions pour l'informatisation en matiè	re d'action sociale						
Programme 002: Cothabitation des communantés locales	22.001.00.13.5310	1070	FACULTATIF		1			120 126
Page		Totaux Programme (001					16.573 16.688
Page 1909 3 E 1888 88 88 78 78 78 78	Programme 002: Cohabitation des co	ommunautés local	es					
Page	Dépenses de toute nature relatives à l'applic	ation de l'accord non-	marchand au se	cteur de la cohés	ion sociale			
Poperses de toute nature en matière d'integrations sociale des communautes locales et leur cohabitation 22,002,009,11211 1070 3 E 99 99 10 10 10 10 10 10	22.002.00.00.1211	1070			3			888 750
Sulventions pour le Centre régional pour le déveloprement de l'alphabétisation et l'apprentissage du frauçuis pour adultes 22,002,002,3300 1070 3 E 877 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888 878 888	Dénenses de toute nature en matière d'integ	ration sociale des com	munautes locale	s et leur cohahit	ation		750	730
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour aduits 2,200,200,23300 1070 3 E 877 878			munautes locale	s et ieur conabit				99
\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$							99	99
Confinement du Fipi Associatif 1000 1000 3 E 970 97			ipnabetisation e	t l'apprentissage			977	897
22,002,003,3300 1070	22.002.00.02.3300	10/0			3			897
Subventions and a Notification social color communates incales et leur cohabitation 22,002,00,04,3100 1070 3 E 649 66 68 68 68 68 68 68 6	_					_		
1070	22.002.00.03.3300	1070			3			97 97
Subventions a l'ASBL "Centre Bruvellois d'Actions Intrevulturellee" 22,002,00,06,53000 1070 3 E 170	Subventions aux associations visant à l'intég	ration sociale des com	munautés locale	es et leur cohabit	ation			
Subventions a l'ASBL."Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles" 22,002,00,05,300 1070 3 E 1700 170 1	22.002.00.04.3300	1070			3			649 649
\$ 2,002,00,05,3300	Subventions à l'ASRI "Centre Bruvelleis d'	Actions Intercultural	os"					
Subventions au centre régional d'appui 22,002,00,63300 1070 3 E 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 22 244 24			ics		3	E	170	170
22,002,00,06,3300						L	170	170
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale 22.002.00.07,3300 1070 3 E 1.648 1.66								
1070	22.002.00.06.3300	1070			3			250 250
C	Subventions pour contrats régionaux de coh	ésion sociale						
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale 22.002.00.09.3300	22.002.00.07.3300	1070			3			1.673 1.673
Companie Companie	Subventions pour contrats communaux de c	ohésion sociale						
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale 22.002.00.09.3300 1070 3 E 614 66 66 66 66 66 66 6	· ·				3			6.687
Comparison						L	6.589	6.687
Companies Comp			de cohésion soci	ale	2	E	614	624
1070 3 E	22.002.00.05.3300	1070			3			624
L 449 44	Subventions pour le renforcement des politie	ques d'accueil et d'acc	compagnements	des primo-arriva	ants			
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants 22.002.00.11.3300 1070 3 E 5.100 5.21 4.854	22.002.00.10.3300	1070			3			449
1070 3 E 5.100 5.20	Subventions nous le dispositif d'ages-21 - 4-21	aggomnagramant 3	nuimo enviro-t-			L	449	449
L 4.854			primo-arrivants	•	3	E	5.100	5.200
1070 3 E 466 44					-			4.857
Company Comp					·			
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif 22.002.00.13.5210	22.002.00.12.4320	1070			3			466 466
1 E 79 1 22.002.00.13.5210 1070 1 E 79 1 2 79 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Subventions pour infrastructures en matière	e de cohésion sociale e	t pour le FIPI as	ssociatif			100	100
Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal 22.002.00.14.6321 1070 3 E 23 23 23 23 23 23	•				1			79
22.002.00.14.6321 1070 3 E 23 23 24 25 25 25 25 25 25 25						L	79	79
L 23 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	_		u FIPI communa	al	2	T:	22	22
22.002.00.15.3300 1070 3 E 1.280 1.21 L 1.219 1.21 Totaux Programme 002 E 19.272 19.53	22.002.00.14.0321	10/0			5			23 23
L 1.219 1.23 Totaux Programme 002 E 19.272 19.5		rés						
Totaux Programme 002 E 19.272 19.5.	22.002.00.15.3300	1070			3			1.280
		Totaux Programme (002					19.531
		vgramme (19.050

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Programme 003: Personnes handicap	pées	L					
Activité 02a: Service à gestion séparée centre							
Rémunération du personnel de l'Etoile polai 22.003.02a.00.1111	re 1012			3	E L	800 800	789 789
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire 22.003.02a.01.6131	****			1	E L	668 668	655 655
Activité 03a: Service à gestion séparée Phare Contrat de maintenance évolutive							
22.003.03a.01.1211	1012			1	E L	155	155
Dotations au S.G.S. SBFPH. 22.003.03a.02.4103	1012			1	E L	142.504 142.504	145.219 145.219
	Totaux Programme (003			E L	143.972 144.127	146.663 146.818
Programme 004: Famille							
Subventions aux services d'aide à domicile 22.004.00.00.3442	1040	ORGANIQUE		3	E L	28.344 27.467	28.984 28.474
Subventions aux centres de planning familia 22.004.00.01.3300	1 1040	ORGANIQUE		3	E L	7.482 7.273	7.609 7.376
Subventions aux services d'accueil de jour p	our personnes âgées (secteur privé)					
22.004.00.02.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	264 264	337 336
Centres de formations d'aides familiaux 22.004.00.03.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	201 201	207 206
Subventions à des organismes d'aide en mati 22.004.00.05.3300	ière de politique famil 1040	liale et du 3ème : FACULTATIF	âge	3	E L	317 314	317 317
Subventions aux services d'aide aux personn 22.004.00.06.3300	es âgées maltraitées 1040	ORGANIQUE		3	E L	57 57	107 107
Subventions pour la mise en oeuvre de l'éduc 22.004.00.07.3300	cation à la vie relation 1040	nnelle affective e ORGANIQUE	t sexuelle (evras)	2	E L	400 380	500 500
Subventions à la ligne d'écoute violences con 22.004.00.08.3300	jugales 1040	FACULTATIF		2	E	-	35
	Totaux Programme (004			L 	37.065	38.096 37.251
Programme 005: Crèches existantes					L	35.956	37.351
Dotation au SGS Bâtiments - Personnes Han 22.005.00.01.6131	dicapées ****			1	E	1.229	
					L	1.229	-
Dotation au SGS Bâtiments - milieu d'accuei 22.005.00.03.6131	il de l'enfance- places *****	existantes		1	E L	1.500 1.000	- -
Dotation au SGS Bâtiments - Affaires sociale 22.005.00.04.6131	*****			1	Е	782	-
Terrains d'accueil pour les gens du voyage 22.005.00.06.6321	1070			1	L E	759 13	<u> </u>
	Totaux Programme (L E	3.524	

Dépenses				ı			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Programme 006: Soutien a la Politqu	ue d'accueil de la p	etite enfance				•	
Honoraires, frais d'étude, et documentation 22.006.00.00.1211	en matière d'infrastro 1090	uctures de crèch	es	3	E L	60 60	61 61
Soutien aux initiatives d'accueil de la petite	enfance				L		
22.006.00.01.3300	1090			3	E L	70 66	7 7
Dotation au SGS Bâtiments - Milieux d'acce 22.006.00.02.6131	ueil de l'enfance - nouv ****	velles places		1	E L	6.000 4.620	
	Totaux Programme (006			E L	6.130 4.746	13 ¹
	TOTAUX MISSION	22			E L	225.953 222.065	220.995 220.03°
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	u code économiq	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	1.907 1.924	1.89 1.91
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ON ET EN PROVENAN	ICE D'AUTRES S	SECTEURS		E	70.662	72.53
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	JR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	S	L E	68.660 142.970	71.5. 145.6
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANO	CE D'AUTRES SI	ECTEURS		L E	142.970 199	145.6
TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU.					L	199	2
		IDMINIST KATIC	INS PUBLIQUES)	E	10.215	67
MISSION 23: SANTE					L	8.312	67
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit	que générale		nes etrangères à	l'administrat 3	ion E	25	2:
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211	que générale frais de l'administrati	on et des person	nes etrangères à		ion E L	25 25 5	2 2 2
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211	que générale frais de l'administration 0760 0711	on et des person FACULTATIF FACULTATIF		3	ion E L	25 25	2 2 2
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211	que générale frais de l'administration 0760 0711	on et des person FACULTATIF FACULTATIF		3	ion E L	25 25 5	2 2 2
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF de projets en sa	le domaine de la	3 3 a santé 3	ion E L E L L	25 25 5 5 91 91	2 2 2 9 9
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF	le domaine de la	3 3 a santé	ion E L E L	25 25 5 5 91	2 2 2 9 9
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.04.3300	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 ctoriel pour institution	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF de projets en sa FACULTATIF	le domaine de l: anté mentale	3 3 a santé 3	ion E L E L E L	25 25 5 5 5 91 91 70 70	2 2 2 9 9 9
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.04.3300	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF de projets en sa FACULTATIF	le domaine de l: anté mentale	3 3 a santé 3	ion E L E L E L	25 25 5 5 91 91	2 2 2 9 9 9
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.04.3300 Subventions a l'ASBL "Fonds social interse 23.001.00.05.3300	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0740	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF de projets en sa FACULTATIF	le domaine de l: anté mentale	3 3 a santé 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	25 25 5 5 91 91 70 70 70	2 2 2 9 9 9 7 7 7 8 8 8 8
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions a l'ASBL "Fonds social interse 23.001.00.05.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.06.3300	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 ctoriel pour institution 0740 de santé 0740	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF de projets en sa FACULTATIF is sociales et de : FACULTATIF	le domaine de l: anté mentale	3 a santé 3 3 es-Capitale"	E L E L E L L E L L	25 25 5 5 91 91 70 70	2 2 2 9 9 9 7 7 7 8 8 8 8
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.04.3300 Subventions a l'ASBL "Fonds social interse 23.001.00.05.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.06.3300	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 ctoriel pour institution 0740 de santé 0740	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF de projets en sa FACULTATIF is sociales et de : FACULTATIF	le domaine de l: anté mentale	3 a santé 3 3 es-Capitale"	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	25 25 5 5 91 91 70 70 70	2 2 2 9 9 9 7 7 7 8 8 8 8 8 7
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.04.3300 Subventions a l'ASBL "Fonds social interse 23.001.00.05.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.06.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.07.3300	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 ctoriel pour institution 0740 de santé 0740 de Promotion de la Sa	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF de projets en sa FACULTATIF IS SOCIALES ET DE FACULTATIF FACULTATIF TACULTATIF	le domaine de l: anté mentale	3 3 a santé 3 3 es-Capitale" 1	ion E L E L E L E L E L	25 25 5 5 91 91 70 70 70 89 89 89 89 871 871	2 2 2 9 9 9 7 7 7 8 8 8 8 8 7 87 9 9
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.04.3300 Subventions a l'ASBL "Fonds social interse 23.001.00.05.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.06.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.07.3300 Accords de coopération 23.001.00.08.4140	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 ctoriel pour institution 0740 de santé 0740 de Promotion de la Sa 0740 0740	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF is sociales et de FACULTATIF FACULTATIF FACULTATIF TACULTATIF FACULTATIF	le domaine de la inté mentale santé de Bruxell	3 a santé 3 3 es-Capitale" 1 3	ion E L E L E L E L E L	25 25 25 5 5 91 91 91 70 70 70 89 89 89	2: 2: 2: 99 99 77 70 88 88 87 87 87 87
MISSION 23: SANTE Programme 001: Support de la polit Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211 Promotion, publication, diffusion 23.001.00.01.1211 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.03.3300 Subventions pour des projets innovants, réc 23.001.00.04.3300 Subventions a l'ASBL "Fonds social interse 23.001.00.05.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.06.3300 Subventions pour des initiatives en matière 23.001.00.07.3300 Accords de coopération	que générale frais de l'administration 0760 0711 currents ou l'extension 0750 currents ou l'extension 0750 ctoriel pour institution 0740 de santé 0740 de Promotion de la Sa 0740 0740	on et des person FACULTATIF FACULTATIF de projets dans FACULTATIF is sociales et de FACULTATIF FACULTATIF FACULTATIF TACULTATIF FACULTATIF	le domaine de la inté mentale santé de Bruxell	3 a santé 3 3 es-Capitale" 1 3	ion E L E L E L E L E L	25 25 5 5 91 91 70 70 70 89 89 89 89 871 871	2: 2: 99 99 70 70 70 88 88 87 87: 87:

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Programme 002: Services ambulatoi	res					·	
Subventions aux services de santé mentale 23.002.00.00.3442	0720	ORGANIQUE		3	E L	15.248 14.687	15.630 15.501
Subventions aux centres d'accueil téléphonic 23.002.00.01.3300	que 0720	ORGANIQUE		3	E L	792 792	825 825
Subventions aux centres de soins de jour. 23.002.00.03.3300	0720	ORGANIQUE		3	E L	64 64	34 34
Subventions aux associations en matière de 23.002.00.04.3442	soins palliatifs et conti 0720	inués ORGANIQUE		3	E L	1.575 1.477	1.661 1.650
Subventions aux centres de coordination de 23.002.00.05.3442	soins et service à dom 0720	organique		3	E L	1.524 1.522	1.582 1.569
Subventions aux Associations de santé integ 23.002.00.06.3300	rée (maisons médicale 0720	es) Organique		3	E L	3.628 3.520	3.658 3.609
Subventions aux services actifs en matière d 23.002.00.07.3300	le toxicomanies 0720	ORGANIQUE		3	E L	4.779 4.622	4.903 4.872
Subventions aux services de promotion et de 23.002.00.08.3300	e développement sanit 0720	aire FACULTATIF		3	E L	720 720	720 720
Subventions aux Réseaux et partenariats d': 23.002.00.09.3300	acteur en santé 0720	ORGANIQUE		3	E L	713 711	730 730
	Totaux Programme (002			E L	29.043 28.115	29.743 29.510
Programme 003: Promotion de la Sa	nté, matières trans	sférées de la C	Communauté l	Française			
Jetons de présence, frais de parcours 23.003.00.01.1211	0740	FACULTATIF		1	E L	5 5	5 5
Service de support, d'appui et d'accompagn 23.003.00.02.3300	ement en promotion d 0740	le la santé FACULTATIF		3	E L	471 456	371 371
Opérateurs assuétudes 23.003.00.03.3300	0740	FACULTATIF		3	E L	303 289	368 368
Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la 23.003.00.04.3300	vie relationnelle, affe 0740	ctive et sexuelle) FACULTATIF		3	E L	957 891	1.014 1.014
Opérateurs cardiovasculaires 23.003.00.05.3300	0740	FACULTATIF		3	E L	343 316	347 347
Opérateurs traumatismes 23.003.00.06.3300	0740	FACULTATIF		3	E L	97 90	97 97
Opérateurs de promotion de la santé et initi 23.003.00.07.3300	atives 0740	FACULTATIF		3	E L	871 830	929 929
Dépenses relatives aux accords de coopérati 23.003.00.08.4110	0740	FACULTATIF		1	E L	90 90	83 83
Opérateurs de prévention et de dépistage 23.003.00.09.3300	0740	FACULTATIF		3	E L	778 763	778 778
Opérateurs transversaux - Services ambula 23.003.00.10.3300	toires et promotion de 0740	la santé FACULTATIF		3	E L	316 317	239 239
	Totaux Programme (003			E L	4.231 4.047	4.231 4.231

						,	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
rogramme 005: Infrastructures							
Ootation au SGS Bâtiments							
23.005.00.00.6131	****	FACULTATIF		1	E L	467 453	
	Totaux Programme (005			E	467	
					L	453	
	TOTAUX MISSION	23			E L	42.728 41.602	42.961 42.728
Totaux par mission, répartis sel-	on le premier chiffre di	u code économic	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	35	3
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT.	ION ET EN PROVENAN	ICE D'AUTRES!	SECTEURS		L E	35 42.096	3 42.80
					L	40.984	42.57
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	S	E L	130 130	12 12
S.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES A	IDMINISTRATIC	ONS PUBLIQUES	,	E	467	
					L	453	
MISSION 24: TOURISME							
Programme 000: Subsistance							
Prestations de tiers, frais de missions (dépla	acements, sejours,) ac	es membres de I					
· -			aummistration (t des personi 1	_		2
24.000.00.01.1211	0473		aummistration (-	E L	2 2	
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion	0473		aummstration (1	E L	2 2	2
24.000.00.01.1211			auministi ation (-	E	2	39
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s	0473 0473 social (secteur privé)		auministi ation (1	E L E L	2 2 39 39	39 39
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211	0473		aummisti atuu v	1	E L E	2 2 39	39 39 670
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211	0473 0473 social (secteur privé) 0473		aummisti attori (1	E L E L	2 2 39 39	39 39
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211	0473 0473 social (secteur privé) 0473		aummisti atton (1	E L E L	2 2 39 39	39 39
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé)		aummisti attori v	1	E L E L	2 2 39 39	39 39 670
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé)		aummisti attori (1	E L E L E L	2 2 39 39 670 670	39 39
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 *****		aummisti attori (1 1 1	E L E L E L	2 2 39 39 670 670	39 39 670
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 *****		aummisti atton (1 1 1	E L E L E L	2 2 39 39 670 670	2 39 39 670 670
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 *****		aummisti attori v	1 1 1	E L E L E L	2 2 39 39 670 670	2 39 39 670 670
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 *****		aummisti attori (1 1 1	E L E L E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 	2 39 39 670 670 58 58
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 *****	000	aummisti attori v	1 1 1	E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670	2 39 39 670 670 58 58 769 769
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 ***** cunesses 0473 Totaux Programme (000	aummisti attori v	1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 	2 39 39 670 670 58 58 58 769 769
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 ***** cunesses 0473 Totaux Programme (0000		1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 	2 39 39 670 670 58 58 58 769 769
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je 24.000.00.13.1211	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 ***** cunesses 0473 Totaux Programme (TOTAUX MISSION on le premier chiffre du	000 24 u code économiq		1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 670 	2 39 39 670 670 670 58 58 769 769 769
24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je 24.000.00.13.1211 Totaux par mission, répartis sel.	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 ***** cunesses 0473 Totaux Programme (TOTAUX MISSION on le premier chiffre du	24 u code économic	que	1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 670 	58 58 58 769 769 769
24.000.00.1.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en tourisme s 24.000.00.07.5211 Subventions d'équipement touristique (sect 24.000.00.08.5112 Dotation au SGS Bâtiments 24.000.00.10.6131 Frais de fonctionnement des auberges de je 24.000.00.13.1211	0473 0473 social (secteur privé) 0473 teur privé) 0473 ***** cunesses 0473 Totaux Programme (TOTAUX MISSION on le premier chiffre du	24 u code économic	que	1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 670 	2 39 39 670 670 670 58 58 769 769 769

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017

MISSION 25: TRANSPORT SCOLAIRE

Programme 000: Subsistance

Rémunération du personnel d'accompagi	nement				
25.000.00.00.1111	0960	3	E	2.945	3.300
			L	2.945	3.300
Frais de transport					
25.000.00.01.1211	0960	1	E	8.588	8.361
			L	8.361	8.361
Dépenses de toute nature relatives aux tra	ansports scolaires				
25.000.00.02.1211	0960	1	E	87	87
			L	87	87
Frais de location simple de bus					
25.000.00.03.1211	0960	1	E	30	27
			L	30	27
Rémunération Superviseurs					
25.000.00.07.1111	0960	3	E	80	80
			L	80	80
Achat de véhicules pour les superviseurs					
25.000.00.08.7422	0960	1	E	-	-
			L	-	-
Achat de biens durables					
25.000.00.09.7422	0960	1	E	-	3
			L	-	3
	Totaux Programme 000		E	11.730	11.858
			L	11.503	11.858
	TOTAUX MISSION 25		E	11.730	11.858
			L	11.503	11.858
Totaux par mission, répartis se	elon le premier chiffre du code économique				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES	POUR RIENS ET SERVICES		Е	11.730	11.855
LEGI ENGLO ET RECETTES COORANTES	1 OOR BIENS ET SERVICES		L	11.503	11.85
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSE	MENTS		E	-	11.00
EdiloseE. To El Debliv Edilose			Ī.		3

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Projets innovants de promotion et mesure	s d'accompagnement nédagogique				
26.001.00.00.3300	0950	3	Е	953	290
20000100000000	0,50	J	L	953	423
Prestations de tiers, frais de missions (dép	olacement, séjours) des membres de l'admi	inistration et des personnes é	étrangères à l'adminis	tration	
26.001.00.01.1211	0950	1	E	6	(
			L	6	ϵ
Promotion, publication, diffusion					
26.001.00.02.1211	0950	3	E	25	25
			L	25	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'év communautaires	valuation et de la communication des progra	ammes européens des objecti	fs "Convergence" et "	'Compétitivité et emploi" du F.S.E.	et des initiatives
26.001.00.03.1211	0950	3	E	15	65
			L	15	65
Promotion d'activités et soutien en concer	tation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des ac	ctions d'insertion professions	nelle		
26.001.00.04.3300	0950	3	E	80	80
			L	80	77
Décret ISP:OISP agrées: financement de	l'équipe de base				
26.001.00.05.3300	0950	3	E	6.647	6.647
			L	6.392	6.637
Subventions aux associations d'amateurs	agrées du secteur agricole et soutien aux ini	tiatives d'innovation et de dé	veloppement dans l'aș	griculture urbaine	
26.001.00.06.3300	0950	3	E	25	25
			L	25	23
Initiatives de formation pour appointés et	salariés hors IBFFP, notamment les indemi	nités de promotion sociale			
26.001.00.07.3300	0950	3	E	4	4
			L	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'	'information liées aux activités d'insertion so	ocio-professionnelle			
26.001.00.08.3300	0950	3	E	32	32
			L	33	31

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Subventions à la FEBISP 26.001.00.09.3300	0950			3	E L	88 89	88 88
Subventions pour financer la formation con 26.001.00.10.3300	tinue du personnel des 0950	organismes agi	réés	4	E L	222 222	232 185
Financement de l'embauche compensatoire 26.001.00.11.3300	dans le secteur de l'ins 0950	ertion professio	onnelle	4	E L	1.554 1.495	1.605 1.595
Frais de gestion liés à l'embauche compensa 26.001.00.12.3300	toire dans le secteur de	e l'insertion soc	io-professionnell	1e 4	E E L	38 39	38 38
Financement de la délégation syndicale inter 26.001.00.13.3300	rcentre du secteur de l' 0950	'insertion socio-	profesionnelle	4	E L	12	14 14
Subventions à Skills Belgium 26.001.00.14.4523	0950			3	E L	25 25 25	50 45
Contribution financière de la CCF au finance 26.001.00.16.4523	cement de l'agence FSI 0950	Ε		4	E L	110 110	110 110
Contribution de la Commission Communau 26.001.00.17.4523	taire française au fina 0950	ncement de l'ag	ence francophor	ne pour l'éducat			16
Contribution de la CCF au service francoph 26.001.00.18.4523	one des Métiers et qua 0950	alifications		4	E L	53 53	73 73
Certifications en matières de validation des 26.001.00.19.3300	compétences 0950			3	E L	50 50	305 285
Périnnisation de projets issus du plan bruxe 26.001.00.20.3300	llois de Garantie pour 0950	la jeunesse - so	utien structurel	à la formation o		-	663 531
	Totaux Programme 0	01			E L	9.955 9.645	10.368 10.271
Programme 002: Classes Moyennes							
Subventions en matière de formation des inc 26.002.00.01.1211	dépendants et des class 0412	ses moyennes		3	E L	465 465	465 465
Subventions à Skills Belgium 26.002.00.02.3300	0412			3	E L	25 25	5
Subventions de fonctionnement à l'institut d 26.002.00.03.4140	e la formation permar 0412	nente pour les cl	asses moyennes	et les petites et	moyennes entrepr E L	ises 49 74	-
Dotation SGS (Service Formation PME) 26.002.00.04.4140	****			3	E L	8.733 8.733	-
Subventions à l'OFFA 26.002.00.06.4140	****			3	E L	-	71 71
Autres frais pour projets pédagogiques du c 26.002.00.07.3300	entre y compris projet 0412	s européens		3	E L	-	570 570
Frais de fonctionnement du Service Formati 26.002.00.08.1211	on PME (rue de Stalle 0412	e)		1	E L	-	136 136
Promotion et autres prestations et travaux p 26.002.00.09.1211	oar tiers 0412			3	E L		125 125
Subventions à l'ASBL Espace Formation PN 26.002.00.10.3300	ME 0412			3	E L	-	8.404 8.404
Subventions de fonctionnement au Consorti 26.002.00.11.4140	um de validation et de *****	compétence		3	E L		17 17
Mobilier et équipement de bureau (rue de S 26.002.00.12.7422	0412			1	E L	-	5 5
	Totaux Programme 0	02			E L	9.272 9.297	9.793 9.798

Dépenses				•			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Programme 003: Institut Bruxellois	Francophones pou	r la formatio	n professionn	elle	•	,	
Subventions à l'Institut pour son fonctionne	ment et ses actions de	formations orga	anisées dans le c	adre de la gestic	on paritaire(y con	npris la sous-traitance avec des	tiers et la collaboration
avec les secteurs professionnels) 26.003.00.00.4140	****			3	Е	36.695	37.105
20.000.00.00.4140					Ĺ	36.695	37.105
Subventions accordées à l'Institut pour les a	ctions de formations o	organisées dans	le cadre de part		-	•	
26.003.00.01.4140	****			3	E L	2.420 2.420	2.420 2.420
Subventions à l'Institut pour les actions de f	ormation dans le cadr	e du New Deal					
26.003.00.02.4140	****			3	E L	2.640 2.640	2.640 2.640
	Totaux Programme 0	003			E	41.755	42.165
	Tottura Trogramme v				L	41.755	42.165
	TOTAUX MISSION	26			E L	60.982 60.697	62.326 62.234
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	u code économiq	Jue		L	00.037	02.234
,							
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	511 511	822 822
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	ICE D'AUTRES S	SECTEURS		E	9.730	18.997
ATRANGEERTG DE REVENING À LINTÉRIEL	IN DALGEGREUN DEG	AD LANGED ATT	ONE BUBLIOUS	70	L	9.420	18.910
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES .	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	S	E L	50.741 50.766	42.502 42.497
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEME	ENTS				E	-	5
					L	-	5
MISSION 27: DETTES							
Programme 001: bâtiments scolaires							
Frais de fonctionnement							
27.001.00.00.1211	0112			1	E L	119 119	119 119
Dotation à la Spabs							
27.001.00.01.2110	0171			1	E L	-	-
	Totaux Programme 0	001			E	119	119
	Ü				L	119	119
Programme 002: charges financières							
Intérêts-charges financières							
27.002.00.01.2160	0112			1	E L	40 40	40 40
	Totaux Programme 0	002			E	40	40
					L	40	40
Programme 006: infrastructurses soo							
Infrastructures sociales: subventions aux po 27.006.00.00.2110	uvoirs locaux (intérêts 0171	s)		1	Е	2	1
27.000.00.2110	0171			1	L	2	1
Infrastructures sociales: subventions aux po	,	ssements)					
27.006.00.01.9110	0172			1	E L	84 84	13 13
	Totaux Programme 0	006			E	86	14
					L	86	14
Programme 007: dettes bâtiments ru							
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts 27.007.00.00.2110				1	E	7/2	711
27.007.00.00.2110	0171			1	E L	763 763	711 711
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortis	,						
27.007.00.01.9110	0172			1	E L	935 935	987 987
	Totaux Programme 0	007			E	1.698	1.698
	TOTAUX MISSION	27			L E	1.698	1.698
					Ĺ	1.943	1.871
Totaux par mission, répartis selo	n Ie premier chiffre du	u code économiq	Jue				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	119	119
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	É				L E	119 805	119 752
					L	805	752
9.DETTE PUBLIQUE					E L	1.019 1.019	1.000 1.000
					L	1.019	1.000

Dépenses						I	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 28: INFRASTRUC	CTURES SPOR	TIVES PRI	VEES				
Programme 000: Subsistance							
Investissements en matière d'infrastructure	es sportives privées(A.	R.01/04/1977).					
28.000.00.00.5210	0810	,		1	E	148	148
					L	123	148
Dotation au SGS Bâtiments 28.000.00.01.6131	****			1	Е	45	
28.000.00.01.0131				1	L L	45	
	Totaux Programme (000			E	193	14
					L	168	14
	TOTAUX MISSION	28			E L	193 168	14 14
T-4	l						
Totaux par mission, répartis selo	on ie premier chilire di	u coue economic	luc				
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANG	CE D'AUTRES S	ECTEURS		Е	148	14
	,,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,,	01 1 110 11110 01	BOILDONG		L	123	14
TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES A	<i>IDMINISTRATIC</i>	ONS PUBLIQUES	1	E	45	
					L	45	
MISSION 29: ENSEIGNEME	ENT						
rogramme 002: complexe sportif et	Hall sportif						
Rémunération du personnel							
29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1.054 1.054	1.174 1.174
Dépenses de fonctionnement						1.00 1	
29.002.00.01.1211	0131			3	E	375	375
					L	375	375
Ootation au SGS Bâtiments	****				_		
29.002.00.02.6131	****			1	E L	500 485	-
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de m	atériel						
29.002.00.03.7422	0810			1	Е	24	24
					L	24	24
	Totaux Programme 00	02			E	1.953	1.573
					L	1.938	1.573
Programme 003: enseignement							
répenses de toutes natures relatives à la valo	orisation de l'enseigner	nent					
29.003.00.00.1211	0940	FACULTATIF		3	E	126	63
					L	293	63
émunération du personnel enseignant hors	Haute-Ecole 0940			2	E	4 201	4.650
29.003.00.01.1111	0940			3	E L	4.281 4.281	4.650 4.650
émunération du personnel enseignant de la							
29.003.00.02.1111	0940			3	E L	92 92	61
Amunication dos onimatores et con-11	uve dos optivités ma	nalairas			L	92	61
Rémunération des animateurs et coordinate 29.003.00.03.1111	urs des activités paraso 0940	colaires		3	E	10	10
->	0,10			3	L	10	10

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Frais liés au personnel 29.003.00.04.1111	0940			1	E L	474 474	688 688
Quote-part dans les pensions du personnel e 29.003.00.05.1120	nseignant subventionn 0131	né issu de l'ex-pi	rovince du Brab	ant 3	E L	420 420	520 520
Rémunération du personnel non enseignant 29.003.00.06.1111	hors Haute-Ecole 0940			3	E L	12.357 12.357	13.400 13.400
Rémunération du personnel non enseignant 29.003.00.07.1111	de la Haute-Ecole 0940			3	E L	2.315 2.315	2.550 2.550
Frais relatifs aux missions internationales 29.003.00.09.1120	0940			1	E L	10 10	10 10
Dépenses de fonctionnement des activités pa 29.003.00.11.1211	rascolaires 0940			3	E L	- -	- -
Dépenses de fonctionnement des écoles de la 29.003.00.12.1211	Commission commun 0940	autaire francais	se, hors Haute-F	Ecole 3	E L	7.560 7.350	7.823 7.823
Frais de gestion du personnel 29.003.00.13.1212	0131			1	E L	3 3	3 3
Subventions aux centres de technologies ava 29.003.00.14.3300	ncées du Ceria ASBL 0940	FACULTATIF		3	E L	40 40	6
Subventions de fonctionnement a la H.E.Luc 29.003.00.15.1211	cia de Brouckère 0940			3	E L	794 794	691 691
Subventions de fonctionnement a la H.E.Luc 29.003.00.15.1211	cia de Brouckère 0940			3	E L	794 794	691 691
Dotation au SGS Bâtiments 29.003.00.16.6131	****			1	E L	12.943 10.100	- -
Achat de biens meubles pour les établisseme 29.003.00.17.7422	ents de la Commission 0940	communautaire	e française, hors	Haute-Ecole	E L	1.166 1.016	1.116 1.116
Achat de biens meubles durables pour la Ha 29.003.00.18.7422	ute-Ecole 0940			1	E L	201 201	201 201
Achat de biens meubles durables pour les ac 29.003.00.19.7422	tivités parascolaires. 0940			1	E L	6 13	10 10
Honoraires, frais d'études et documentation 29.003.00.20.1211	0940	FACULTATIF		3	E L	13	- -
Provisions pour la gestion des risques pour e 29.003.00.21.0101	des dépenses de toute r 0940	nature		1	E L	1.300 1.300	- -
Initiatives transversales sur le site du CERL 29.003.00.22.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	150 150	-
Subventions au Centre de Validation des Co 29.003.00.23.4160	0940	FACULTATIF		3	E L	<u>.</u>	3 3
Aides à l'investissement à l'ASBL centre de 29.003.00.24.6161	****			1	E L	-	7 8
Subventions de fonctionnement au Centre d 29.003.00.25.4160	· ·	du CERIA asbl FACULTATIF		3	E L	-	20 20

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Aides à l'investissement au Centre de techn	ologie avancée du CEI	RIA asbl	•		<u> </u>		
29.003.00.26.6161	****			1	E L		10 10
Subventions aux initiatives en lien avec l'en	seignement						
29.003.00.27.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	-	63 63
	Totaux Programme (003			E L	44.248 41.232	31.899 31.906
	TOTAUX MISSION	29			E L	46.201 43.170	33.472 33.479
Totaux par mission, répartis sele	on le premier chiffre d	u code économiq	lue				
D.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉ.	ES				E L	1.300 1.300	
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	POUR BIENS ET SERVI	CES			E L	29.871 29.841	32.01 32.01
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ON ET EN PROVENAN	NCE D'AUTRES S	SECTEURS		E L	190 190	6.
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	E L		2 2 2
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU		ADMINISTRATIO	NS PUBLIQUES	i .	E L	13.443 10.585	1 1
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	1.397 1.254	1.35 1.35

MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES(MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris						
30.000.00.01.0400	0112		4	E	35	40
				L	35	40
Frais de mission et de réception des mem	bres du collège et de	s membres de cabinet				
30.000.00.02.1211	0112		3	E	30	30
				L	30	30
Prestations de tiers, missions, frais d'étuc	le, colloques					
30.000.00.03.1211	0112		3	E	30	40
				L	30	40
Subventions aux associations						
30.000.00.04.3300	0112	FACULTATIF	3	E	35	35
				L	35	35
Actions francophonies						
30.000.00.05.3300	0112	FACULTATIF	3	E	50	50
				L	50	50
Transfert à WBI						
30.000.00.06.4523	0181		3	E	232	232
				L	232	232
Subventions aux associations pour frais d	l'envoi ou d'accueil d	l'experts dans le cadre de colloq	ues			
30.000.00.08.3300	0112	FACULTATIF	3	E	20	20
				L	20	20
	Totaux Program	me 000		E	432	447
				I.	432	447

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Programme 001: politique générale							
Гableaux de bord 30.001.00.00.1211	0112			1	E L	5 5	5 5
Promotion, publication et diffusion 30.001.00.01.1211	0112			3	E L	100 100	100 100
Subventions de politique generale 30.001.00.02.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	414 414	414 414
Subventions destinées à soutenir la politique 30.001.00.03.3300	d'égalité des chances 0112	FACULTATIF		2	E L	90 92	90
Contribution au fonctionnement de la Comr 30.001.00.04.4140	nission nationale des 0112	droits de l'enfan	t	3	Е	3 3	3 3
Participation au Plan Magellan 30.001.00.05.6511	****			1	E E	1.060	480
Promotion, publication, étude dans le cadre 30.001.00.06.1211	de l'égalité des chanc 0112	es		2	E E	1.060	10
Provision pour dépenses liées à l'appel à pro 30.001.00.07.1211	ojet vivre-ensemble 0112			2	L E		1.600
	Totaux Programme	001			E L	1.682 1.684	2.702 2.702
	TOTAUX MISSION	1 30			E L	2.114 2.116	3.149 3.149
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économic	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE					E L	35 35	4(4(
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO					E L	175 175	1.785 1.785
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO					E L	609 611	609 609
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUF.					E L E	235 235 1.060	23: 23: 48
			no r obbigobo		Ĺ	1.060	480
MISSION 31: INFRASTRUC	CTURES						
Programme 001: Dépenses initiatives	3						
Activité 08: Infrastructures Dépenses-crèches-Subventions places existat	ntes (secteur privé)						
31.001.08.01.5112	0443			3	E L		900 1.500
Dépenses crèches- Subventions places exista 31.001.08.02.5111	ntes (secteur public) 0443			3	E L		1.000 900
Dépenses affaires sociales 31.001.08.03.5112	0443			3	E L		995 615
Terrains d'accueil pour les gens de voyages 31.001.08.04.6321	0443			1	E	-	13
Dépenses crèches- Subventions nouvelles pla 31.001.08.05.5111	nces (secteur public) 0443			3	L E	-	5.000
Dépenses crèches- Subventions nouvelles pla 31.001.08.06.5112	nces (secteur privé)			3	L E	-	4.500 1.000
Dépenses - Subventions dans les Infra Social	les pour personnes ha	ındicapées (secte	ur privé)		L	-	700
31.001.08.07.5112	0443			3	E L		7.515 1.878
Dépenses - Subventions infrastructures de sa 31.001.08.08.5110	anté 0443			3	E L	<u> </u>	467 585
	Totaux Programme	001			E L	-	16.890 10.691

	1				1	<u> </u>	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Programme 002: Dépenses : bâtimer	nts						
Activité 08: Infrastructures							
Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200	0443			1	Е		127
31.002.00.01.7200	0443			1	L	-	127
Dépenses - Constructions et équipements H		laire					
31.002.08.02.7200	0443			1	E L	-	-
Dépenses - Tourisme social							
31.002.08.03.7200	0443			1	E L	-	125 125
Dépenses - Centre sportif de la Woluwe							120
31.002.08.04.7200	0443			1	E L	-	45 45
Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht					L	-	43
31.002.08.05.7200	0443			1	E	-	720
					L	-	485
Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443			1	E	-	23.517
					L	-	14.108
	Totaux Programme (002			E L	-	24.534 14.890
	TOTAUX MISSION	31			E	-	41.424
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre d	ı code économiq	_l ue				
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANO	CE D'AUTRES SI	ECTEURS		E L	- -	16.877 10.678
TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES A	DMINISTRATIO	NS PUBLIQUES		E	-	13
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM.	ENTS				L E	-	13 24.534
					L		
						-	14.890
TOTAUX GÉNÉRAU	X DÉPENSES				E L	436.432 427.936	14.890 463.881 446.843
TOTAUX GÉNÉRAU TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE		e premier chiffr	e du code éconon	nique			463.881
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	NSES, répartis selon l	e premier chiffr	e du code éconon	nique			463.881
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	NSES, répartis selon l	e premier chiffr	e du code éconon	nique	L E	427.936 8.667	463.881 446.843
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ENSES, répartis selon l		e du code éconon	nique	L	8.667 8.655 78.456	463.881 446.843 6.337 6.327 85.946
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	ENSES, répartis selon l ES OUR BIENS ET SERVE		e du code éconon	nique	L E L E L	8.667 8.655 78.456 78.342	463.881 446.843 6.337 6.327 85.944 86.052
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	ENSES, répartis selon l ES POUR BIENS ET SERVE TÉ	CES		nique	L E L E L E	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805	463.881 446.843 6.337 6.327 85.946 86.052 752
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	ENSES, répartis selon l ES POUR BIENS ET SERVE TÉ	CES		nique	E L E L E L	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805 124.199	463.881 446.842 6.337 6.327 85.946 86.052 752 752
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ENSES, répartis selon l ES OUR BIENS ET SERVI TÉ	CES CE D'AUTRES S	SECTEURS		E L E L E L E	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805 124.199 120.777 194.076	463.881 446.843 6.337 6.327 85.944 86.052 752 135.933 134.644 188.568
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉE TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	ENSES, répartis selon l ES OUR BIENS ET SERVE TÉ ON ET EN PROVENAN UR DU SECTEUR DES	CES CE D'AUTRES S ADMINISTRATIO	SECTEURS ONS PUBLIQUE		E L E L E L E L	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805 124.199 120.777 194.076 194.101	463.881 446.843 6.327 85.944 86.052 752 135.933 134.644 188.566
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE .DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE .DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P .INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉE .TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION .TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU .TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION	ENSES, répartis selon le ES POUR BIENS ET SERVE TÉ ON ET EN PROVENAN UR DU SECTEUR DES ON ET EN PROVENANC	CES CE D'AUTRES S ADMINISTRATION CE D'AUTRES SI	SECTEURS ONS PUBLIQUE. ECTEURS	s	E L E L E L E L E	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805 124.199 120.777 194.076 194.101 1.017 992	463.881 446.842 6.337 6.327 85.946 86.052 752 135.933 134.644 188.566 17.894 11.701
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE .DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE .DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P .INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉE .TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION .TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU .TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION	ENSES, répartis selon le ES POUR BIENS ET SERVE TÉ ON ET EN PROVENAN UR DU SECTEUR DES ON ET EN PROVENANC	CES CE D'AUTRES S ADMINISTRATION CE D'AUTRES SI	SECTEURS ONS PUBLIQUE. ECTEURS	s	E L E L E L E L E L E L	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805 124.199 120.777 194.076 194.101 1.017 992 26.432	463.881 446.843 6.337 6.327 85.946 86.052 752 135.933 134.646 188.566 18.8.562 17.894
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉI TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	ENSES, répartis selon le ES OUR BIENS ET SERVE TÉ ON ET EN PROVENAN UR DU SECTEUR DES ON ET EN PROVENANC R DU SECTEUR DES A	CES CE D'AUTRES S ADMINISTRATION CE D'AUTRES SI	SECTEURS ONS PUBLIQUE. ECTEURS	s	E L E L E L E L E L	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805 124.199 120.777 194.076 194.101 1.017 992 26.432 21.627 1.761	463.881 446.843 6.337 6.327 85.944 86.052 752 135.933 134.644 188.566 17.894 11.701 1.188 1.188
	ENSES, répartis selon le ES OUR BIENS ET SERVE TÉ ON ET EN PROVENAN UR DU SECTEUR DES ON ET EN PROVENANC R DU SECTEUR DES A	CES CE D'AUTRES S ADMINISTRATION CE D'AUTRES SI	SECTEURS ONS PUBLIQUE. ECTEURS	s	E L E L E L E L E L	8.667 8.655 78.456 78.342 805 805 124.199 120.777 194.076 194.101 1.017 992 26.432 21.627	463.881 446.842 6.337 6.327 85.944 86.052 752 135.932 134.644 188.568 188.562 11.700 1.188

Autres annexes au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

HELDB

PRODUITS	budget 2016 initial/budget COCOF	budget 2017
Produits		
Allocation de fonctionnement COCOF	794.000,00	691.000,00
Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00
Allocation globale FWB - Part fonctionnement	0,00	0,00
Allocation globale FWB - Part personnels	8.063.000,00	8.169.295,14
Droits d'inscription	320.000,00	320.000,00
Solde allocation de fonctionnement		0,00
Recettes diverses	87.000,00	42.000,00
Autres produits d'exploitation (-)		0,00
Produits financiers	3.300,00	3.300,00
Services à la collectivité	108.000,00,	
Biens durables	201.000,00	201.000,00
Personnel mis à la disposition de la HELDB	2.407.000,00	2.561.000,00
Total Produits	12.057.700,00	12.061.995,14
CHARGES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
Frais de route, de séjour, voyage	96.000,00	72.000,00
Voyages séjours	16.000,00	32.000,00
Remboursement déplacement	80.000,00	40.000,00
Honoraires, jetons de présence	72.625,00	82.625,00
Honoraires avocats	5.000,00	5.000,00
Honoraires expert-comptable	12.500,00	12.500,00
Honoraires reviseurs	10.125,00	10.125,00
Honoraires autres (professeurs invités indépendants,)	45.000,00	55.000,00
Fonctionnement administratif	288.600,00	367.400,00
Frais de téléphone, fax	30.000,00	25.000,00
Frais postaux	20.000,00	18.000,00
Frais de photocopieuse	81.100,00	75.000,00
Papier	5.000,00	15.000,00
Frais informatique	20.000,00	35.000,00
Fournitures de bureau	18.000,00	22.000,00
Cartouches encre	13.000,00	20.000,00
Publicité média	20.000,00	50.000,00
Mailings	0,00	5.000,00
Merchandising	5.000,00	10.000,00
Brochures info	10.000,00	15.000,00
Participation salons	14.000,00	14.000,00
Divers pub	0,00	0,00
Dépenses à caractère social	0,00	0,00
Autres frais administratifs	20.000,00	26.000,00
Imprimerie	2.500,00	7.400,00
Frais internet	30.000,00	30.000,00
Fonct. Technique général	244.600,00	382.700,00
Matières premières alimentaires	17.000,00	20.000,00
Réparations	7.000,00	30.000,00
Contrats entretien mat. Didactique	12.000,00	20.000,00
Conférence, recyclage, formations prof	12.500,00	22.500,00
Trousse de secours, sécurité	700,00	1.400,00
Frais de réception	35.000,00	60.000,00
Frais de bibliothèque	40.000,00	50.000,00
Distribution des prix	2.500,00	7.500,00
Voyages didactiques - visites	15.000,00	35.000,00
Achat matériel didactique	53.500,00	78.500,00
Assurances étudiants	11.000,00	11.000,00
Assurances personnel	800,00	800,00
Habillement et blanchisserie	4.000,00	4.000,00
Autres fonct. technique général	25.000,00	25.000,00
Assurances matériel	8.600,00	17.000,00
Fonctionnement bâtiment	12.100,00	12.000,00
Entretien bâtiment	11.000,00	11.000,00
Sécurité	1.100,00	1.000,00
frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00
Personnel intérimaire	0,00	0,00
	3,00	3,00

Rémunérations, charges sociales	10.943.657,29	10.847.905,00
Personnels invités et/ou contractuels	291.000,00	360.000,00
Personnel Haute Ecole (Cocof)	2.407.000,00	2.561.000,00
Personnel FWB (CMBP)	8.165.757,29	7.783.605,00
Cot Onss Patronales	63.000,00	86.400,00
Autres frais de personnel	4.000,00	4.000,00
Déplacement maison/travail	1.400,00	41.400,00
Assurances loi	5.500,00	5.500,00
Service médical	500,00	500,00
Secretariat social	5.500,00	5.500,00
Autres charges d'expoitation	85.000,00	91.000,00
Remboursement DI	85.000,00	85.000,00
Dons	0,00	0,00
Divers - Tutorat	0,00	6.000,00
Charges Financières	2.750,00	2.750,00
Différence de paiement	0,00	0,00
Frais bancaires	2.750,00	2.750,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	2.900,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	2.900,00
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00
Report 2017		0,00
Services à la collectivité	108.000,00	0,00
Total Charges	12.057.232,29	12.062.280,00
Résultat (Produits - Charges)	467,71	-284,86
Prélèvements sur les reserves		
Produits - Charges après prélèvements	467,71	-284,86

BUDGET ETOILE POLAIRE: INITIAL 2017: DEPENSES

			2016 Initial	2017 Initial
8.01	DEPENSES DU PERSONNEL	CO	795.000,00	810.000,00
		$_{\rm CE}$	795.000,00	810.000,00
8.01.00	8.01.00 Dépenses du personnel	CO	795.000,00	810.000,00
		CE	795.000,00	810.000,00
8.02	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	124.000,00	124.000,00
		CE	124.000,00	124.000,00
8.02.01	8.02.01 Dépenses de Fonctionnement	CO	124.000,00	124.000,00
		CE	124.000,00	124.000,00
8.03	GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	50.000,00	50.000,00
		CE	50.000,00	50.000,00
8.03.01	Grosses réparations et aménagement des locaux	CO	50.000,00	50.000,00
		CE	50.000,00	50.000,00
8.04	ACHATS PATRIMONIAUX	CO	20.000,00	20.000,00
		CE	20.000,00	20.000,00
8.04.01	Achats patrimoniaux	CO	20.000,00	20.000,00
		CE	20.000,00	20.000,00
8.07	REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	9.000,00	1.000,00
		$_{\mathrm{CE}}$	9.000,00	1.000,00
8.07.00	8.07.00 Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00	1.000,00
		$_{\rm CE}$	1.000,00	1.000,00
8.07.01	Annulation de créances	CO	8.000,00	0,00
		CE	8.000,000	0,00
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	00	998.000,00	1.005.000,00
		SE	998.000,00	1.005.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE: RECETTES: INITIAL 2017

	GENRE		2016 Initial	2017 Initial
9.01	1	DOTATION COCOF	00'000'899	655.000,00
9.01.00		Dotation COCOF	00,000.899	655.000,00
9.02	-	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	780.000,00	295.000,00
9.02.01		Recettes prestations forfaitaires	280.000,00	295.000,00
6.07		AUTRES RECETTES	20.000,00	55.000,00
9.07.01		Autres recettes	20.000,00	55.000,00
		TOTAL DES RECETTES (en euros)	00'000'866	1.005.000,00

BUDGET Phare INITIAL 2017 : RECETTES

AB		2016 Initial	2017 Initial
7.01.00	Prestations individuelles	3.000,00	3.000,00
7.02.00	Prestations collectives	700.000,00	760.000,00
7.03.00	Initiatives	50.000,00	10.000,00
7.04.00	Accords de coopération	0,00	0,00
7.07.00	Dotation	142.504.000,00	145.219.000,00
7.08.00	Fonds social européen	567.000,00	986.000,00
7.09.00	Dons et legs	0,00	0,00
7.10.00	Autres produits	2.000,00	2.000,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)	recettes PHARE	143.826.000,00	146.980.000,00

recettes PHARE propres

I COCILCO I	TIT (I LE PROPICS
	1.761.000,00
	146.980.000,00
	145.219.000,00

BUDGET Phare: INITIAL 2017: DEPENSES

			Initial 2016	Initial 2017
4.0	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.809.000,00	2.850.000,00
AB	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CE	3.993.000,00	4.035.000,00
8.01.02	Example consistence	СО	6.000,00	10.000,00
8.01.02	Examens complémentaires	CE	6.000,00	10.000,00
8.01.03	Frois de déplessment	СО	300.000,00	290.000,00
8.01.03	Frais de déplacement	CE	300.000,00	290.000,00
0.01.04		СО	2.000.000,00	2.050.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CE	3.110.000,00	3.160.000,00
0.01.05		СО	243.000,00	240.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordin	CE	317.000,00	315.000,00
0.01.07	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de	СО	260.000,00	260.000,00
8.01.06	l'enseignement spécialisé	CE	260.000,00	260.000,00
п	DEBENGES EN BREST ATIONS COLLECTIVES	CO	137.165.000,00	139.988.000,00
11	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CE	136.665.000,00	139.988.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	СО	0,00	0,00
8.02.01	Subventions a Fentretien aux CKr	CE	0,00	0,00
0.02.02	C. L. C. Nicolando C.	CO	0,00	0,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CE	0,00	0,00
0.02.02	Calcusting	СО	6.860.000,00	7.235.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CE	6.860.000,00	7.235.000,00
0.02.04		CO	165.000,00	170.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CE	165.000,00	170.000,00
8.02.05	Transition data to form from Alexander visit and a second residual to the contract of the cont	СО	26.640.000,00	26.900.000,00
8.02.03	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CE	26.640.000,00	26.900.000,00
0.02.07	C. L. C. Allinois and D. D.	CO	425.000,00	400.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CE	425.000,00	400.000,00
0.02.00		CO	100.910.000,00	102.951.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CE	100.410.000,00	102.951.000,00
0.02.00		СО	200.000,00	210.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CE	200.000,00	210.000,00
0.0040		CO	5.000,00	5.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'interface Grande Dépendance	CE	5.000,00	5.000,00
0.02.11	Dépenses relatives à des projets innovants et à des projets de répit pour les familles et	СО	1.350.000,00	1.550.000,00
8.02.11	attente de places	CE	1.350.000,00	1.550.000,00
0.02.12	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du Fonds de gestion du plan tandem	СО	0,00	0,00
8.02.12	bruxellois - Fonds Old Timer	CE	0,00	0,00
9.02.12	Continue from allow does substantians a failed to the State of the Sta	СО	610.000,00	567.000,00
8.02.13	Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation	CE	610.000,00	567.000,00

m	DEDENICE EN INITIATIVE	со	1.540.000,00	1.800.000,00
Ш	DEPENSES EN INITIATIVES	CE	1.540.000,00	1.800.000,00
0.02.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et	СО	1.220.000,00	1.400.000,00
8.03.01	professionnelle des personnes handicapées	CE	1.220.000,00	1.400.000,00
8.03.02	Dánancas matrices en cubaidas mans da la Lataria Nationala	СО	120.000,00	100.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CE	120.000,00	100.000,00
8.03.03	Continue Determine de terre l'adenti	СО	200.000,00	300.000,00
8.03.03	Soutien aux Entreprises de travail adapté	CE	200.000,00	300.000,00
IV	DEBENGES DEL ATIVES ALW ACCORDS DE COODEDATION	co	0,00	0,00
IV	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	CE	0,00	0,00
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0,00	0,00
6.04.00	Accords de cooperation avec les communautes et les regions	CE	0,00	0,00
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	co	152.000,00	122.000,00
v	DEFENSES DE FOLITIQUE GENERALE	CE	152.000,00	122.000,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	0,00	0,00
8.05.01	riais de constitution d'hypothèques ETA	CE	0,00	0,00
9.05.02	Dinance de fenetionsement relatives any missions de CCS	CO	22.000,00	22.000,00
8.05.02	Dépenses de fonctionnement relatives aux missions du SGS	CE	22.000,00	22.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS(fusionné avec l'AB 8.05.02)	CO	0,00	0,00
8.03.03	Frais de Illission 505 (Idsionile avec FAB 6.05.02)	CE	0,00	0,00
8.05.04	Ensiste de decommentation (finishmé avec PAD 9.05.05)	CO	0,00	0,00
8.03.04	Frais de documentation(fusionné avec l'AB 8.05.05)	CE	0,00	0,00
8.05.05	Departing sublication decompartation	СО	65.000,00	50.000,00
8.03.03	Promotion, publication, documentation	CE	65.000,00	50.000,00
8.05.06	Observataire de Recoveil et de Recommende en de la necessaria handisse és	CO	65.000,00	50.000,00
8.05.00	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CE	65.000,00	50.000,00
8.05.07	Mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies	CO	0,00	0,00
8.03.07	Mise en ocuve de la Convention des Pations Onies	CE	0,00	0,00
8.05.09	Frais bancaires (fusionné avec l'AB 8.05.02)	CO	0,00	0,00
6.05.07	rias ouncaires (tastoine avec 1715 0.03.02)	CE	0,00	0,00
VI	TRANSFERT DE REVENUS	co	0,00	0,00
V1	TRANSPERT DE REVEROS	CE	0,00	0,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral(AB à supprimer en 2016)	CO	0,00	0,00
6.00.00	Transfert de levelus veis le pouvoir federal/TD à supprimer en 2010)	CE	0,00	0,00
XIII	DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	CO	2.160.000,00	2.220.000,00
AIII	DELEASES RELATIVES ACATROSETS DO FOADS SOCIAL ECROT EEN	CE	2.670.000,00	2.732.000,00
8.08.01	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « inclusion et maintien dans	СО	1.640.000,00	1.700.000,00
0.00.01	l'emploi ordinaire »	CE	2.100.000,00	2.160.000,00
8.08.02	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « cellules d'accueil en ETA »	СО	520.000,00	520.000,00
0.00.02	et « appui à à la formation professionnelle »	CE	570.000,00	572.000,00
IX	ANNULATION DE CREANCES	CO	0,00	0,00
IA.		CE	0,00	0,00
8.09.09	Annulation de créances	СО	0,00	0,00
0.07.07		CE	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	со	143.826.000,00	146.980.000,00
	(vii viii vii)	CE	145.020.000,00	148.677.000,00

JUSTIFICATIF Budget 2017

Annexe Dotation PHARE

A.B. 41.03 - Dotation au Service à gestion séparée

Crédit proposé : en CE et en CO : 145.219.000 EUR

Ce montant permet d'équilibrer le budget du service à gestion séparée Service Phare (Service Bruxellois Francophone des Personnes handicapées) dont les dépenses et les recettes se justifient comme mentionné à l'annexe.

Justification des Dépenses :

article 8.01.02 (Examens complémentaires)

Ce crédit couvre le coût d'examens complémentaires sollicités par le service PHARE dans le cas d'un manque d'information dans le cadre de dossiers d'admission ainsi que ceux nécessaires dans certains cas en vue d'identifier plus spécifiquement les besoins. Le nombre de demandes varie d'année en année.

- article 8.01.03 (Frais de déplacement et de séjour)

Cette intervention vise à couvrir les frais supplémentaires liés au handicap de la personne afin qu'elle puisse se rendre à son lieu d'activité. Le budget prend en compte la nouvelle possibilité de transport pour des activités de loisirs pour les personnes handicapées de grande dépendance.

article 8.01.04 (Aides individuelles à l'intégration)

Les aides individuelles peuvent être de divers types, être plus ou moins coûteuses compte tenu de la nature de l'aide (aide à la communication, matériel pour incontinence, coussins anti-escarres, aide à la mobilité, aménagements de voitures, aménagements immobiliers, lits hydrauliques ou électriques; soulèves-personnes et lifters, sièges de toilette, sièges de douche, domotique ...). Pour répondre à l'augmentation des demandes, il a été prévu une augmentation du crédit de 50.000 EUR en crédit d'ordonnancement. La différence entre les crédits d'ordonnancement et les crédits d'engagement résulte du fait qu'une partie des décisions ne sont pas réellement ordonnancées, soit parce que la personne a changé d'avis ou est décédée, soit parce que les frais sont inférieurs au devis envoyé.

- article 8.01.05 (Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire)

Ce crédit couvre en partie les interventions dans les salaires des personnes handicapées pour compenser les pertes de rendement (via la convention collective de travail n° 26), l'adaptation des postes de travail, la prime de tutorat, la prime de sensibilisation et le stage de découverte. Le crédit d'engagement est supérieur de 30 % au crédit d'ordonnancement car la décision d'intervention est valable un an mais l'employeur a encore 6 mois pour entrer les états de prestation de son travailleur par rapport au moment où la prestation a été réalisée. De plus, les décisions sont engagées avec un montant dû maximum, alors que le travailleur peut tomber malade ou quitter son travail prématurément. Le Collège veillera à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment via le Pool H de ACTIRIS et les différents services d'accompagnement.

- article 8.01.06 (Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial)

Ce montant correspond à la prise en charge dans l'enseignement spécialisé de jeunes adultes handicapés ne trouvant pas de place en centres de jour. Une convention est conclue chaque année avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce propos. Le montant permet de répondre au nombre de places maximum fixé par la convention.

- article 8.02.03 (Subventions aux services d'accompagnement)

Le budget proposé couvre les 12 avances mensuelles de base (y compris l'index), les soldes et les coûts en année pleine liés à la reconnaissance des services d'accompagnement. Les subsides sont composés en 65 % liés aux salaires et les 35 % autres de frais de fonctionnement divers. Afin de poursuivre le travail entamé depuis le début de la législature, un budget supplémentaire de 295.000 EUR sera réservé aux services d'accompagnement. Ce montant permettra l'agrément d'un nouveau service, l'augmentation de capacité de plusieurs autres services. Le renforcement des services d'accompagnement correspond à la volonté d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus personnalisée constituant ainsi une alternative à la vie en institutions.

article 8.02.04 (Subventions aux services d'interprétation pour sourds)

Ce crédit permet de couvrir les avances de base et des soldes antérieurs, mais également les frais de prestations des interprètes et translittérateurs au regard de celles effectuées lors de l'exercice précédent.

article 8.02.05 (Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs des ETA)

Ce crédit permet de couvrir les avances de base trimestrielles. Il permet également le versement des soldes calculés au cours de l'année 2017 couvrant les quatre trimestres. Cette année, il a été tenu compte de l'attribution de toutes les places sur les 1.450 prévues au quota. Cependant tenant compte de la crise économique persistante, il a été tenu compte dans le budget d'une prévision prudente des prestations effectuées par les ETA.

article 8.02.06 (Subventions à l'investissement aux ETA)

Un montant de 185,19 EUR par personne handicapée – quota de 1.450 emplois répartis dans chaque ETA – peut être accordé comme subvention à l'équipement. Ce crédit permettra de verser les subventions à l'équipement de l'exercice. Il couvre également, dans les limites disponibles, des subventions en matière immobilière.

- article 8.02.08 (Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement)

Ce montant permet de couvrir, les avances mensuelles des centres de jour, d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés. L'augmentation est expliquée par la prise en compte en année pleine de l'ouverture du centre de jour pour enfants non scolarisés IRSA en septembre 2016. De plus, le budget prévoit l'agrément d'environ 12 places dans divers centres agréés. Le crédit d'engagement tient compte du montant estimé des soldes relatifs aux années antérieures, afin de répondre à la Cour des Comptes (rapport du 3 septembre 2013) qui demande que le Service Phare « dispose de crédits suffisants lui permettant d'engager les soldes de subsides (calculés ou estimés) dus aux institutions pour les exercices écoulés ». Ceux-ci seront ordonnancés en fonction des marges budgétaires disponibles.

- article 8.02.09 (Conventions prioritaires et nominatives)

Ce montant permet de couvrir pleinement les conventions démarrées les années précédentes de conventions prioritaires et nominatives dans les centres agréés par le SGS PHARE. Il couvre également les conventions qui seraient conclues directement par le SGS PHARE avec des institutions situées hors du territoire en faveur des personnes bruxelloises.

- article 8.02.10 (Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'Interface des cas prioritaires)

Ce montant permet de couvrir les dépenses soutenant le travail de l'Interface des cas prioritaires chargée d'analyser la demande et de coordonner les réponses adéquates aux besoins des familles de personnes handicapées de grande dépendance ainsi que le suivi des réponses apportées.

- article 8.02.11 (Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places)

Ce crédit est destiné à la création de places et de solutions de répit. Ce crédit couvrira les dépenses de personnel et de fonctionnement de ces services. Ce crédit a été alimenté de 200.000 EUR de moyens supplémentaires par rapport à l'exercice précédent afin de permettre le soutien des projets innovant JANGADA et SINPA.

- article 8.02.13 (Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation)

Dans le respect du décret « Infrastructure », ce montant couvre les subventions périodiques à l'utilisation relatives à la construction des trois centres : la Coupole de l'Autisme ouvert en 2014, le centre HOPPA qui a ouvert en 2015, et le centre de jour FARRA à Auderghem qui a déménagé au 1er novembre 2016. La diminution constatée est le reflet de la baisse des taux d'intérêts.

 article 8.03.01 (Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées)

Ce montant correspond aux subventions aux initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Le montant permet de poursuivre le développement des projets initiés dans le cadre du décret inclusion

article 8.03.02 (Dépenses relatives aux dons reçus de la Loterie Nationale)

Ce montant correspond usuellement à la partie des montants reçus de la Loterie Nationale alloués à la politique des personnes handicapées, et plus particulièrement à l'adresse des services d'accompagnement et du service d'interprétariat pour personnes sourdes.

article 8.03.03 (Soutien aux Entreprises de travail adapté)

Dans les exercices précédents, ce montant était prévu au sein de l'allocation de base 8.02.05. En 2016, un nouvel article budgétaire a été créé pour distinguer plus particulièrement le soutien des ETA dans le « plan de crise ». En 2017, il reprend aussi la campagne de promotion publicitaire et l'initiative de soutien aux travailleurs faibles.

article 8.05.02 (Dépenses de fonctionnement relatives aux missions du SGS)

Cet article budgétaire reprend les dépenses des frais de Mission du SGS, les frais de documentation et les frais bancaires. Ce montant permet de couvrir les besoins attendus pour le nouvel exercice.

article 8.05.05 (Promotion, publication, documentation)

Ce crédit permet de couvrir les diverses actions à mener afin de garantir de meilleurs outils d'informations et de représentation, tels que le site Phare et brochures d'information ou de représentation. Il pourrait couvrir également l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de colloques ou de conférences. La diminution de 15.000 EUR de ce crédit répond au réalisé des années antérieures.

article 8.05.06 (Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap)

Ce montant permet la réalisation d'études et d'enquêtes. Il couvre également les coûts de publication de ses travaux et leur diffusion. La diminution de 15.000€ de ce crédit répond au réalisé des années antérieures.

- article 8.08.01 (Dépenses relatives au projet du Fonds social européen X009400 dans l'emploi ordinaire)

Cette allocation concerne les interventions reprises par le projet co-financé par le FSE et qui inclut les contrats d'adaptation professionnelle, la prime d'insertion et la prime d'installation. Ce sont des décisions qui concernent l'emploi des personnes handicapées. Elles sont donc engagées au moment de la décision et pour un an. L'employeur a 6 mois pour envoyer l'état de prestation de son travailleur handicapé à partir du mois où la prestation a été réalisée. Donc, l'état de prestation d'une personne en 2016 peut arriver en 2017. Les crédits sont ordonnancés au moment où Phare reçoit les états de prestations. Ils sont en général inférieurs aux montants engagés et ce, en fonction des prestations des PH (présence, ...). L'augmentation du crédit d'engagement de 30 % a aussi pour objectif de répondre aux remarques de la Cour des Comptes (rapport du 3 septembre 2013). La Cour des Comptes demande en effet d'engager l'entièreté des décisions afin de rendre compte du montant global des obligations contractées sur plusieurs années. En 2017, l'augmentation du crédit de 52.000 EUR permet de faire face à l'augmentation des demandes en emploi ordinaire.

 article 8.08.02 (Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « cellules d'accueil en ETA » et « appui à la formation professionnelle) »

Il s'agit d'une allocation de base destinée à faire apparaître plus clairement les dépenses réalisées pour le projet FSE des Contrats d'apprentissage (CAP) en ETA. Il inclut un projet accepté par le Fonds social européen qui vise à l'inclusion des personnes handicapées par un accompagnement spécialisé en amont, pendant et après la formation dans le dispositif mis en place par Bruxelles Formation « Tremplin Jeunes ».

Justifications des Recettes :

- article 7.01.00 (Prestations individuelles)

Ce montant correspond à des récupérations éventuelles de paiements indus.

article 7.02.00 (Prestations collectives)

Ce montant intègre les récupérations attendues en 2016 en prestations collectives.

article 7.03.00 (Initiatives)

Cet article budgétaire prévoit l'hypothèse les justificatifs introduits par les associations subventionnées seraient inférieurs à la subvention octroyée. Le montant en 2017 tient compte des réalisations en 2016.

- article 7.04.00 (Accords de coopération)

Cet article budgétaire a été réduit à zéro. Il correspondait au décompte reçu concernant l'accord de coopération relatif à la libre circulation des personnes handicapées entre PHARE et l'AWIPH. Le précédent accord de coopération est échu au 31 décembre 2011.

- article 7.07.00 (dotation)

Ce montant équilibre la balance recettes/dépenses du budget du service Phare (SBFPH).

- article 7.08.00 (FSE)

Ce montant correspond au co-financement du FSE pour les projets relatif à l'emploi ordinaire et aux ETA.

- article 7.09.00 (Dons et legs)

Montant proposé : 0 EUR

- article 7.10.00 (Autres produits)

Montant proposé: 2.000 EUR

			-							-	
Dépenses		в	q	p-a	tanx	Recettes		в	q	p-a	tanx
		2016 initial	2017 Initial	Ecarts	croissance			2016 initial	2017 Initial	Ecarts	croissance
811	Salaires et charges sociales	32.085.546,58	34.643.843,32	2.558.296,74	76,7	916	Ventes de biens non durables et de services	1.087.078,00	1.382.205,00	295.127,00	27,15
8111xxx	Charges salariales	32.085.546,58	34.643.843,32	2.558.296,74	7,97	916100xx	Formations payantes	1.087.078,00	1.382.205,00	295.127,00	27,15
812	Achats de biens non durables et de services	20.666.238,61	24.619.250,73	3.953.012,12	19,13	938	Autres transferts de revenus des entreprises,	267.504,34	355.200,18	87.695,84	32,78
812110xx	Matières premières et outillages	313.803,00	298.933,00	-14.870,00	-4,74	938000xx	Récupération diverses	208.403,34	212.376,18	3.972,84	1,91
812111xx	Entretien et location matériel	617.043,00	691.465,00	74.422,00	12,06	938110xx	Loyers	59.101,00	102.824,00	43.723,00	73,98
812112x0	Petits Entretiens des bâtiments	1.746.293,00	1.913.130,75	166.837,75	9,55	938300xx	Récupération auprès des Co Assurances	0	40.000,00	40.000,00	
812112x1	Gros Entretiens des bâtiments	786.936,00	4.312.942,00	3.526.006,00	448,07	946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel:	41.755.000,00	42.165.000,00	410.000,00	86'0
812113xx	Fournitures diverses	1.684.064,00	1.708.118,00	24.054,00	1,43	946100xx	Allocations de Base	41.755.000,00	42.165.000,00	410.000,00	86'0
8121140x	Experts	1.344.340,00	1.477.598,00	133.258,00	9,91	946120xx	Subsides de la Cocof	0	0	0	
8121145x	Frais de communication	669.450,00	875.283,00	205.833,00	30,75	949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	6.574.938,68	13.284.634,25	6.709.695,57	102,05
812115xx	Frais assurances	92.047,00	86.814,00	-5.233,00	-5,69	949300xx	Récupération auprès d'OIP	179.450,00	633.503,00	454.053,00	253,02
812116xx	Autres frais stagiaires	76.600,00	99.130,00	22.530,00	29,41	949400xx	Subvention RBC - ex-PAC	1.920.000,00	1.920.000,00	00'0	0
812117xx	Partenariat secteur privé	9.834.557,87	9.897.999,53	63.441,66	0,65	949600xx	ACS Actiris	171.000,00	171.000,00	00'0	0
812118xx	Autres frais du personnel	271.285,00	272.400,00	1.115,00	0,41	949610xx	Subsides RBC	4.250.367,68	10.336.805,25	6.086.437,57	143,20
812119xx	Autres fournitures	77.500,00	40.000,00	-37.500,00	-48,39	949700xx	Récupération précompte immobilier	54.121,00	223.326,00	169.205,00	312,64
812120xx	Loyers et charges des bâtiments	1.932.942,00	1.989.731,00	56.789,00	2,94	656	Transferts en capital de l'Etranger:	10.513.940,00	9.865.151,00	-648.789,00	-6,17
812210xx	Partenariat secteur public	1.219.377,74	955.706,45	-263.671,29	-21,62	959100xx	FSE	10.513.940,00	9.865.151,00	-648.789,00	-6,17
823	Intérêts imputés en débit	906.792,59	903.005,00	-3.787,59	-0,42	776	Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels	00'000'009	330.001,00	-269.999,00	-45,00
823000xx	Charges financières	906.792,59	903.005,00	-3.787,59	-0,42	977xxxxx	Vente Patrimoine	00'000'009	330.001,00	-269.999,00	-45,00
834	Transferts de revenus aux ménages	4.936.520,54	4.908.470,03	-28.050,51	-0,57			60.798.461,02	67.382.191,43	6.583.730,41	10,83
834310xx	Avantages stagiaires	4.936.520,54	4.908.470,03	-28.050,51	-0,57						
845	Transfert de revenus à d'autres groupes institutionnels	281.562,00	392.275,00	110.713,00	39,32						
845000xx	Taxes et impôts directs et indirects	281.562,00	392.275,00	110.713,00	39,32		Résultat	00'000'009	1.000.000,00		
874	Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels	1.321.800,70	915.347,35	-406.453,35	-30,75						
874220xx	Biens d'investissement hors informatique	496.418,70	629.512,35	133.093,65	26,81						
874400xx	Logiciels Informatiques	92.440,00	80.550,00	-11.890,00	-12,86						
874530xx	Matériel Informatique	732.942,00	205.285,00	-527.657,00	-71,99						
882	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur		0	0							
885200xx	Organismes sécurité sociale		0								
		60.198.461,02	66.382.191,43	6.183.730,41	10,27						

Budget de Bruxelles Formation 24/10/2016

CF	C-ÉDITIONS			
	BUDGET PRÉVISIONNEL 2016/2017		REALISÉ	
		Budget	30 06 2016	Budget
		2015-2016	30 00 2010	2016-2017
	RECETTES			
1	Subvention de la CCF	253000,00	313000,00	388000,00
2	Subvention poste chargé com et diff	45000,00	11697,18	
3	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	1100,00	710,00	710,00
4	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	600,00	800,00	800,00
5	Participation livre "Bxl des révolutionnaires"	2500,00		
7	Participation livre "Art brut"	0,00		
8	Participation livre "In silence"	0,00		
9	Éditions (chiffre d'affaires)	35000,00	50168,05	40000,00
10	Librairie (chiffre d'affaires)	55000,00	53663,20	40000,00
11	Recettes Rencontres	5000,00	3040,00	2000,00
12	Recettes Expos	1000,00	5315,62	1000,00
13	Recettes visites guidées	2000,00	580,00	600,00
14	Remboursement Actiris (ACS)	150000,00	159333,55	150000,00
15	Intérêts financiers	pm	122,01	pm
16	Production immobilisée	pm	35202,28	pm
	Total	550200,00	633631,89	623110,00

	DÉPENSES			
Fra	l ais de personnel			
	Gestion comptable	6000,00	2861,00	3000,00
	Secrétariat social	1600,00	1855,38	1900,00
19	Prestations services	0,00	310,45	400,00
20	Traitements du personnel contractuel	115000,00	102296,58	115000
	Poste supplémentaire mi-temps	,	,	
	selon subsides complémentaires			22500,00
	Traitements du personnel ACS	180000,00	179429,90	180000,00
	Indemnité départ	15500.00	11105.07	45500.00
	Chèques repas et abonnements	15500,00	14425,37	15500,00
	Fonds social	250,00	210,00	250,00
	Honoraires nouveau site web cf subsides compl.	100.00		15000,00
	Stagiaires	400,00		400,00
27	Dotation provision pécule vacances	040750.00	12908,05	13000,00
	Total	318750,00	314296,73	366950,00
	ais de fonctionnement	12500.00	40.405.73	44000.00
	Loyer	43600,00	40485,72	41000,00
	Charges communes	15000,00	15438,76	15500,00
	Électricité Netteurs de lessur	3500,00	3932,84	4000,00
	Nettoyage des locaux	3000,00	910,69	1500,00
	Télésurveillance	500,00	512,70	550,00
	Assistance juridique	900,00	2052.20	1000,00
	Assurances	3100,00	3063,38	3100,00
	Petit matériel/ent-rép	9000,00	4930,93	6000,00
	Matériel informatique et site (cf subsides compl)	25000,00	1855,00	15000,00
	Maintenance Damnet	3000,00	2615,04	3000,00
	Maintenance Medialog	4100,00	4082,52	4100,00
	Maintenance Logiciel comptable	300,00	73,71	300,00
	Fournitures de bureau	5500,00	3294,51	5500,00
	Nouveau mobilier	5000.00	1258,68	3000,00
	Poste	6000,00	6208,48	6300,00
	Téléphonie	5000,00	5117,31	5500,00
	Frais internet	600,00	580,00	600,00
	Abonnement Electre	1820,00	1886,85	1900,00
	Publications légales	200,00	101,70	200,00
40	Charges financières	1500,00	1324,60	1500,00
		131620,00	97673,42	119550,00
Fra	ais de promotion			
47	Opérations et documents promotionnels	8000,00	4811,58	8000,00
48	Artistes émergents et patrimoine (cf. subsides compl)	,	,	14500,00
49	Brochures chemins de lecture+affiches	14000,00	14200,77	9000,00
			·	•
		22000,00	19012,35	31500,00
				•
Éd	itions			
50	Nouvelle provision disponible à engager pour le prochain e	3630,00	98383,43	2610,00
51	Droits d'auteurs (+ cf subsides compl)	3000,00	347,67	9000,00
52	Variation stock éditions	pm	14945,60	pm
53	Retrocession coéditeurs		23410,07	20000,00
		6630,00	137086,77	31610
	orairie	55000.00	46677.46	55000.00
	Achats d'ouvrages	55000,00	46677,46	55000,00
	Achats œuvres	0,00	3552,17	1200,00
	Variation stock librairie	3000,00	6014,68	6000,00
	Animations	10000,00	7484,78	8000,00
	Visites guidées	600,00	493,00	600,00
	Expositions	2000,00	610,66	2000,00
00	Assurances pour les expositions	600,00	729,87	700,00
60	l I			
60		71200,00	65562,62	73500,00

Budget CIFAS 2017

				BUDGET 201						
NOM	DE	L'OPER	RATEUR							
				CIFAS ASBL						
				Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles						TOTAUX
DIFF	EREI	NCE EN	ITRE CH	IARGES ET PRODUITS	Frais généraux	Ateliers	Signal	Klaxon	Géographie subjective	0,00 €
CI A	SSE	= 6 · C	HARG	 FS	100.935,00 €	45.285,00 €	50.750,00€	12.500,00€	65.980,00 €	275.450,00 €
			Code		100.500,00 C	40.200,00 C	00.700,000	12.000,00 C	00.300,00 C	210.400,00 C
/1			SEC	CEDVICES ET DIENS DIVEDS						
61	610			SERVICES ET BIENS DIVERS INFRASTRUCTURES PERMANENTES						6.660,00€
	010	610000	12.12		3.600,00€	3.060,00€	0,00€	0,00€	0,00€	6.660,00 €
		610100		.3 [0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €		
		610200	12.11	Eau	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
		610300		Energies	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		610400		Produits de nettoyage	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
		610500	12.11	•	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	40 400 00 6
	611	611100	10 11	MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT	202.22.5	400.00.6	100.00.6	0.00.6	40.00.6	12.130,00 €
		611100 611200		Location Cambio Carburant	200,00 € 200,00 €	100,00 € 100,00 €	100,00 € 100,00 €	0,00 € 0,00 €		
		611300		Réparations et entretiens	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€		
		611400		Assurances Transport	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€		
		611500	12.11	Transports publics, trains, trams, bus	1.000,00€	0,00€	2.000,00 €	0,00€		
		611600	12.11	Transports aériens et maritimes	0,00€	2.300,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		611700			0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		611800	12.11	3.	700,00€	300,00€	150,00 €	0,00€	0,00€	
	612			ADMINISTRATION ET GESTION						9.710,00 €
		612000		•	110,00€	2.500,00€	500,00€	0,00€		
1		612100 612101	12.11 74.22		800,00 € 400,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €		
		612102		Internet - site et abonnement	800,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€		
		612200		Fournitures de bureau	200,00 €	125,00 €	50,00 €	100,00 €		
		612300		Photocopies	400,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
		612400	12.11	Petit mobilier	500,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		612500		Secrétariat social	1.500,00€	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€	
		612550		Moniteur belge	125,00 €	0,00€	0,00€	0,00€		
	/12	612700	12.11		1.000,00€	0,00€	100,00 €	0,00€	0,00€	44 400 00 6
	613	613000	10 11	PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES	2.02.5	4 000 00 6	0.000.00.6	200.00.6	0.000.00.6	44.400,00€
		613100		•	0,00 € 0,00 €	4.800,00€	2.000,00 € 0,00 €	800,00 € 0,00 €		
		613300		•	200,00€	0,00 € 0,00 €	0,00€	0,00€		
		613400		Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	500,00 €	5.600,00 €	2.400,00 €	0,00 €		
		613500			0,00€	1.300,00€		0,00€		
		613600		•	2.000,00€	5.400,00€	2.000,00€	0,00€		
		613800	12.11		500,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	4.000.00
	614	04.4000	40.44	DOCUMENTATION GENERALE			-:			1.300,00 €
		614000			200,00€	100,00€	200,00€	100,00€		
		614100 614200		·	200,00 € 500,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €		
		614300			0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
	616			PRODUCTION	-,	2,23 0	2,23 C	2,23 0	2,23 €	5.600,00 €
		616000	12.11	Matériel artistique - décors	0,00€	0,00€	1.500,00 €	0,00€	0,00€	
		616010		Matériel artistique - costumes	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
		616020		Matériel artistique - accessoires	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
		616060			0,00€	2.000,00€	0,00€	0,00€		
		616100		Coproduction	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
	619	616300	12.11	Droits d'auteurs - illustrateurs RETRIBUTIONS	0,00€	1.750,00 €	350,00 €	0,00€	0,00€	98.450,00 €
	017	619100	12.11	Volontaires	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	30.430,00 €
		619100		RPI	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€		
		619300		Direction artistique - Centre des Arts scéniques	12.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		619500		Comptabilité, rédacteurs	0,00€	0,00€	0,00€	4.000,00€		
			40.44	Intervenente estatiques		40.050.00.6	20.000,00€	0,00€	42.000,00€	l
		619700 619900		Intervenants artistiques Autres prestations	0,00 € 0,00 €	12.950,00 € 0,00 €	20.000,00 €	4.500,00€		

62			RE	MUNERATIONS, CHARGES SOCIALES						
	620		RE	MUNERATIONS						67.000,00€
		620200		Rémunération du personnel administratif						
			11.11	Coordination 4/5 temps	32.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
			11.11	Coordination 1/5 temps	8.000,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
			11.11	Conseiller artistique	8.000,00€	0,00€	0,00€	2.000,00 €	0,00€	
		620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
		620202	11.11	Rémunération du personnel ponctuel	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
				Chargé de production général	3.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
				Chargé de production Producers Academy	0,00€	2.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
				Chargés de production Signal	0,00€	0,00€	12.000,00 €	0,00€	0,00€	
	621		CO	TISATIONS PATRONALES						25.400,00 €
		621200		Cotisations patronales du personnel administratif						
			11.20	Coordination 4/5 temps	9.600,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
			11.21	Coordination 1/5 temps	2.400,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
ii		(04004	11.22	Conseiller artistique	4.000,00 €	0,00€	0,00€	1.000,00 €	0,00 €	
ii		621201	11.20	Cotisations patronales du personnel artistique	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	
		621202	44.04	Cotisations patronales du personnel ponctuel						
			11.21	Chargés de production général	1.500,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
			11.22 11.23	Chargés de production Producers Academy Chargés de production Signal	0,00 €	900,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	623			Charges de production Signal L ITRES FRAIS DE PERSONNEL	0,00€	0,00€	6.000,00€	0,00€	0,00€	1.600,00€
	023	623000	11.12	Assurances légales	600,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1.000,00 €
		623200	11.12	Service médical	200,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
		623600	11.12	Autres frais de personnel - frais km	800,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
		625900	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
		625901	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
					2,22	2,22	2,00	-,	2,22	
63			A۱	MORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
•••	630			OTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						2.500,00 €
	000	630000	50	Amortissements immobilisations	2.500,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2.000,00 C
		630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				7 miles (1000 miles miles 2 miles 2 miles 1 per oro	0,00 0	0,00 0	0,00 0	0,00 €	0,00 €	
64			AU	ITRES CHARGES						500,00€
		640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	•
		644000	12.11	Cotisations vers des associations	500,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
						•				
65			CH	HARGES FINANCIERES]		
	657		CH	IARGES DES DETTES						0,00€
		657000	21.60	Différences de paiements	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	-,
	659	, 		ARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES	2,30 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	200,00€
		659000	21.60	Frais bancaires	200,00€	0,00€	0,00€	0.00 €	0.00€	
						2,00 0	2,00 €	2,50 €	2,00 0	
66			CF	HARGES EXCEPTIONNELLES						
30	660			IARGES D'EXCEPTIONNELLES						0,00€
	000	660000	OH	Charges exceptionnelles	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 0
ı		660001		Charges des années antérieures	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
ı		300001		onarges des armees americares	5,50 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €	

CLAS	SE 7 : PF	RODUITS		205.750,00€	12.200,00€	20.000,00€	2.500,00€	35.000,00€	275.450,00€
70		СНІ	FFRE D'AFFAIRES						
70)1	VEN	TES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES						6.000,00€
	701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages	0,00€	6.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	,
70)2	PRO	DUITS DE BIENS CULTURELS						0,00€
	702000	49.11	Editions "papier"	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	702900	49.11	Autres biens culturels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
70)3	COP	RODUCTIONS						6.200,00 €
	703000	49.11	Apports reçus en coproduction	0,00€	6.200,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
73		SUE	BSIDES ET SUBVENTIONS						
		SUB	VENTIONS						239.500,00 €
	737200	49.11	Subventions de la Cocof	129.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	35.000,00€	
	737500	49.11	Subventions de la Communauté française	8.000,00 €	0,00€	15.000,00€	0,00€	0,00€	
	737600	49.11	Subventions Actiris	45.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
			Commission européenne	0,00€	0,00€	5.000,00€	2.500,00 €	0,00€	
75		PRO	DDUITS FINANCIERS						
75	51	PRO	DUITS DES ACTIFS CIRCULANTS						50,00€
	751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne	50,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	751200	12.50	Intérêts sur comptes courants	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
75			ULARISATION						0,00€
	757000	12.50	Différences de paiements	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
76		PRO	ODUITS EXCEPTIONNELS						
76	53	AUT	RES PRODUITS EXCEPTIONNELS						0,00€
	763000		Produits exceptionnels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	763001		Produits des années antérieures	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
79		PRE	LEVEMENTS						23.700,00 €
	790000		Prélèvement sur le résultat reporté	23.700,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
DIFFE	RENCE ENT	TRE PRODU	JITS ET CHARGES	104.815,00 €	-33.085,00 €	-30.750,00 €	-10.000,00€	-30.980,00 €	0,00€

BUDGET 2017

04/10/2016

I. CHARGES

		BUDGET 2017
vices et biens divers	61	147 835,
617000 ART.60		500
615360 VÉRIFICATEUR AUX COMPTES		2 000
611104 ENTRETIEN ET RÉPARATION		3 200
612110 EAU		1 700
611107 ÉLECTRICITÉ		12 500
611106 GAZ		11 000
611109 DÉMÉNAGEMENT - AMÉNAGEMENT		2 200
611110 SURVEILLANCE		1 000
612300 DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX		2 600
612400 FOURNITURES DE BUREAU		5 700
612500 LOCATION PHOTOCOPIEUR		3 700
612501 PETIT MOBILIER DE BUREAU		1 550
612601 PETIT MATERIEL		2 500
612602 TÉLÉPHONE		3 000
616400 INTERNET		2 000
612900 FRAIS INFORMATIQUE		3 000
612800 COTISATIONS		50
612950 MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE		6 250
615300 HONORAIRES COMPTABLES		4 550
613310 FRAIS DE GESTION SECRÉTARIAT SOCIAL		3 000
613320 FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS		910
613330 FRAIS DE GESTION ECO CHEQUES		0.00
613351 ASSURANCE INCENDIE		650
613360 ASSURANCES TOUS RISQUES		1 600
613530 ASSURANCE RC		550
613550 ASSURANCE-DIVERS		550
614200 AFFICHAGE - PROMOTION - DIFFUSION		3 800
614201 GRAPHISME		3 650
614202 IMPRIMEUR		7 900
615000 CARTES STANDARDS SODEXO		125
615100 DÉPLACEMENTS		3 700
614150 FRAIS DE LIVRAISON		950
615101 RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE		1 300
615102 HÉBERGEMENT		1500
615200 PUBLICITE LEGALE FACEBOOK		3 000
615350 HONORAIRES DIVERS		14 400
615400 ÉVÈNEMENTS - RÉCEPTIONS - VERNISSAGES		10 800
615410 CADEAUX-FLEURS		150
615450 ATELIERS D'ÉCRITURES		1 500
615500 PRIX EN NUMÉRAIRE		5 500
615600 RÉUNIONS INTERNES 615750 CONTRÔLE QUALITÉ		3 350 700
615800 FRAIS DE DISTRIBUTION		1 000
616100 POSTE		500
616700 RÉUNIONS ET CONTACTS EXTÉRIEURS		2 000
612600 FORMATIONS		500
616950 DEFRAIMENT BÉNÉVOLE		5 950
616960 RPI - DÉFRAIEMENT ARTISTES		650
616800 RELECTEURS DE TEXTES		050
STOOM NELECTEONS DE TEATES		
		BUDGET 2017
nunérations; charges sociales et pensions	62	357 285

620200 EMPLOYÉS 620300 OUVRIERS		
l 620300 OUVRIERS		218 225,72
	4	38 059,68
620400 ANIMATEURS 621000 COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	-	4 400,00 63 948,52
621100 ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE DE VACANCES		4 500,00
623100 DÉPLACEMENTS DOM-LIEU DE TRAVAIL		625,20
623200 MÉDECINE DU TRAVAIL		850,00
623500 FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR		2 495,16
623600 CHEQUES-REPAS		11 058,67
623650 ECO-CHEQUES		0,00
623700 ASSURANCE LOI		4 182,59
620250 PRIME DE FIN D'ANNÉE		8 939,76
625000 PROVISION PECULE VACANCES		0,00
625100 UTILISATION ET REPRISE PROVISION PECULE VACANCES	_	0,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur		
immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	3 533,29
630100 DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO CORPO		188,74
630200 DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO		3 344,55
Réductions de valeur sur stocks; sur commandes en cours d'exécution et		
sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)(-)	634	0,00
634100 REPRISES SUR PROVISIONS		0,00
034100 REFRISES SUR FROVISIONS		0,00
Autres charges d'exploitation (-)	640/8	223,06
AMARON PRÉCOMPTE MORILIER	_	400.00
640000 PRÉCOMPTE MOBILIER 640100 FRAIS DE PUBLICATIONS LÉGALE		100,00 123,06
Charges financières	65	150,00
65700 CHARGES FINANCIÈRES DIVERSES		150,00
TOTAL DES CHARGES	٦.	509 026,65
	_	
II. REVENUS		
II. REVENUS		
II. REVENUS		BUDGET 2017
	70	BUDGET 2017
II. REVENUS Chiffre d'affaires	70	
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS		63 100,00 9 500,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION	70	9 500,00 3 000,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS	70	9 500,00 3 000,00 800,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	70	9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	70	9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	70	9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	70	9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides 737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00 442 609,03
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides 737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT 737600 SUBSIDE COCOF ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJETS (plan culture)		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00 442 609,03
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides 737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT 737600 SUBSIDE COCOF ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJETS (plan culture) 737700 SUBSIDE COCOF CONTINUITÉ PROJETS INNOVANTS (plan culture)		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00 442 609,03 333 000,00 0,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides 737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT 737600 SUBSIDE COCOF ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJETS (plan culture) 737700 SUBSIDE COCOF CONTINUITÉ PROJETS INNOVANTS (plan culture) 737800 SUBSIDE COCOF PROJETS SPÉCIFIQUES SGFB		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00 442 609,03 333 000,00 0,00 0,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides 737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT 737600 SUBSIDE COCOF ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJETS (plan culture) 737700 SUBSIDE COCOF CONTINUITÉ PROJETS INNOVANTS (plan culture) 737800 SUBSIDE COCOF PROJETS SPÉCIFIQUES SGFB 737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00 442 609,03 333 000,00 0,00 0,00 0,00 8 500,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides 737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT 737600 SUBSIDE COCOF ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJETS (plan culture) 737700 SUBSIDE COCOF CONTINUITÉ PROJETS INNOVANTS (plan culture) 737800 SUBSIDE COCOF PROJETS SPÉCIFIQUES SGFB 737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES 737900 SUBSIDE JEUX DE LANGAGE + INTERFRANCOPHONIE		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00 442 609,03 333 000,00 0,00 0,00 0,00 8 500,00 2 000,00
Chiffre d'affaires 700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION 702000 FORFAITS DIVERS 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS 704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES BROCHURES Cotisations; dons; legs et subsides 737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT 737600 SUBSIDE COCOF ENGAGEMENT CHARGÉ DE PROJETS (plan culture) 737700 SUBSIDE COCOF CONTINUITÉ PROJETS INNOVANTS (plan culture) 737800 SUBSIDE COCOF PROJETS SPÉCIFIQUES SGFB 737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES		9 500,00 3 000,00 800,00 2 500,00 47 100,00 200,00 442 609,03 333 000,00 0,00 0,00 0,00 8 500,00

738000 REDUC PP AIP		633,83
Autres produits d'exploitation	74	2 569,23
748100 RÉCUPÉRATION CHEQUES-REPAS		2 569,23
Produits financiers	75	252,06
7503 PRODUITS FINANCIERS		252,06
Produits exceptionnels	76	500,00
764000 RECETTES DIVERES		500,00
TOTAL REVENUS		509 030,32

Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

Recettes						I	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 01: DOTATION I	REGION-BXL						
rogramme 101: financement missi	ons ex-provinces cu	ılture					
ctivité 01: Dotation générale	•						
Ootation spéciale destinée au financement	des missions ex-provinc	ciales (culture)					
01.101.01.01.49359	****				E L	3.987 3.987	4.38 ⁴ 4.38 ⁴
	Totaux Programme 1	101			E	3.987	4.38
					L	3.987	4.38
	TOTAUX MISSION	01			E L	3.987 3.987	4.38 4.38
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre d	u code économi	ique				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRAT	TIONS PUBLIQUE	S	E L	3.987 3.987	4.3 4.3
MISSION 02: DOTATION I	DE LA COMMU	NAUTE F	RANCAISE				
Programme 200: loi spéciale relativ	e aux institutions b	ruxelloises					
ctivité 01: Dotation générale otation de la Communauté française (art	82 &2 de la loi spéciale	du 12 ianvier	1989 relative aux	institutions b	ruxelloise)		
02.200.01.01.49249	****	uu 12 juu 101	1707 1011111111111111111111111111111111		E	10.101	10.10
	Totour Buognommo	200			L 	10.101 10.101	10.10
	Totaux Programme 2	200			L L	10.101	10.10
	TOTAUX MISSION	02			E L	10.101 10.101	10.10 10.10
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre d	u code économi	ique				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRAT	TIONS PUBLIQUE.	S	E L	10.101 10.101	10.10 10.10
MISSION 06: RECETTES D	DIVERSES						
ctivité 03: recettes non fiscales générales							
Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.0600	****				E L	160 160	26· 26·
Recettes du Service de prêt de matériel 06.500.03.06.0600	****						
06.500.03.06.0600	****				E L	60 60	6
	Totaux Programme 5	500			E L	220 220	32 32
	TOTAUX MISSION	06			E E L	220 220 220	32 32 32
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre d	u code économi	ique		L	220	32
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,							
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉ	ES				E L	220 220	3
MISSION 08: INTERETS F	INANCIERS						
Programme 700: intérêts financiers							
ctivité 03: recettes non fiscales générales							
ntérêts financiers (Règlement)			<u> </u>				
08.700.03.01.26109	****				E L	- -	
	Totaux Programme	700			E L		
	TOTAUX MISSION	08			E	-	
					L	-	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES

4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

					COCOF
Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
EMENT DE DOTA	ΓΙΟΝ				
de dotation					
Règlement)					
****			E L		
Totaux Programme 800			E	-	
_			L	-	
TOTAUX MISSION 09			E	-	
			L	-	
lon le premier chiffre du cod	e économique				
UX RECETTES			E I.	14.308 14.308	14.80 14.80
	EMENT DE DOTAT de dotation Règlement) ***** Totaux Programme 800 TOTAUX MISSION 09	EMENT DE DOTATION de dotation Règlement) ***** Totaux Programme 800 TOTAUX MISSION 09 lon le premier chiffre du code économique	EMENT DE DOTATION de dotation Règlement) ***** Totaux Programme 800 TOTAUX MISSION 09 lon le premier chiffre du code économique	Code Fonctionnel organiques Genre Types de credit	Code Fonctionnel organiques Genre Types de credit Initial 2016

220 220

14.088 14.088 324 324

14.485 14.485 Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
MISSION 10: ADMINISTRA	TION						
Programme 000: Rémunération							

Programme 000: Rémunération					
Rémuneration du personnel statutaire 10.000.00.00.1110	0131	3	E L	2.840 2.840	3.062 3.062
Rémuneration du personnel contractuel 10.000.00.01.1110	0131	3	E L	453 453	575 575
Frais liés au personnel 10.000.00.02.1111	0131	1	E L	119 119	119 119
Charges et provisions de pension des agents prove					
10.000.00.03.1120	0131	4	E L	1.577 1.577	1.580 1.580
Pensions pour cause d'inaptitude 10.000.00.04.1120	1012	1	E L	93 93	80 80
Dépenses liées aux frais de parcours 10.000.00.05.1211	0131	1	E L	4 4	4 4
Frais de gestion du personnel 10.000.00.06.1211	0131	1	E L	47 47	47 47
Frais de formation du personnel 10.000.00.07.1211	0131	3	E L	16 16	16 16
Frais liés à l'informatisation de l'administration 10.000.00.08.1211	0133	1	E L	12 12	12 12
Frais de fonctionnement 10.000.00.09.1211	0133	1	E L	313 313	313 313
Frais de location (loyers) 10.000.00.10.1212	0133	1	E L	222 222	232 232
Frais de location simple (photocopieurs) 10.000.00.11.1213	0131	1	E L	20 20	20 20
Dotation au Service Social 10.000.00.12.3300	0131	1	E L	101 101	103 103
Dépenses patrimoniales 10.000.00.13.7422	0133	1	E L	9	9
Achat de matériel informatique et bureautique 10.000.00.14.7422	0133	1	E L	5 5	5 5
Provision pour gestion de risques (en matière de p 10.000.00.16.0101	ersonnel) 0133	1	E L	247 247	- -
Totau	x Programme 000		E	6.078	6.177
TOT	AUX MISSION 10		E L	6.078 6.078 6.078	6.177 6.177 6.177
Totaux par mission, répartis selon le pr	remier chiffre du code économique		L	0.070	0.1//
D.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES			Е	247	-
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR B	IENS ET SERVICES		L E	247 5.716	6.060
B.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET			L E	5.716 101	6.060 103
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS			L E L	101 14 14	103 14 14

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017

MISSION 11: JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 001: Culture

Programme 001: Culture					
Activité 01a: Support de la politique culturelle en g	générale				
Dépenses de promotion, diffusion, publication 11.001.01a.00.1211	0820	3	E	38	38
			L	38	38
Subventions aux associations (secteur privé)					
11.001.01a.02.3300	0820	3	E L	550 400	550 540
Subventions en faveur des arts du cirque					
11.001.01a.03.3300	0820	3	E L	166 141	166 194
Subventions à l'asbl CFC Editions					
11.001.01a.04.3300	0820	3	E	313	363
Support de la politique culturelle en général - Su	hvantions dans la cadra da la misa an	oeuvre du Plan Culturel	L	313	363
11.001.01a.06.3300	0820	3	E	785	935
11.001.012.00.5500	0820	3	L	740	857
Infrastructures culturelles: subventions pour int			_		_
11.001.01a.07.2110	0820	1	E L	6 6	5 5
Subventions aux associations (secteur public)					
11.001.01a.08.4320	0820	3	E L	82 82	82 82
Soutien à la création de maisons locales des cultu	res			<u> </u>	
11.001.01a.09.4320	0820	3	E	223	622
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septemb	ano)		L	223	622
11.001.01a.10.4320	0820	3	E	39	35
			L	34	34
Infrastructures culturelles: subventions pour am 11.001.01a.11.9110	ortissements 0820	1	Е	27	27
110010111110	0020	•	L	27	27
Dotation au SGS Bâtiments	****			400	
11.001.01a.12.6131	****	1	E L	420 210	-
Soutien à la création de maisons des cultures (sec	eteur privé)				
11.001.01a.13.3300	0820	3	E L	100 100	928 762
Support de la politique culturelle en général - pr	estations de tiers, frais de réunion,fra	nis de bouche,jurys		100	, 02
11.001.01a.14.1211	0820	3	E	4	3
	C	1 111 11	L	2	3
Support de la politique cultrurelle en général- tra 11.001.01a.15.5211	0820	adre d'investissement	Е	50	50
			L	50	50
Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique		•	-		
11.001.01a.16.3300	0820	3	E L	-	50
Subventions pour l'organisation des fêtes du 27/0					
11.001.01a.17.3300	0820	3	E L	60 60	60 60
Frais de fonctionnement pour les bâtiments adm	inistratifs			00	
11.001.01a.18.1211	0820	1	E	-	155
			L	-	155
Dépenses Bâtiments - division Culture 11.001.01a.19.7200	0820	1	Е	_	210
11.001.014.17.1200	5320	1	L	- -	220
Soutien aux activités culturelles des CPAS	0920	2	E		
11.001.01a.20.3300	0820	3	E L	-	-

Dépenses				1		1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Activité 02b: Danse, Musique, Théâtre	1			!	<u>'</u>	,	
Prestations de tiers, frais de missions (dépla		membres de l'a	administration et	-	_		
11.001.02b.00.1211	0820			3	E L	3 2	3 2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	on						
11.001.02b.01.1211	0820			3	E	7	7
					L	7	7
Subventions aux associations					_		
11.001.02b.02.3300	0820			3	E L	1.350 1.350	1.300 1.300
Subventions aux associations actives en mat	iàus do théâtus nonu lo	ionno nublio					
11.001.02b.03.3300	0820	jeune public		3	E	171	200
111001102010000	0020			-	L	171	200
Subventions allouées dans le cadre des règle	ments relatifs aux sect	teurs de la dans	e et du théâtre.				
11.001.02b.04.3300	0820			3	E	150	200
					L	150	200
Soutien aux initiatives de créations théâtrale		S		2	F	150	
11.001.02b.05.3300	0820			3	E L	150 125	150 125
Soutien aux cafés théâtre (appel à projet)							
11.001.02b.06.3300	0820			3	E	150	150
					L	125	150
Subvention pour le Théatre des Martyrs							
11.001.02b.07.3300	0820			3	E	-	200
					L	-	200
Activité 03b: Livre, Littérature et langue fran	caise						
Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.03b.00.1211	0820			3	E	15	15
					L	15	15
Subventions aux associations					_		
11.001.03b.01.3300	0820			3	E L	200 200	238 238
Subventions aux bibliothèques et association	se e'accument de la loct	uro					
11.001.03b.02.3300	0820	ui c.		3	E	61	61
					L	61	61
Subventions à l'ASBL Centre Littérature de	jeunesse de langue fr	ançaise de Brux	kelles				
11.001.03b.03.3300	0820			3	E	37	30
					L	36	32
Subventions de fonctionnement aux biblioth	•						
11.001.03b.04.4320	0820			3	E L	364 364	364 366
Subventions d'investissement aux bibliothèc	uos aommunales					301	
11.001.03b.05.5111	0820			3	E	332	332
	- 2-4			-	L	332	332
Subventions d'investissement aux bibliothèc	ques communales pour	l'achat de livre	es en langue étrar	ngères			
11.001.03b.06.5111	0820			3	E	40	37
					L	41	37
Subventions d'investissements aux bibliothè	•	occupant de la l	ecture		-		
11.001.03b.07.5211	0820			3	E L	54 54	54 54
Subventions d'investissements au Centre de	littérature de jeuross	e de Bruvelles					
11.001.03b.08.5211	0820	ac Di dacines		3	E	10	10
				-	L	10	10
Subventions à l'ASBL Maison de la Francit	é						
11.001.03b.09.3300	0820			3	E	333	333
					L	333	333

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Activité 04a: Histoire, patrimoine immatériel		!					
Dépenses de promotion, diffusion, publication 11.001.04a.00.1211	on 0820			3	E L	- -	-
Subventions aux associations 11.001.04a.01.3300	0820			3	E L	30 31	30 30
Activité 05: Arts plastiques, musées Dépenses de promotion, diffusion, publication	on						
11.001.05.00.1211	0820			3	E L	10 10	10 10
Subventions aux associations 11.001.05.01.3300	0820			3	E L	428 428	428 428
Subventions à l'ASBL CIVA 11.001.05.02.3300	0820			3	E L	-	-
Arts plastiques - Subvention aux association	ns dans le cadre de par	cours d'artistes	en Région de B	KL capitale			
11.001.05.03.3300	0820			3	E L	100 100	100 100
Subventions à l'ASBL ISELP 11.001.05.04.3300	0820			3	E L	150 150	156 156
Activité 06: Audio-visuel							
Dépenses de promotion, diffusion, publication 11.001.06.00.1211	on 0830			3	E L	18 18	18 18
Frais de fonctionnement du service de prêt d	de matériel						
11.001.06.01.1211	0830			3	E L	30 30	30 30
Subventions aux associations 11.001.06.02.3300	0830			3	E L	409 409	509 509
Subventions à BX1 11.001.06.03.3300	0830			3	E L	583 564	683 683
Audiovisuel-achat de biens durables pour le	-	audiovisuel					
11.001.06.04.7422	0830			3	E L	29 29	29 29
Subventions à l'ASBL CINEMAMED 11.001.06.05.3300	0830			3	E L	102 102	102 102
Subsides en matière d'investissement à Télé 11.001.06.06.5211	-Bruxelles 0830			3	E L	:	-
Activité 07: Centres culturels							
Subventions aux Centres Culturels reconnu 11.001.07.00.3300	s 0820			3	E L	363 363	363 363
Subventions aux Halles de Schaerbeek 11.001.07.01.3300	0820			3	E L	85 85	85 85
Subventions ASBL Concertration des centre	es culturels bruxellois						83
11.001.07.02.3300	0820			3	E L	150 150	150 150
	Totaux Programme 0	01			E L	8.777 8.271	10.606 10.417

Dépenses	_						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Programme 002: Sports et Jeunesse							
Activité 01b: Jeunesse, ludothèques							
Autres dépenses de promotion, diffusion, je	unesse						
11.002.01b.00.1211	0840			3	E L	6 6	6
Autres dépenses de promotion, diffusion luc	dothèques						
11.002.01b.01.1211	0840			3	E L	10 10	7 7
Subventions aux associations en matière de	jeunesse						
11.002.01b.03.3300	0840			3	E L	253 253	253 253
Subventions aux associations en matière de	ludothèques						
11.002.01b.04.3300	0840			3	E L	72 66	89 83
Subventions pour aménagement ou amélior	ation des installations						
11.002.01b.05.5210	0840			1	E L	17 17	17 18
Jeunesse, ludothèques – Dépenses patrimon	viales-Ludothèque de la	Cocof					
11.002.01b.06.7422	0840			3	E L	6 6	3 3
Subventions aux mouvements volontaires de	•						
11.002.01b.07.3300	0840			3	E L	44 44	44 44
Subventions ludothèques communales							
11.002.01b.08.4320	0840			3	E L	-	-
Jeunesse, ludothèques – Subventions aux lu	dothèques communale	s					
11.002.01b.09.6321	0840			3	E L	20 17	24 20
Activité 02c: Sports							
Dépenses de promotion, publication							
11.002.02c.00.1211	0810			3	E L	50 50	50 50
Subventions aux associations							
11.002.02c.01.3300	0810			3	E L	407 494	407 488
Subventions aux clubs sportifs						171	100
11.002.02c.02.3300	0810			3	E L	189 189	189 189
Association de gestion du Centre sportif de	la Woluwe						
11.002.02c.03.3300	0810			1	E L	103 103	103 103
Subventions aux associations actives dans le	e domaine du sport fén	ninin					
11.002.02c.04.3300	0810			2	E L	180 180	180 180
Mise en œuvre du plan Sport							
11.002.02c.05.0101	0810			3	E	250 200	350 350
					L	200	350

Dépenses	1						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Activité 03c: Petite enfance	•		•	•		•	
Prestations de tiers, frais de missions (dépla		es membres de l	'administration	-	_		
11.002.03c.00.1211	0911			3	E L	10 4	10 8
Dépenses d'organisation, promotion, diffusi	-						
11.002.03c.01.1211	0911			3	E L	11 11	11 11
Subventions aux associations							
11.002.03c.02.3300	0911			3	E L	224 213	224 224
Petite enfance – Participation de la COCOF	à la subvention à la C	ommission nati	onale pour les d	roits de l'enfant		213	224
11.002.03c.03.4110	0911		•	3	E	2	2
Constitution in the difference of the state					L	2	2
Conception, impression et diffusion de "Gra 11.002.03c.04.1211	0911			3	Е	41	_
					L	14	11
Activité 04b: Education à la culture							
Prestations de tiers, frais de missions (dépla	-	es membres de l	'administration	-	_		
11.002.04b.00.1211	0860			3	E L	11 11	11 11
Marché relatif à l'accompagnement pédago	pique pour les projets	soutenus via l'a	nnel "La culture	a de la classe"			
11.002.04b.01.1211	0860	Journay via va	pper Eu cunui.	3	E	-	150
					L	50	50
Dépenses d'impression, de promotion, de di 11.002.04b.02.1211	ffusion,d'information of 0860	et d'achats de p	ublication pour	l'éducation à la d 3	culture E	1	1
11.002.040.02.1211	0800			3	L	1	1
Subventions aux associations (secteur privé)	1						
11.002.04b.03.3300	0860			3	E L	490 490	490 490
	Totaux Programme 0	102			E	2.397	2.621
	Totaux Frogramme o	102			L L	2.431	2.602
Programme 004: Education à la Cult	ture						
Activité 01:							
Autres dépenses de promotion, diffusion, pu 11.004.01.00.1211	oblication 0860			3	Е	5	5
11.004.01.00.1211	0800			3	L	5	5
Subventions aux associations en matière d'é	ducation permanente						
11.004.01.01.3300	0860			3	E L	165 165	165 183
Subsides aux associations d'éducation perm					L	103	163
11.004.01.02.3300	0860			3	Е	376	376
					L	379	374
Subventions aux ateliers créatifs							
11.004.01.03.3300	0860			3	E L	125 125	200 175
	Totaux Programme 0	004	•		E	671	746
					L	674	737
Programme 006: Activités Para-Scol	aires à caractère p	édagogique					
Activité 01:	_						
Dépenses de fonctionnement du Centre brus	xellois de documentati	on pédagogique	(CBDP)				
11.006.01.01.1211	0960			3	E	13	10
					L	13	10
Subventions aux associations 11.006.01.03.3300	0960			3	E	374	374
					Ĺ	374	378
Activités para-scolaires à caractère pédagog	-	estissements du	Centre bruxello				
11.006.01.04.7422	0960			3	E L	17 17	20 20
	Totaux Programme 0	106			E	404	404
					Ĺ	404	408
	TOTAUX MISSION	11			E	12.249	14.377
					L	11.780	14.164

Dépenses			1			1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2016	Initial 2017
Totaux par mission, répartis sele	on le premier chiffre du	ı code économiq	ue		1		
D.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉ	ES				E	250	350
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P		L E L	200 283 297	350 540 448			
INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ		E L	6	5 5 5			
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES S	SECTEURS		E L	9.978 9.762	11.564 11.435
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	UR DU SECTEUR DES .	4DMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	5	E L	9.762 710 705	1.105 1.106
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANC	CE D'AUTRES SE	ECTEURS		E L	503 504	500 501
TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES A	DMINISTRATIC	NS PUBLIQUES		E L	440 227	24 20
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	52 52 52	262 272
DETTE PUBLIQUE					E L	27 27 27	272 27 27
TOTAUX GÉNÉRAU	X DÉPENSES				E L	18.327 17.858	20.554 20.341
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	ENSES, répartis selon le	premier chiffr	e du code éconon	nique			
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉI	ES				E	497	350
.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			L E	447 5.999	350 6.600
INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	TÉ				L E	6.013	6.508 5
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					L	6	
	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES S	SECTEURS		E	10.079	11.667
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI				3	E L E	10.079 9.863 710	11.667 11.538 1.105
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	UR DU SECTEUR DES .	4DMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	S	E L E L E	10.079 9.863 710 705 503	11.667 11.538 1.105 1.106 500
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	UR DU SECTEUR DES . ON ET EN PROVENANC	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUES	3	E L E L E	10.079 9.863 710 705 503 504 440	11.667 11.538 1.105 1.106 500 501 24
	UR DU SECTEUR DES . ON ET EN PROVENANC R DU SECTEUR DES A	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUES	5	E L E L L	10.079 9.863 710 705 503 504	5 11.667 11.538 1.105 1.106 500 501 24 20 276

ARRIÉRÉ DES TRAVAUX

a. Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

- Rapport de contrôle de la Cour des comptes relatifs aux comptes généraux de la Commission communautaire française pour les années 2002 à 2005 doc. 16 (2014-2015) n° 1
- Proposition de décret portant création d'un service de médiation de la Commission communautaire française, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Vincent De Wolf

doc. 17 (2014-2015) nos 1 et 2

- Proposition de résolution visant à la suppression de la limitation dans le temps des allocations d'insertion et à l'allègement des conditions d'admissibilité du droit aux allocations d'insertion,
 - déposée par M. Julien Uyttendaele, Mme Catherine Moureaux, M. Michel Colson et M. Emmanuel De Bock doc. 31 (2014-2015) n° 1
- Proposition de décret portant interdiction du port de signes convictionnels ostentatoires au sein des services du Collège de la Commission communautaire française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent, déposée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, M. Boris Dilliès, M. Willem Draps et Mme Dominique Dufourny doc. 46 (2015-2016) n° 1
- Proposition de résolution visant à revoir les conditions d'admissibilité aux allocations d'insertion, déposée par M. Hamza Fassi-Fihri et M. Pierre Kompany doc. 47 (2015-2016) n° 1
- Proposition de résolution relative au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP), déposée par Mme Mathilde El Bakri, M. Michaël Verbauwhede, Mme Claire Geraets et M. Youssef Handichi doc. 57 (2015-2016) n° 1
- Proposition de résolution concernant le projet de déclaration interprétative commune relative à l'accord économique et commercial global et la Canda (AEGC/CETA), déposée par M. Alain Maron et Mme Zoé Genot doc. 62 (2016-2017) n° 1
- b. Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

p.m.

c. Commission des Affaires sociales

 Proposition de résolution visant à encourager les victimes d'agressions sexuelles à porter plainte, déposée par Mme Viviane Teitelbaum et Mme Marion Lemesre doc. 9 (2014-2015) n° 1

d. Commission de la Santé

p.m.

e. Commission spéciale du Règlement

p.m.

f. Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

p.m.

g. Commission de coopération avec les autres Parlements

p.m.

h. Commission de contrôle

p.m.

 Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

j. Commission interparlementaire

 Proposition de décret et ordonnance conjoints de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un délégué général aux droits de l'enfant commun à la Communauté française, à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française, déposée par M. Alain Maron et Mme Barbara Trachte

deposee par M. Alain Maron et Mme Barbara Trachte doc. 18 (2014-2015) nos 1 et 2

ANNEXE 4

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

a. Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

Vendredi 2 décembre 2016

 Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

64 (2016-2017) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

64 (2016-2017) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

64 (2016-2017) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016 64 (2016-2017) n° 4

 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

65 (2016-2017) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

65 (2016-2017) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 65 (2016-2017) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 65 (2016-2017) n° 4

- 3. Suivi du Jeudi de l'hémicycle consacré à la problématique des métis issus de la colonisation belge en Afrique
- 4. Examen de la demande déposée par Mme Evelyne Huytebroeck, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Claire Geraets, visant à auditionner M. Nicolas Gougnard, directeur des Ressources humaines de la Commission communautaire française, sur le thème de « l'inclusion des personnes handicapées au sein de l'administration »

Membres présents: M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Caroline Désir, M. Boris Dilliès, Mme Véronique Jamoulle, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Sevket Temiz et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Étaient également présents à la réunion : M. Serge de Patoul, M. Christos Doulkeridis, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Claire Geraets, M. Fabian Maingain et M. Zahoor Ellahi Manzoor (députés).

- b. Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire
- Projet de règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations organisant des ateliers créatifs 66 (2016-2017) n° 1
- 2. Ordre des travaux

Membres présents: M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul, M. Christos Doulkeridis, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Pierre Kompany (remplace M. Hamza Fassi-Fihri), M. Hasan Koyuncu (supplée M. Julien Uyttendaele) et Mme Jacqueline Rousseaux.

Était également présente à la réunion : Mme Fadila Laanan (ministre-présidente).

c. Commission des Affaires sociales

Ordre des travaux

Membres présents : M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Fatoumata Sidibé), M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny (présidente), M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Pierre Kompany, M. Fabian Maingain et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

d. Commission de la Santé

p.m.

e. Commission spéciale du Règlement

p.m.

- f. Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement
- 1. Nomination du président de la commission
- Compte 2015 du Parlement francophone bruxellois 70 (2016-2017) n° 1
- Proposition d'ajustement du budget 2016 et proposition de budget initial 2017 du Parlement francophone bruxellois 63 (2016-2017) n° 1

Membres présents : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Marc Loewenstein), M. Olivier de Clippele (président), Mme Caroline Désir, M. Boris Dilliès, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et M. Julien Uyttendaele (remplace M. Ridouane Chahid).

Étaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Gaëtan Van

Goidsenhoven (député), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable du Parlement).

g. Commission de coopération avec les autres Parlements

p.m.

h. Commission de contrôle

p.m.

i. Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

ANNEXE 5

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 1er décembre 2016 par lequel la Cour :
 - décrète le désistement des recours dans les affaires n°s 6227, 6228, 6242, 6243, 6246 et 6248;
 - 2. décide que l'examen des recours en annulation de l'article 26 de la loi-programme du 19 décembre 2014 dans les affaires nºs 6230, 6232, 6233, 6237, 6244 et 6247 sera poursuivi si les recours en annulation de l'article 92 de la loi-programme du 10 août 2015 sont accueillis et que, dans le cas contraire, les présents recours en annulation, en ce qu'ils visent l'article 26 précité, seront rayés du rôle de la Cour;
 - 3. rejette les recours pour le surplus (151/2016);
- l'arrêt du 1^{er} décembre 2016 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 28 avril 2015 instaurant la marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour les années 2015 et 2016, introduit par la Fédération générale du travail de Belgique et autres (152/2016);
- l'arrêt du 1^{er} décembre 2016 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 4, 5 et 6 du décret de la Région flamande du 3 juillet 2015 « modifiant l'article 4.8.19 du Code flamand de l'Aménagement du Territoire et le décret du 4 avril 2014 relatif à l'organisation et à la procédure de certaines juridictions administratives flamandes », introduit par M.A. et autres (153/2016);
- l'arrêt du 1^{er} décembre 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 74, § 3, alinéa 2, de la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses ne viole pas l'article 175 de la Constitution (154/2016);
- la question préjudicielle relative à l'article 9, alinéa 2, de la section 3 (« Des règles particulières aux baux à ferme ») du livre III, titre VIII, chapitre II, du Code civil, posée par le Juge de paix du premier canton d'Ypres;
- la question préjudicielle relative aux articles 39 et 40 de la loi du 5 août 1978 de réformes économiques et budgétaires, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège;
- la question préjudicielle relative à l'article 345 du Code civil, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles;
- le recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 1^{er} juillet 2016 modifiant la réglementation relative aux plans d'exécution spatiaux afin d'intégrer le rapport d'incidence sur l'environnement du plan (plan-MER) et d'autres évaluations d'incidences dans le processus de planification de plans d'exécution spatiaux par modification de divers décrets, introduit par l'ASBL « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres;
- la question préjudicielle concernant les articles 1382 et 1383 du Code civil et l'article 95 de la loi du 4 avril 2014 relative

- aux assurances, posée par le Tribunal de police de Flandre occidentale, division Courtrai;
- la question préjudicielle relative à l'article 318, § 2, alinéa 2, du Code civil, posée par le Tribunal de la famille et de la jeunesse du Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Termonde;
- la question préjudicielle relative aux articles 39, 40 et 1056 du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel d'Anvers;
- le recours en annulation de la loi du 21 avril 2016 portant modification des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, introduit par la commune de Woluwe-Saint-Lambert et autres;
- la question préjudicielle relative à l'article 20 de la loi du 24 octobre 2011 « assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives », posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 162bis, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour de cassation;
- les recours en annulation partielle de la loi du 4 mai 2016 relative à l'internement et à diverses dispositions en matière de Justice, introduits par Ronald Willaert et autres et par l'ASBL « Lique des Droits de l'Homme »;
- le recours en annulation de l'article 39, § 3, alinéas 3 à 8, du décret de la Communauté française du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, et de l'article 43bis, §§ 2 et 5 du décret de la Communauté française du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, tels que ces articles ont été respectivement remplacés et insérés par les articles 5 et 14 du décret du 13 juillet 2016 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental ainsi qu'au maintien de l'encadrement pédagogique alternatif dans l'enseignement secondaire, introduit par l'ASBL « Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone »;
- le recours en annulation des articles 23, 24, 26, 29, 31 et 34 du décret de la Communauté française du 13 juillet 2016 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental ainsi qu'au maintien de l'encadrement pédagogique alternatif dans l'enseignement secondaire, introduit par Sultana Kouhmane et autres;
- la question préjudicielle relative à l'article 4.8.21, § 1^{er}, du « Code flamand de l'Aménagement du Territoire », posée par le Conseil pour les contestations des autorisations;

- le recours en annulation partielle de la loi du 13 mai 2016 modifiant la loi-programme (I) du 29 mars 2012 concernant le contrôle de l'abus d'adresses fictives par les bénéficiaires de prestations sociales, en vue d'introduire la transmission systématique de certaines données de consommation de sociétés de distribution et de gestionnaire de réseaux de distribution vers la BCSS améliorant le datamining et le datamatching dans la lutte contre la fraude sociale, introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme »;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 35 et 111, alinéa 3, du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, posées par le Conseil d'État;
- la question préjudicielle relative aux articles 848 à 850 du Code judiciaire, posée par le Tribunal correctionnel de Liège, division Liège;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 204 du Code d'instruction criminelle, lu en combinaison avec les articles 203, 205 et 210 du même Code et avec l'article 1er de la loi du 25 juillet 1893 relative aux déclarations d'appel des personnes détenues ou internées, posées par le juge des saisies du Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Termonde, et par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Gand.

